

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

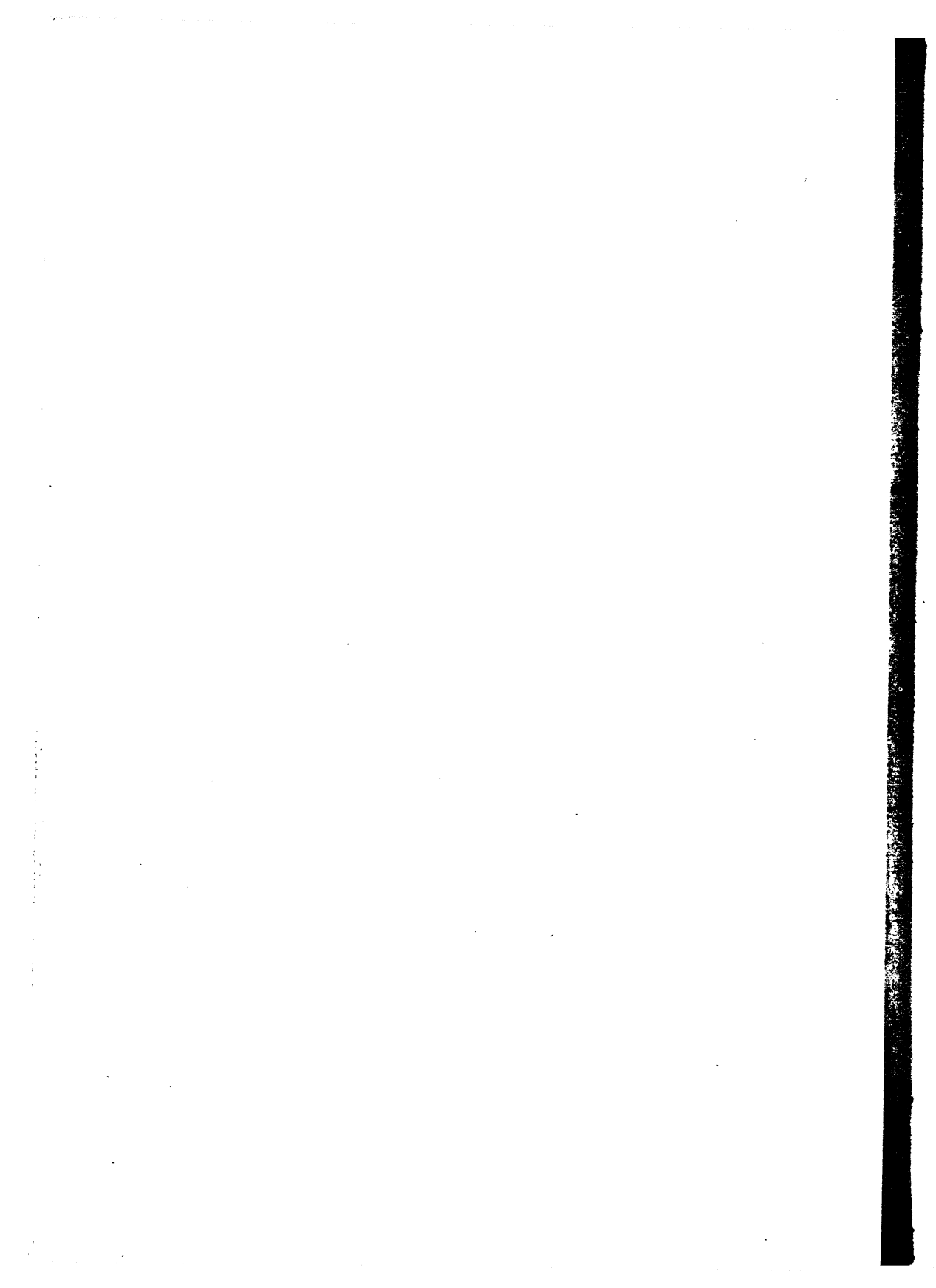
Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



LES
VOYAGES
DE LA
NOUVELLE FRANCE
OCCIDENTALE, DICTE
CANADA,

FAITS PAR LE S^r DE CHAMPLAIN

Xainctongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du
Ponant, & toutes les Descouertes qu'il a faites en
ce pais depuis l'an 1603. iusques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce pays a esté premierement descouvert par les François,
sous l'authorité de nos Roys tres-Chrestiens, iusques au regne
de sa Majesté à present regnante LOUIS XIII.
Roy de France & de Navarre.*

Avec vn traité des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Navigateur
pour cognoistre la diuersité des Estimes qui se font en la Navigation, Les
Marques & enseignemens que la prouidence de Dieu a mises dans les Mers
pour redresser les Mariniers en leur route, sans lesquelles ils tomberoient en
de grands dangers, Et la maniere de bien dresser Cartes marines avec leurs
Ports, Rades, Isles, Sondes, & autre chose necessaire à la Navigation.

*Ensemble vne Carte generale de la description dudit pays faite en son Meridien selon
la declinaison de la guide Aymant, & vn Catechisme ou Instruction traduite
du François au langage des peuples Sauvages de quelque contrée, avec
ce qui s'est passé en ladite Nouvelle France en l'année 1631.*

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEV.



A PARIS.

Chez LOUIS SEVSTRE Imprimeur-Libraire rue du Meurier près la Porte
S. Victor, & en la Boutique dans la Cour du Palais,

M. DC. XXXII.

Avec Privilège du Roy.

100
100
100
100
100

100
100
100

100
100
100

100





A
MONSEIGNEUR
 L'ILLVSTRISS^{ME} CARDINAL
 DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand
 Maistre & Sur-Intendant General du
 Commerce & Nauigation de France.



ONSEIGNEUR,

*Ces Relations se presentent
 à vous, comme à celuy au-
 quel ellès sont principale-
 ment deues, tant à cause de
 l'eminente Puissance que vous auez en l'Eglise,
 & en l'Estat, comme en l'authorité de toute la
 Nauigation, que pour estre informé ponctuelle-
 ment de la grandeur, la bonté, & la beauté des
 lieux qu'elles vous rapportent. Partant que ce*

A ij


n'est pas sans grandes & preignantes causes qui les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non seulement y ont arboré l'estendart de la Croix, pour y planter la foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle France. Vous y verrez les grands & perilleux Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouvertes qui s'en sont ensuiuies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'asseuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prise d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur progresz en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle du defrichement de quelques unes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en aucune facon en bonté à celle de la France, et en fin les habitations et forts qui y ont esté construiçts sous le nom François. A la conseruation desquels, comme en une bonne partie de ces Descouvertes ayant ainsi que i'ay esté assiduelement employé depuis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monseigneur, ce qui excusera s'il vous plaist la liberté que ie prends de vous offrir ce petit Traitté: en ceste assurance qu'il ne vous sera point desagrea-ble. Non pour ma consideration propre: Mais

bien seulement pour celle du public: qui fait desia
 retentir vostre nom en toute l'estendue des riuages
 maritimes de la Terre habitable, par les accla-
 mations des effets qu'il se promet de la conti-
 nuation de la gloire de vos actions: Et que
 comme vostre Grandeur les a esleues en terre
 iusques au dernier degré, par la Paix qu'elle
 a procurée en ce Royaume, apres tant & de si
 heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-
 tée à se faire admirer durant la Paix aux cho-
 ses qui la concernent. Sur tout au reſtabliſſement
 du Commerce de France: dans les pays plus esloy-
 gnez; comme le moyen plus assure qu'elle ait pour
 reſflorir de nouveau sous vos heureux auspices.
 Mais entre ces nations estranges celles de la Nou-
 uelle France vous tendent principalement les
 mains: se figurans avec toute la France que puis-
 que Dieu vous a constitué d'un costé Prince de
 l'Eglise, et de l'autre esleué aux ſureminantes di-
 gnitez que vous tenez, non seulement vous leur
 redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-
 rent continuellement, mais encores releuerez &
 soustienurez la possession de ceste Nouvelle Terre,
 par les Peuplades et Colonies qui s'y trouuerront
 necessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choisy
 expressement entre tous les hommes pour la perfe-
 ction de ce grand Oeuure, il sera entierement ac-
 compli par vos mains. C'est le souhait que ie fais

*sans cesse, auquel ie ioincts encores les offres que
ie vous presente du reste de mes ans, que ie tiendray
tres-heureusement et necessairement employez en
vn si glorieux dessein, si avec tous mes labours pas-
sez ie puis estre encores honoré des commandemens
qu'attend de vostre Grandeur,*

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-
affectionné seruiteur
CHAMPLAIN.


SVR LE LIVRE DES
VOYAGES DV SIEVR
 de Champlain Capitaine
 pour le Roy en la Marine.



*Eux tu Voyageur hazardoux
 Vers Canada tenter fortune?
 Veux tu sur les flots escumeux
 Recenoir l'ordre de Neptune?*

*Bien équipé fay chois soudain
 D'un temps propice à ton dessain,
 Et tu verras qu'en son empire
 Le vent plus violent & fort
 Pressant les flancs de son navire
 Te fera tost surgir au port.*

*Que si le Pilote est mal duiet
 Aux routes qu'il luy conuient suiure
 Il pourra estre mieux conduict,
 Sil se gouverne par le Liure
 Qu'en sa faueur a fait Champlain,
 A qui les Graces ont à plain
 Prodigué tout leur heritage:
 De qui Pitbon a prins le soing
 D'orner son elegant langage,
 Afin qu'il r'aide à ton besoing.*

Va donc Pilote sans frayeur
 Ancrer en la Nouvelle France;
 Ne crain de Thetis la fureur
 Ny des Autans la violence:
 Champlain comme s'il estoit fils,
 Ou de Neptune, ou de Tiphys
 Rendra ta nef si assuree,
 Que ny les monstres de la mer,
 Ny tous les efforts de Borée
 Ne la pourront faire abyssmer.
 Que si quelqu'un par vanité
 Estime auoir cet aduantage
 De porter quelque Deité
 Et ne pouuoir faire naufrage,
 Reproche luy qu'en ce qu'il croit
 Tu es fondé en meilleur droict,
 Si la raison trouue en toy place;
 Car deférant aux bons aduis
 DIEV fauorise de sa grace
 Ceux qui tousiours les ont suiuis.

PIERRE TRICHET
 Aduocat Bourdelois.



LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE PREMIER.

*Estendue de la nouvelle France, & la bonté de ses terres.
Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la
nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs,
bois, prairies, & Isles de la nouvelle France, sa fer-
tilité, ses peuples.*

CHAPITRE PREMIER.



Les travaux que le Sieur de Cham-
plain a soufferts aux descouvertes
de plusieurs terres, lacs, riuieres, &
isles de la nouvelle France depuis
vingt-sept ans, ne luy ont point
fait perdre courage pour les diffi-
cultez qui s'y sont rencontrées: mais au contraire les
perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé,
au lieu de l'en destourner: & sur tout, deux puissantes

raisons qui
ont porté
l'Auteur à
retourner
en la nou-
uelle Frâce.

A

considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nouveaux voyages. La premiere, que souz le regne du Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie & accreue d'un pais dont l'estenduë excède plus de seize cents lieues en longueur, & de largeur près de cinq cents. La seconde, que la bonté des terres, & l'vtilité qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors, que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que l'on ne peut estimer l'avantage que les François en auront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans establies, y sont protegées de la bien-veillance & auctorité de sa Majesté.

Ces nouvelles descouvertes ont causé le dessein d'y faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles ayent esté de petite consideration, neantmoins par succession de temps, au moyen du commerce, elles égalent les Estats des plus grands Rois. On peut mettre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont edifiées au Perou, & autres parties du monde depuis six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur principe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de Venise, qui estoit à son commencement vne retraite de pauvres pescheurs. Gennes, l'une des plus superbes villes du monde, edifiée dedans vn pais enuironné de montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans sont contraints de faire apporter la terre de dehors pour cultiuier leurs iardinages d'alentour, & leur mer est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre-fois n'estoit qu'un marecage, enuironné de collines & montagnes assez falcheuses, neantmoins par succession de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Bicoques
accrues en
grandes vil-
les.

uenüe fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreuës en richesses & reputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouvelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des scituations tres-comodes, tant sur les riuages du grand fleue Sainct Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles isles accompagnées de prairies & boccages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pasturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers trauersant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à toutes les descouertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & festendre iusques au Midy.

Le pays est remply de grandes & hautes forests, peuplé de toutes les mesmes fortes de bois que nous auons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes paralleles d'icelle: & l'vtilité qui se trouuera dans le país, selon que le Sieur de Champlain espere le représenter, est assez suffisant pour mettre l'affaire en consideration, puis que ce pays peut produire au seruice du Roy les mesmes aduantages que nous auons en France, ainsi qu'il paroistra par le discours suiuant.

Les peuples
sont diffé-
rés en leurs
mœurs, &
forme de
vivre.

Dans la nouvelle France y a nombre infiny de peuples sauvages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui viuent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progres pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuât les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour trauailler à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vnique moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de trauailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-aprés.

Dessin d'y
faire fleurir
la vraye Re-
ligion.

Chasseaux
oiseaux.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griesches, puierts, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc souz le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'une poule, ayans un pied comme la serre d'un oiseau de proye, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celui d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il s'y plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne s'estre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

Oiseaux
d'estrange
espece.

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix s'y trouuent de trois sortes; les vnes sont vrayes gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un tres-excellent goust.

Chasse du
chien.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y abonde grande quantité d'oiseaux de riuere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccaffes, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluuiers, herons, gruës, cygnes, plongeons de deux ou trois façons, poulles d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

Du gibbier.

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Hurquois, peuples de la nouvelle France, il se trouue nombre de coqs d'Inde sauages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui font en leur saison de tres-doux ramages.

Bestes qui
se trouuent
és bois.

Après ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayât audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

Chasse aux
bestes sau-
uages.

uiers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats musquez, loutres, martres, fouïnes, especes de blereaux, lapins, ours, eslans, cerfs, dains, caribous de la grandeur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollans, & autres, des hermines, & autres especes d'animaux que nous n'auons pas en France. On les peut chasser, soit à l'affus, ou au piege, par huées dans les isles, où ils vont le plus souuent, & comme ils se jettent en l'eau entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ou ainsi que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le plaisir, le fera voir.

Pesche du
poisson.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes, filets, parcs, nasses, & autres inuentions, les riuieres, ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on peut desirer, y ayant abondance de saumons, truittes tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, esturgeons de trois grandeurs, aloses, bars fort bons, & tel se trouue qui pese vingt liures: carpes de toutes sortes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, aucuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans escaille, de deux à trois sortes grands & petits: poisson blanc d'un pied de long: poisson doré, esplan, ranche, perche, tortuë, lous marins, dont l'huile est fort bonne, mesme à frire, marsoüins blancs, & beaucoup d'autres que nous n'auons point, & ne se trouuent dedans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de poissons se trouuent dans le grand fleue Sainct Laurent: & d'auantage, molluës & baleines se peschent tout le long des costes de la nouvelle France presque en toute saison.

Ainsi de là on peut iuger le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, viuans dans vne vie douce & tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans de quoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estendue de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuage, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruiets en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traite avec les Sauuages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouvelle France, il y pourra viure luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

Que les Rois & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues. depuis l'an 1504. iusques à present.

CHAPITRE II.

Les palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuuent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels: ce qu'ils ne peuuent faire plus

utilement, qu'en attirant par leur trauail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des forteresses, ny le gain des batailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en cōparaison ny au prix de celles qui se preparent des coronnes au ciel, si ce n'est contre les Infideles, où la guerre est non seulement necessaire, mais iuste & saincte, en ce qu'il y va du salut de la Chrestienté, de la gloire de Dieu, & de la defense de la foy, & ces trauaux sont de foy loüables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuersion d'un infidele vaut mieux que la conqueste d'un Royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuouitise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plus-part ne se soucient de la conuersion des infideles, pourueu que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuouitise qui a ruiné, & ruine entierement le progres & l'aduancement de ceste saincte entreprise, qui ne s'est encores bien auancée, & est en danger de succomber, si sa Majesté n'y apporte vn ordre tres-sainct, charitable, & iuste, comme elle est, & qu'elle même ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, & le bien de son Estat, repoussant l'auarice qui se met par ceux qui deuroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la mine que l'effect.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçavons assez que la descouverte des Terres neufues, & les entreprises genereuses de mer ont esté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. descourirent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neufue, ainsi qu'il se remarque és histoires de Nislet, & d'Antoine Maginus.

Voyages
des Bretons
& Normans.

Il est aussi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descourir les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après auoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habituer, la mort luy fit perdre la vie avec ses desseins.

Du depuis, le mesme Roy François, à la persuasion de Messire Philippes Chabot Admiral de France, depescha Jacques Cartier, pour aller descourir nouvelles terres : & pour ce sujet il fit deux voyages és années 1534. & 35. Au premier il descourit l'Isle de Terre neufue, & le golphe de Saint Laurent, avec plusieurs autres Isles de ce golphe; & eust fait dauantage de progrès, n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en reuenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo, fort entendu & experimenté au faiët de la marine, autant qu'autre de son temps : aussi Saint Malo est obligée de conseruer sa memoire, tout son plus grand desir estant de descourir nouvelles terres : & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

Voyages
de Jacques
Cartier.

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprit le mesme voyage pour la deuxiesme fois : & pour venir à chef de son dessein, & y faire jetter par sa Majesté le fondement d'une Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son autorité Royale, pour cét effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui auoit la direction de cét embarquement, auquel il contribua de son pouuoir. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier, qui se met en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535. & nauige si heureusement, qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, entre dans la riuere avec ses vaisseaux du port de 800. tonneaux, & fait si bien qu'il arriue iusques à vne isle, qu'il nomma l'isle d'Orleans, à cent vingt lieuës à mont le fleuue. De là va à quelque dix lieuës du bout d'amont dudit fleuue hyuerner à vne petite riuere qui asseche presque de basse mer, qu'il nomma Saincte Croix, pour y estre arriué le iour de l'Exaltation de saincte Croix: lieu qui s'appelle maintenant la riuere sainct Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollets, & les Peres Iesuites, pour y faire vn Seminaire à instruire la ieunesse.

Le Roy donne la charge de la flotte à Cartier.

Arriuee de Cartier au golfe de S. Laurent.

Isle d'Orleans.

Isle de saincte Croix.

Riuere de S. Charles.

Grand sault de S. Louis.

Delà ledit Cartier alla à mont ledit fleuue quelques soixante lieües, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps *Ochelaga*, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault sainct Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauuages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouuoir passer les Saults, & comme estant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuere qui se descharge dans celle de Sainte Croix, appelée la riuere de Iacques Cartier, comme ses relations font foy.

Riuere de
Iacques
Cartier.

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont les gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste & fasché de ceste perte, & du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprooué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladie, & le remede salulaire & certain pour les euitter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'vne herbe appelée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auroit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desia fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna la Majesté à faire ce second voyage, & poursuiure ceste entreprise, ayant vn saint desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-
part de ses
gés-morts.

S'en reuient
en France.

Mal de scur-
but frequēt
aux Indes.

Relations
qui empes-
chent la
poursuite
de ce bon
dessein.

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commécée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des descouuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations: car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauersé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fait bastir vn Fort, appelé le Fort de Charles, sur la riuiera de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Re-compense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la riuiera de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escriteaux.

CHAPITRE III.



Ovz le regne du Roy Charles IX. & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Iean Ribaus se met en mer le 18. Feurier 1562. avec deux vaisseaux equipez de ce qui luy estoit necessaire pour aller jeter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride, où il recognut vne riuere, qu'il appella la riuere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il nōma du nom de Charles, y laissant pour y cōmander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit estre necessaire. Cela fait, il met la voile au vent, & s'en reuint en France le 20. de Iuillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de
Icā Ribaus.

Son retour
en France.

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemençer & euitier les necessitez, mangent leurs viures sans y apporter l'ordre necessaire en telles affaires : ce que faisant, ils se trouuerent courts de telle façon, que la disette fut extreme. Sur ce, les soldats & autres qui estoiet souz son obeissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie s'y esmeut si violente, & la desobeissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en esleurent vn autre, appelé Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyans que nul secours ne leur venoit de France, ils firent edifier vne petite barque pour s'y en retourner, & se mettent en mer avec fort peu de viures. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils

Albert Ca-
pitaine tué.

Famine ex-
treme, qui
leur fait mā-
ger vn de
leurs com-
pagnons.

mangerēt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace, qu'ils furent rencontrez d'vn Anglois, qui les secourut & emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent. Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser mourir des hommes de faim, & reduits à tel poinct que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir. Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage d'vne plus mauuaise fin, puis que le commencement auoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui donne loisir de faire nouveaux desseins & embarquer. Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'autres vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudonniere, qui fut accommodé de toutes choses pour sa peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriua à la coste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuiera de May, où estant, & ayant mistous ses compagnons à terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il nomma la Caroline.

Voyage du
Capitaine
Laudonniere
l'an 1564.

Fait vn fort
à la riuiera
de May.

Retourne
en France.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en ce lieu, se firent des conspirations contre Laudonniere, qui furent descouuertes: & toutes choses remises, Laudonniere se delibere de renuoyer ses vaisseaux en France, & laissa pour y commander le Capitaine Bourdet, lequel singlant en haute mer pour acheuer son voyage, laissant là Laudonniere, avec ses compagnons, partie desquels se mutinerent de telle façon,

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, il ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des Vierges, & Saint Dominique, force luy fut leur permettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux Espagnols, & après qu'ils eurent bien couru toutes ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit prendre quatre des principaux seditieux, qui furent executez à mort. En suite de ces malheurs, les viures venans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques en May, sans auoir aucun secours de France; & estans contraints d'aller chercher des racines dans les bois l'espace de six semaines, en fin ils se resolurent de bastir vne barque pour estre preste au mois d'Aoust, & avec icelle retourner en France.

Laudonniere
court risque
d'estre tué
des Indes.

En fait per-
dre quatre.

Famine ex-
treme.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, & ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne pouuoient presque paracheuer leur traual; qui les occasionna d'aller chercher à viure parmy les Sauvages, qui les traittoient fort mal, leur suruendant les viures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & moquans des François, qui ne souffroient ces moqueries qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus doucement qu'il pouuoit: mais quoy qu'il fist, il fallut venir à la guerre avec les Sauvages, pour auoir de quoy se substantier, & firent si bien qu'ils recouurerent du bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & demolir le fort; pour s'en retourner en France. Comme ils estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Se fût trou-
uer des blés
d'Inde,

Sont foulagez des Anglois en leur retour.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fussent Espagnols; en fin ils furent recognus estre Anglois, lesquels voyans la necessité des François, les assisterent de commoditez, & mesmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cét embarquement, qui s'appelloit Iean Hanubins. Les ayant accommodez au mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer avec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer; & estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de part & d'autre furent grâdes, voyãs renaistre leur esperance, qui sembloit auparauant estre du tout perdue, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entédre à Laudonniere que plusieurs mauvais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il reconnoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdisance des meschans, qui en fin les fait reconnoistre pour tels, & mesprizez d'vn chacun: l'on sçait assez combié cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant enuers Christoffe Colomb, que depuis cõtre Ferdinád Cortais, & autres, qui blasmez à tort, se iustificerent en fin deuant l'Empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, reconnoissant tousiours le merite & la valeur des gene-

reux

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. reconnoist la valeur de ceux qui firent la decouverte des Indes.

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent reconnus pour estre Espagnols, qui vinrent mouiller l'anchre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, asseurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuere distante de huit lieues du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Espagnols chassent les François de leur coste.

Mais la regaignent.

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoient arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibere de voir l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroïent, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en estat de venir attaquer Laudonniere le 20. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continuelle, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rampart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient*. A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent soustenir deux bresches qui n'estoient encores remparées: mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus soustenir, en esquivât pensa estre tué, & se sauue dans les bois avec les Sauvages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il r'allia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marefcages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuier de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepueu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste; comme aussi plusieurs soldats & mariniens, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firēt mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

Espagnols
viennent at-
taquer Lau-
donniere.

François
tuez, & hé-
reusement
traitez.

rent aucuns, avec vn escriteau sur le dos, portant ces mots. *Nous n'auõs pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

Escriteaux
mis sur le
dos des
François,

Laudonniere voyant tant de defastres, delibere sen retourner en France, le 25. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Nouembre, & arriue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa santé, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour s'asseurer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre suiuant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols, pour l'iniustice & cruauté dont ils vsferent enuers les François.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuee aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François.

CHAPITRE IIII.

LE Roy sçachant l'iniustice & les ignominies faites aux François ses subiects par les Espagnols, comme i'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander iustice & satisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au preiudice de ce que les Espagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

Le Roy de-
mande ius-
tice à l'Em-
pereur du
massacre de
ses subiects.

ny molester en la conseruation de ce qu'avec tant de traual ils s'estoient acquis en la nouvelle France, suivant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point; & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pre-texte specieux qu'ils estoient Luthetiens, à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vuidier auparauant, & principalement avec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Voyage du
Cheualier
de Gour-
gues l'an
1567.

Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cét affront fait à la nation François; & recognoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'vne telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'vn embarquemét se faisoit pour quelque exploict qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaux, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueut & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant avec luy 250. hommes. Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celuy de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

Dissemble
son dessein.

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoient point courage, & estant asseuré de son equipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en Frâce sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des plus signalez qui se puisse faire: chacun brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effect de ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste loüable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

Le declare
aux siens.

La remon-
strance qu'il
leur fait.

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune, vous n'estes pas ignorans combien ie cheris les braues courages comme vous, & l'avez assez tesmoigné par la belle resolution que vous avez prise de me suivre & assister en tous les perils & hazards honorables que nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presenteront deuant nos yeux, & l'estat que ie fais de la conseruation de vos vies; ne desirant point vous embarquer au risque d'vne entreprise que ie scaurois reüssir à vne ruine sans honneur: ce seroit à moy vne trop grande & blasmable temerité, de hazarder vos personnes à vn dessein d'vn accez si difficile; ce que ie ne croy pas estre, bien que i'aye employé vne bonne partie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vaisseaux, & les mettre en mer, estant le seul entrepreneur de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas tant de sujet de m'affliger, comme i'en ay de me resiouir, de vous voir tous resolu à vne autre entreprise, qui retournera à vostre gloire, scauoir d'aller venger l'iniure que nostre nation a receuë des Espagnols, qui ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à iamais, par les supplices & traictemens infames qu'ils ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruauitez barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de compassion, & me releuent le courage de telle sorte, que ie suis resolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre, de prendre vne iuste vengeance d'vne telle felonnie & cruauté Espagnolle, de ces cœurs lasches & poltrôs, qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes, qu'ils n'eussent osé regarder sur la defense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les surprendrons aisément. L'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognoissent tres-bien le país, & pouuons y aller en seureté. Voicy, chers compagnons, vn subiect de releuer nos courages, faites paroistre que vous auez autát de bonne volonté à executer ce bon dessein, que vous auez d'affection à me suiure: ne serez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans de la despoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas plustost acheué de parler, que chacun de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que celuy que vous nous proposez, & mille fois plus honorable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengeance de l'affront qui a esté fait à la France, que d'estre blessez en vne autre entreprise, tout nostre plus grand souhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignant toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iugerez estre plus expedient, vous auez des soldats qui ont du courage de reste pour effectuer ce que vous direz: nous n'auons point de repos iusques à ce que nous nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye creüt plus que iamais dans les vaisseaux. Le sieur de Gourgues fait changer la route, & tirer quelques coups de canon, pour commencer la resiouissance, & donner courage à tous les soldats: & alors ce genereux Cheualier fait singler vers les costes de la Floride, & fut tellement fauorisé du beau temps, qu'en peu de iours il arriua proche du fort de la Caroline, & se tour apperceu, les Sauuages du pays firent voir force

Les soldats du sieur de Gourgues luy tesmoignent leur bonne volonté de le suiure.

Il fait tirer quelques coups de canon en resiouissance.

Sauvages
font voir
force fu-
mées.

Le Sieur de
Gourgues
s'informe
par eux de
l'estat des
Espagnols.

Ordonne
ses gens
pour les
assaillir.

fumées, iusques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abbaïsser les voiles, & mouiller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauvages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le Sieur de Gourgues resolu de les attaquer. Ils asseurerent qu'ils estoient en nombre de 400. tres-bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit necessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyons s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy estoit necessaire.

Attaque les
deux forts.

Doneques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauvages par l'espaïsseur des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait recognoistre les places, & l'estat auquel elles estoient: & le Samedi d'aparauant *Quasimodo*, au mois d'Avril 1568. attaque furieusement les deux forts, & se dispose de les auoir par escallade, en quoy il trouua grande resistance: & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repoussez, puis reprenans cœur retournent au combat avec plus de valeur qu'aparauât. Bien attaqué, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point passer, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Gaigne
le dessus
du rampart.

Nostre genereux Cheualier de Gourgues le coute-las à la main, leur enflamme le courage, & comme vn lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du rampart, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux.

Scs

Ses soldats le suiuent, & combattent vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent: de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demeurèrent prisonniers des François; & ceux qui pensoient se sauuer dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauvages, qui les traitterent comme ils auoient fait les nostres. Deux iours après le Sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après quelque resistance, desquels partie furent tuez, les autres prisonniers.

Les deux forts pris, & les Espagnols tuez, & pris.

Prinse du grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'injure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques-uns, avec des escriteaux sur le dos, portans ces mots: *Le n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer.* Après ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauvages vn regret immortel de se voir priuez d'un si magnanime Capitaine. Son partement fut le 30. de May 1568. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi honorablement, & avec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit esté.

Le Sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols, avec des escriteaux sur le dos.

Fait ruiner les forts, & reuiet en France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde Occidentale: dequoy sa Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire trancher la teste, & fut contraint de s'absenter pour

l'Empereur demande au Roy iustice de ses subiects mal traittez par le sieur de Gourgues.

Qui est es-
traint de
s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repara l'honneur de la nation Françoise, que les Espagnols auoient offensée: ce. qu'autrement eust esté vn regret à iamais pour la France, sil n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'vn Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts re-
marquez
aux voya-
ges de Ri-
baus & Lau-
donniere.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriuéee en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremitez, iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeissance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandonner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays; & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second de-
faut,

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de connoissance és executions de leurs desseins. Que sil y en a eu d'experimenter en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pource que la plus-part ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajoleurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre considerables : car pour les commencer, & terminer avec honneur & vtilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, & auoir l'experience de telles descouertes; ce que n'ont pas les grands hommes d'estat, qui sçauent mieux manier & conduire le gouvernement & l'administration d'un Royaume, que celle de la nauigation, des expeditions d'outre-mer, & des pays loingtains, pour ne l'auoir iamais practiqué.

Gens de conseil des Roys sont ignorans des entreprises de mer.

Faux rapports pernicieux.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estre fourny que de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit mirer sur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charlesfort, que Ribaus laissa si mal pourueu de toutes choses; & ces manquemens arriuent ordinairement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays là rapportent sans y semer; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans pratique ny experience. Il y a bien de la difference à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de la scituation des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & vtilitez qui s'en retirent, enuoyer des hommes au delà des mers en des pays-loingtains, trauffer des costes & des isles inco-

Faute de Laudonniere.

gnües, & se former ainsi telles chimeres en l'esprit, faisant des voyages & des nauigations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'exécution des descouertes : il faut auparauant meurement considerer les choses qui se presentent en telles affaires, communiquer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes cognoissances, qui sçauent les difficultez & les perils qui s'y rencontrent, sans s'embarquer ainsi inconsiderément sur de simples rapports & discours. Car il sert de peu courir les terres lointaines, & les aller habiter, sans les auoir premierement descouertes, & y auoir demeuré du moins vn an entier, pour apprendre la qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par après y jeter les fondemens d'une Colonie. Ce que ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voyageurs, qui se contentent seulement de voir les costes & les éléuations des terres en passant, sans s'y arrester. D'autres entreprennent telles nauigations sur de simples relations, faites à des personnes qui, quoy que bien entédües dans les affaires du monde, & qu'ils ayent de grandes & longues experiences, neantmoins estans ignorans en celles cy, croyent que toutes choses se doiuent gouverner selon les éléuations des lieux où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grandement trompez. Car il y a des changemens si estranges en la nature, que ce que nous en voyõs nous fait croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort diuerses & en grand nombre, qui est cause que ie les passeray souz silence. I'ay dit cecy en passant, afin que ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de nouueaux desseins, s'en seruent, & les considerent : de

Ce qu'il faut faire pour faire reüssir les entreprises avec honneur.

Imprudéce de la plus-part des entrepreneurs

Changemens estranges en la nature.

forte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine & la perte d'autrui leur serue d'exemple, & d'apprentissage.

Le troisieme defect, & le plus preiudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit recherchez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit, quoy qu'il n'y allast pas pour combattre l'ennemy, mais demeurer tousiours sur la defensue, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir: pouuât bien iuger que puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus vaillant que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsiderément au peril & à la fortune. Il eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust assure de la victoire: mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus experimenté que luy en la cognoissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Troisieme
defaut.

D'auantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent tousiours faire leur route le plus droit qu'il seroit possible, sans se détourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce malheur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'estre perdue, & les hommes contraints d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures,

ou pour ne s'en estre pourueu que pour deux ans, iusques à ce qu'il aye veu la terre défrichée, pour nourrir ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles que font ces nouveaux soldats, qui n'ont défriché aucune terre, ny trouué moyé de le faire depuis deux ans que le pays seroit habité, n'ayans autre pensée qu'à tirer profit des castors, & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que les François y possèdent: ce qui est aisé à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon reglement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuuent remarquer és premiers voyages, sur lesquels se sont mis les suiuan, qui n'ont esté gueres plus heureux.

Voyage du Sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Saintongeois vers Labrador. Son partement: son arriuee. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller en Orient. Voyage du Marquis de la Roche sans fruiet. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

Alphonse de Saintonge enuoyé vers Labrador par le Sieur de Roberual.



L'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouellé ceste sainte entreprise, enuoya Alphonse Saintongeois, vn des hommes des plus entendus au fait de la navigation qui fust en France de son temps, qui voulut par ses descouertes voir & rencontrer plus au Nort vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce qui luy estoit necessaire pour ceste descouerte, &

partit audit an 1541. Et après auoir nauigé le long des costes du Nort, & terres de Labrador, pour trouuer vn passage qui peust faciliter le cōmerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Son partement.

Arriue aux terres de Labrador.

Les glaces & les risques le cōtraignēt de retourner.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descouurer vn passage, mais l'autre estoit pour le profond des terres, & y habiter, s'il se pouuoit; & ainsi ces deux voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ie n'allegueray point le discours au long des nations estrangeres qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nort, pour aller aux Indes Oriētales, comme es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet fit trois voyages: sept ans après Hunfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans. Après Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra souz le 72. degré, passa par vn destroit appellé auourd'huy de son nom. Vn autre appellé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contraint à cause des glaces de s'en retourner sans effect: & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Estrangers qui ont trouué le passage du Nort pour aller en Orient, 1576.

Voyages de Martin Forbichet, & de Hunfroy Gilbert.

Voyage de Iean Dauis Anglois: L'an 1590. Du Capitaine Georges

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognoissance par la nouvelle Zambie du costé de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident, au dessus des terres dites Labrador.

Voyages des Espagnols, Portugais, & Hollandois.

Bien qu'eust
causé le pas-
sage trou-
ué.

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant désiré se fust trouué, combien cela eust apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'un tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps cy, & ce qui ne s'est peu faire par vn lieu, se peut recouurer par vn autre avec le temps, pourueu que sa Majesté vueille assister les entrepreneurs d'un si loüable dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à nos nouveaux conquerans au pays de la nouvelle France.

Voyages du
Marquis de
la Roche
souz le re-
gne du feu
Roy Hen-
ry IIII.
l'an 1598.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé d'une sainte enuie d'arborer l'estendart de Iesus Christ, & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. prit commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse memoire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & vn grand attirail de choses necessaires à vn tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoissance des lieux, que par vn pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable, distante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud, où cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, & furent contraints de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en ceste isle propre à bastir, que le débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; & vescuient seulement de la chair des
boeufs

Sans fruit.

Met les gés
en l'isle de
Sable.

Sont con-
traints de
demeurer
souz terre.

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, l'y estans sauuez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui s'estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Breton; & se vestirent de peaux de loups marins, ayans vsé leur habits, & conseruerent les huiles pour leur vsage, avec la pescherie de poisson, qui est abondante autour de ladite isle; iusques à ce que la Cour de Parlement de Roüen par arrest condamna ledit Chédotel d'aller repasser ces pauures miserables, à la charge qu'il auoit la moitié des commoditez de ce qu'ils auoient peu practiquer pendant leur sejour en ceste isle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs, ce qui fut executé: & reuenans en France au bout de sept ans, partie vint trouuer sa Majesté à Paris, qui cōmanda au Duc de Suilly de leur donner quelques cōmoditez, comme il fit, iusques à la somme de 50. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Cependant le Marquis de la Roche estant à pourfuiure en Cour les choses que sa Majesté luy auoit promises pour son dessein, elles luy furent déniées par la sollicitation de certaines personnes qui n'auoient desir que le vray culte de Dieu s'accroust, ny d'y voir florir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Ce qui luy causa vn tel desplaisir, que pour cela, & autre chose, il se trouua assailly d'une forte maladie, qui l'emporta, après auoir consommé son bien & son trauail, sans en ressentir aucun fruit.

En ce sien dessein se remarquent deux defauts; l'vn, en ce que ledit Marquis n'auoit fait descou-
 urir & recognoistre le lieu par quelque homme entendu en telle affaire, & ou il deuoit aller habiter,

Vient de
chairs de
bœufs & de
vaches.

Se vestit de
peaux de
loups ma-
rins.

Chédotel
est cōdam-
né de les
repasser.

Le Roy leur
fait donner
quelque ar-
gent.

Le Marquis
de la Roche
ne peut
iouyr de ce
que le Roy
luy auoit
promis.

Tombe ma-
lade, dont il
meurt.

Defauts en
son dessein

Jalous des
bōs desseins
retiennent
les Roys de
reconnoi-
stre les en-
trepreneurs

premier que s'obliger à vne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empescherent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschantillon. Voicy vn quatriesme voyage rompu, venons au cinquieme.

Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le sieur de Mons voyage avec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin : son entreprise.

CHAPITRE VI.

Voyage du
sieur de S.
Chauuin,
l'an 1599.



A la sollici-
tation du
sieur du Pont
Graué.

N an après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au faiçt de la nauigation (qui auoit seruy sa Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religiō pretenduë reformée) entreprit ce voyage souz la commission de sadite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Sainct Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) accompagnez d'autres vaisseaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieuës à mont la riuere, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps :

ledit du Pont desireux de trouuer moyen de rendre ce trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un d'autorité & pouuoir eminent auprès du Roy, pour obtenir vne commission, portât que le trafic de ceste riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la permission & consentement de celuy qui seroit pourueu de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commencement de bien faire, sans qu'il en couste rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'effectuë; ayât dessein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier & defendre le pays. Le Roy qui auoit grande confiance en cét entrepreneur, qui neantmoins pretendoit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il promettoit, vouloit priuer tous les sujets du Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en deuoir de l'executer. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus necessaires qu'il croit estre propres à son entreprise. Plusieurs personnes d'arts & de mestiers s'acheminent & se rendent au lieu de Hondefleur lieu de l'embarquement. Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Graué pour son Lieutenant en l'un d'iceux: mais le chef estant de contraire religion, ce n'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmy des peuples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on songeoit le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadoussac, lieu de la traite, & fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrès. Ils se deliberent d'y faire vne habitatio; lieu le plus desagreable & infructueux

Va en Cour pour obtenir commission du Roy.

Dessein de l'entrepreneur.

N'estant le chef Catholique, ce n'estoit le moyen d'y planter la vraie foy.

Froidures
excessiues
qui y re-
gnent:

qui soit en ce pays, qui n'estant remply que de pins, sapins, bouleaux, montagnes, & rochers presque inaccessibles, & la terre tres-mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessiues, que sil y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuere, il y en a là vne liure : aussi combien de fois me suis-ie estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps;

Remon-
strance du
Pont Graué
au Sieur
Chauuin.

Or comme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les courir contre la rigueur des froidures extremes, ayant sceu du Pont Graué que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra audit-Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauuages, afin de traiter avec eux.

Le sieur de
Mons voya-
ge avec le
sieur Chau-
uin.

Le Sieur de mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graué, qui recognoissant ce lieu estre fort desagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuue. Mais quoy que c'en soit, ou le réps ne le permettât pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fut cause qu'il employa quelques ouuriers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couuerte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'vn corps de garde, entouré de clayes, (laquelle i'ay veüe en ce lieu là) & d'vn petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays là où il n'ya point de rochers, ce sôt to^s sables fort mauuais. Il y auoit vn petit

Maison de
plaisance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. hōmes, fournis de peu de cōmoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abādon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny des-courir plus auant, comme aussi fit ledit du Pont.

*Les sieurs
Chauuin &
du Pont re-
uiennēt en
France,*

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans consomment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer suruenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse & faineantise, avec les maladies qui les surprirent, ils se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & contrains de s'abandonner aux sauuages, qui charitablement les retirerent avec eux, & quitterent leur demeure; les vnze moururent miserablement, les autres patissans fort attendans le retour des vaisseaux.

*Misere de
ceux qui y
passent d'hy-
uer.*

Le sieur Chauuin voyant ses gens humer le vent du Saguenay, fort dangereux, poursuit les affaires pour refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordōné; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

*Le sieur
Chauuin
desseigne
vn second
voiage aus-
si utile que
le premier.*

Ce qui fut à blasmer en ceste entrepr̄ise, est d'auoir donnē vne commission à vn homme de contraire religion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique & Romaine, que les heretiques ont tant en horreur, & abomination. Voila les defauts que j'auois à dire sur ceste entrepr̄ise.

*Ce qui est
blasnable
en ceste en-
trepr̄ise.*

Quatriesme entreprise en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Granée esleu pour le voyage de Tadoussac. L'Antheur se met en voyage. Leur arriuee au Grand sault Saint Louys. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.

CHAPITRE VII.

Quatriesme
entreprise
par le sieur
Comman-
deur de
Chaste.



seuz icy
l'heresie ne
pouoit
prendre ra-
cine en la
nouuelle
France.

Obtient
Commissio
de Roy.

A quatrieme entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée d'autât de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste loüable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes sy porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruice de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y viure & mourir glorieusement. comme il esperoit, si Dieu ne l'eust retiré de ce mode plustost qu'il ne pensoit; & se pouoit-on bien assieurer que souz sa conduite l'heresie ne se fust iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chrestiens desseins, dont ie pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

Donc après la mort dudit sieur Chauuin, il obtint nouvelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

la despenſe eſtoit fort grande, il fit vne ſocieté avec pluſieurs Gentils hommes, & principaux marchands de Rouen, & d'autres lieux, ſur certaines conditions. Ce qu'eſtant fait, ils font equiper vaiſſeaux tant pour l'exécution de ceste entrepriſe, que pour deſcouvrir & peupler le pays. Ledit Pont-Gravé avec commiſſion de ſa Maieſté (comme perſonne qui auoit deſia fait le voyage, & reconnu les deſauts du paſſé) fut élu pour aller à Tadouſſac, & promet d'aller iuſques au Sault Sainct Louys, le deſcouvrir, & paſſer outre, pour en faire ſon rapport à ſon retour, & donner ordre à vn ſecond embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter ſon gouuernement, avec la permiſſion de ſa Maieſté, qui l'aimoit vniquement, ſ'en aller au pays de la nouvelle France.

Le Sieur de Pont Gravé eſleu pour faire le voyage de Tadouſſac.

Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraiſchement des Indes Occidentales, où i'auois eſté prés de deux ans & demy, après que les Eſpagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en Frâce, où pendât les guerres i'auois ſeruy ſadite Maieſté ſouz Meſſeigneurs le Mareſchal d'Aumont, de Sainct Luc, & Mareſchal de Briſſac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Cōmandeur de Chaſte, iugeant que ie luy pouuois ſeruir en ſon deſſein, il me fit ceste faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque choſe, & me demanda ſi i'aurois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient. Le luy diſ que i'eſtois ſon ſeruiteur: que pour me licencier de moy-meſme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire ſans le Commandement de ſadite Maieſté, à laquelle i'eſtois obligé tant de naiſ-

Le Cōmandeur de Chaſte deſire auoir l'Auteur pour faire voyage avec lui.

Ne le peut faire ſans commandement du Roy.

sance, que d'une pension de laquelle elle m'honoroit, pour auoir moyen de m'entretenir près d'elle; & que si luy en plaisoit parler, & me le commander, que ie l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandement de sa Majesté pour faire ce voyage, & luy en faire fidel rapport: & pour cet effect Monsieur de Gesvre Secretaire de les commandemens, m'expedia, avec lettre adressante audit Pont-graué, pour me recevoir en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assistant de ce qui luy seroit possible en ceste entreprise.

Est expedie
par Monsieur
de Gesvre,
Secretaire
des coman-
demens.

Il comence
son voyage
pour Ta-
douffac,
l'an 1603.

Arrive près
le grand sault
S^r Louis.

Difficulté à
passer ce
Sault de S.
Louis.

Recognoist
le pays, & le
long de la
riuiere.

Me voila expedie, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603. nous faisons heureux voyage iusques à Tadouffac, avec de moyennes barques de 12 à 15. tonneaux, & fusmes iusques à vne lieuë à mont le grand-sault Saint Louis. Le Pont Graué & moy nous mettons dans vn petit bateau fort leger, avec cinq matelots, pour n'en pouuoir faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez. Ayans fait vne lieuë avec beaucoup de peine dans vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuâmes, & estans paruenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous iugeâmes impossible de le passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-melé de rochers, que nous nous trouuâmes contrains de faire presque vne lieuë par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuans voir d'auantage; & tout ce que nous peusmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le pais, & le lög de ladite riuiere, avec le rapport des Sauuages de ce qui estoit dedans les terres, des

res, des peuples, des lieux, & origines des principales riuieres, & notamment du grand fleuue S. Laurent.

le fis dès lors vn petit discours, avec la carte exacte de tout ce que i'auois veu & recognu, & ainsi nous nous en retournasmes à Tadoussac, sans faire que fort peu de progrès: auquel lieu estoient nos vaisseaux qui faisoient la traite avec les Sauvages, ce qu'estant fait, nous nous embarquasmes, mettant les voiles au vent, iusques à ce que nous fussions arriuez à Honnèfleu, où sceusmes les nouvelles de la mort du Sieur Commandeur de Chaste, qui m'affligea fort, recognoissant que mal-aisément vn autre pourroit entreprendre ceste entreprise, qu'il ne fust trauersé, si ce n'estoit vn Seigneur de qui l'autorité fust capable de repousser l'enuie.

Remarque sur vne carte ce qu'il auoit veu.

Leur retraite apres peu de progrès.

Reçoient nouvelles au Honnèfleu de la mort du Cōmandeur de Chaste.

Le n'arresté gueres en ce lieu de Honnèfleu, que i'allay trouuer la Majesté, à laquelle ie fis voir la carte dudit pays, avec le discours fort particulier que ie luy en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne laisser ce dessein, mais de le faire poursuiure, & favoriser. Voila le cinquieme voyage rompu par la mort dudit Sieur Commandeur.

Cinquieme voyage rompu par la mort dudit Cōmandeur.

En ceste entreprise ie n'ay remarqué aucun defaut, pour auoir esté bien commencé: mais ie seay qu'aussi tost plusieurs marchands de France qui auoient interest en ce negoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pellereries, pour le donner à vn seul.

Nul defaut en ceste entreprise.

Voyage du Sieur de Mons. Vient pourſuivre le deſſein du feu Commandeur de Chaſte. Obtient commiſſion du Roy pour aller deſcouvrir plus auant vers Midy. S'afſocie avec les marchands de Roüen & de la Rochelle. L'Auteur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Héne. Deſcouurent pluſieurs ports & riuieres. Le Sieur de Poitrincourt va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit Sieur de Mons. Sa commiſſion reuoquée.

CHAPITRE VIII.

APRE's la mort du Sieur Commandeur de Chaſte, le Sieur de Mons, de Saintonge, de la religion pretenduë reformée, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons ſeruices à ſa Maieſté durant toutes les guerres paſſées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour ſa fidelité, comme il a touſiours fait paroître iuſques à ſa mort; porté d'vn zele & affectiõ d'aller peupler & habiter le pays de la nouvelle France, & y expoſer ſa vie & ſon bien, voulut marcher ſur les briſées du feu ſieur Commandeur audit pays, où il auoit eſté, comme dit eſt, avec le ſieur Chauuin, pour le recognoiſtre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuue Saint Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'vn faſcheux pays, luy qui deſſroit aller plus au Midy, pour iõür d'vn air plus doux & agreable. Et ne ſ'arreſtant aux relations

Deſſein du Sieur de Mons, de pourſuivre eceluy du feu Commandeur de Chaſte.

Il auoit ja eſté auoia ge avec le ſieur Chauuin.

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne sçauoit l'assiette ny la temperature que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volonté d'excuter ceste genereuse entreprise, il obtiét commission du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, à condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continuë sa societé avec les marchands de Roüen, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traite de pelleterie estoit accordée par ladite cōmission priuatiuemēt à tous les subiects de sa Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouvelle France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'aurois agreable de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auois eu au dernier s'estoit accreu en moy, qui me fit luy accorder, avec la licence que m'en donneroit sa Majesté, qui me le permit, pour tousiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estant tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Pôt avec la cōmissiō dudit sieur de Mons à Canseau, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, voir ceux qui cōtreuiendroiēt aux defenses de sa Majesté. Le sieur de Mons prend sa route plus à val vers les costes de l'Acadie; & le temps nous fut si fauorable,

Obtient cōmission du Roy pour aller descourir plus auant vers Midy.

S'associe avec des marchands de Rouen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

L'Auteur avec permission du Roy voyage avec lui.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa route.

Arrivent au
Cap de la
Héue.

que nous ne fusmes qu'un mois à paruenir iusques au Cap de la Héue, où estans, nous passasmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouuans celuy cy agreable. Le Sieur de Mons me commit à la recher-

L'Auteur
est commis
à la recher-
che d'un
lieu propre
à habiter

che de quelque lieu qui fust propre: ce que ie fis avec quelque pilote que ie menay avec moy, où descou-

Decouurer
plusieurs
ports & ri-
uières.

urismes plusieurs ports & riuieres, iusques à ce que ledit Sieur de Mons s'arresta en vne isle, qu'il iugea d'af-

Employe
chacun selon
son art &
condition.

liette forte, & le terroir d'alentour tres-bon, la tem- perature douce, sur la hauteur de 45. $\frac{1}{2}$ de latitude, cō- me Sainte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les

Le sieur de
Poitrin
cont joint
avec le sieur
de Mons.

delcharger, que pour se loger promptement. Ses vais- seaux delchargez, il les renuoye au plustost, & le sieur de Poitrincourt (qui estoit venu avec ledit sieur de

Plaintes des
Bretons du
mauuais
traitement
du sieur de
Mons.

Mōs pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quel- que lieu de luy, en vertu de sa cōmissiō) s'en retourna. Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuer- nerent à Tadouffac. Nos vaisseaux estans retournez en France, ouïrent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excez & mauuais traitement qu'ils receuoient aux costes, par les Capi- taines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empes- choit de faire leur pesche, les priuans de l'vsage des choses qui leur auoient tousiours esté libres: de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste nauigation s'en alloit perdre, & les doüanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauvres & miserables, & contraints à mendier leurs vies. Reque- stes sont presentées à ce sujet, mais l'enuie & les grie-

ries ne cessent point; il ne manque en Cour de personnes qui promettent que pour vne somme de deniers l'on feroit casser la commission du Sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne sceut si bien faire, que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques personages qui estoient en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commission de la Majesté fut reuoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut, sans que sadite Majesté en sceust rien. Cependant, pour recompense de trois ans que le Sieur de Mons auoit consommé, avec vne despense de plus de 100000. liures, en la premiere desquelles trois années il souffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la longue durée des neiges de trois pieds de haut, durant cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont se descharger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses hommes moururent de la maladie de la terre, & fut contraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le Sieur de Poitrincourt, qui en ceste année estoit son Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit esté l'an precedent.

Crieries
côtreluy.

Commissio
du sieur de
Mons re-
uoquée par
argent.

Le sieur de
Mons souff-
rit beau-
coup en la
premiere
année de
son voiage.

La pluspart
de ses hom-
mes meurent
de maladie.

1607.

Retour du
sieur de Poi-
trincourt.

Voila tous les desseins du Sieur de Mons rompus, lequel s'estoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus saine & temperée que l'Isle de Sainte Croix, où il auoit hyuerné; & depuis l'on fut au port Royal, où l'on se trouua vn peu mieux, pour

Desseins du
sieur de
Mons tous
rompus.

Est recom-
pensé du
Roy.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Despense
excessive
qu'il a faite.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traité, & le departemēt qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui eust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contraint de laisser aller cēt arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires furēt mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par enuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Grand mal
de cōmet-
tre telles
affaires à
gens qui
ont peu de
cognois-
sance,

Deux reli-
gions con-
traires en
fait de
voyages, ne
font grand
fruit pour
la gloire de
Dieu.

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entre-prise, qui est, en ce que deux religions contraires ne font iamais vn grand fruit pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. I'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

Coup, mais ie scay tres-bië que le Ministre se plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir esté battu, & vuidoient en ceste façon les poinçts de controuerse. Je vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauvages estoient tantost d'un costé, tantost de l'autre, & les François meslez selon leur diuerse croyante, disoient pis que pendre de l'une & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences estoient veritablement vn moyen à l'infidele de le rendre encore plus endurcy en son infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuue Saint Laurent, il deuoit enuoyer recognoistre vn lieu propre pour y jeter les fondemés d'une Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee, comme celle de Sainte Croix, & Port Royal, où personne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despense de quatre à cinq mille liures, pour estre assureé du lieu, & mesme d'õner charge d'y passer vn hyuer, pour cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de doute que le terroir, & la chaleur correspondans à quelque bonne temperature, l'on s'y fust arresté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté reuouquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & eust-on assez defriché de terre, pour se pouuoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habitué, & les Anglois & Flamens n'auroiẽt iouy des lieux qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont establis à nos despens.

Despense
necessaire
au Sieur de
Mons, à
s'assurer
des lieux,
pour hy-
uerner.

48 LES VOYAGES DV SIEVR DE CH.

Il ne fera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouvertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descouvrir le tout, comme il se verra au Liure suiuant.

Fin du premier Liure.



LES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN. LIVRE SECOND.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie.

CHAPITRE PREMIER.



LE Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs isles couuertes de sapins, & la grande terre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la Guidemant, distant à l'Est nordest du Cap Breton 75. lieues.

Baye du Cap de la Héue.

Port au
Mouton.

A sept lieuës de cestuy-cy s'en trouue vn autre appellé le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negré.

Allant le long de la coste, se voit aussi vn port tres-bon pour les vaisseaux, & au fonds vne petite riuere, qui entre assez auant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negré, à cause d'vn rocher qui de loin en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'vn cap où nous passasmes le mesme iour, qui en est à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort

Fort dan-
gereux.

dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que ie veis iusques là sont fort basses, couvertes de pareil bois qu'au cap de la Héue, & les isles toutes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fusmes passer la nuit à la Baye de Sable, où les vaisseaux peuuent mouïller l'anchre, sans aucune crainte de danger.

Du Cap de
Sable.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieuës de la Baye de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteurs qui jettent presque vne lieuë à la mer. De là on va en l'isle aux Cormorans, qui en est à vne lieuë, ainsi appellée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & remplismes vne barrique de leurs œufs: & de ceste isle faisant l'ouest enuiron six lieuës traufferant vne baye qui fuit au nord deux ou trois lieuës, l'on rencõtre plusieurs isles qui jettent deux ou trois lieuës à la mer, lesquelles peuuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, se-

Isle des Cor-
morans.

lon que i'ay peu iuger. Elles sont la plus-part fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau.

Ces isles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encores quatre.

Isles peuplées de pins, sapins, bouleaux, & de trembles.

En l'une y a si grande quantité d'oiseaux appelez tangueux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton.

En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il y a vne telle abondance d'oiseaux de differentes especes,

Oyseaux en grande abondance.

qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on ne l'auoit veu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes,

marmettes, outardes, perroquets de mer, beccacines, vaultours, & autres oiseaux de proye: mauues, alloüettes de mer de deux ou trois especes: herons, goillans,

courlieux, pies de mer, plongeons, huats, appoils, corbeaux, grües, & autres sortes, lesquels y font leurs nids.

Je les nommay isles aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 43. degrez & demy de latitude, distantes

Leur hauteur & largeur.

de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues. De là l'on va à vn cap que i'appellay le port

Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des

Port Fourchu.

isles aux loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il

asseche presque tout de basse mer, fors le cours d'une petite riuere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pesche de morües y est

Pesche de morües.

bonne auprès du port; faisant le nort dix ou douze lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sinõ

quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres semblent estre propres pour cultiuer. Les bois y sont

Bois tres-beaux.

tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins.

Ceste coste est fort saine, sans isles, rochers, ne basés: de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuuent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, ie fus à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur surouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoisse, ainsi nommée par le sieur de Mons.

Isle Longue.

Salogueur.

Ceste isle est de six lieues de long, & a en quelques endroits près d'une lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre islets de rochers, où les Sauvages prennēt force loupes marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, s'ils vouloient se mettre au hazard de le passer.

Abonde en bois & bouleaux.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest deux lieues, y a vne anse où les vaisseaux peuuent anchrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue ou environ de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'un Mineur appellé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelques lieues plus outre est aussi vne petite riuere, nommée du Boulay, où la mer monte demie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tōneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

Mine d'argent dans l'anse.

vaisseaux, où nous trouuâmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nord est, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuere environnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuere qui asseche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui asseche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutes fois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds environ six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui couure de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que i'aye veu : & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Le

Mine de
fer.

Terroir
rouge co-
me sang.

Prairies
pleines de
beaux ar-
bres.

Islet de
cailloux.

Port de S.
Margueri-
te.

pris la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. degrez & demy, & vn peu plus de latitude, & 17. degrez 16. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Ceste baye fut nommée la baye Sainte Marie.

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baye Françoisse. De la riuiere saint Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauvages Manthane. De la riuiere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste.

CHAPITRE II.

DV passage del'Isle Longue, mettant le cap au nordest 6 lieues, il y a vne anse où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à 4. 5. 6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme vent deux lieues, l'on entre en l'vn des beaux ports qui soit en toutes ces costes, où il pourroit grand nombre de vaisseaux en seureté. L'entrée est large de 800. pas, & sa profondeur de 25. brasses d'eau; a deux lieues de long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez grande, tirant à l'est, appellée la riuiere de l'Equille, qui est vn petit poisson de la grâdeur d'vn esplan, qui s'y pesche en quantité; comme aussi on fait du haranc, & plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abo-

Port royal,
où descen-
dent trois
riuieres.

Riuiere de
l'Equille.

dance en leurs saisons. Ceste riuere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuere, l'une du costé du nord, l'autre au sud de l'isle. Celle du nord est la meilleure, où les vaisseaux peuuent mouïller l'anchre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau : mais il faut se donner garde de quelques basés qui sont tenât à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a recogneu l'achenal.

Le fus 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brasse & demie d'eau. Le terroir de ceste riuere est rempli de force chesnes, fresnes, & autres bois. De l'entrée de la riuere iusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauersent d'une part & d'autre, par où des chaloupes & bateaux peuuent aller de plaine mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la premiere près de deux lieuës, où il y a vne autre petite riuere qui va assez auant dans les terres, que j'ay nommée la riuere Sainct Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye Saincte Marie d'environ quatre lieues par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuere, ce n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peu d'eau. Ce

Son terroir
rempli de
chesnes,
fresnes, &
autres bois.

Riuere S.
Antoine.

lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 17. degrez 8. minutes de declinaison de la Guide-aimant.

Partant du port Royal, mettant le cap au nordest 8. ou 10. lieues, rangeant la coste du port Royal, ie traucersay vne partie de la Baye, comme de quelque 5. ou 6. lieues, iusques à vn lieu qu'ay nommé le Cap des deux Bayes, & passay par vne isle qui en est à vne lieue, laquelle contient autant de circuit, esleuée de 40. ou 45. toises de haut, toute entourée de gros rochers, horsmis en vn endroit qui est en talus, au pied duquel y a vn estang d'eau salée, qui vient par dessous vne pointe de cailloux, ayant la forme d'vn esperon. Le dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres, avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là j'allay à vn port qui en est à vne lieue & demie, où il y a aussi vne mine de cuiure. Ce port est souz les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de basse mer. Pour entrer dedás il faut ballizer & recognostre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va rangeant vn canal, suiuant l'autre costé de terre ferme, puis on entre dans vne Baye qui contient prés d'vne lieue de long, & demie de large. En quelques endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschoüer. La mer y pert & croist de 4. à 5. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux mines est ainsi appellé, parce qu'au nord & sud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers l'est nordest, & nordest quelques 12. à 15. lieues; & y a vn destroit à chaque Baye qui ne contient pas plus de demie lieue de large. Cela passé, il s'estlargit tout d'vn coup d'environ 3. 4. à 5. lieues. Il y a aussi quelques isles en ceste Baye,

où

Cap des 2.
Bayes.

Isles entourées
de gros
rochers.

f
r
g
c
v
d
e
tr
cc
te
fo
le
fo
ui.
arr
Ce

où il y a des estangs, & deux ou trois petites riuieres qui y descendent avec les canaux des Sauuages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que j'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le pays est remply de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pas trop bon.

Ce pays est
plein de
pins & de
bouleaux.

Nous fismes l'ouest deux lieues iusques au Cap des deux Bayes, puis le nord cinq ou six lieues, & trauerfames l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur-ouest y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne anse qui a enuiron demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encores plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois isles & vn rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes que i'eusse encores veu, que ie nommay la riuiere Saint Iean, pource que ce fut ce iour là que j'y arriuay, & des Sauuages elle est appelée Ouygoudy. Ceste riuiere est dangereuse, si on ne recognoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'élargir, & ayant doublé vne pointe elle estressit derechef, & fait comme vn fault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne si grande viffesse, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, & lors elle s'élargit enuiron vne lieuë par aucuns endroits, où il y a trois isles, aufquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers, & lambruches de vignes sauuages. Les habitans du pays vont par icelle riuere iusques à Tadouffac, qui est dans la grande riuere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuere Saint Jean iusques à Tadouffac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceste riuere, à cause des faults qui ne se peuuent nauiger que par les canaux des Sauuages.

Tadouffac
est en la
grande ri-
uere saint
Laurent.

De la riuere Saint Jean ie fus à quatre isles, en l'vne desquelles y a grande quantité d'oiseaux appelez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeonneaux. Ceste isle est estoignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles: entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauuages Menane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos ie fus à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Etechemins, nation de Sauuages ainsi nommée en leur pays, & passe-t'on par si grande quantité

Oiseaux
appelez
margos.

L'isle de
Manhanc.

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu sçauoir le nombre; les vnes contenans deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon iugemēt plus de quinze lieues de circuit, y ayāt plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pescherie de molluës, faulmons, bars, harancs, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les isles, l'on entre dans vne riuiera qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la terre de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huiēt ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut seruir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de quatre vingts à cent tonneaux, mais il asseche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, erables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne scituation, & n'y a qu'vn costé où elle baisse d'environ 40. pas, qui est aisé à fortifier: les costes de la terre ferme en estans des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la riuiera qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iugea le meilleur, tant pour la scituation, bon pays, que pour la communication que l'on pretendoit avec les Sauvages de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

Cul de sac
de quinze
lieues.

Isle de Sain-
te Croix.

Vaisseaux
ne peuvent
passer au
fault d'eau
de ceste isle
à cause des
rochers.

vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ser-
uice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut
nommé par le sieur de Mons l'isle Sainte Croix. Pas-
sant plus outre, on voit vne grande baye en laquelle y
a deux isles, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuie-
res, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient, &
l'autre au nort, & la troisieme grande, qui va vers
l'Occident: c'est celle des Etechemins. Allant dedans
icelle deux lieuës, il y a vn fault d'eau, où les Sauvages
portent leurs canaux par terre enuiron 500. pas, puis
r'entrent dedans icelle, d'où en après en traüersant vn
peu de terre, on va dans la riuere de Norembeque &
de Sainct Iean. En ce lieu du fault les vaisseaux ne peu-
uent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il
n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend
si grande abondance de harancs & bars, que l'on y en
pourroit charger des bateaux. Le terroir est des plus
beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les
Sauages s'y retirent quelquefois cinq ou six sepmai-
nes durant la pesche. Tout le reste du pays sont forests
fort espoisses. Si les terres estoient défrichées, les grains
y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de
45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minutes
de declinaison de la Guide-aymant. En cét endroit y
fut faite l'habitation en l'an 1604.

De la coste, peuples, & riuere de Norembegue.

CHAPITRE III.

DE ladite riuere de Sainte Croix continuant le long de la coste faisant enuiron 25. lieues, passasmes par vne grande quantité d'isles, bancs, battures, & rochers, qui jettent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nommay les isles rangées, la plus-part desquelles sont couuertes de pins & sapins, & autres meschans bois. Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables; & passay proche d'vne isle qui contient enuiron 4. ou 5. lieues de long. De ceste isle iusques au nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les vnes proches des autres. Le sommet de la plus-part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux. Je l'ay nommée l'isle des Monts-deserts. La hauteur est par les 44. degrez & demy de latitude.

Force ports
dans ces
isles,

Isle des
Monts-
deserts

Les Sauvages de ce lieu ayās fait alliance avec nous, ils nous guiderēt en leur riuere de Pemete goit, ainsi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Bessabez, estoit chef d'icelle. Je croy que ceste riuere est celle que plusieurs Pilotes & Historiens appellent Norembegue, & que la plus-part ont escrit estre grande & spacieuse, avec quantité d'isles, & son entrée par la hauteur de 43. & $\frac{3}{4}$ & demy, & d'autres

Riuere de
Norembeguo.

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On décrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauvages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Ie m'assure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veüe, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Ie croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent : mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent décrit d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Ie diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: & presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des
Monts-des-
erts fait v-
ne pointe
de l'embou-
cheure de
cette riuie-
re.

La pesche
du poisson
y est fort
bonne.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, qui va dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangeât comme d'un quart de lieuë, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouure toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle, vous vous pouuez assurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts-deserts, & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuere de Norembugue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes isles deuât vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les euter la sonde en la main, pour plus grande seureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des isles, rochers, bases, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

Moyë d'entrer en cette riuere.

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuere il y a de belles isles qui sont fort agreables, comme des prairies. Je fus iusques à un lieu où les Sauvages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieuë de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieuës: & depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouuée) après auoir fait enui-

Belles isles autour d'icelle.

ron 7. ou 8. lieues , nous rencontraſmes vne petite ri-
 uiere, où auprés il fallut mouïller l'anchre; d'autát que
 deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcou-
 urent de baſſe mer ; & auſſi que quand nous euſſions
 voulu paſſer plus auant, il euſt eſté impoſſible de faire
 demie lieuë, à cauſe d'vn fault d'eau qu'il y a, qui vient
 en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veis allant de-
 dans vn canau, avec les Sauuages que nous auions, &
 n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau: mais paſſé
 le fault, qui a enuiron deux cents pas de large, la riuie-
 re eſt belle & plaiſante, iuſques au lieu où nous auions
 mouïllé l'anchre. Ie mis pied à terre pour voir le pays,
 & allant à la chaſſe ie le trouuaſ fort plaiſant & agrea-
 ble en ce que j'y fis de chemin, & ſemble que les cheſ-
 nes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y veis
 peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la
 riuiere ; tous cheſnes à l'autre, & vn peu de bois taillis
 qui ſ'eſtendent fort auant dans les terrés ; & diray que
 depuis l'entrée où ie fus, qui ſont enuiron 25. lieues, ie
 ne veis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en
 auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauua-
 ges, où il n'y auoit perſonne, leſquelles eſtoient faites
 de la meſme façon que celles des Souriquois, couuer-
 tes d'eſcorces d'arbres ; & à ce que i'ay peu iuger, il y a
 peu de Sauuages en icelle riuiere, qu'on appelle auſſi
 Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles,
 que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſ-
 ſon, & la chaſſe du gibbier, qui y eſt en quantité. Ce
 ſont gens qui n'ont point de retraite arreſtée, à ce que
 i'ay recognu, & appris d'eux : car ils hyuernent tantost
 en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la
 chaſſe

Ce que l'Au-
 theur veit
 au pays, où
 il mouilla
 l'anchre prés
 cette riuie-
 re.

Sauuages
 n'ont point
 de retraite
 arreſtée.

chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la necessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui sont grandes quelquefois.

Or il faut de necessité que ceste riuere soit celle de Norembegue : car passé icelle iusques au 41. degré que i'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dites, que celle de Quinibequy, qui est presque en mesme hauteur, mais non de grande estenduë. D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuere Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droite ligne.

Riuere de
Quinibe-
quy.

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauuages qui m'auoient conduit aux faults de la riuere de Norembegue, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres Sauuages, qui allerent en vne autre petite riuere aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de nostre arriué.

Bessabez
chef des
Sauuages.

Le 16. du mois il vint à nous enuiron trente Sauuages, sur l'assurance que leur donnerét ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouuer ce mesme iour avec six canaux. Aussi tost que les Sauuages qui estoient à terre le veirent arriuer, ils se mirent tous à chanter, dancer, & sauter, iusques à ce qu'il eust mis pied à terre : puis après s'assirent tous en rond contre terre, suiuant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Cabahis l'autre chef peu après arriua aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirerent à part, & se resiouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la

Sauuages
chantent à
l'arriuee de
leur chef.

premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauvages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauvages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils apperceuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, & commença à petuner avec les compagnons, comme ils font ordinairement au parauant que faire leur discours, & nous firent present de venaison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuit suiuaute, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabez avec les compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez, & 25. minutes de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuere appelée Quinibequy, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 15. de Bedabedec. Ceste nation de Sauvages de Quinibequy s'appelle Etechemins, aussi bien que ceux de Norembegue.

Voyage de
l'Authcur
en la riuie-
re de Qui-
nibequi.

Le 18. du mois ie passay près d'vne petite riuere où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque enuiron 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuere de Norembegue, il me dit qu'elle passe le sault dont i'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuere de Sainte Croix quelque peu par terre, puis entrét dans la riuere des Etechemins. Plus au lac descend vne autre riuere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuere qui va se descharger dans le grand fleuve Sainct Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauvages Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Saincte Croix.

Descouuertures de la riuere de Quinibeguy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degre de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.

CHAPITRE IIII.

RAngeant la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euitter la sonde en la main. Faisant enuiron 8. lieuës, rangeant la coste de l'ouest, passames par quantité d'isles & rochers qui jettent vne lieuë à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibeguy dix lieuës, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez

Scituation
de l'isle de
la Tortue,
& de la ri-
uiere.

hante, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grâde terre y a quelques rochers espars, qui courent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortuë & la riuere sont sud suest, & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles, qui font l'entrée, l'une d'un costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'ancre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Je me ressolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuere, & les Sauvages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayâmes en passant. Plus outre rencontraâmes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, & ne peuuent voler. Nous accostaâmes ces Sauvages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appelé Manthoumermer, comme nous eûmes fait 7. à 8. lieues, nous passâmes par certaines isles, destroits, & ruisseaux qui se delchargent dans la riuere, où ie veis de belles prairies: & costoyant vne isle qui a environ 4. lieues de long, ils nous menerent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauvages, lequel aussi tost que nous eûmes mouillé l'ancre, vint à nous dedans vn canau vn peu separé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à

Harangue
du Capitaine
des Sauvages à nos
François.

deux autres Capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'un appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des isles, ils laisserent chacun vne fiesche proche d'un cap, par où tous les Sauvages passent, & croyent que s'ils ne le faisoient, il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & vivent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauages
grandemēt
supersti-
tieux.

Par delà ce cap nous passasmes vn fault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'eussions le vent bon & frais, & que le fissions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fumes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fismes tant à force de bras, avec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passasmes. Les Sauvages qui estoient avec nous porterent leurs canaux par terre, ne les pouans passer à la rame. Après auoir franchi ce fault, nous veismes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce fault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au fault nous la trouuasmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prai-
ries qui se
descouurent.

Poursuiuans nostre route, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nort nordest, & l'autre du norouest, par où

Lac de 4
lieues.

deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point, resoluſmes d'employer le temps. Nous leuaſmes donc l'anchre, & vint avec nous deux Sauuages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinſmes mouïller l'anchre à l'emboucheure de la riuiere, où nous peſchafmes quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons: cependant nos Sauuages allerēt à la chaffe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladite riuiere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'isle de la Tortuë, qui eſt deuant l'entrée de ladite riuiere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaïſon de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le ſueſt trois petites iſles, où les Anglois font peſche de moluës. L'on va par ceſte riuiere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues, ſans paſſer qu'vn trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuiere qui vient deſcendre dedans le grand fleuue Sain& Laurent. Ceſte riuiere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & baſes qu'il y a, tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achenal ſil eſtoit bien recognu. Si peu de païs que i'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais: car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dites. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les Sauuages qui ſemoiēt

Riuiere de
Quinibe-
quy fort
dangereu-
ſe.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaisé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que j'ay peu apprendre de celieu; lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux eslans, & autres bestes, dequoy ils viuent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, dautant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandissime trauail, qui est caule qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils viuent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'eslans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si propremēt qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la nege sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suiuent, iusques à ce qu'ils apperçoient la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans; & lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent, & se donnet la curée: après ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

Chasse des
Sauages
qui habitent
ces costes
durant l'hy
uer.

Vient de
coque quand
ils ne chas-
sent.

Forme de
leur chasse.

Costoyant la coste, fusmes mouïller l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Je fus visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison : c'estoit les premiers que j'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héue : nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entraimes dedans vne petite riuiere, où nous ne peusmes plustost, dautant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasses d'eau, de plaine mer brasses & demie, & du grand de l'eau deux brasses : quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouïllé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la riuiere, qui commencerent à dancer. Leur Capitaine pour lors n'estoit avec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se razent le poil de dessus le crane assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs façons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauvages que j'ay veus. Ce sont gens disposés, bien formés de leur corps. Leurs armes sont piques, massuës, arcs, & flesches, au bout desquelles aucuns mettent la queue

Comme les
Sauvages
de ces lieux
se razent.

Se peindēt
le visage de
noir & rouge.

Leurs ar-
mes.

queuë d'un poisson appellé signoc : d'autres y accom-
modent des os , & d'autres en ont toutes de bois. Ils
labourent & cultiuent la terre , ce que n'auions enco-
res veu. Au lieu de charruës ils ont vn instrument de Instrumens
duquel ils
labourent;
bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuere
s'appelle des habitans du pays Chouacoer.

Le fus à terre pour voir leur labourage sur le bord
de la riuere , & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, Ont des
bleds d'In-
de.
qu'ils font en jardinages, semâs trois ou quatre grains
en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des
escailles du susdit signoc quantité de terre, puis à trois Comme ils
les sement.
pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecuti-
uement. Parmy ce bled à chasque touffeu ils plan-
tent 3. ou 4. febves de Bresil, qui viennent de diuerses
couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du-
dit bled, qui leue de la hauteur de 5. à 6. pieds, & tien-
nent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y
veismes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cul-
tiuët aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit Hauteur de
ce bled.
de deux pieds de haut : il y en auoit aussi de trois. Ils le
sement en May, & le recueillent en Septembre. Pour
les febves, elles commençoient à entrer en fleur, com- En quel
temps se
fenc.
me aussi les courges & citrouilles. l'y veis grâde quan-
tité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers.
Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en
trouuâmes assez dessous, qui estoient de l'année pre-
cedente. Il y a aussi force vignes, auxquelles y auoit de
fort beau grain, dont nous fîmes de tres-bon verjus,
ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bac-
chus, distante d'icelle riuere près de deux lieues. Leur
demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres,

Les foreſts
dās les ter-
res ſont fort
claires:

Saules en
quantité és
lieux aqua-
tiques.

me fit iuger que l'air y eſt plus temperé & meilleur que celuy où nous hyuernafmes , ny que les autres lieux de la coſte. Les foreſts dans les terres ſont fort claires, mais pourtant remplies de cheſnes, heſtres, frefnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de ſaules. Les Sauvages ſe tiennent touſiours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de paliffades faites d'afſez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils ſe retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & courent leurs cabannes d'eſcorce de cheſnes. Ce lieu eſt fort plaiſant, & auſſi agreable que l'on en puiſſe voir: la riuiere abondante en poiſſon, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn iſlet capable d'y faire vne bonne forterefſe, où l'on ſeroit en ſeureté.

*Riuiere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoiſt.
Cap aux Iſles. Canots de ces peuples faits d'eſcorce de
bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là ſont reuenir
à eux ceux qui tombent en ſyncope. Se ſeruent de pierres
au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu
de nous.*

CHAPITRE V.

LE Dimanche 12. du mois nous partiſmes de la riuiere appellée Choüacoet, & rangeant la coſte, après auoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent ſe leua contraire, qui nous fit mouïller l'ancre & mettre pied à terre, où nous veifmes deux prairies, chacune deſquelles con-

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis Choüacoet iusques en ce lieu (où veïsmes de petits oiseaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des aisles, qui sont orangées) il y a quantité de vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la plus-part des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournaſmes 2. ou 3. lieues deuers Choüacoet, iusques à vn cap qu'auons nommé le port aux isles, bon pour des vaisseaux de cent tonneaux, qui est parmy trois isles.

Oiseaux
qui chan-
tent com-
me les mer-
les.

Port aux
isles.

Mettant le cap au nordest quart du nort proche de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun passage (bien que ce soient isles) que celuy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brifans de rochers qui sont dangereux. En ces isles y a tant de groïſelles rouges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn nombre infiny de tourtes, dont nous en prîsmes bonne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 43. degrez 27. minutes de latitude.

Costoyans la coste nous apperceusmes vne fumée sur le riuage de la mer, dont nous approchaſmes le plus qu'il nous fut possible, & ne veïsmes aucun Sauvage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuis. Le Soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit plate, & sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous esloigner, afin de mouïller l'anchre, ayans fait environ deux lieues, nous apperceusmes vn cap à la grande terre au sud quart du suest de nous, où il pouuoit auoir six lieues: à l'est deux lieues apperceusmes trois ou quatre isles assez hautes, & à l'ouest vn grand cul de

Cap qu'ils
appergoi-
rent à la
grande terre.

fac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dás les terres du lieu où nous estiõs enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resolusmes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuit, & en approchastes à 16. brasses d'eau, où nous mouillastes l'ancre attendant le point du iour.

Prés ce cap
font 3. isles,
à cause de
ce appellé
cap aux is-
les.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de diferentes sortes, comme à Choüacoet, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer, que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estans prés de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu'auparauant. Cela fait, ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montras- sent comme alloit la coste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans la dite baye vne riuere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuasmes en cét endroit des vignes en quantité, dont le verjus

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuzé. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Celieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entraimes en vne anse où il y auoit force vignes, pois de Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultiuent.

Celieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprés, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

Anse fort fertile.

Nous veismes là vn Sauvage qui se bleffa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchassent: puis faisans certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le soufflant il reuint à foy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

Comme les Sauvages font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope.

Ayás fait demie lieuë nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venuë. Nous ayans monstré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous monstrer l'endroit de leur habitation, & fusmes mouïller l'anchre proche d'vn petit islet, où l'on enuoya nostre canau pour leur porter des courteaux & des gallettes, & apperceusmes

Ces peuples
ont leurs
canaux faits
d'escorce
de bouleau.

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après auoir arresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuames l'anchre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Poursuiuant nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'vn & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillastes l'anchre proche d'une isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, auxquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserēt plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes sçauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faits tout d'une piece, fort

subjets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recourent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, auxquels on en porte pour traicter de pelleterie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, horsmis d'un costé, où ils mettent

Comme ils
font leurs
canaux.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflamment, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux à leur fantasie, ils le racent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se seruent
de pierres
au lieu de
couzeaux.

Le lendemain 17. dudit mois nous leuâmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedant, qui nous demeroit comme au sud sur-ouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 5. lieues, & passâmes par quelques isles remplies de bois. Je reconnus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauvages au cap des isles. Poursuiuant nostre route, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Saint Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fusmes mouiller l'ancre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauvages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monstrer grands signes de ressiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendious nullement. L'on enuoya 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres
en grand
danger d'es-
tre perdus.

Chef des
Sauuages
honorabile-
ment receu
de nous.

Citrouilles
qui se man-
gēt en for-
me de falla-
de.

Quantité
de maison-
nettes dans
les champs.

Riuere du
Gas.

quelques couteaux, & autres jolietez, que trouuay à propos luy donner, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nôbre de ses cōpagnons, qui estoiet tant le long de la riuie, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Plus ya en icelle baye vne riuere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouuerte avec les montagnars qui sont en la grande riuere Sainct Laurent.

*Continuation des descouvertures de la coste des Almouchi-
quois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.*

CHAPITRE VI.



LE lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediocrement basse, souz la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude, & fismes ce iour 2. lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y
veismes

veïsmes quantité de cabannes & jardinages, & entrasmes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des haims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout estant en forme d'vn petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celui de France; & me dirent qu'ils en cueilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous montrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en retourna à terre aduertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperceusmes 18. ou 20. Sauvages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à dancier. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prierent d'aller en leur riuere. Nous leuâmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuâmes estans de basse mer, & fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieusement, & fus reconnoistre la riuere, où ie n'y veis autre chose qu'vn bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a qu'vn ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de circuit; en l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'isle couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims desquels ils se seruent à la pesche.

Deux isles
en ceste
baye.

tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues: l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer asseche presque toute de basse marée. Celieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Saint Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap Saint Louys.

Cap d'une
grande baye.

Cap Blanc.

Riuere de
Sainte Su-
zanne.

Nous partismes de ce lieu, & rangeât la coste comme au sud, nous fismes 4. à 5. lieues, & passâmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceusmes des terres que iugions estre isles; mais en estans plus près, nous recogneusmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeroit au nort norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en celieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baye est fort saine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que celuy dont j'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes Sainte Suzanne du cap Blanc, d'où iusque au cap Saint Louys y a dix lieues de trauesse. Le cap Blanc est vne pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud

enuir on six lieues. Ceste coste est assez haute esleuée de sables, qui sont fort remarquables venât de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables, & plaisans à voir. Nous mouillâmes l'anchre à la coste, & veîmes quelques Sauvages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapportèrent) vn Sauvage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venuë à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fusmes en ce lieu que nos gens auoient apperceu, que trouuâmes estre vn port fort dangereux, à cause des bases & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entraâmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nort; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veîmes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autât de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuier qui est assez belle, où de basse mer y a enuiron 3. pieds & demy d'eau, & y a 2. ou 3. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le hayre estoit bon. Port fort dangereux.

hauteur, & trouuay 42. degrez de latitude, & 18. degrez 40. minutes de declinaison de la Guide. ayant. Il vint à nous quantité de Sauvages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant.

Port de Mal
lebarre.

Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Le lendemain nous fusmes voir leur habitation avec nos armes, & fismes enuiron vne lieuë le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraimes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous auens dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils sement plus tard. Nous veismes aussi force féves de Bresil, & des citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, lesquelles ont le gouft d'artichaut. Les bois

Bois peu-
plez de ches-
nes, noyers,
& cyprés
rougeastres

sont remplis de chesnes, noyers, & de tres beaux cyprés, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez; d'autant qu'ils laissent reposer les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs besches de bois.

Forme des
cabannes
des peuples
de ce pays
là.

Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouuert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espandant sur la terre, & monstrant estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peusmes sçauoir si la nege estoit de lōgue durée. Le tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux isles ne portent point de robbes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robbes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur courent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derriere, tout le reste du corps estant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robbes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la riuere de Choüacoet. Le vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline; vne partie de ses cheveux estoient pendans par derriere, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massuës, arcs, & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans, & si peu de frequenta-tion que l'on a avec eux, les fait aisément cognoistre.

Les robbes de ces Sauvages sont faites d'herbes, & de chanvre.

Vestement des hommes, & des femmes.

Ils se peignent le visage.

Leurs armes.

Ils sont grands larrons, & s'ils ne peuvent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esproué souuentefois: & se faut dōner garde de ces peuples, & viure en mēfiance avec eux, sans toute fois leur faire apperceuoir. Ils nous troquerent leurs arcs, flesches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & s'ils eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedās des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Forme de
manger le
bled d'Inde
ent'eux.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tres-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derriere des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement
de l'Auteur
du beau
port.

Le dernier de Septembre nous partismes du Beau-port, & passasmes par le cap Saint Louys, & fismes porter toute la nuit pour gagner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuasmes à van le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, esloignez de la terre vne lieuë, où nous mouillasmes l'ancre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder avec nostre chaloupe, & ne trouua on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois s'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes mouïller l'anchre, & aussitost appareillasmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entraimes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huïstres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huïstres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauvages. Ce iour le vent nous fut fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieuës, au nort vn quart du nordest, & le doublasmes.

Decouure
vn beau
port.

Forec huï-
stres tres-
bonnes en
ce port, ap-
pellé à cau-
se de cela le
port aux
huïstres.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Ma-

lebarre, où sejournaſmes quelque temps, pour le mauuais vent qu'il faisoit, durant lequel nous fuſmes avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, viſiter le port, où il vint au deuat de nous cent cinquante Sauuages, en chantant & dançant, ſelon leur couſtume. Après auoir veu ce lieu, nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venait bon, fiſmes voile le long de la coſte courant au ſud.

Continuation des ſuſdites deſcouuertes iuſques au port Fortuné, & quelque vingt lieuës par delà.

CHAPITRE VII.



omme nous fuſmes à ſix lieuës de Malebarre, nous mouillaſmes l'anchre proche de la coſte, dautant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées que faiſoient les Sauuages, ce qui nous fit deliberer de les aller voir, & pour cét effect on equipa la chaloupe. Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peusmes l'aborder, car la houlie eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantant, & faiſans ſigné de la ioye qu'ils auoient de nous voir, puis nous monſtrèrent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté. Ne pouuant mettre pied à terre, la chaloupe ſen reuint à la barque, & les Sauuages retournerent à terre, après les auoir traité humainement.

Port enſeigné aux noſtres par les Sauuages.

Le len-

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuasmes nostre rourte au nort 3. lieues, & n'eulmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuasmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieuë & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fismes tant, avec la grace de Dieu, que nous passasmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieuës à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doubtant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillasmes l'anchre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyions entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où nous pourrions estre en leurreté.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuindrent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuasmes l'anchre, & fusmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, mouïller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peusmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Hazard que court l'Aucheur avec les siens.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'vn banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entraimes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fusmes, nous louiasmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouuernail l'estoit rampu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignons que parmy ces bases & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

Dedans ce port il n'y a qu'vne brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nort enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins.

Peuples de ce pays amateurs du labourage.

Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hyuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Cesme ils conseruent leurs bleds.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable s. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conserue aussi bien qu'il scauroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauvages, qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes aussi couurent la leur avec des peaux, ou des fueillages, & ont les cheveux tant l'un que l'autre bien peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la maniere de ceux de Chouïacoet, & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres jolietez, qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, fleches, & massuës: & ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement, & croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauvages Souriquois & Canadiens, lesquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny aucune chose, & ne priët non plus que les bestes. Bien ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grâde croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, encores qu'ils mentët le plus souuent: c'est pourquoy ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bônnes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels travaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs loge-
mens.

Leur me-
nage, &
ystenciles.

Sont fort
travaillez
de pulces
en esté.

Ports rem-
plis de pois-
son.

Le pays
fort propre
pour y ba-
stir.

Fort For-
uné:

Leurs logemens sont separez les vns des autres se-
lon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont
grands, faits en rond, couverts de natte, ou fucille de
bled d'Inde, garnis seulement d'un liçt ou deux, esse-
uez vn pied de terre, faits avec quantité de petits bois
qui sont pressez les vns contre les autres, dessus les-
quels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui
est vne maniere de natte espoille de deux ou trois
doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nom-
bre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En
nous allans pour mener nous en fusmes remplis en tel-
le quantité, que nous fusmes contraints de changer
d'habirs.

Tous les ports, bayes, & costes depuis Choüacoet
sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à
celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondan-
ce, que ie puis assurez qu'il n'estoit iour ne nuit que
nous ne veissions & entendissions passer aux costez de
nostre barque plus de mille marsouïns, qui chassoient
le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs es-
peces de coquillages, & principalement d'huïstres. La
chasse des oiseaux y est fort abondante.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les
fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu
plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut
nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y
arriua. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitu-
de, à 13. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le
pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme i'ay
dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maison-
nettes çà & là.

Partàs du port Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eulmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au surouest près de douze lieues, passâmes proche d'une riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des bases & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuâmes, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la longueur du cable, aussi tost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognüe la sonde à la main.

Voila toutes les costes que nous descouurîmes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis.

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulièrement.

CHAPITRE VIII.

P Artant du cap de la Héue iusques à Sefambre, qui est vne isle ainsi appelée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieuës, se trouuent en ce chemin quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauvages. Ces isles sont en plusieurs culs de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuere appelée sainte Marguerite, distante de Sefambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degrés, & 25. minutes de latitude. Les isles & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

Isles des
Martyrs,
pourquoy
ainsi appel-
lées.

Riuere de
Sainte
Margue-
rite.

Port de
Sainte
Helene.

De Sefambre passasmes vne baye fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuere de peu d'eau, & fulmes à vn port distant de Sefambre de 8. lieuës, mettant le cap au nordest quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Helene, qui est par la hauteur de 44. degrés 40. minutes plus ou moins de latitude.

De ce lieu fusmes à vne baye appellée la baye de routes isles, qui peut contenir 14. à 15. lieues: lieux qui sont dangereux à cause des bancs, bases & battures qu'il y a. Le pays est tres-mauuais à voir, remply de mesmes bois que i'ay dit cy-dessus.

Baye de
coutes isles

De là passasmes proche d'une riuere qui en est distante de six lieues, qui s'appelle la riuere de l'isle verte, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui jettent près d'une lieuë à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

Riuere de
l'isle verte.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux ou trois isles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs isles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les isles rangées, distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En après passasmes par vne autre baye où il y a plusieurs isles, & fusmes iusques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des isles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des isles rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pesche, qui estoit Basque.

Isles ran-
gées.

Port de Sau-
alette.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, distant du port de Saualette six lieues, où passasmes par quantité d'isles iusques audit Canseau, auxquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus.

Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable iusques en ce lieu, sont terres mediocres.

ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'isles & brifans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauuais pour l'abord des vaisseaux: neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauuaise, & mal agreable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant: & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six mois.

L'hyuer est long en ce pays là.

Port de Canseau quel:

Ce port de Canseau est vn lieu entre des isles, qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brifans qui sont autour. Il s'y fait peche de poisson verd & sec.

Isle du cap Breton.

De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 50. minutes de declinaison de l'Aymant y a hui& lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre enuiron 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'isle du cap Breton, & la grand'terre qui va rendre en la grande baye Saint Laurent, par où on va à Gaspé & isle Percée, où se fait peche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont; & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceste isle du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 80. lieues de circuir, & est la plus-part terre montaigneuse,

tagneuse, toutesfois en quelques endroits agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer entre par le costé du nort quart du nordest, & du sud quart du suest, & y a quantité d'isles remplies de grand nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, entre autres des huïstres qui ne sont de grande saueur. En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait pesche de poisson, sçauoir le port aux Anglois, distant du cap Breton enuiron deux à trois lieues: & l'autre, Niganis, 18. ou 20. lieues plus au nort. Les Portugais autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn hyuer: mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choses veuës, ie repassay en France, après auoir demeuré quatre ans tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal.

A quantité
d'isles, &
ports.

Fin du second Liure.

N



LES VOYAGES
 DV SIEVR DE
 CHAMPLAIN.
 LIVRE TROISIEME.

Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouvelle France, où il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne.

CHAPITRE PREMIER.



LE feu Sieur de Poitrincourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledit Sieur de Poitrincourt fait tout deuoir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de s'y pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

Le Sieur de Poitrincourt laisse son fils le Sieur de Biencourt en la nouvelle France.

pelletteries par leur moyen : mais son dessein ne luy reüssit pas comme il desiroit. Car Madame de Guercheuille tres-charitable, s'entremet en ceste affaire en faueur & consideration des Peres Iesuites. en voicy le discours.

Ledit sieur Iean de Poitrincourt, auant que le sieur de Mons partist de la nouvelle France, luy demanda en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en suite ledit sieur de Poitrincourt sy transporterait avec plusieurs autres familles, pour cultiuier, & habiter le pays; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit se seruir de leur Compagnie en la conuersion des Sauvages, promettant deux mille lires pour leur entretien. Le Pere Coton obeit au commandement de sa Majesté; & entre autres de leurs Peres se presenta le pere Biard, pour estre employé en vn

Le P. Biard
Iesuite est
élu pour y
aller.

si sainct voyage: & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps sans entédre aucunes nouvelles de l'embarquement pour Canada.

L'an 1609. le sieur de Poitrincourt arriua à Paris: le Roy en estant aduertý, & ayant sceu que contre l'opinion de sa Majesté il n'auoit bougé de France, se facha fort contre luy. Mais pour contenter ladicte Majesté, il s'equipe pour faire le voyage. Sur ceste resolution le Pere Coton offre luy donner des Religieux: sur quoy ledit sieur de Poitrincourt luy dit qu'il seroit meilleur d'attendre iusques en l'an suiuant, promettát qu'aussi tost qu'il seroit arriué au port Royal, il renuoyeroit son fils, avec lequel les PP. Iesuites viédroiét.

1609.
Arriuee du
sieur de Poi-
trincourt à
Paris.

1610.

Son retour
en la nou-
uelle Frâce.

De fait l'an 1610. ledit sieur de Poitrincourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suiuant, où ayant assemblé le plus de Sauuages qu'il peut, il en fit baptiser enuiron 25. le iour de saint Iean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renuoye
son fils en
France.

Peu de temps après il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, aagé d'environ 19. ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptesme des Sauuages, & faire en sorte qu'il fust en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Peres Iesui-
tes y en-
uoyez.

Le Reuerend pere Christofle Balthazar prouincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le Iuste leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemés donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les Peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits Peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques
marchands
les offensés
à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guercheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outreuidez d'auoir offensé, & trauersé ces peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cet office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit casser de toute association: & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la
Dame de
Guerche-
uille pour
cette entre-
prise.

rien desdits Peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Poitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le navire remporteroit, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

*Est un fôda
pour l'en-
retien des-
dits Peres*

A ce subiect fut conclu & arresté que cé-argent de Madame de Guercheuille, ayant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les Peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitabement gouvernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs enuieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes Peres s'embarquerent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes necessitez qu'ils auoient eues en ceste navigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arrestèrent & sejournerét en plusieurs endroits auant qu'arriuer au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits Peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapporterent les pilotes Dauid de Bruges, & le Capitaine Iean Daune, tous deux de la religion pretenduë reformée, confessans qu'ils auoient trouué ces bons Peres tout autres que l'on les leur auoit dépeint.

1611.

*Embarque-
mēt des Pe-
res Iesuites
avec le sieur
de Biencourt*

*Leur arri-
uée au port
Royal.*

Retour en
France du
sieur de Poi-
trincourt.

Le sieur de Poitrincourt desirât retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble enuiron 20. personnes. Il partit la my-Iuillet de la mesme année 1611. & arriua en France sur la fin du mois d'Aoult.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascherics aux gens du fils dudit Pontgraué, appelé Robert Graué, qu'il traitta assez mal: mais en fin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demurerent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectiōnée à la conuersion des Sauuages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contrat
de la Dame
de Guer-
cheuille a-
uec le sieur
Robin pour
le secours
de Canada.

Le cōtract d'associatiō fut passé avec lad. Dame, authorisée de M^r de Liencour, premier Escuyer du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donncroit mil escus pour la cargaison d'vn vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt, ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entraissent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & prouinces qu'il dit auoir audit pays

I
I
R
C
a
r
I
u
e
n

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre tiltres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenoyent, & comme il possedoit tant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses tiltres & papiers estoiet demeurez en la nouvelle Frâce.

Differend entre elle, & le sieur de Poitrincourt.

Ce qu'entendât ladite Dame, se mesiant de ce que disoit le sieur de Poitrincourt, & voulant se garder d'estre surprise, elle traicta avec le sieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedast tous les droicts, actions, & pretentiôs qu'il auoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à present regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de Poitrincourt auoit premierement, & non autre chose.

Elle traitte avec le sieur de Mons.

Elle obtiēt lettres du Roy pour les terres de la nouvelle France.

Ladite Dame donna l'argēt aux Peres Iesuites pour le mettre entre les mains de quelque marchand à Dieppe: mais ledit sieur de Poitrincourt fit tant avec les mesmes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cēt embarquement vn sien seruiteur appellé Simon Imbert Sandrier, qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce nauire équipé & frété. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'hyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianuier l'an suivant 1612.

Simon Imbert administrer mal.

Le sieur de Biencourt fort aise d'vne part de voir ce 1612.
nouveau secours arriué, & d'autre fasché de voir Ma-

Plaintes que
les Iesuites
font d'Im-
bert.

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, sui-
uant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes
que luy firent les peres Iesuites du mauuais mefnage
fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort
& sans cause accusoit les peres, lesquels neant moins le
contraigniret de confesser qu'il estoit gaillard quand
il parla audit sieur de Biencourt.

En fin toutes ces choses estans appaisées & pardon-
nées, le pere Masse estant avec les Sauuages pour ap-
prendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il
eut grande disette, car tout estoit en desordre en ceste
demeure. Le pere Biart demeura au port Royal, où il
souffrit plusieurs fatigues, & de grandes necessitez
quelques iours durant, à amasser du gland, & chercher
des racines pour son viure.

Equipage
qui se fait
en France,
pour retirer
les Iesuites
du port
Royal.

Pendant ce temps on dresseoit en France vn equi-
page pour retirer les Iesuites du port Royal, & fon-
der vne nouvelle demeure en vn autre endroit. Le
chef de cét equipage estoit la Saussaye, ayant avec luy
trente personnes qui y deuoient hyuerner, y compris
deux Iesuites & leur seruiteur, qui se prendroient au
port Royal. Il auoit desia avec luy deux autres peres
Iesuites, sçauoir le pere Quentin, & le pere Gilbert du
Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equi-
page des matelots, qui estoient 38. La Roynes auoit
contribué à la despense des armes, des poudres, & de
quelques munitions. Le vaisseau estoit de cent ton-
neaux, qui partit de Honnefleure le 12. Mars l'an 1613,
& arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mi-
rent pour marque de leur possession les armes de Ma-
dame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où
ils

1613.
Voyage de
la Saussaye
en l'Acadie.

ils ne trouuerent que 5. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher dequoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Roynne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust necessité.

Lettres de la Roynne, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuere de Pemetegoet. Le pilote arriua au costé de l'est de l'isle des mōts deserts, où les Peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le saint sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Saint Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

Vōr habites les monts deserts.

Là à peine commençoient ils à s'accommoder, & deserter le lieu, que l'Anglois suruint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de moluës, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriuant l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauvages de Pemetegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Saint Sauueur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François: & ayans eu response conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettet en estat de les combattre. Les François voyans

Vont attaquuer les François.

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi tost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon. En ce combat Gilbert du Thet fut tué d'vn coup de mousquet, quelques autres blesez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. Par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Sont partie tuez, & partie prisonniers des Anglois.

Desrobent la Commission du Roy.

La Saussaye les vient trouuer.

L'Anglois demande la Commission desrobée.

Les ennemis mettent pied à terre, cherchèt la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant sa Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous auez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dés lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

Les peres Iesuites voyás le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte avec Argal, qu'ils appai-

ferent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Saussaye; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent disner lesdits Peres à leur table.

Les Iesuites
appaisés les
Anglois.

Il fut parlé de renvoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. qu'ils estoient, pour aller trouver passage le long des costes. Les Peres leur remonstrerent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit: *l'ay trouué vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au fait de leur religion, & qu'après vn an de seruice on les feroit repasser en France, trois accepterent cét offre: aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faisant son deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le pere Biart: que quatre qu'ils estoient, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des moluës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peult passer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

Anglois of-
frent vne
chaloupe
pour les
François.

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui s'estoit eschappé: quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Seembre, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerēt à Sainct Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisez en deux bandes pour retourner en France.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appelé le Mareschal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné sa parole. Et se voyant trop foible pour les soutenir & defendre, se resolut de monstrier les Commissiōs qu'il auoit dérobes; & le Mareschal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenue.

Les François menez par Argal aux Virgines.

Mareschal Gouverneur de ces isles resolu d'aller ruiner l'Acadie.

Ce Mareschal fait assembler son conseil, & se resoulut d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, pretendant que tout ce pays luy appartenoit.

Sur ceste resolution du Mareschal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournēt à Sainct Sauueur; où croyās y trouver la Saussaye, & vn nauire nouvellement arriué, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y planterent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils compirent, & sur la leur ils escriuirent le

Anglois rompēt la laine & croix.

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Sainte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'un Sauvage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauvages

Brusle
tout au
port royal.

Vn François meschant & desnature, qui estoit avec ceux qui festoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parler, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *le m'estonne qu'y ayant avec vous vn Iesuite Espagnol, appelé le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire. Est-il possible que la nation François se produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?*

François
desloyal,
qui calom-
nie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Nouembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrarieté des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entédre au Mareschal ce qu'estoit le Pere Biart,

Appelle le
Pere Biart
Espagnol.

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnel, ennemy mortel des Iesuites; & ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relascher aux Efores, à 500. lieuës des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Efores, & alors il dit au Pere: *Dieu est courroucé contre nous,*

Ce que
l'Anglois
dit au Pere
Bart.

& nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait souffrir iniustement. Mais ie m'estonne comme des François estans dans les bois, au milieu de tant de miseres & apprehensions, ayent fait courir le bruit que vous estes Espagnol: & l'ont non seulement dit & assuré, mais l'ont signé? Monsieur (dit le Pere) vous sçauuez que pour toutes les calomnies & mesdisances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes tesmoin de la patience que i'ay eüe contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidele François pour le seruice de Dieu, & de mon Roy, & feray tousiours paroistre au peril de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous deliurer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour nostre bien, & oublions le passé.

Sa respon-
se.

De là ils vont mouïller l'anchre à la rade de l'isle du Fayal, qui est vne des Efores, & furent contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouvroient point, ce qu'ils firent.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoître aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils courroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'anchre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuuet, admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoiet dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur montrés par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais;

Traittent fort bien les Iesuites.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut emprisonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral.

1614.
Leur arriuee en Angleterre.

Les Peres Iesuites racontèrent comme le tout s'estoit passé, & par après le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Et sur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

ce qui se passa aux Eslores, la nouvelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres-chrestienne poursuiuit la deliurá-
 ce des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là passerent en France, & se retirerent en leur College d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Deliurance
des Peres.

Le sieur de la Motte arriua aussi au mesme temps en Angleterre, dás vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Bisciau, pour lors Ambassadeur du Roy en Angleterre.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterét, pendát qu'on traualloit à leur deliuráce.

La Saussaye
enuoyé à
Londres,
pour faire
rendre le
vaisseau du
sieur de la
Motte.

Les Peres y baptilerent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptisez en necessité.

Il faut aduoier que ceste entreprise fut trauersee de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu euter au commencement, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. l'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cét affaire, lequel eust bien desiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie peusse représenter audit Pere, avec les auantages qu'il pourroit auoir en la
 conuersion

Ceste en-
treprise sui-
uie de plu-
sieurs mal-
heurs.

conuersion des infideles; que pour le commerce & trafic qui s'y pouuoit faire par le moyen du grand fleuve Saint Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conseruer, à cause du nombre infiny de ses ports, qui ne se pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y est peu peuplé de Sauvages; outre que l'on ne pourroit penetrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitans sedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuere Saint Laurent, plustost qu'aux costes d'Acadie.

Ce que l'au-
theur re-
presenta au
Pere Corô.

D'auantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de 13. à 14. lieues de l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riuere de Pemetegoet, feroit ce qu'il pourroit pour endômager les nostres, pour estre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne se pouuoit esperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoissance. Que si ladite Dame de Guercheuille eust en ce temps là entré en possession de Quebec, on se fust peu asseurer que par la vigilance des Peres Iesuites, & les instructions que ie leur pouuois donner, le pays se fust beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eust trouué dénué de viures & d'armes, & ne s'en fust emparé, comme il a fait en ces dernieres guerres. Ce qu'il a fait par l'industrie de quelques mauuais François, joint qu'alors lesdits Peres n'auoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Sauffaye, peu experimenté en la cognoissance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euitter ce qu'il plaist à Dieu de disposer.

Voila comme les entreprises qui se font à la haste, & sans fondement, & faites sans regarder au fonds de l'affaire, reüssissent tousiours mal.

Seconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Authheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son parlement. Bastimens que l'Authheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le Sieur de Mons.

CHAPITRE II.



Etournons & poursuiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conuenir avec luy des 3600. liures, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleue Sainct Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoissance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant goûter les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y resolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despense, interdit le trafic de pelleterie à tous ses subjects, pour vn an seulement.

Conseil que l'Authheur donne au Sieur de Mons.

Obtient commissio du Roy.

Voyage de l'Authheur.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Hônefleur, & me donna sa lieu-tenance au pays de la nouvelle France l'an 1608. Le Pont Graué prit le deuant pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous fauorisa si heureusement, que nous arriuasmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; au quel lieu ie fais descharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouuriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuiera, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauiillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'execution de ceste entreprise.

Fait bastir à
Quebec.

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit sadite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouellent les plaintes; & estans ouïs de ceux qui les veulent fauoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne recognoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demandēt pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se vera en la suite de ce discours.

Quoy que c'en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuoquée, sans y pouuoir remedier. Il sen faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute ledit Sieur de Mons, lequel me r'escriuit ce qui s'estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces remuemens, &

comme l'habitation demeueroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez ; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruir de retraite à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauvages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Coton, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apportast vn meilleur reglement que par le passé.

L'Autheur
represente
au sieur de
Mons son
hyuerne-
ment en la
nouuelle
F.ance.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuue Saint Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulièrement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouvelle commission. Mais les enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & faire recognoistre plus particulièrement le dedans des terres à mont ledit fleuue. Et pour l'execution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui couroient sur

Le sieur de
Mons pour-
suit vne
nouuelle
commissio.

Mais les en-
uieux de sō
bien le pri-
uent des
moyens de
l'obtenir.

nos brisées, qui emporteroient le lucre des peines de nostre trauail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses entreprises.

Les vaisseaux estans prests, le Pont Graué & moy nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610. avec artisans & autres manouuriers, & fusmes trauersez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadoussac, & de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en bonne disposition.

Premier que passer plus outre, i'ay pensé qu'il ne seroit hors de sujet de descrire la description de la grande riuere, & de quelques descouertes que i'ay faites à mont ledit fleuue Sainct Laurent, de sa beauté & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guerres contre les Hiroquois.

Embarquement de l'Autheur pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.

CHAPITRE III.



Près auoir raconté au feu Roy tout ce que i'auois veu & descouuert, ie m'embarquay pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieutenant pour lors du sieur de Mons. Je partis de Honneleur le 13. d'Auril 1608. & le 3. de Iuin aruualmes deuant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues, & mouïllasmes l'anchre à la rade du port de Tadoussac, qui est à vne lieuë du port, qui est comme vne ancre à l'entrée de la riuere du Saguenay, où il y a vne marée fort estrange pour sa vistesse, où quelque fois se leuent des vents impetueux qui ameinent de grandes froidures. L'on tient que ceste riuere a 45. ou 50. lieues du port de Tadoussac iusques au premier fault, qui vient du nort norouest. Ce port est petit, & n'y pourroit qu'environ 20. vaisseaux Il y a de l'eau assez, & est à l'abry de la riuere de Saguenay, & d'vne petite isle de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste sont montagnes hautes esleuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sapins & bouleaux. Il y a vn petit estang proche du port renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée sont deux pointes, l'vne du costé du surouest, contenant près d'vne lieuë en la mer, qui s'appelle la pointe

Port de Tadoussac, & sa description.

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, contenant demy quart de lieuë, qui s'appelle la pointe aux roches. Les vents du sud suest frapét dans le port, qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Saguenay. Les deux pointes cy dessus nommées, affectent de basse mer.

Pointe aux
Alloüettes.

Pointe aux
Rochers.

En ce lieu y auoit nôbre de Sauvages, qui y estoïent venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels vindrent à nostre vaisseau avec leurs canaux, qui sont de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas & demy de large par le milieu, & vont en diminuant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne les sçait bië gouverner, & sont faits d'escorce de bouleau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers, qu'vn homme en porte aisément vn. Chacun peut porter la pesanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauffer la terre pour aller en quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoet le long de la coste iusques au port de Tadoussac, ils sont tous semblables.

Nombre de
Sauages
venus près
ce port à
cause des
pelleteries.

Canaux de
Sauages
comment
faits.

Je fus visiter quelques endroits de la riuere du Saguenay, qui est vne belle riuere, & d'vne grande profondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieues de l'entrée du port, comme dit est, y a vn grand fault d'eau, qui descend d'vn fort haut lieu, & de grande impetuosité. Il y a quelques isles dedans ceste riuere fort desertes, n'estans que rochers, couuertes de petits sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieue en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuere de
Saguenay.

Isles d'eau
près ceste
riuere sont
fort desertes.

dedans la riuere, qu'elle porte encores hors: & en toute la terre que j'y aye veüe, ce ne sont que montagnes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaisante, tant d'un costé que d'autre: en fin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaisans, ie n'y trouuois que de petits oiselets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient du norouest.

Rapport des
Sauuages à
l'Auteur.

Peuples qui
viuent errans, & ne
se nourrissent
que de la chasse.

Voyent la
mer salée.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huit autres, puis vont vne iournée sans en trouuer, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuuent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans. Il y a 3. riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'une venant du nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne viuent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nord. Les Sauuages disent qu'il

qu'il peut y auoit de la mer du nort au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voila au vray ce que i'ay appris de ce fleue. I'ay souuent desiré faire ceste descouuerte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauuages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoiét promis.

*Descouuerte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres:
& du sault de Montmorency.*

CHAPITRE IIII.

E partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lievres, distante de 6. lieuës dudit port, & est à deux lieuës de la terre du nort, & à près de 4 lieuës de la terre du sud. De l'isle aux Lievres, nous fusmes à vne petite riuere qui asseche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuere aux Saulmōs, à cause que nous y en prismes. Costoyât la coste du nort, nous fusmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant de la riuere aux Saulmons trois lieües. De là fusmes à vn autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin 8. lieuës. Entre les deux y a vne grande anse, où au fonds y a vne petite riuere qui asseche de basse mer, & peut tenir enuiron lieue & demie. Elle est quelque peu voüe, venant en diminuant.

*L'isle aux
Lievres.*

*Riuere aux
Saulmons.*

*Cap Dau-
phin.*

*Cap à l'Ai-
gle.*

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere : & du costé du surouest elle est fort battuerie, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demie lieuë, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere platte, ou malle baye, d'autant que le trauers d'icelle la marée y court merueilleusement : & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emeuë, y ayant grande profondeur : mais ce qui est de la riuere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle aux Coudres costoyans la coste, fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, & l'auons ainsi appellé, d'autât que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que i'ay peu iuger, les vnes deux lieues, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bafes fort dangereuses à passes, qui sont esloignez d'environ deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nord, que du sud, depuis Tadoussac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne scauroit on aller en la plus-part de ces endroits.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé du

L'isle aux
Coudres.

L'isle d'Or-
leans.

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie; & du costé du nort demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nort elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nort, que j'ay nommé le fault de Montmorency, qui vient d'vn lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises de haut, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Q ij

Arrivée de l'Auther à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là.

CHAPITRE V.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3. Iuillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus cõmode, ny mieux scitué que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauvages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussitost j'employay vne partie de nos ouriers à les abbatre, pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouïller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fîmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le soin que j'en eu. Proche de ce lieu est vne riuere agreable, où anciennement hyuerna Iacques Cartier.

L'Auther
fait défricher
le lieu
de leur demeure.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre paroïssoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabanez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

& finit au 15 Octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges font grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accomodées, ils vôt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de Ianuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eauës trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs angüilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans & autres bestes sauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulièrement leurs coustumes.

Sauuages se nourrissent de manne.

Temps de leurs chasses.

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contraints de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se couurent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien: car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est d'vser de vengeance, d'estre grands menteurs, & ausquels il ne se faut pas trop asseurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, la plus-part n'ayans point de loy, selon que j'ay peu voir, avec tout plein d'autres faulses croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu; ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autres, sinon qu'un chacun

Ces peuples patissent fort.

Ils sont capables d'apprendre.

Sont vindicatifs, & menteurs.

Forme de leurs priees.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes brutes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent parler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; & si leurs fils leur commandoient qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeiroient aussi tost à son commandement. Comme aussi ils croyent que tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de fait, il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler avec verité, ce sont visions diaboliques, qui les trompe & seduit. Voila tout ce que j'ay peu apprendre de leur croyance bestiale.

Sauuages
appellez
Pilotois.

Croyent au
diable.

Ont le
corps bien
proportionné.

Leurs habits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées, & de couleur bazannée, à cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux: vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'eslan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & biches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neiges sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui sont grâdes deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'age de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs seruiteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend le quel il luy plaist pour son mary, & vivent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'après auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Marchent parmy les neges avec des raquettes aux pieds.

Leurs mariages estranges.

Filles sont plus libres que les femmes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont chastes, & leurs maris sont la plus part ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils vsent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudières, fourrures, haches, arcs, flesches, robbes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se resioüir en d'autres pays, avec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres d'autorité, ils vôt après leur mort 3. fois l'an faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse.

Leurs enterremens.

Enterrent tous leurs vstanciles avec le corps.

Croyent l'immortalité des ames.

Ils sont fort craintifs, & apprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dormét presque point en repos en

quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les assureasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remonstrent de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormirõt, & chacun auoir les armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoiet que nous sçauions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitons leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages..

CHAPITRE VI.

L'Autheur
fait semer
du bled, &
planter des
vignes.

LE premier Oôtobre ie fis semer du bled, & au 15. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les fueilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18 de Nouembre tomba quâtité de neges, mais elles ne durerent que deux iours sur la terre.

Le 5. Feurier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauuages qui estoient au delà de la riuere, qui crioient que
nous

nous les allassions secourir : mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuiere qui charrioit vn grand nombre de glaces. car la faim pressoit si fort ces pauures miserables, que ne sçachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuiere, pour l'esperance qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrême necessité. Ayant donc prins ceste resolutiō, les hommes & les femmes prirent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gaigner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand pitié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miserables, qu'vne grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jetta à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelque grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus-part ne se pouuans soustenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Je leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patiēce qu'elles fussent cuites pour les mager: & leur prestay des escorces d'arbres pour couvrir leurs cabanes. Cōme ils se cabanoierēt, ils aduiserēt

Misere de
ces peuples
en hyuer.

Charité de
l'Auteur
enuers eux.

Enleuent
vne charongne
puâte,
qu'ils deu-
uorent.

Sont fort
gloutons.

Enleuent
vn chië qui
n'auoit que
la peau &
les os.

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jeter pour attirer des regnards, dont nous en preniõs de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien, qui auoient esté exposés durât la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucißoit, elle pouoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprès; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorèrent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. L'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mägeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere continuelle iour & nuit, puis après ils meurent de faim.

Ils firent encores vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn arbre, qui seruoit d'appast aux martres & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autât qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouuans monter dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent, & aussi

toft enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la teste puante & infecte, qui fut incontinct deuoré.

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chafse d'oiseaux, & autres bestes sauuages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurens, & Hiroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils viuent heureusement au prix de ces Montaignets, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont 5. mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Auril, qu'elles sont presque toutes fonduës. Depuis Tadoüsta iusques à Gaspé, cap Breton, isle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuere est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui montre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuere est par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forests par deçà, & quantité de fruiets, bien

Ilz ont les
neges cinq
mois de
l'année.

fruiets y
viennés en
abondance.

qu'ils soient sauuages, pour n'estre cultiuez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petits fruiçts qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Pesche de
poisson y
abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fueilles.

Partement de Quebec iusques à l'isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algomequins & Ochataiguins.

CHAPITRE VII.

POur cet effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuere commence à s'elargir quelquefois d'une lieuë, & lieuë & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuere, & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers

nostre habitatió. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigeables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eautés à toutes les fois que viét la plaine mer, qui pert de prés de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quâtité de rochers qui sont au trauers de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuere court comme vn ras, & faut bien prédre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenât nous auons trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit mal-aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courant d'eau; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 14. brasses d'eau en l'achenal.

Pointe de
S. Croix.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieuës, & de Quebec 24. & l'auós nommée la riuere Sainte Marie. Toute ceste riuere depuis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Riuere de
Sainte Ma-
rie fort a-
greable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauuages, qui estoient cabannez proche d'vne petite isle appellée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'vne lieuë & demie, & là les fusmes reco-

Isle de S.
Eloy.

Sauuages
Ochate-
guins & Al-
goume-
quins.

gnoistre, & trouuastes que c'estoit des nations de Sauuages appellez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux descouuertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirēt qu'il y en auoit deux, l'vn appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguain, qu'ils me monstrerent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Ie commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiois; & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelleterie, en me monstrant plusieurs signes de resioissance, & de la s'en retournerent à terre.

Les deux
chefs vien-
nēt trouuer
l'Autheur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrēt me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riuaige avec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuelement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoiet des long temps la guerre, pour beaucoup de cruauitez qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

auoient sollicité tous les Sauuages sur le bord de la ri-
 uiere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,
 & qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les
 auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de
 leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-
 drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais
 gens qui sçauoient faire la guerre, & pleins de coura-
 ge, sçachans le pays & les riuieres qui sont au pays des
 Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de re-
 tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:
 que trois iours après nous retournerions à la guerre
 tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &
 resiouissance ie fisse tirer des mousquets & harque-
 buses, & qu'ils seroient fort satisfaits: ce que ie fis. Ils
 jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-
 palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pour-
quoy ils le
veulci voir

Veulét en-
tendre les
coups de
mousquets,
& d'harque
buses.

Après les auoir ouïs, ie leur fis responce, que pour
 leur plaire, ie desirois bien m'en retourner à nostre ha-
 bitation, pour leur donner plus de contentement, &
 qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention
 que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que
 des armes, & non des marchandises pour traicter, cõ-
 me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir
 n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:
 & si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-
 se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que
 les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoiēt rien,
 & que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins
 c'estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauuages
 qui le dirent aux nostres. Je me contentay, attendant
 l'occasion de leur pouuoir monstrier par effect autre
 chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

Responfa
qu'il leug
fait.

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages jusques au sault de la riuere des Hiroquois.

CHAPITRE VIII.

LE lendemain nous partimes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent cinq ou six iours, qui se passerét en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arriuee du Pont avec desbarques pleines d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauvages le voyans arriuer se resiouirent encores plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie partis de Quebec pour assister ces Sauvages. Le premier Iuin arriuasmes à sainte Croix, distant de Quebec de 15. lieuës, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit necessaire.

Parremont de l'Aurh de Sainte Croix.

Ie partis de Sainte Croix le 3. de Iuin avec tous les Sauvages, & passasmes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a 15 lieuës. A l'entrée d'icelle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir: & proche du lac Saint Pierre, faisant enuiron deux lieues dans la riuere y a vn petit sault

fault d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournees il y a vn lac par où passe la riuere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres lacs de 5. ou 6. iournées: & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent dudit lieu à Tadoussac. Les trois riuieres vont 20. iournées des Sauvages; & disent qu'au bout d'icelle riuere il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayàs de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du nord en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, chargée de quantité de pins & sapins sur le bord de la riuere: mais entrant dans la terre enuiron vn quart de lieue, les bois y sont tres-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route iusques à l'entrée du lac Saint Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, & trauersant le lac à 2. 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du costé du nord nous veismes vne riuere qui est fort agreable, qui va dans les terres 50. lieues, & l'ay nommée sainte Suzanne: & du costé du sud il y en a deux, l'vne appellée la riuere du Pont, & l'autre de Genes, qui sont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du costé du nord il paroist des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant trauersé,

Lac de S:
Pierre, où
est vn lieu
fort plaisant.

Riuieres de
Sainte Su-
zanne, & de
Genes.

nous passasmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbier, & animaux sauvages, qui vont de la grand terre aufdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuere qu'eussions veu.

Riuere des
Hiroquois.

De ces isles fufmes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, où nous sejournasmes deux iours, & nous rafraischismes de bones venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauvages, & où il s'esmeut entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se retournent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traictées.

Partant de ceste entrée de riuere (qui a enuiron 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez de latitude, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent enuiron lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient enuiron trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Premier
fault des
Hiroquois.

habite aucuns Sauvages, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au fault, qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus jusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuere à la rame.

Aussi tost que ie fus arriué au fault, ie prins 7. hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'une grande impetuosité, où d'un costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le fault peut contenir 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin avec si peu d'hommes que i'auois, ie me resolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'auoiét assuré que les chemins estoiet aisez : mais nous trouuâmes le contraire, comme i'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retournâmes en nostre chaloupe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez descouurer le long dudit fault.

Combien
ce fault
contientz

Aprés auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauvages, qui venoient pour descouurer comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Sauuages
arruez à la
chaloupe
de l'Auñ.

pagnons estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuafmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estant de retour, & voyât le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le fault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me dóna beaucoup de desplaisir de m'en retourner sans auoir veu vn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me ressolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay avec les Sauuages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bõne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens veirent que ie me deliberay d'aller avec leurs canaux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renuoyer à Tadoussac.

Ses gens ne
le veulent
suyure

L'Auteur
parle aux
Capitaines
des Sauua-
ges.

Aussi tost ie fus parler aux Capitaines des Sauuages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que j'auois veu au fault, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empesche- roit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, & voulurent prendre vne autre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisieme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur monstrier que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-

Il les con-
sole.

sonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouué deux, que ie menerois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant toujours de me faire voir choses belles.

Partement du sault de la riuierè des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.

CHAPITRE IX.

JE partis dudit Sault de la riuierè des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauvages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre enuiron demie lieue, pour passer l'impetuositè & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Aussi tost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chasque canot par terre enuiron 1. lieue $\frac{1}{2}$ que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrèe, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuierè, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se r'embarquerèt dans leurs canaux. Les hommes que j'auois

Son embarquement avec les Sauvages.

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & se trouua 24. canaux, où il y auoit 60. hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuasmes le chemin iusques à vne isle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prindrent quelques bestes sauuages. Passant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeasmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Les Sauuages coupent du bois pour se mettre à couuert.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'vn à couper du bois, les autres à prendre des escorces d'arbre pour couvrir leurs cabanes, pour se mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuere autour de leurs cabanes; ce qu'ils sçauent si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroiët bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuere où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouurer deux ou trois lieues s'ils n'apperceuroient rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des auant-coueurs, qui est vne tres-mauuaise coustume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour se defendre.

Recognoissant cela, ie leur remonstroi la faute

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuicts, & auoir des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'aperceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils traualloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs trou-pes en trois, sçauoir, vne partie pour la chasse separée en plusieurs endroits: vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes: & l'autre partie en a-uant-coueurs, pour descouurer le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changét; & par ce moyen ils recognois-sent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coueurs, pour ne donner d'allarme ny de des-ordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n'ap-prehendent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournees de leurs enne-mis, qu'ils vont de nuict à la desrobee, tous en corps, horsmis les coueurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par for-tune leurs ennemis passoiét, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour petuner; & mangent de la farine de bled d'Inde cui-te, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie.

Ils conseruēt ces farines pour leur necessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraitte après leurs charges, ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur
Pilotois:

Comme ce
Pilotois les
abuse.

A tous leurs logemēs ils ont leur Pilotois, ou Ostemouy (qui sont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de sa robe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait branler, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il l'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'vne telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur eul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire: car c'estoit (comme i'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces droles contréfont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; & quand ils la representent cassée, ils croyent que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, Sont fort menteurs, & aduseurs. comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque dentée du peuple. Le leur remonstros souuent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qui leur doit succeder, les Chefs prennēt des bâtons de la longueur d'un pied autāt en nombre qu'ils font, & signalent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanadent vne place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur monstre le rang & ordre qu'ils devront tenir lors qu'ils se battront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentiuement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & après se retirent de là, & commencent à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils sçauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre. Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit succeder. Regle qu'ils viennent à la guerre.

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuere iusques à l'entrée du lac. En icelle y a nôbre de belles isles, qui sont basses, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre aufdites isles. Nous y en prîmes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dansicelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soiét plaifans, pour le sujet de leurs guerres, & se retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surpris.

Le lendemain entraîmes dans le lac, qui est de grande estenduë, comme de 50. ou 60. lieuës, où j'y veis 4. belles isles, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la riuere des Hiroquois : mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu : force chastagniers, & n'en auois encores point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a vn, appellé des Sauvages du pays *chaoufarou*, qui est de plusieurs longueurs: mais les plus grâds contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. l'en ay veu qui en contenoient 5. qui estoiet de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse comme les deux poings, avec vn bec de deux pieds & demy de long, & a double rang de dents fort aiguës &

Riuieres des
Hiroquois
abandon-
nees depuis
leurs guer-
res.

Poisson ap-
pellé cha-
oufarou.
Sa forme.

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les sçauroit percer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs & riuieres, & a vne industrie merueilleuse, à ce que m'ont asseuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les riuies du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit vn tronc de bois, il est si subtil, que serrât le bec qu'il tient ent'rouuert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'en donnerent vne teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Fait la guerre aux autres.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerant le pays, ie veis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la nege. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez: ils me respondirent qu'ouy, & que c'estoient Hiroquois, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en bleds, comme j'en ay mangé aud. pays, avec infinité d'autres fruiçts; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient estre esloignées de nous, à mon iugement, de 15. lieues. l'en veis au midy d'autres qui n'estoient moins hautes que les premieres, hormais qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauvages me dirent que c'e-

Lieux où habitent les Hiroquois.

Les Sauua-
ges mon-
strēt à l'Au-
theur le lieu
propres pour
aller aux
Hiroquois.

estoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées, & qu'il falloit passer par vn fault d'eau que ie veis de puis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'estans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riuiere, qui va tóber en la coste des Almouchiquois, tenāt à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'estoiet que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ie l'ay sceu depuis par quelques prisonniers que nous prîmes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui sçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençâmes à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposions, neantmoins ne laissoient tousiours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entreprises, & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis. Je leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venuë, nous nous mismes en chemin iusques au lendemain, où nous nous retirâmes dans le fort du bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou vnze heures, après m'estre quelque peu proumené autour de nostre logement, ie me fus reposer, & en dormant, ie songeay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se noyoiēt à nostre veuë; & les voulant secourir, nos Sauuages

Songe de
l'Auteur.

& Ter
ter
de
dit
e-
tât
ux
eu
es,
ce
es
de
à
e-
is
is
a-
i-
-
e
a
u
u
e
r
s
t
s

alliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumée, de me demander si j'auois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'auois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne douterent plus de ce qui leur deuoit aduenir pour leur bien.

Leur racôte
son songe,

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canaux pour continuer nostre chemin : & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous filmes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençasmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau, & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois avec de meschantes haches qu'ils gagnent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & se barricaderent fort bien.

Il rencōtre
les Hiro-
quois ven-
nans à la
guerre.

Abbatent
du bois.

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs canaux arrangez les vns contre les autres attachez à des perches pour ne s'esgarer, & combattre tous ensemble sil en estoit de besoin ; & estions à la portée d'une fleche vers l'eau du costé de leurs barricades.

Canaux ar-
rangez de
part & d'au-
tre.

Comme ils furent armez & mis en ordre, ils enuoyèrent deux canaux separez de la troupe, pour sçauoir de leurs ennemis s'ils vouloient combattre, lesquels répondirent qu'ils ne desiroient autre chose : mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre, & qu'aussi tost que le Soleil se leueroit, ils nous liureroient le combat: ce qui fut accordé par les nostres; & en attendant toute la nuit se passa en dances & chansons, tant d'un costé que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoient, avec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, & que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils verroient des effects d'armes que iamais ils n'auoient veus; & tout plein d'autres discours, comme on a accoustumé à vn siege de ville. Après auoir bien chanté, dancé & parlementé les vns aux autres, le iour venu, mes compagnons & moy estions tousiours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutesfois separez, chacun en vn des canaux des Sauvages montagnars. Après que nous fusmes armez d'armes legeres, nous prismes chacun vne harquebuse, & descendismes à terre. Je vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoient prés de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas au deuant de nous, avec vne grauité & assurance, qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre, & me dirent que ceux qui auoient trois grands pennaches estoient les chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, & qu'on les recognoissoit à ces plumes, qui estoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que ie fisse ce que ie pourrois pour les tuer. Je leur

S'iniurient.

Comme
l'Auteur
aime les
siens.

Leurs chefs
portent de
grands pē-
naches.

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que i'estois bien fasché qu'ils ne me pouuoient bien entendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les desferions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois tres-aise de leur donner courage, & leur monstrier la bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au combat.

Aussi tost que fusmes à terre ils commencerent à courir enuiron deux cents pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme, & n'auoient encores apperceu mes compagnons, qui s'en allerent dans les bois avec quelques Sauuages. Les nostres cōmencerent à m'appeller à grands cris; & pour me donner passage ils s'ouurirent en deux, & me mis à la teste, marchant enuiron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas des ennemis, où aussi tost ils m'apperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les vois esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon harquebuse en jouë, & visay droit à vn des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. I'auois mis 4 balles dedans mon harquebuse. Les nostres ayans veu ce coup si fauorable pour eux, ils commencerent à jeter de si grands cris, qu'on n'eust pas ouy tonner; & cependant les flesches ne manquoient de part ne d'autre. Les Hiroquois furent fort estonnez, que si promptement deux hommes auoient esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes tissües de fil de cotton, & de bois, à l'espreuue de leurs flesches; ce qui leur donna vne grande apprehension.

L'auth. fait marcher les siens au combat.

En rue 2. d'vne seule harquebuse.

Hiroquois s'espouuentent.

Se mettent
en fuite.

Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuiuant; j'en fis demeurer encotes d'autres. Nos Sauvages en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua avec les blesez. Il y en eut des nosties quinze ou seize de blesez de coups de flesches, qui furent promptement gueris.

Après que nous eufmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chere, dansé & chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.



Prés auoir cheminé huit lieuës, sur le soir ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruauitez que luy & les siens auoiët exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun égard, & qu'au semblable il deuoit se resoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent

derent de chanter, sil auoit du courage; ce qu'il fit, mais avec vn chant fort triste à oïr.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils prindrent chacun vn tison, & faisoïent brusler ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoïent quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu sur les extremités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degouter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachoit à force: & comme ils voyoient qu'ils ne les pouuoient r'auoir, ils les coupoient. Ce pauvre miserable jettoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traiter de la façon; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois aucune douleur. Ils me sollicitoïent fort de prendre du feu, pour faire comme eux: mais ie leur remōstrois que nous n'v'sions point de ces cruautés, & que nous les faisons mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloient que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allay d'avec eux comme fasché de voir tāt de cruautés qu'ils exerceoient sur ce corps. Comme ils veirent que ie n'en estois content, ils m'appellerent, & me dirent que ie luy donnasse vn coup d'harquebuzé: ce que ie fis, sans qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contenterent pas: car ils luy ouvrirent le ventre, & jetterent ses entrailles dedans le lac, puis luy couperent la

Prisonnier
que les Sau-
uages trait-
tent mal.

L'Authentic
leur remō-
stre.

reste, les bras, & les jambes, qu'ils separerēt d'un costé & d'autre, & reseruerēt la peau de la teste, qu'ils auoient escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre mes-
chanceté
qu'ils firent.

Ils firent encores vne autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs pieces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurēt aualer. Quelques Sauuages Algoumequins qui les auoient en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voila comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre; & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste execution faite, nous nous mîmes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantás, sans autre esperâce d'estre mieux traittez que l'autre. Estans aux sauts de la riuere des Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins, avec vne partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce que librement j'estois allé avec eux. Nous nous departîmes donc les vns des autres avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si ie ne desirois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere: ie le leur promis, & m'en reuins avec les Montagnets.

Retour de
l'Auth. de
ceste guer-
re.

Après m'estre informé des prisonniers de leurs pais, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployâmes

bagage pour nous en reuenir: ce que fismes avec telle diligēce, que chacun iour nous faisions 25. & 30. lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fismes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, il y eut quelques Sauvages qui songerent que leurs ennemis les pourſuiuoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le ſiege, encores que ceſte nuit fut fort mauuaife, à cauſe des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furent paſſer la nuit dedans de grands roſeaux, qui ſont dans le lac Saint Pierre, iuſqu'au lendemain. Deux iours après arriuaſmes à noſtre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenoſtres, qu'ils me demāderent pour parer la teſte de leurs ennemis, pour faire des reſiouiffances à leur arriuée. Le lendemain ie fus avec eux dans leurs canaux à Tadouſſac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrēt chacun vn baton, où au bout eſtoient penduēs les teſtes de leurs ennemis, avec ces patenoſtres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furent près, les femmes ſe deſpoüillerent toutes nuēs, & ſe jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces teſtes, pour après les pendre à leur col, comme vne chairne precieufe. Quelques iours après ils me firent preſent d'vne de ces teſtes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conſeruer, afin de les monſtrer au Roy: ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

Songe des
Sauages:

L'Antheur
veut voir
leurs cere-
monies.

*Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite ri-
uiere des Hiroquois.*

CHAPITRE XI.

L'An 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauvages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guerre qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauvage Algo-mequin avec son canot vint en diligēce aduertir que les Algo-mequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigosches ne venoient promptemēt, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tost l'allarme commença parmy quelques Sauvages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'auancer ils se retardoient. Ils vindrēt à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinquieme. Ie priay la Route, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Sauages
mētēt pied
à terre, &
prenēt
leurs ar-
mes.

Ayant fait enuiron demie lieuë en trauerfant la riuiere, tous les Sauvages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrēt leurs rondaches, arcs,

fleches, massuës, & espées, qu'ils emmanchèt au bout
 de grands batons, & commencerent à prendre leur
 course dans les bois de telle façon, que nous les euf-
 mes bien tost perdus de veüe, & nous laisserent, que
 nous estions sans guide: neantmoins nous les suiui-
 mes tousiours. Comme nous eufmes cheminé enui-
 ron demie lieue par l'espois des bois, dans des pallus
 & marefcages, tousiours l'eau iusques aux genoux, ar-
 mez chacun d'vn corcelet de piquier, qui nous im-
 portunoit beaucoup, & aussi la quantité des mous-
 quites qui estoient si espoisses qu'elles ne nous per-
 mettoient point presque de reprendre nostre halei-
 ne, tant elles nous persecutoient, & si cruellemēt, que
 c'estoit chose estrange, & ne sçauions où nous estions
 sans deux Sauvages que nous apperceufmes trauer-
 sans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il
 estoit necessaire qu'ils fussent avec nous pour nous
 guider & conduire où estoiet les Hiroquois, & qu'au-
 trement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerions;
 ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apper-
 ceufmes vn Sauvage qui venoit en diligence nous
 chercher, pour nous faire aduancer le plus prompte-
 ment qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que
 les Algoumequins & Montagnets auoient voulu for-
 cer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté
 repoussez, & les meilleurs hommes des Montagnets
 tuez, & plusieurs autres blesez. Qu'ils s'estoient reti-
 rez en nous attendant, & que leur esperance estoit du
 tout en nous. Nous n'eufmes pas fait demy quart de
 lieue avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoume-
 quin, que nous entendions les heurlemens & cris des

Laisse
 l'Auther
 sans guide,

Sauvage
 vient vers
 l'Auther
 en diligēce

Cris des
 vns & des
 autres.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils cōmencerent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suivre tousiours, & ne m'escarter point. Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous cōmençâmes à tirer force coups d'harquebuzes à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de fleche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra dâs le col. Je la prins, & l'arrachay : elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Vn autre de mes compagnons en mesme temps, fut aussi blessé au bras d'une autre fleche, que ie luy arrachay. Neâtmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauvages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fleches de part & d'autre menu comme gresse. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs fleches; & eurent tellement l'espouente de l'effect qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit;

L'Aurheur
s'approche
de la barri-
cade des en-
nemis.

Fait tirer
force har-
quebuzes

Est blessé
d'un coup
de fleche.

Et vn sien
compagnon

Hiroquois
estonnez
du bruit des
harquebu-
zes.

aussi ne tirions nous gueres à faute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade. Comme ie veis que nos munitions commençoient à manquer, ie dis à tous les Sauvages qu'il les falloit emporter de force, & rompre leurs barricades; & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en courir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust lier de bonnes cordes aux pilliers qui les soustenoïent, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerlast, & par ce moyen y faire ouuerture suffisante pour entrer dedans leur fort, & que cependant nous à coups d'harquebuzes repousserions les ennemis qui viendroient se presenter pour les en empêcher; & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renuerfer dessus pour les accabler. Que d'autres couriroient de leurs rondaches, pour empêcher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de paracheuer, la barque qui estoit à vne lieuë & demie de nous, nous entendoient battre par l'echo de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux; qui fit qu'un ieune homme de Saint Malo, plein de courage, appellé des Prairies, qui auoit sa barque près de nous pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux qui restoient, que c'estoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans qu'ils me vinsset secourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & ne vouloit point qu'on luy peust faire ce reproche: & sur cela delibera

L'Auth. en-
courage les
Sauvages.

Des Prai-
ries remō-
stre aux no-
stres le peu
d'honneur
de comba-
tre avec les
Sauvages.

de me venir trouuer dans vne chaloupe avec quelques siens compagnōs, & des miens, qu'il amena avec luy. Aussi tost qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils auoient deliberé : ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se cōporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos Sauvages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost s'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouuerture, neant moins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort : toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, ie dis qu'on ne tirast plus : ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauvages, que de nous autres, entra mes dedans l'espée à la main, sans trouuer gueres de resistance. Aussi tost ce qui restoit sain commença à prendre la fuitte, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient défaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prismes 15. prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harquebuzes,

L'Authcur
le prie de
tirer quel-
que salve.

Les enne-
mis pren-
nent la fui-
te.

buzes, de flesches, & d'espées. Quand ce fut fait, il vint vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois assez à téps pour la despoüille du butin, qui n'estoit pas grand' chose : car il n'y auoit que des robbes de castor, des morts pleins de sang, que les Sauuages ne vouloient prendre la peine de despoüiller, & se moquoient de ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la derniere chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de Dieu, ils nous donnerent beaucoup de loüange.

Ces Sauuages escorcherent les testes de leurs ennemis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emporterent. Ils s'en retournerent avec 50. blesez des leurs, & 3. morts deditz Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testes à des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques où estoient nos barques, au deuant de ladite riuere des Hiroquois.

Les Sauuages escorcherent les testes des morts.

Mes compagnons & moy nous embarquasmes dans vne chaloupe, où ie me fis penser de ma blesseure. Je demanday aux Sauuages vn prisonnier Hiroquois, lequel ils me donnerét. Je le deliuray de plusieurs tourments qu'il eust soufferts, comme ils firent à ses compagnons, ausquels ils arracherent les ongles, puis leur couperent les doigts, & les bruslerent en plusieurs endroits. Cedit iour ils en firét mourir trois de la façon. Ils en amenerent d'autres sur le bord de l'eau, & les attacherent tous droits à vn bâton, puis chacun venant

L'Auth. demande vn prisonnier Hiroquois.

Comme les
Sauages
traittent les
prisonniers

auec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feu, jettoïent des cris si haut, que c'estoit chose estrange à ouïr. Après les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versoient sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de telle façon, que la peau rōboit de leurs corps, & continuoient auec grands cris & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapoiert dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurent tous ces tourments si constâment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrēt pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces nations
n'auoient
iamais veu
les Chre-
stiens.

Le lendemain arriua le Capitaine Yroquet, & vn autre Ocharagin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes,

quin'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fumes trois iours ensemble à vne isle le trauers de la riuere des Hiroquois, puis chacune nation sen retourna en son pays. L'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Quebec, lequel auoit desir d'aller avec les Algommequins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent: ensemble descourir les mines, & choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Je luy demanday s'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Je fus trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné, auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme son fils. Il le dit aux Algommequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy arriuaft quelque accident.

C'p'taine
Yroquet
fort affe-
ctionné à
l'Authour.

Leur ayant remonstré le desir que j'en auois, ils me dirent: Que puis que j'auois ce desir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant; m'obligeant aussi de prendre vn ieune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auroit veu. Je l'acceptay volontiers, & en fut fort aise. Il estoit de la nation des Ochateguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de mieux traiter mon garçon, lequel j'equipay de ce qui luy estoit necessaire, & promis mes les vns aux autres de nous reuoir à la fin de Iuin.

Prisonnier
Hiroquois
de l'Auth.
se sauue.

Quelques iours après ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy dōnoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

Description de la pesche des Baleines en la nouvelle France.

CHAPITRE XII.

Comme on
prend les
Baleines.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veuë & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en sçauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques
tres-adroits
à pescher
les Baleines.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire, mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & hauslieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouuter, ayât de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'vn pied & demy, & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires après les

maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardeux. Ladite chaloupe estant hors du port, ils regardent de routes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque baleine allant à la borde d'un costé & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & se mettent sur un promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent un homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descourent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus d'un poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eauës, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec un harpon, qui est un fer long de deux pieds & demy de large par le bas, emmanché en un baston de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a un trou où s'attache la haussiere; & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'avanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussi tost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

Hazard
qu'ils courent.

haussiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds : & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieuës, & va aussi viste qu'un cheual, & sont le plus souuent contrains de couper leur haussiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis reuiet tout doucement sur l'eau ; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups ; & se sentant frappée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau : & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traient à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme j'ay dit cy-dessus.

Partement de l'Autheur de Quebec: du Mont Royal, & ses rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de Sainte Helene.

CHAPITRE XIII.



AN 1611. ie remenay mon Sauvage à ceux de sa nation, qui deuoient venir au grand Sault Saint Louys, & retirer mon seruiteur qu'ils auoient pour ostage. Je partis de Quebec le 20. de May, & arriuay audit grand fault le 28. où ie ne trouuay aucun des Sauvages, qui m'auoient promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi tost ie fus dans vn meschant canot avec le Sauvage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Après auoir visité d'vn costé & d'autre, rant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie cheminay 8. lieuës par terre costoyant le grand fault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac, où nostre Sauvage me mena, où ie consideray fort particulièrement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuuent monter aisémēt, neantmoins avec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grád courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'auons nōmé la Place royale) à vne lieuë du Mont royal, y a quantité de petits rochers & bases, qui sont fort dangereuses. Et proche de ladite Place Royale y a vne petite riuere, qui

Quantité
de rochers
prés le mōt
Royal.

va assez auant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre desertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, tirant à celuy des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que nege, & la feuille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de différentes especes; & celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fûmes audit fault, nous n'en manquâmes aucunement.

Quantité
de belles
prairies.

Pesche &
chasse y
sont fort a-
bondantes.

Ayant donc recogneu fort particulièrement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuere, ie fis aussi tost couper & défricher le bois de ladite place Royale, pour la rendre vnie, & preste à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisément, & en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on voudra.

Ilya

Il y a vn petit islet à 20. toises de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de tres-bonne terre grasse à potier, tant pour brique, que pour bastir, qui est vne grande commodité. l'en fis faire vn bon essay, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisseur, & 3 à 4. de haut, & 10. toises de long, pour voir comme elle se conserueroit durant l'hyuer quand les eaux descendroient, qui à mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué dessus ladite riuere, qui est assez haut. Au milieu du fleue y a vne isle d'enuiron trois quarts de lieuë de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Sainte Helene. Ce fault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, & de belles prairies.

Isle près la
Place royale,
où se trouue de la
terre à potier.

Isle de sainte
Helene.

En attendant les Sauuages ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis desherter; & le deuxiesme iour de Iuin j'y semay quelques graines, qui sortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

L'Auth. fait
faire deux
iardins.

Ie me resolus d'enuoyer Sauignon nostre Sauuage avec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son pays, afin de les faire haister de venir, & se deliberent d'aller dans nostre canot, qu'ils douroient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

Enuoye Sa-
uignō Sau-
uage au de-
uāt de ceux
de son pais.

Le 7. iour ie fus recognoistre vne petite riuere par où vont quelquefois les Sauuages à la guerre, qui se va rendre au sault de la riuere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieuës de circuit de

prairies, & forces terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieuë du grand fault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du
Sauuage.

Louis Frâ-
çois fort a-
mateur de
la chasse.

Le 9. iour nostre Sauuage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne peurent passer plus loin à cause de leur d. canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapportèrent que passant le fault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammét nostre dit Sauuage de l'y mener: ce que le Sauuage luy accorda, avec vn Capitaine Sauuage Montagnet, fort gentil personnage, appellé Outetoucos. Dès le matin ledit Louys fut appeller les deux Sauuages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du fault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se rembarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauuage, & de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à débattre contre nostre Sauuage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuét ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Corame

nostre Sauvage le veit opiniaſtre, il condeſcendit à ſa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deſchargeaſt le canot d'une partie des oiſeaux qui eſtoient dedans, d'autant qu'il eſtoit trop chargé, ou qu'infailliblement ils empliroient d'eau, & ſe perdroient: ce qu'il ne voulut faire, diſant qu'il ſeroit aſſez à temps ſils voyoient qu'il y euſt du peril pour eux. Ils ſe laiſſerent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la cheutte du fault, ils en voulurent ſortir, & jeter leurs charges, mais il n'eſtoit plus temps, car la viſteſſe de l'eau les maſtriſoit ainſi qu'elle vouloit, & emplirent auſſi toſt dans les boüillons du fault, qui leur faiſoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les laſſa de telle façon, que ce pauvre Louys qui ne ſçauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot eſtant au fonds de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient touſiours ne veirent plus noſtre Louys, & ainſi mourut miſerablement.

Les deux
Sauages
tombent
dās le cou-
rant de l'eau,

Eſtans ſortis hors dudit fault, ledit Outetoucoſe eſtant nud, & ſe ſiant en ſon nager, abandonna le canot, pour gagner la terre, ſi que l'eau y courant de grande viſteſſe, il ſe noya: car il eſtoit ſi fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eüe, qu'il eſtoit impoſſible qu'il ſe peuſt ſauuer.

Noſtre Sauvage Sauignon mieux aduiſé, tint touſiours fermement le canot, iuſques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & ſceut ſi bien faire, quelque peine & fatigue qu'il euſt

euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arrivé il jetta l'eau du canot, & s'en revint avec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entr'eux, & nous conta cestristes nouvelles, qui nous apportèrent du desplaisir.

L'Auth. va
voir où les
deux Sau-
vages s'e-
stoient per-
dus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault avec le Sauvage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouverions les corps. Je vous assure que quand il me monstra le lieu, les cheveux me herisserent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs: car il est impossible d'y passer, pour auoir sept à huit cheutes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & boüillonnement estrange, & vne partie dudit fault estoit toute blanche d'escume, avec vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cataraques. Après auoir veu & considéré particulièrement ce lieu, & cherché le long du riuage lesdits corps, cependant qu'une chaloupe assez legere estoit allée d'un autre costé, nous nous en reuinmes sans rien trouuer.

Deux cents Sauvages ramènent le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE XIII.



LE 13. iour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauvage, amènent mon garçon. Nous fusmes fort contents de les voir, & fus au deuant d'eux avec vn canot, & nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer audit fault. Après auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me prierēt de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand'part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent fort contents de voir nostred. Sauvage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loüa grande-

Garçon de
l'Autheur
ramené.

Sauages se
tiennent
pour vcriz
table.

ment du bon traitemēt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuës, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se loüa bien du bon traitement des Sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

Il leur mō-
stre vn lieu
pour caba-
ner.

Le loüēt du
bon traite-
ment qu'il
leur faisoit.

Luy font
present de
leurs ca-
stors.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiferent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cēt estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroitte amitié avec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se loüant tousiours du traitement que i'auois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Je leur donnay en eschange d'autres fortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauuages qui deuoïēt venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audit fault avec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Que la crainte de ces nouvelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Le leur fis response, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostredit Sauvage sçauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié, & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenue, le confirmoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Je les entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedant il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié avec lesd. Sauvages.

Il les des-
abuse de ce
qu'ils croy-
oient les
vouloir des-
laisser.

Luy repré-
sentent les
Sauvages
qui deuoient
venir.

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrans par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour sçauoir d'eux ce dōt j'estois en doute. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

L'appellent
en leur ca-
bauc.

Luy tesmoi-
gnēt: le biē
qu'ils luy
yeulen.

Le lendemain après auoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'euter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prismes pour argent comptant. La nuit venue, ils appellerent nostre Sauvage, qui couchoit à ma patache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeller enuiron sur la my-nuit. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloient proposer quelque chose, ils s'assembloient de nuit, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent biē desiré me voir seul. Que quelques-vns d'entr'eux auoient esté bat-tus. Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs en-fans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur di-rois ils le feroient, mais qu'ils se mesfioient fort des autres Sauvages. Que si ie retournois, que j'amenasse telle quantité de gens que ie voudrois, pour uen qu'ils
fussent

fussent souz la conduite d'un chef ; & qu'ils m'enuoyent querir , pour m'asseurer d'auantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais , & que ie ne fusse point falché contre eux. Que scachans que j'auois pris deliberation de voir leur pays , ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaines d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis : mais que sil y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Luy en-
uoyent 50
castors, &
4 carquans
de porce-
laine.

Aprés plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayãs la volonté de me faire voir leur pays, ie supplierois la Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses necessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois dequoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en retiendriens hyuerner en nostre habitation. Que si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiõs, & que par ce moyen auriõs cõmunicatiõ les vns avec les autres, viuãs heureusemēt à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Sont contents de ce qu'il leur proposé.

Ils furent fort contents de ceste proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils feroiét de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout; & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes: m'assurans derechef de me faire voir ce que ie desirois. Là dessus ie pris congé d'eux au poinct du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour dudit mois, ils delibererent s'en retourner, & emmener Saignon, auquel ie donnay quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit euë en France. Ainsi il se separa avec grand regret, & moy bien aise d'en estre deschargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'embarquay, & mon garçon avec ceux qui vinrent Estant au fault, nous fusmes dans le bois quelques lieuës, où ils estoient cabannez sur le bord d'un lac, où i'auois esté apparauant. Comme ils me verrent, ils furent fort contents, & commencerent à s'escrier selon leur coustume, & nostre Sauuage s'en vint au deuant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussi tost il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu, pour me festoyer.

L'Authour se trouue à leur festin.

Durant que ie fus là il se fit vn festin, où tous les principaux furent inuitez, & moy aussi. Et bien que j'eusse desia pris ma refection honnestement, neantmoins pour ne rompre la coustume du pays j'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois tenir

leur conseil, & cependant ie m'amufay à contempler le païsage de celieu, qui est fort agreable. Quelque temps après ils m'enuoyèrent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient resolu entre eux. I'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que ie leur auois promis, & qu'ils recognoissoient de plus en plus mon affection, qui estoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils desiroient prendre congé de moy, & qu'ils eussent eu trop de desplaisir s'ils n'eussent allez sans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ie leur eusse voulu du mal. Ils me prièrent encores de leur donner vn homme. Ie leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y voulussent aller, que j'en serois fort content.

Luy communiqué ce qu'ils auoient resolu en leur conseil.

Le prié de leur donner vn homme.

Après m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn Sauvage qui auoit esté prisonnier par trois fois des Hiroquois, & s'estoit sauué fort heureusement, qui resolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruautés que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prièrent de l'en destourner si ie pouuois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si auant parmy les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en reuinist iamais. Ie le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy seruirent peu, me monstrant vne partie de ses doigts coupez, & de grandes taillades & brustures qu'il auoit sur le corps, & qu'il luy estoit impossible de viure, s'il ne faisoit mourir de

Les Capitaines le supplient de ne laisser aller à la guerre vn Sauvage fort vaillant, trois fois prisonnier des Hiroquois.

ses ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que son cœur luy disoit qu'il falloit qu'il partist au plustost qu'il luy seroit possible: ce qu'il fit.

L'Auteur
se met en
chemise
pour passer
le fault a-
vec eux.

L'advertis-
sent de ne
quitter son
canot.

Après auoir fait avec eux, ie les priay de me rame-
ner en nostre parache. Pour ce faire, ils equiperent 8.
canaux pour passer ledit fault, & se despoüillerét tout
nuds, & me firent mettre en chemise; car souuent il
arriue que d'aucuns se perdent en le passant: parquoy
se tiennent ils les vns près des autres pour se secourir
promptement, si quelque canot venoit à renuerser. Ils
me disoient: Si par mal-
heur le tien venoit à tourner,
ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune
façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par
le milieu, car nous te sauuerons aisément. Ie vous as-
seure que ceux qui n'ont veu ny passé ledit endroit en
des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient
pas passer sans grande apprehension, mesmes les plus
asseurés du monde. Mais ces peuples sont si adroits à
passer les faults, que cela leur est facile. Ie le passay avec
eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chrestien,
horsmis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où
j'en logeay vne bonne partie.

Une ho-
me des no-
tres qui
roulut aller
avec les
Sauuages.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibe-
ra d'aller avec les Sauuages, qui sont Hurons, esloi-
gnez du fault d'environ 180. lieues, & fut avec le frere
de Sauignon, qui estoit l'vn des Capitaines, qui me
promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Presentent
30. castors
à l'Auteur.

Le lendemain vindrent nombre de Sauuages Al-
goumequins, qu'il traitterent ce peu qu'ils auoient, &
me firent encores present particulièrement de trente
castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que

ie continuasse à leur vouloir du bien : ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques descouuertes du costé du norr, qui pouuoïent apporter de l'vtilité. Et sur ce sujet ils me dirent que sil y auoit quelqu'un de mes compagnous qui voulust aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traitteroient comme vn de leurs enfans. Je leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contents. Quand il print congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Leur donné
vn garçon

Après qu'ils eurent traité tout le peu qu'ils auoiēt, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand fault, & les autres par vne petite riuiere, qui va rendre en celle dudit grand fault; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuy à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuy à la Rochelle le 11. d'Aoust.

Retourne
en France

Fin du troisieme Liure.



LES VOYAGES DV SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE QUATRIESME.

*Parlement de France; & ce qui se passa iusques à nostre
arriuée au Sault Saint Louys.*

CHAPITRE PREMIER.

LE partis de Roüen le 5. Mars pour aller à Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de May j'arriuay à Quebec, où ie trouuay ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se reuestir de fueilles, & les champs à s'esmailler de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Sault Saint Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux, ie ne pouuois mener avec moy que 4. hommes, entre lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau, le plus

impudent menteur qui se soit veu de long temps, eõ-
me la suite de ce discours le fera voir, lequel autrefois
auoit hyuerné avec les Sauvages, & que j'auois en-
uoyé aux descouertes les années precedentes. Il me
rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il
auoit veu la mer du nord. Que la riuere des Algou-
mequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en
17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Sault Saint
Louys à ladite mer. Qu'il auoit veu le bris & fracas
d'un vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où
il y auoit 80. hommes qui s'estoient sauuez à terre, que
les Sauvages tuerent, à cause que lesdits Anglois leur
vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures,
par force, & qu'il en auoit veu les testes, qu'iceux Sau-
uages auoient escorchées (selon leur coustume) les-
quelles ils me vouloient faire voir, ensemble me don-
ner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé.
Ceste nouvelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir
trouué bien près ce que ie cherchois bien loin. Ainsi
ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le
Roy; & luy remõstray que s'il donnoit quelque men-
songe à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi
que si sa relation estoit veritable, il se pouuoit assu-
rer d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec
serments plus grands que iamais. Et pour mieux joüer
son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il di-
soit auoir faite au mieux qu'il luy auoit esté possible.
L'assurance donc que ie voyois en luy, la simplicité
de laquelle ie le iugeois plein, la relation qu'il auoit
dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy-
deuant dites, auoient grande apparence, avec le voya-

Voyagedes
Anglois
vers Labra-
dor, l'an
1612.

Rapport
que l'Auth.
fait à Mes-
sieurs du
Conseil.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouué vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont hyuerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, cōme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire veritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Marechal de Brissac, & President Ieanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda sil esperoit quelque salaire, lequel fit response que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprendoit le voyage que pour me monstrier la mer du nort, qu'il auoit veü, & luy en fit à la Rochelle vne declaration pardeuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandoys, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il assura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Son port-
médu port
de sainte
Helene.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le Lundy 27. May de l'isle de Sainte Helene,

ête Heleine, avec quatre François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fumes qu'au Sault Saint Louys, qui n'est qu'une lieuë au dessus, à cause du mauuais temps, qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hardes, viures & armes sur nos espaules, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumez: & après l'auoir esloigné deux lieuës, nous entraimes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieuës, où se deschargent 3. riuieres, l'une venant de l'ouest, du costé des Ochataiguins, esloignez du grand sault de 150. ou 200. lieuës: l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distance: & l'autre vers le nort, qui vient des Algoumequins & Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste riuiere du nort (suiuant le rapport des Sauvages) vient de plus loin, & passe par des peuples qui leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieuës d'eux.

Ce lac est remply de belles & grandes isles; qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison & le gibbier y estans en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est remply de grandes forests. Nous fumes coucher à l'entrée dudit lac, & fimes des barricades, à cause des Hiroquois qui rodēt par ces lieux pour surprēdre leurs ennemis; & m'asseure que s'ils nous eussent tenu, ils nous eussent fait le mesme traitemēt; c'est pourquoy toute la nuit nous fimes bon guet. Le lendemain ie prins la

Ce lac est
remply de
belles isles;

hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entraſmes dans la riuere qui vient du nord, & paſſaſmes vn petit ſault par terre pour ſoulager nos canaux, & fuſmes à vne iſle le reſte de la nuit en attendant le iour.

Sault de
Quene-
chouan
remply de
pierres.

Le dernier May nous paſſaſmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques iſles. Le pays d'alentour eſt fort vny, horſmis en quelques endroits, où il y a des coſtaux couuerts de pins. Nous paſſaſmes vn ſault, qui eſt appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui eſt remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' viſteſſe; & nous fallut mettre en l'eau, & traifner nos canaux bord à bord de terre avec vne corde. A demie lieuë de là nous en paſſaſmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne ſe fait ſans ſuer; & y a vne grande dexterité à paſſer ces ſauts, pour euites les bouillons & brifans qui les trauerſent: ce que les Sauuages font d'vne telle adreſſe, qu'il eſt impoſſible de plus, cherchans les deſtours & lieux plus aizez qu'ils cognoiſſent à l'œil.

Sault ſemé
de rochers.

Iſles cou-
uertes de
pins & ce-
dres blancs.

Le Samedi premier de Iuin nous paſſaſmes encor deux autres ſauts: le premier contenant demie lieue de long, & le ſecond vne lieue, où nous euſmes bien de la peine: car la rapidité du courant eſt ſi grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de degré en degré, fait vne eſcume ſi blanche par tout, que l'eau ne paroïſt aucunement. Ce ſault eſt ſemé de rochers, & quelques iſles qui ſont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs. Ce fut là où nous euſmes de la peine: car ne pouans porter nos canaux par terre, à cauſe de l'eſpoïſſeur du bois, il nous les falloït tirer

dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, ie me pēsay perdre, à cause qu'il trauesa dans vn des boüillons; & si ie ne fusse tombé fauorablement entre deux rochers, le canot m'entraisoit, d'autant que ie ne peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, & me la pensa couper. En ce danger ie m'escriay à Dieu, & commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé par le remouïl de l'eau qui se fait en ces sauts: & lors estant eschapé ie louïay Dieu, le priant nous preseruer. Nostre Sauuage vint après pour me secourir, mais j'estois hors de danger; & ne se faut estonner si j'estois curieux de conseruer nostre canot: car sil eust esté perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages passassent par là, qui est vne pauure attente à ceux qui n'ont dequoy disner, & qui ne sont accoustumez à telle fatigue. Pour nos François, ils n'en eurent pas meilleur marché, & par plusieurs fois pensoïēt estre perdus: mais la diuine bonté nous preserua tous. Le reste de la iournée nous nous reposasmes, ayans assez trauaillé.

Nous rencontrafmes le lendemain 15. canaux de Sauuages appellez *Quenongebin*, dans vne riuere, ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2. lesquels auoient esté aduertis de ma venuë par ceux qui auoient passé au fault S. Louis, venans de la guerre des Hiroquois. Ie fus fort aise de leur rencōtre, & eux aussi, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens, & avec vn seul Sauuage. Après nous estrealuez à la mode du pays, ie les priay de ne passer outre, pour leur declarer ma volunté, & fusmes cabaner dans vne isle.

L'Auth en danger de se perdre.

Rencontre
s. canaux
de Sauuages.

Ce qu'il
leur dit.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faite; & que fils estoient resolués d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschât chemin, & que nous n'auions rien veu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouverner nostre deuxiesme canot, & aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au sault, avec vne feuille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois sçauoir de mes nouvelles.

Leur baillie
vn de ses
François.

Ainsi nous nous separasmes: & continuant nostre route à mont ladite riuere, en trouuasmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au nort d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent: & la terre est bonne pour le labourage.

Nation
mee Oues-
charini.

Le 4. nous passasmes proche d'vne autre riuere qui vient du nort, où se tiennent des peuples appellez Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieues aual le Sault Saint Louys, qui fait vne grande isle contenant près de 40.

Peuples ap-
pellez Al-
goume-
quins.

lieuës, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infiny de sauts, qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste riuere pour euitter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre qui vient du sud, où à son entrée il y a vne cheutte d'eau admirable: car elle tombe d'une telle impetuosité de 20. ou 25. brasses de haut, qu'elle fait vne arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les Sauvages passent dessous par plaisir, sans se mouïller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne isle au milieu de ladite riuere, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauvages veulent entrer dans la riuere, ils montēt la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieuë par terre. Les terres des enuirons sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauvages s'y arrestent plustost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passâmes vn sault à vne lieue delà, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couverts de meschans petits bois. L'eau tombe à vn endroit de telle impetuosité sur vn rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps vn large & profond bassin: si bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillōs, a fait que les Sauvages l'appellēt *asticon*, qui veut dire chaudiere. Ceste cheutte d'eau meine vn tel bruit dans ce bassin, que l'on l'entend de plus

Eau rōban-
te qui s'en-
rēd de deux
lieues.

de deux lieues. Les Sauvages passans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eusmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudit fault, où les Sauvages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue que contient le fault, & aussi tost nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des taillis enuiron 300. & pas; après se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on sçauroit s'imaginer. Je prins la hauteur du lieu, & trouuay 45. degrez 38. minutes de latitude.

Lac rempli
de belles is-
les, & de
beaux pins.

Après midy nous entraſmes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agreables: & 10. ou 12. lieues de là amōt la riuere nous passasmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablonneuse, & s'y trouue vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a aussi vne coste de montagnes du long de ceste riuere, & le pays des enuironns semble assez fascheux. Le reste du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuaſmes nostre chemin iusques à vn grand fault, qui contient près de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est rempli d'vne infinité d'isles couuertes de pins & de cèdres; & pour le passer il nous fallut refoudre de

quitter nostre maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins necessaires, reseruant seulement nos armes & filets, pour nous donner à viure selon les lieux, & l'heur de la chasse. Ainsi allegez, nous passasmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos canaux & armes par ledit fault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauvages qui sont infatigables à ce trauail, & accoustumez à endurer telles necessitez, nous soulagerent beaucoup.

Poursuiuant nostre routte nous passasmes deux autres sauts, l'vn par terre, l'autre à la rame, & avec des perches en debouttant, puis entraimes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où se descharge vne riuere venant du sud, où à cinq iournées de l'autre riuere il y a des peuples qui y habitent appelez Matouoüescarini. Les terres d'environ ledit lac sont sablonneuses, & couuertes de pins, qui ont esté presque tous bruslez par les Sauvages. Il y a quelques isles, dans l'vne desquelles nous reposasmes, & veismes plusieurs beaux cyprés rouges, les premiers que j'eusse veu en ce pays, desquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'isle, en lieu eminent, & en veüe, avec les armes de France, comme i'ay fait aux autres lieux où nous auions posé. Le nommay ceste isle, l'isle S^{te} Croix.

Peuples ap-
pellez Ma-
tou-oues-
carini.

Le 6. nous partismes de ceste isle sainte Croix, où la riuere est large d'vne lieue & demie, & ayans fait 8. ou 10. lieues, nous passasmes vn petit fault à la rame, & quantité d'isles de differentes grandeurs. icy nos Sauvages laisserēt leurs sacs avec leurs viures, & les choses moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller par terre, & euitter plusieurs sauts qu'il falloit passer.

Partemen-
de l'Auth.
de l'isle de
S. Croix.

Contesta-
tion entre
les Sauua-
ges, & vn
impoſteur.

Il y eut vne grande conteſtation entre nos Sauuages & noſtre impoſteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les ſauts, & qu'il y falloit paſſer. Nos Sauuages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne diſoit pas verité. Ainſi ayant remarqué pluſieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoiſſance deſdits lieux, ie ſuiuis l'aduiſ des Sauuages, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouſter de l'entrepriſe, comme il confeſſa depuis (de quoy ſera parlé cy-aprés.) Nous trauerſaſmes donc la riuere à l'oueſt, qui couroit au nord, & pris la hauteur de ce lieu, qui eſtoit par $46^{\frac{2}{3}}$ de latitude. Nous euſmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, eſtant chargé ſeulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui eſtoient vn peu plus chargés, & plus greuez des mouſquites, que de leur charge.

L'Auther
& les ſiens
ſont fati-
guez.

Ainſi après auoir paſſé quatre petits eſtangs, & cheminé deux lieues & demie, nous eſtions tant fatiguez, qu'il nous eſtoit impoſſible de paſſer outre, à cauſe qu'il y auoit près de 24 heures que n'auions mangé qu'vn peu de poiſſon roſty, ſans autre ſaulce, car nous auions laiſſé nos viures, comme i'ay dit cy-deſſus. Nous nous reposaſmes ſur le bord d'vn eſtang, qui eſtoit aſſez agreable, & fiſmes du feu pour chaſſer les mouſquites qui nous moleſtoient fort, l'importunité deſquelles eſt ſi eſtrange, qu'il eſt impoſſible d'en pouuoir faire la deſcriptiō. Nous tendiſmes nos filets pour prendre quelques poiſſons,

Le lende-

Le lendemain nous passasmes cét estang, qui pou-
 uoit contenir vne lieuë de long, & puis par terre che-
 minasmes 3. lieuës par des pays difficiles plus que n'a-
 uions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu
 des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite in-
 commodité, car il faut passer tantost dessus, & tantost
 deslous ces arbres. Ainsi nous paruinsmes à vn lac,
 ayant 6. lieuës de long, & 2. de large, fort abondant en
 poisson, aussi les peuples des enuironns y font leur pes-
 cherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauvages
 qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef
 se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa
 troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer
 les sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour parue-
 nir à eux. Et après nous auoir presenté du petum selõ
 leur mode, il commença à haranguer ses compagnõs,
 leur disant; Qu'il falloit que fustions tombez des nuës,
 ne sçachant cõment nous auions peu passer, & qu'eux
 demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra-
 uerfer ces mauuais passages; leur faisant entendre que
 ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit.
 Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages
 luy en auoient dit. Et sçachans que nous auions faim,
 ils nous donnerët du poisson, que nous mangeasmes:
 & après disné ie leur fis entendre par Thomas mon
 truchement, l'aïse que i'auois de les auoir rencontrez.
 Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guer-
 res, & que ie desirois aller plus auant voir quelques au-
 tres Capitaines pour mesme effect, dequoy ils furent
 ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrerët
 leurs jardinages & champs, où il y auoit du maïs. Leur

Nibachis
 chef des
 Sauvages
 vint trou-
 uer l'Auth.

Luy presen-
 tent du pe-
 tum.

Donnent
 du poisson
 aux nostres

Monstrent
 leurs jardi-
 nages.

terroir est sablonneux, & pource s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & bruslent les arbres, & ce fort aisément: car ce ne sont que chesnes & ormes. Le bois bruslé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

Continuation. Arriuée vers Tessouat, & le bon accueil qu'il me fit. Fagon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Responce à ces difficultez. Tessouat argüe mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
menel'Au-
gheur voir
vn autre
Capitaine.



Nibachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessouat, qui demeueroit à 8. lieues de luy, sur le bord d'vn grand lac, par où passe la riuere que nous auions laissée qui refuit au nort. Ainsi nous trauerfames le lac à l'ouest norouest près de 7. lieues, où ayans mis pied à terre, fismes vne lieue au nordest parmy d'assez beaux pays, où il y a de petits sentiers battus, par lesquels on peut passer aisément.

& arriuafmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation de Tefouat, qui estoit avec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passafmes en vne isle, où leurs cabanes sont assez mal couuertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiecte aux inondations des eaux, comme sont les autres isles du lac.

Isles dōt les
cabanes sōt
mal cou-
uertes.

Ceste isle est forte de scituatiō : car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuerē se jette dans le lac, il ya des sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte, & s'y sont logez pour euiter les courfes de leurs ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, comme est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondāt en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs cimetiēres, où ie fus grandement estōné, voyant des sepulchres de forme semblable aux bieres, faits de pieces de bois, croifées par en haut, & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou enuirō. Sur les croifées en haut ils y mettent vne grosse piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle est graué grossierement (cōme il est bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils y mettent vne rondache, vne espée emmanchée à leur mode, vne masse, vn arc, & des flesches. S'il est capitaine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre bagatelle ou jolieté. Si vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne flesche. Si vne femme, ou fille, vne chat-

Cimetiēres
des Sauua-
ges de ceste
isle.

Leurs se-
pulchres.

Comme ils
enseuelif-
sent leurs
morts.

diere, vn pot de terre, vne cueillier de bois, & vn auiron. Tout le tombeau a de l'ogueur 6. ou 7 pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont peints de jaulne & rouge, avec plusieurs outrages aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely dans sa robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richesses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudieres, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme i'ay dit autre part Ces sepulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouve-il peu entr'eux.

Aspreté des
lieux (serc de
bouleuart
aux enne-
mis.

Après auoir consideré la pauureté de ceste terre, ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuer vn si mauuais pays, veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, comme le Sault Saint Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Sault Saint Louys, comme j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger près de nous, estans assurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année suiuate faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ayàs entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs &

principaux d'entr'eux, de se trouver le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessoüat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour sy trouver.

L'Authent
prie les
Chef de se
trouver en
la grande
terre.

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escrazé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostië sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort falement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. Tessoüat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coustume.

Bouillie fai-
te de maïs
escrazé en-
tre deux
pierres.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurez commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employasmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement petuné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Auth. fait
entendre aux
sauuages le
sujet de son
voyage.

les assurez de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparauant. Que ce qui m'auoit empesché l'année dernière de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les assurer de ces choses, & que pour cét effect j'auois nombre d'hommes au fault Sainct Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre; & pour ce ie les priay de me donner 4. canaux, avec 8. Sauvages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Denient
ensemble
sur les pro-
positions.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessoüat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectionné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preues qu'ils en auoient euës par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année dernière ie leur auois manqué de promesse,

& que 200. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayans trouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-uns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traittez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez, (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de fait 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuiante, & qu'ils feroient sçauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que ie demandois, ils me les accorderent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient forciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par fort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du nort, facilitois leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauuais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que i'auois passé par cy-deuant: & pour le regard de leurs sortileges, qu'ils n'auoient au-

Desir de
l'Autheur
de voir ces
peuples.

tune puissance de me faire tort , & que mon Dieu m'en preserueroit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, dequoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant desirée.

Luy accor-
dēt quatre
canaux.

Va se pour-
mener par
leurs iar-
dins.

Auis que
luy donne
son truche-
ment.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasiolles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouuer, pour m'aduertir que ces Sauvages, après que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'iceux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, & soudain m'en alay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenant ils se monstroient enfans & mensongers; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils ne
m'en

m'en baillassent que deux, & 4. Sauvages seulement.

Ils me presenterent derechef la difficulté des passages, le nombre des fauts, la meschanceté de ces peuples, & que c'estoit pour crainte qu'ils auoient de me perdre qu'ils me faisoient ce refus. Le leur fis response, que j'estois fasché de ce qu'ils se monstroient si peu mes amis, & que ie ne l'eusse iamais creu. Que j'auois vn garçon (leur montrant mon imposteur) qui auoit esté dans leur pays, & n'auoit recogneu toutes les difficultés qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mauuais qu'ils disoient. Alors ils commencerent à le regarder, & spécialement Tessouat vieux Capitaine, avec lequel il auoit hyuerné; & l'appellant par son nom, luy dit en son langage: Nicolas, est-il vray que tu as dit auoir esté aux Nebicerini? Il fut long temps sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit aucunement, Ouy j'y ay esté. Aussi tost ils le regarderent de trauers, & se jettans sur luy, comme s'ils eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, & Tessouat luy dit: Tu es vn assureur menteur: tu sçais bien que tous les soirs tu couchois à mes costez avec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois: si tu as esté vers ces peuples, ç'a esté en dormant. Comment as tu esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des mensonges, & si meschant de vouloir hazarder sa vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, & te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis. Te ne m'estonne pas s'il nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il eust à respondre, & que s'il auoit esté en ces terres qu'il en donnast des encoignemens

Luy representent les difficultés des passages.

sa response.

Ce que l'au-
theur dit à
vn imposteur nommé
Nicolas.

pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauuages, & le coniu-ray de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veüe, qu'il me le dist. Derechef avec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy-deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauuages vouloient bailler des canaux.

Auis que
luy donne
Thomas
son truche-
ment.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauuages de l'isle enuoyent secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriüée. Et pour me seruir de l'occasion, ie fus trouuer lesd. Sauuages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduertiy, veu qu'ils scauoient que j'auois volenté d'y aller. A quoy ils me firent responce, disans que ie les offensois fort, en ce que ie me fiois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. Je leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'vn vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les Sauuages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mer, des vaisseaux, des testes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le fal-

loit faire mourir, ou qu'il dist celuy avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit responce, qu'il auoit oublié le nom du Sauvage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauvages, qui l'interrogerent sur icelle: à quoy il ne fit responce, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularitez du voyage des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage: mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages: ioint aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car i'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des môtagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'ya que 35. ou 40. iournées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores assuré ceste année: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nord,

L'Auch se
retire à
part.

que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueté du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, ie le fis appeller deuant ses compagnons ; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dites, ou non. Que ie me voulois seruir de la commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'estoit passé: mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler.

L'impo-
steur de-
mande par-
don à l'Au-
gheur.

Après auoir songé à luy, il se jetta à genoux, & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchât ceste mer, estoit faux. Qu'il ne l'auoit iamais veüe, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessouat ; & auoit dit ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulierement : auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter, qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces Sauuages, qui ne me vouloient bailler des canaux : ainsi que l'on remettroit le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit recompense pour sa descouuerture, & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Cesont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me contenterét pas beaucoup, estant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

Qui le fait
retirer.

Paroles que
Thomas
luy rappor-
te.

maginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochâs le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tousiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme ie veis qu'eux & leurs enfans crioient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empescher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le voulois remener au sault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

*Sauuages
l'aduertif-
sent de la
malice de
l'imposteur*

*L'Autheur
leur defend
de luy faire
aucun mal,*

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par conjecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demeura, avec les peines & traux qu'il me fallut tollerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'un autre costé, suiuant la relation des Sauvages, j'eusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reuenir, ie conuiay les Sauvages de venir au Sault Saint Louis, où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent sçauoir à tous leurs voisins.

*Il comie les
Sauuages
de venir au
Sault saint
Louis.*

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauvages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France.

CHAPITRE III.

L'Auther
prend congé de Tef-
iouar.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tefsoïat, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre: & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que Sauvages, & armes, qui me donneroiét contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passames par la riuere que nous auions laissée, qui court au nort, où nous mismes pied à terre pour trauerfer des lacs. En chemin nous rencontraimes 9. grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouvelles qu'ils auoient eues; & d'autres que rencontraimes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

Nous passasmes six ou sept saurs depuis l'isle des Algoumequins iusques au petit fault, pays fort désagréable. Je recogneus bien que si nous fussions venus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de peine, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoit sans raison que les Sauvages contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieuës au dessouz l'isle des Algoumequins, nous posasmes dans vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fismes pescherie de beau poisson. Sur la minuit arriua deux canaux qui venoient de la pesche plus loin, lesquels rapporterent auoir veu quatre canaux de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canaux pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir rien veu. En ceste assurance chacun print le repos, excepté les femmes, qui se resolurēt de passer la nuit dans leurs canaux, ne se trouuans assurées à terre. Vne heure auant le iour vn Sauvage songeant que les ennemis le chargeoient, se leua en sursault, & se print à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tue.* Ceux de sa bande s'esueillèrent tout estourdis; & croyans estre poursuiuis de leurs ennemis se jetterent en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'assomast. A ce bruit nous autres qui estions esloignez, fismes aussi tost esueillez, & sans plus s'enquerir accourusmes vers eux. Mais les voyans en l'eau errans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans poursuiuis de leurs ennemis, ny en estat de se defendre. Après que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

Chemine
au dessouz
de l'isle des
Algoume-
quins.

estoit arriué, tout se passa en risée & moquerie.

Ceremonie
des Sauua-
ges.

En continuant nostre chemin, nous paruinmes au fault de la Chaudiere, où les Sauvages firent la ceremonie accoustumée, qui est telle. Après auoir porté leurs canaux au bas du fault, ils s'assemblent en vn lieu, où vn d'entr'eux avec vn plat de bois va faire la queste, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petum. La queste faite, le plat est mis au milieu de la troupe, & tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis vn des Capitaines fait vne harangue, remonstrant que dés lon^o temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils sont garentis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable; & viuent en ceste superstition, comme en plusieurs autres, comme nous auons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jeter le petum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous ensemble. Ces pauures gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient fait ceste ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osans pas aller plus auant, à cause des mauuais chemins, & les surprennent là quelquefois.

L'Auteur
& les siens
reçoient
vne alarme.

Le lendemain nous arriuasmes à vne isle qui est à l'entrée du lac, distante du grand fault Sainct Louis de 7. à 8. lieuës, où reposans la nuit, nous eusmes vne autre alarme, les Sauvages croyans auoir veu des canaux de leurs ennemis: ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remonstrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, sçauoir, qu'au lieu

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuasmes au Sault Saint Louys, où ie leur fis entendre que ie ne desirois pas qu'ils traittassent aucunes marchandises que ie ne leur eusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arriuez; ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuiuât nostre chemin, nous arriuasmes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, dequoy quelques vns de nos Sauvages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayâs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer, avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que ie l'eus veu, ie le laissay luy & les siens iouïr du benefice d'iceluy, comme nous autres, & fis dire aux Sauvages qu'ils pouuoient traiter le lendemain.

Maison-neufue vint trouuer l'Authcur avec passeport de M. le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des Sauvages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerét pourquoy il ne m'auoit monstré la mer du nord, comme il m'auoit promis. Il leur fit response, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autât qu'il n'auoit iamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant qu'il repare-

roit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouvelles l'année suiuate. Pour quelques considerations ie luy pardonnay, à ceste condition.

L'Authent
prie les Sau
uages de
mener 2.
ieunes hō
mes avec
eux.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de s'en retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes hōmes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representās la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Je leur fis response, que s'ils ne les vouloiet emmener ils n'estoient pas mes amis, & pour ce ils s'y resolurent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voulut, pour priere que ie leur fis, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Retour de
l'Authent
en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me resolu de passer en France, & arriuasmes à Tadoussac le 6. Iuillet.

Le 8. Aoust le temps se trouua propre, qui nous en fit partir, & le 26. du mesme mois nous arriuasmes à Sainct Malo.

Changement de Viceroy de feu M^e le Marechal de Themines, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la nouvelle France, de la Roynne Regente. Articles du Sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ses enuieux.

CHAPITRE IIII.

ESTANT arriué en France, nous eufmes nouvelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit iuger que nos enuieux ne tarderoient gueres à vomir leur poison, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient osé faire auparauant: car le chef estant malade, les membres ne peuuent estre en fanté. Aussi dès lors les affaires changerent de face, & firent naistre vn nouveau Vice-roy, par l'entremise d'vn certain personnage, lequel s'adresse au Sieur de Beaumont Maistre des Requestes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Themines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel l'obrint de la Roynne-mere Regente. Cét entremetteur va trouuer Monsieur le Marechal de Themines, luy fait voir que l'on donnoit vn cheual de mille escus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien auoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyés qu'il luy dira, moyennant que mond. sieur luy face quelque gratification, & le continuë en la charge de faire les affaires de la Compagnie, & pouuoir estre son Secretaire. Il luy dit qu'en consideration de l'aduis

qu'il luy auoit fait donner, & aussi pour le soin qu'il auoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est. Cela accordé, ledit Solliciteur dit aux associez, Qu'il auoit appris que Monsieur de Themines auoit l'affaire de Canada, & demandoit cinq cents escus dauantage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais qu'il les vouloit preferer. Ces associez adioustent foy à cecy, iusques à ce que la mesche fust descouuerte par l'vn des Secretaires de mond. Sieur de Themines, fasché de ce que ce personnage emportoit ce qui luy deuoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne aduis à Monseigneur le Prince de tout ce qui se passoit, qui donna charge à Monsieur Vignier de mesnager ceste affaire: lequel fait arrest de ce qui estoit deub à mond. Seign. le Prince, & que fils payoient à Monsieur de Themines, ils payeroient deux fois. Voila vn procez qui s'esmeut au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, le Sieur de Themines, & le Sieur de Villemenon, comme Intendant de l'Admirauté, qui sy entremet pour Monseigneur de Montmorency, sur quelque poinct qui dependoit de la charge dudit Sieur, pour le bien de la Societé; qui desiroit aussi que les mille escus fussent employez au bien du pais: chose qui eust esté tres-raisonnable. Ils sont tous au Conseil, & de là renuoyez à la Cour de Parlemét. Laissons les plaider, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne perdoient temps pour aller secourir les hyuernans de l'habitation.

Le sieur Vignier arreste ce qui estoit deub à Monseigneur le Prince.

Procez au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, & Monsieur de Themines.

Remonstrances aux associez.

En ce mesme temps remonstrances furent faites à Messieurs les associez du peu de fruit qu'ils auoient

fait cognoistre à aduancer le progres de l'habitation, & qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur societé, s'ils n'y remedioient par quelque augmentation de faire bastir, & enuoyer quelques familles pour défricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cét effect le Sieur de Mons desirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit à l'augmentation des hommes pour la conseruation du pays, munitions de guerre, & des viures necessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Articles
que dresse
le sieur de
Mons.

Ces articles furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac, pour estre rapportez au Conseil. Voicy vn bel acheminement sans profit: car le tout s'en alla en fumée, par ie ne sçay quels accidents, & Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Neanmoins Monsieur de Marillac trouua tout cela iuste, & s'en resioüit, grandement porté à l'aduancement de ceste affaire.

Sont mis es
mains de
Monsieur
de Marillac.

Pendant ces choses, ie fus à Honnefleur pour aller au voyage, où estant, vn de la compagnie, aussi malicieux, que grand chicaneur, appellé Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fait signifier vn arrest de Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel il disoit que ie ne pouuois plus pretendre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monsieur le Prince, attendu que la Cour auoit ordonné que les Seigneurs Prince de Condé, de Montmorency, & de Themines, sans preiudicier à leurs qualitez, ne pourroient receuoir aucuns deniers de ce qu'ils

L'Auth. va
à Honne-
fleur.

Boyer luy
fait signi-
fier vn ar-
rest de la
Cour.

pouuoient pretendre, & defense aux associez de ne rien donner, sur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant seruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oster ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairement ils s'estoient obligez lors que ie les associay. Voila la recompense de ces Messieurs les associez, qui se deschargeoient sur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait estoit de son mouuement. Ie protestay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Associez se deschargēt sur Boyer.

Ie m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617, où il ne se passa rien de remarquable. Estant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. sieur de Themines, duquel i'auois eu la commission de son Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conseil de sa Majesté pour y faire renuoyer l'affaire, qui n'auoit pas esté iugée à son profit. Estant au Conseil, la Compagnie ne demande maintenant que la descharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payēt point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argēt à mond. sieur de Themines. Neantmoins led. sieur Vignier Intendāt de Monseig. le Prince, dit que les Associez regardent ce qu'ils font, à ce qu'un iour ils ne payēt derechef. Ceste Compagnie se trouue en peine, & eust voulu qu'ils se fussent accordez. Quoy que c'en soit, ils payent à M^r de Themines, en vertu de l'arrest du Conseil. Or c'est à faire à payer encore vne autre fois, s'il y eschet (dirēt-ils.) Au lieu que tous deuroient contribuer à ce saint dessein, on en oste les moyens. Car les associez disent qu'ils ne peuvent faire aucun aduancement au pays, si on ne les

Monseigneur de Themines fait euoquer la cause au Conseil.

Arrest du Conseil à son profit.

Ce que dit Monsieur Vignier pour M^{rs} le Prince.

r
f
e
f.
t.
ri
li
ri.
le
p.
fa
p.
q.
m.
se.
pe.
L'o
req

veut assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Seminaire: lesquels perdirent ceste occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschez à des affaires qui leur touchoient d'avantage que celles de ceste entreprise, ils ne s'y voulurēt employer, disans qu'ils auoiet assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust suscité d'autres voyes.

En ceste mesme année arriue vn autre assault des effectz du malin esprit. Les enuieux croyent qu'ils auroient meilleur marché pendāt la detention de Monsieur le Prince, pour faire rompre sa commission, & par consequent celle de Monsieur de Themines; & font tant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les favoriser, & de coucher en leurs articles celuy de la traite libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent a Paris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil; lesquels leur accordent cēt article, sans auoir ouy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste affaire. I'en parlay au feu sieur Euesque de Nantes, député pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui auoit les registres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repartis: *Monsieur, comment est-il possible que l'on aye octroyé si promptement cēt article, sans ouyr partie? Il me respondit, L'on n'y a pas songé. Je fais aussi tost presenter vne requeste à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des*

Enuieux
qui tachēt
de faire rō-
pre la com-
mission de
l'Auther.

Commissaires ordonnez du Conseil pour iuger cét affaire.

Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf.

Arrest des Commissaires.

Defenses aux Bretons de trafiquer en pelleterie.

A quoy estoient obligez les Associez.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est sursis, iusques à ce qu'il en aye esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & ouïes sur ce fait. l'escriis aussitost à nos associez à Rouën, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la chose leur touchoit de prés. Estans venus, les Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chasteau-neuf. Messieurs les Deputez des Estats & moy s'y trouuent avec nos associez, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons pretendoient la preference de ce negoce aux autres subjets de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'un costé & d'autre. Je n'y oubliay rien de ce que j'en sçauois, & auois peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien consideré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus à plain il en fust ordonné, & cependant defenses faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelleterie, avec les Sauvages, sans le consentement de lad. Societé: & sans l'aduis que j'en eus, l'affaire eust esté rompuë pour lors. Car combien de querelles & procez se fussent-ils émeus tant en la nouuelle France, qu'au Conseil de sa Majesté?

En la mesme année 1618. les Associez craignans d'estre demis de la traite de pelleterie, pour ne faire quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter & défricher les terres; à quoy ie les portois le plus qu'il m'estoit possible; & au default des personnes,

personnes, s'offroient d'en mener, en leur accordant les mesmes priuileges qu'ils auoient. Que de moy j'auois à informer sad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrès qui se faisoit de temps en temps, cōme j'auois fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en France auoient empesché sad. Majesté d'y remedier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre deposez de toutes leurs pretentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'auois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assubiectir à porter des viures annuellement de France, avec beaucoup de despense, & laisser les hommes tomber en de grandes necessitez, pour n'auoir de quoy se nourrir, comme il estoit ja aduenu, les vaisseaux ayans retardé près de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

Dessein
louable de
l'Auteur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despense, ils n'auoient lieu de seureté pour eux, ayans veu ce qui s'estoit passé au sujet du Sieur de Mons. Je leur dis, qu'il y auoit bien de la difference de ce temps là de cestuy cy, entant que c'estoit vn Gentil-homme qui n'auoit pas assez d'authorité pour se maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince pour protecteur, & Viceroy du pays, qui les pouuoit protéger & defendre enuers & contre tous, sous le bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'vne

Le sieur de
Mons n'auoit
moyen de se
maintenir en
Court contre
l'enuie.

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu après seroient chassez par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des merueilles pour faire peu d'execution, & empescher ceux qui eussent eu bonne enuie de s'habituer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si cela eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemble-
rent, & firent vn estat du nombre d'hommes & famil-
les qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient:
duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, com-
me il s'ensuit.

*Estat des personnes qui doivent estre menez & entretenus
en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

IL y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Pe-
res Recollets, commis, officiers, ouuriers, & labou-
reurs.

Deux personnes auront vn materas, paillasse, deux
couuertes, trois paires de lincaulx neufs, deux habits
à chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn
capot.

Pour les armes, 40. mousquets avec leurs bandolieres, 24. piques, 4. harquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'equipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'esuelles & d'assiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt. quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudières de cuire, 6. paires de chesnets, 6. poisses à frire, 6 grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'vn an, des genices, & des brebis ce que l'on pourra: de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, s'il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y auoit: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeurera.

Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & vstensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & bleffez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la charte partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz. signez, & promettôs accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En tesmoin dequoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé, Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermulles, Bellois, & M. Dustrelot.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz-signez, l'an 1619. le 11. iour de Ianuier.

GVERREAV. FOVRCY.

Je portay cét estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent tres-bon qu'il l'executast, recognoissans la bonne volonté qu'auoient lesdits Associez de se porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Saint Jean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vn bruit & vne demonstratiõ de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtât à nul effect.

L'année s'escoula, & ne se fit rien, non plus que la suivante, que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voila comme ceste affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empêcher que ce saint dessein ne réussist à la gloire de Dieu.

Vne partie de celdits associez estoient de la religion pretendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y planta, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres-contents; & c'estoit la chambre my-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire d'auantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui voulussent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viuās ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part, souz des passe-ports qu'ils obtenoiēt par surprise, sans rien contribuer? & autres sans commission se mettoient en mer à la desrobée pour aller voler & piller contre les defences de sadite Majesté, & ne pouuoit-on auoir aucune raison ny iustice en l'enclos de leur ville: car

Trouble
que cauoit
le mélange
de religion
en ceste so-
cieté.

Nulle iusti-
ce à la Ro-
chelle pour
les cōplai-
gnans.

quand on alloit pour faire quelque exploit de Iustice, le Maire disoit : *Je croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point de bruit, & de vous retirer au plustost. Que si le peuple sçait que veniez en celieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayât leur nourriture & logement, se plaisent à faire valloir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaisseaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays: & par ainsi ceux qui ont les commissions de sa Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habituez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuuent s'asseurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contrains & forcez de porter au magazin des associez ce qu'ils pourroient auoir de pelleterie, qui sont de mauuaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer: en les faisant valloir vn honneste prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que les vouloir contraindre à ne traiter avec les Sauvages,

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tas-
cheroient à perdre le tout, plustost que les porter au
magazin, comme i'ay veu plusieurs fois. Car à quoy
penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas
de pelleterie que pour leur vsage, & traiter le reste
pour auoir des commoditez du magazin, dont ils ne
se peuuent passer? Au contraire, trafiquant & nego-
ciant, en leur laissant la traite libre, ils prendrôt cou-
rage de trauailler, & d'aller en plusieurs contrées faire
ce negoce avec les Sauvages, pour trouuer quelque
aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nou-
ueaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Le me-
mets en estat de partir avec ma famille, & leur fais-
sçauoir, lesquels entrent en doute: neantmoins ils me
mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils
auoient aduisé entr'eux que le Sieur du Pont deuoit
demeurer pour commander à l'habitation sur leurs
gens, & moy à m'employer aux descouertes, comme
estant de mon fait, & à quoy ie m'estois obligé. C'e-
stoit en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouverne-
ment à eux seuls, & faire là comme vne Republique à
leur fantaisie, & se seruir des Commissions de la Ma-
jesté pour effectuer leurs passiōs, sans qu'il y eust per-
sonne qui les peust controller; pour tousiours tirer le
bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'e-
stoient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne,
& tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en
consideration. Ie suis honnestre homme, mais ie ne
dépens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs arti-
cles, & à quoy ils s'estoient obligez tant enuers le Roy,

L'Auth. se
ioint en cō-
pagnie pour
aller en
voyage.

Deffin de
la cōpagnie
à son prei-
dice.

qu'enuers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'estiment rien leurs contrats & promesses qu'ils auoient faites souz leur feing, & sont sur le haut du paué. Je ne sçay pas en fin ce qui en sera, mais ie sçay bien qu'ils n'auoiét point de raison ny de iustice de plaider contre leur feing. Tout cecy s'esmouuoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracas viuoit des chicane-ries qu'il exerçoit : car sil despensoit vn sol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que i'ay ouy dire depuis.

L'Autheur
dresse son
equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur escriuis, & m'achemine à Roüen avec tout mon equipage. Je leur monstre les articles, & comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'auois droict de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui y seroient, fors & excepté au magazin où estoit leur premier Commis, qui demeroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy : que ie les faisois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cet effect, comme i'auois fait par le passé. Que ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'estois son amy, & que son aage me le feroit respecter comme mon pere : mais de consentir qu'on luy donnast ce qui m'appartenoit par droict & raison, ie ne le souffrirois point. Que les peines, risques, & fortunes de la vie que i'auois couru aux descouertes des terres & peuples amenez à nostre cognoissance, dont ils en receuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie possedois. Que le Sieur du
Pont

u
u
a
de
ci
de
co
res
l'es
au
Sub
hab
faic
en a
nou
nostr
Ain,

Pont & moy ayans vescu par le passé en bonne amitié, ie desirois y perseuerer. que ie n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que i'auois eue auparauant : autrement, que ie protestois tous despens, dommages & interests contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, ie leur presentay ceste lettre de sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

CHers & bien-aimez, Sur l'aduis qui nous a esté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuais ordre en l'establissement des familles & ouuriers que l'on a menez en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouvelle France, Nous vous escriuons ceste lettre, pour vous declarer le desir que nous auons que toutes choses aillent mieux à l'aduenir : & vous mander, que nous auons à plaisir que vous assistiez, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, des choses requises & necessaires pour l'execution du commandement qu'il a receu de Nous, de choisir des hommes experimentez & fideles pour employer à decouurir, habiter, defricher, cultiuer, & ensemencher les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera necessaires pour l'establissement des Colonies que nous desirons de planter audit pays, pour le bien de nostre seruice, & l'utilité de nos Subiects, sans que pour raison desdites decouuertes & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs au fait du trafic de la pelleterie, soient troublez ny empeschez en aucune façon & maniere que ce soit, durant le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne faites fgute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12. iour de Mars, 1618.

Ainsi signé, **LOUIS.** Et plus bas, **POTIER.**

La compa-
gnie fait
son voya-
ge.

Ils ne voulurent rien dire dauantage que ce qu'ils m'auoiet escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droit au Conseil de sa Majesté.

L'Auch fuit
le Conseil à
Tours.

Obtient
arrest.

Leur fait
signifier.

Ie presente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë d'vn chacun. Et après auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Rouën. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-assuré du contraire.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on luy donne mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollets, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Marechal de Themines hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dés long temps auoit desir que ceste affaire tombast entre les mains de M^oseigneur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

en.
ce,
bec
luy
app
ma
Esta
lerie
pays
de ce

glées à l'honneur de Dieu, du service du Roy, & bien dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit avec aduancement; Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le desirer par les ouuertes que led. Sieur de Villemenon luy donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency vnze mille escus pour ses pretentions, & promet souz le bon plaisir du Roy, luy donner la commission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France, qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Audancier de France, pour y apporter quelque bon reglement: lequel s'y employe de toute son affectiō, b. assant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduancement de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre nostre Societé en meilleur estat de bien faire qu'elle n'auoit fait. Le le veis sur ceste affaire, & luy fis cognoistre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires pour s'en instruire.

Monsieur Vignier mene cēt affaire.

Intendance de la nouvelle France donnee à Monsieur Dolu.

L'Auther voit Monsieur Dolu.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle France, me commande de faire le voyage, & d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, & luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y apporter l'ordre requis. Donc ie partis de Paris avec ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit necessaire. Estant à Honnefleu, il y eut encore quelque broüillerie sur le commandement que ie deuois auoir audit pays, & ceste compagnie receut vn extreme desplaisir de ce changement. l'en escriis à Monseigneur, & aud.

Est cōtinué en la lieutenance de Monf. de Montmorency.

Son partement.

Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monseigneur entendoient que i'eusse l'entier & absolu commandement en toute l'habitation, & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defense du fort que ie ferois bastir Et s'ils ne vouloient obeïr aux volontez de sa Majesté, & de mond. seigneur, que ie fisse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'escrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy, mais en fin ils acquiescerent à la raison. Au mesme temps la Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon partemêr.

Lettre du
Roy, au
Sieur de
Champlain

CHAMPLAIN, *Ayant sceule commandement que vous auiez receu de mon Cousin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouvelle France, de vous acheminer audit pais, pour y estre son Lieutenant, & auoir soin de ce qui se presentera pour le bien de mon service, l'ay bien voulu vous escrire ceste lettre, pour vous assurer que i'auray bien agreables les services que me rendrez en ceste occasion, sur tout si vous maintenez led. pais en mon obeissance, faisant viure les peuples qui y sont, le plus conformemêt aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y ayant le soin qui est requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediction diuine sur vous, qui fera reüssir vos entreprises & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en sa sainte*

*Et digne garde. Escrit à Paris le 7. iour de May, 1620.
Signé, LOUIS. Et plus bas, BRVLART.*

L'Auth. va trouver le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la société. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auth. s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.

CHAPITRE V.



Prés mon retour en France, ie fus trou- L'Auth. va
uer le Sieur de Mons à Pons en Xain- trouver le
tonge, d'où il estoit gouverneur, au- Sieur de
quel ie fis entendre le succez de toute l'af- Mons.
faire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouua Luy racon-
bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pou- te le succez
uant permettre de venir en Cour, il m'en commit la de son voya-
poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec procu- ge.
ration d'entrer en ceste société, de telle somme que Le Sieur de
j'aduiferois bon estre pour luy. Estât arriué en Cour, Mons luy
i'en dressay des memoires, lesquels ie communiquay commet la
à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouua charge d'en-
tres-iustes, & m'encouragea à la poursuite, & mes- trer en la
mes voulut me faire ceste faueur que de se charger société.
desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et Communi-
voyant bien que ceux qui aimeroiét à pescher en eau que ces me-
trouble trouueroiét ces reglemens fascheux, & recer- moires à
cheroient les moyens de l'empescher, côme ils auoiét M le Presi-
fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter dent Jeannin.
tre les bras de quelque grand, du quel l'auctorité peust Qui pro-
repousser l'enuie. met les fai-
re voir au
Conseil.

L'Auth. re-
monstre à
Monsieur
le Comte
de Soissons
l'importu-
nité de l'af-
faire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Com-
te de Soissons (Prince pieux & affectionné entoutes
vertueuses & sainctes entreprises) par l'entremise de
quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie
luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la
regler, le mal que le desordre auoit apporté par le pas-
sé, & apporteroit vne ruine totale, au grand deshon-
neur du nom François, si Dieu ne suscitoit quelqu'un
qui le voulust releuer.

Luy pro-
met d'en
prendre la
protection.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la
carte du pays, & me promit souz le bõ plaisir du Roy
d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur
le President Ieanin fait voir les articles à Messeig. du
Conseil, par lesquels nous demandions à la Majesté
qu'il luy pleust nous donner mond. Seigneur le Com-
te pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits
Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neâtmoins
les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair &
Admiral de France, qui approuua grandement ce des-
sein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit
du sien en faueur de ceste entreprise. Comme i'estois
sur le point de faire publier les patentes de sa Com-
mission par tous les ports & havres du Royaume, &
m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle so-
cieté qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par
sad. Commission icy inserée, vne griefue maladie sur-
prit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui re-
cula ceste affaire; ausquelles choses nos enuieux n'a-
uoient osé attenter, iusques après sa mort, qu'ils pen-
soient que tout fust décheu.

Le Conseil
renuoye les
articles au
Duc d'An-
uille Admi-
ral de Fran-
ce.

l
tu
q
to
fi
C
es
de
pa
tic
A
du
do
ces
per
luy
app
trer.
lan
dit
et
en
fort,
Que
et
faire
jesté,
les pe

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons, Commissé de M^oieig. le Comte de Soissons donnee à l'Authéur.
 Pair & grand Maistre de France, Gouverneur pour le Royés Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouvelle France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, practique & experience au fait de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, ordonné & depute, commençons, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne audit pays de la nouvelle France: & pour cet effect luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu appelé Quebec, estant dedans le fleuve Saint Laurent, autrement appelé la grande riuere de Canada audit pays de la nouvelle France: & audit lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & forteresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audit lieu de Quebec, & autres endroits en l'estendue de nostre pouuoir, & tant & si auant que faire se pourra, establir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance, & auctorité de sa Majesté, & à icelle assubiection, souz-mettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par

le moyen de ee, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeïssance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons en vertu de nostredit pouuoir, permis audis Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traiter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeïssance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'authorité de sadite Majesté parmy eux; du moins pour viure, demeurer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouuertes & recognoissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appelle Quebec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedâs les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuue Saint Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit país au

païs

païs de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, tant & si auant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre ferme: faire soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuiure, & autres metaux, & mineraux; les faire faire foïiller, tirer, purger, & affiner, pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, & ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Champlain trouueroit des François, & autres, trafiquans, negocians, & communiqués avec les Sauuages, & peuples estans depuis led. lieu de Quebec, & au dessus d'iceluy, comme dessus est dit, & qui n'ont esté reseruez par sa Majesté, Luy auons permis & permettons s'en saisir & apprehender, ensemble leurs vaisseaux, marchādises, & tout ce qui s'y trouuera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener en France es havres de nostre Gouvernement de Normandie, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a esté accordé par sad. Majesté: Et ce faisant, gerer, negocier, & se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iugera estre à l'aduancement desd. conqueste & peuplement: Le tout, pour le bien, seruice, & authorité de sad. Majesté, avec mesme pouuoir, puissance & authorité que nous ferions si nous y estions en personne, & comme si le tout y estoit par exprés & plus particulièrement specifié & déclaré. Et outre tout ce que dessus, Auons audit Sieur de Champlain permis & permettons d'associer & prendre avec luy telles personnes, & pour telles sommes de deniers qu'il aduisera bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'execution de laquelle, mesme pour faire les embarquemens, & autres

choses necessaires à cet effect qu'il fera es villes & havres de Normãdie, & autres lieux où iugerez estre à propos, Vous auons de tout donné & donnons par ces presentes, toute charge, pouuoir, commission, & mandemēt special; & pour ce vous auons substitué & subrogé en nostre lieu & place, à la charge d'observer & faire observer par ceux qui seront souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus, & nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout ce qui aura esté fait & exploicté, pour en rendre par Nous prompte raison à sadite Majesté. Si prions & requerons tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes & forts maritimes, ports, costes, havres, & destroits, donner audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils pourront estre par luy requis. En tesmoin de ce nous auons cesdites presentes signées de nostre main, & fait contre-signer par l'vn de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quinziesme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOVRBON.

Et sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut possible: car ie me resolus de m'adresser à Monseig. le Prince; auquel ayant remonstré l'importance, & le merite de ceste affaire, que mond. Seigneur le Comte auoit embrassée, comme protecteur d'icelle, il eust

L'Authcur
s'adresse à
Monsieur
le Prince.

pour tres-agreable de la continuer souz son autorité; qui m'occasionna de faire dresser ses Commissions, sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aduiferois bon estre, & capables d'aider à l'execution de ceste entreprise.

Qui eut agreable de le proteger

Il le continue en la lieutenance de feu M le Comte.

Comme ie moyenois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, attédu qu'un chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recognüe, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la societé.

L'Auth. fait publier ses commissions en tous les havres de France.

Enuieux qui taschèt à les faire casser.

Mais ils furent rejettés.

Pendant ces alteratiōs, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & se fallut contenter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçauoir trois de Normandie, vn de la Rochelle, & vn autre de Saint Malo; à cōdition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouuertes que j'esperois faire par delà le grand Sault, & le vingtiesme de ce qu'ils pourroient faire de pelleterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui s'en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

Resolution del'Auth.

Obtiēt passe-port de M. le Prince pour 5. vaisseaux.

peut faire pour ceste année, en attendant que la société se formast.

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Honnefleu-
 Il s'embar- que à Hon- nefleur.
 Leur arri- uec à Ta- douffac & à Quebec,
 l'an 1613.

voila embarquez iusques à arriuer à Tadouffac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Delà continuant nostre voyage iusques au grand Sault Sainct Louis, où chacun faisoit sa traitte de pel-
 Vont au grand sault S. Louys.
 Retour de l'Auth en France.
 Bié qu'ap- porte vne compagnie bié reglée.
 Marchâds formēt leur compagnie

leterie, ie cherchay le vaisseau le plustost prest pour m'en retourner, qui fut celui de Sainct Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anchres, & mettāt souz voile, nous singlāmes si fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuasmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien reglée, & conduitte souz l'authorité d'vn grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute sorte d'enuie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le déreglemēt du passé ils auoiēt perdu, & mesme en la presente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugeās bien tous ces defauts, ils me promirēt venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé, ie m'acheminay à Fontainebleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, ausquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Quelques iours après ceux de Sainct Malo & de Normandie se trouuerent prests, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie ne laissay de faire la

societé à Paris, reserué le tiers aux Rochelois, qu'au cas que dedans vn certain temps ils n'y voulussent entrer, ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en ceste affaire, que ne venans pas au temps ils furent démis, & ceux de Roüen & Sain& Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

L'Auth. fait la cōpagnie à Paris.

Ceux de S. Malo & de Rouen entreprennēt l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire flefches, car les importunitéz qu'auoit Monseig. le Prince, occasionnoit que ie faisois beaucoup de choses par son commandement. Voila donc la societé & le contract fait, lequel ie fais ratifier à mond. Seig. le Prince, & de sa Majesté, pour vnze années.

Ceste Societé ayant vescu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque dissention entr'eux & les Rochelois, qui estoient faschez de ce qu'on les auoit démis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrit, qui fit qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au crocq, iusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign. le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau, qui par la permission de Dieu se perdit à quinze lieuës à val de Tadouffac, à la coste du norr. Car sans ceste fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit bien armé, il se fust battu, voulant ioüir de son passe-port iniustement acquis contre les nostres, où mond. Seig s'obligeoit ne donner passe port autre qu'à ceux de nostre Societé, & que s'il s'en trouuoit d'autres obtenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il les declaroit nuls dés à present comme dés lors. C'est pourquoy il y eust eu raison de se saisir des Rochelois; ce qui ne se pouuoit faire qu'avec la perte de nombre d'hommes. Partie des marchandises de ce vaisseau fu-

Grand procez entre ceux de S. Malo, de Rouen, & les Rochelois.

Leur vaisseau se perd

Procez entre les Rochelois.

rent sauuées, & prises par les nostres, qui en firēt tres-bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

L'Auth reçoit les Peres Recollets pour emmener avec luy.

La compagnie s'offre de les nourrir.

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eufmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce sainct dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiēt propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle sainct François. I'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendāt qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la iuennesse.

Brigue de ceux de S. Malo pour ruiner la compagnie

Quelques particuliers de Sainct Malo poussez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Etat qui se voulussent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traite de pelleterie libre en toute la Prouince, comme chose tres-importante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait coucher deuoient estre par-



autr

donnez, car ils ne sçauoient pas bien ce que c'estoit de ceste affaire, qu'on leur auoit donné à entendre, contraire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblées il se commet souuent des fautes, sans s'informer dauantage. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, & qu'en ceste assemblée des Estats tenus à Paris il se feroit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent eu autre fil à deuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cét article, & que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire ouïr, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus apparens auoient entré en ladite société, & que d'autres l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait inserer cedit article au cahier general de la Prouince. Il me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs; ce qui fut fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, qui fut cause que l'article estant recogneu, il ne fut mis au neant.

L'Auth. remōstre son interest à Monsieur le Prince.

Embarquemēt de l'Auteur pour aller en la nouvelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.

CHAPITRE VI.

Nous partismes de Honnefleu le 24. iour 1615. d'Aoust 1615. avec quatre Religieux, & fisme voile avec vent fort fauorable, & vogaumes sans rencontre de glaces, ny autres hazards, & en peu de temps arriuasmes à Ta-

Leur arri-
uee à Ta-
douffac.

douffac le 25. iour de May, où nous rendismes graces à Dieu, de nous auoir conduit si à propos au port de salut.

Arriuee au
grand sault.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à Quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Sault Saint Louys, où estoit le rendez-vous des Sauuages qui viennent traiter. Incontinent que ie fus arriuee au Sault, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desireux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal-aisément ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy i'aduisay qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger dauantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouuertes, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que cela leur seroit comme vn'acheminement & preparatiõ pour venir au Christianisme, en faueur de quoy ie me resolus d'y aller recognoistre leurs pays, & les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Ie les fist tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entenduë, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui seroient mer-

ucilles,

ueilles, & qu'à ceste fin ie menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible : ce que ie leur promis faire, estant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ie commençay à leur descourir les moyès qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singulier plaisir, avec demonstration d'une bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separasmes, avec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendãt mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le iour ensuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuere des Prairies, avec deux canaux de Sauuages.

Le 9. dudit mois ie m'embarquay moy troisieme, à sçauoir l'vn de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauuages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuaimes nostre voyage amont le fleuue Saint Laurent enuiron six lieuës, & fusmes par la riuere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuue, laissant le sault saint Louys cinq ou six lieuës plus à mont, à la main senextre, où nous passasmes plusieurs petits saults par ceste riuere, puis entraimes dans vn lac, lequel passé, r'entraimes dans la riuere, où i'auois esté autrefois, laquelle va & conduit aux Algoûmequins, distante du sault saint Louis de 89. lieuës, de

Fleuue S.
Laurent.

Sault S.
Louis.

laquelle riuere i'ay fait ample description cy-dessus.

Lac des Algoumequins.

Pays des Algoumequins.

Arbres du pays.

Vitre des Algoumequins.

Abondance de framboises, & autres fruits.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entrasmes dedans vne riuere qui descend dedans ledit lac, & fusmes à mont felle enuiron trente cinq lieues, & passasmes grande quantité de sauts, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de sapins, bouleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habitè, si ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appelez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses & pescheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez munny. Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en la saison, pour seruir de rafraichissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trouue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui est vn petit fruit fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruits, & en telle quantité, que c'est merueille: desquels fruits ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le Careme. Nous laissasmes icelle riuere qui vient du nord, & est celle par laquelle les Sauvages vont au Sacquenay pour traiter des pelleteries, pour du perum. Celieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veüe, encores que de peu de rapport.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant la dite riuere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs canaux,

I
a
g
vr
qu
au
de
rit.
Le
lly
& r
dar
tres

iufques à ce que nous entraſmes dans le lac des Nipiferinij, par la hauteur de quarante-fix degrez & vn quart de latitude. Et le vingt-fixiefme iour dud. mois, après auoir fait tant par terre, que par les lacs vingt-cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuaſmes aux cabannes des Sauuages, où nous ſeiournaſmes deux iours avec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & eſtoient en bon nombre. Ce ſont gens qui ne cultiuent la terre que fort peu. *A*, vous monſtre l'habit de ces peuples allans à la guerre. *B*, celuy des femmes, qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Algommequins, grands peuples, & qui ſeſtendent fort dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous feſtoyerent en pluſieurs feſtins, ſelon leur couſtume, & mettoient peine d'aller peſcher & chaffer, pour nous traiter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ils eſtoient bien en nombre de ſept à huit centſ ames, qui ſe tiennent ordinairement ſur le lac, où il y a grand nombre d'iſles fort plaiſantes, & entr'autres vne qui a plus de ſix lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux eſtangs, & nombre de belles prairies, avec de tres-beaux bois qui ſenuironnent, & y a grande abondance de gibbier, qui ſe retire dans eſdits petits eſtangs, où les Sauuages y prennent du poiſſon. Le coſté du Septentrion dudit lac eſt fort agreable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du beſtail, & pluſieurs petites riuieres qui ſe deſchargét dedans.

Lac des Nipiferinij.

Ils faiſoient lors peſcherie dans vn lac fort abondant de pluſieurs ſortes de poiſſon, entre autres d'vn tres-bon, qui eſt de la grâdeur d'vn pied de lōg, cōme

Peſche des Sauuages.

aussi d'autres especes, que les Sauvages peschent pour faire secher, & en font prouisiõ. Ce lac a en son estenduë enuiron 8. lieuës de large, & 25. de long, dans lequel descend vne riuere qui vient du norouest, par où ils vont traiter les marchandises que nous leur donnons en trocq, & retour de leurs pelletteries, & ce avec ceux qui y habitent, lesquels viuent de chasse, & de pescherie; parce que ce pays est grandement peuplé tant d'animaux,oiseaux, que poisson.

Nipiferini
viuent de
chasse & de
pesche.

Après nous estre reposez deux iours avec le Chef desdits Nipiferinij, nous nous r'embarquasmes en nos canaux, & entraimes dans vne riuere par où ce lac se descharge, & fismes par icelle enuiron 55 lieues, & descendismes par plusieurs petits sauts, tant par terre, que par eau, iusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encores plus mal agreable que le precedent, car ien'y ay point veu le long d'iceluy dix arpents de terre labourable, sinon rochers, & montagnes. Il est bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuasmes des bleds d'Inde, mais en petite quantité, où nos Sauvages prirent des citrouilles, qui nous semblerent bonnes, car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauuais mesnage des Sauvages, qui mangerent si bien au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne fissions qu'un repas le iour: & nous aiderent beaucoup ces bluës & framboises (comme i'ay dit cy dessus) autrement nous eussions esté en danger d'auoir de la necessité.

Sauuages
nommez
les cheueux
releuez.

Nous fismes rencõtre de 300. hommes d'une nation que nous nommasmes les cheueux releuez, pour les auoir fort releuez & ageancez, & mieux peignez

que nos Courtifans, & n'y a nulle comparaison, quelques fers & façons qu'ils y puissent apporter: ce qui semble leur dōner vne belle apparence. *A. C.* montre la façon qu'ils s'armēt allant à la guerre. Ils n'ont



pour armes que l'arc & la fiesche, faits en la façon que voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massüe. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartimēt:& se peignent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de parnostres. Les ayant visitez, & contracté amitié avec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & resiouy, que si ie luy eusse fait quelque riche present. Et m'enquerant sur ce qui estoit de son pais, il me le figura avec du charbon sur vne escorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce fruit appellé blues, pour leur seruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Le lendemain nous nous separasmes, & continuasmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Artigouantā, où il y a vn grand nombre d'isles, & fismes enuiron 45. lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grand, & a près de trois cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante; & à cause de sa grande estendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il est fort abundant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & certaine maniere d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merueilleuse bonté. Le pays qui borne ce lac en

Attigouantā
tan lac de
quatre cens
lieues de
long.

Lac abundant
en
truites.

partie est aspre du costé du nort, & en partie plat, & inhabité de Sauvages, quelque peu couuert de bois, & de chesnes. Puis après nous trauerfâmes vne baye, qui fait vne des extremitez du lac, & fîmes enuiron sept lieues, iusques à ce que nous arriuasmes en la cōtrée des Attigouantan, à vn village appellé Otoüia-
 cha, qui fut le premier iour d'Aouût, où trouuasmes vn grand changement de pays, cestuy-cy estant fort beau, & la plus grande partie deserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agreable. Le fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort aduancez pour la saison.

Village nommé Otoüia-cha.

Pays deserté.

Ces lieux me semblerent tres-plaisans, au regard d'vne si mauuaise contrée d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appellé Carmaron, distant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisons festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y séjourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retourney à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à vn autre appellé Tequenonquiaye, esquels nous fûmes receus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisons la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

Autre village appellé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defense & leur conseruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 13. à 14. François qui estoient partis deuant moy de ladite riuiere des Prairies. Et voyant que les Sauvages apportoient vne telle longueur à faire leur gros, & que l'aurois du temps pour visiter leur pays, ie deliberay de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiagué, où deuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compagnons. Ie visitay cinq des principaux villages, fermés de pallissades de bois, iusques à Cahiagué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre se deuoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement & humainemēt. Ce pais est tres-beau, souz la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, & fort deserté, où ils sement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des citroüilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste. Il est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent dedans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauuages, noix, & vne maniere de fruit qui est de la forme & couleur de petits citrôs, cōme de la grosseur d'un œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux pieds & demy, & n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, de la forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi

quantité

quantité de petites cerises, & merises; & les mesmes especes de bois que nous auõs en nos forests de France, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant que c'est grand pitié que tant de creatures viuent & meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune religion, ny loy, soit diuine, politique, ou ciuile, establie parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu recognoistre en leur conuersation. Ils ont bien quelque espece de ceremonie entr'eux, que ie descriroy en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour sçauoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchât les morts; mais ce sont de certains personnages qui s'en veulēt faire acroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort auaricieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont couverts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec les Algommequins & Nipifierinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

Nostre arriuée à Cahiaqué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes.

CHAPITRE VII.

Arriuée à
Cahiaqué.



Hiroquois
enacemis.

LE dix-septiesme iour d'Aoust i'arriuay à Cahiaqué, où ie fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, ausquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fissiôs la guerre tous ensemble, & tesmoignoier auoir du contentement de nostre cognoissance: & moy pareillement d'auoir trouué ceste opportunité, pour le desir que i'auois de sçauoir des nouvelles de ce pays là. Ceste natiô est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, ausquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouaroïon, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prédre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ie fus en ce village, où il me conuint sejourner, attendât que les hommes de guerre vinsent des villages circonuoisins, pour nous en aller au plu-

ſtoit qu'il nous ſeroit poſſible ; pendant lequel temps on eſtoit touſiours en feſtins & dances , pour la reſ-iouiffance en laquelle ils eſtoient de nous voir ſi reſo-lus de les aſſiſter en leur guerre, & comme ſ'aſſeurans deſia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier iour de Septembre, & paſſaſmes ſur le bord d'un petit lac, diſtant dudit villa-ge de trois lieues, où il ſe fait de grandes peſcheries de poiſſon, qu'ils conſeruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26. lieues de circuit, deſcendât dans le petit par vn endroit où ſe fait la grande peſ-che dudit poiſſon, par le moyen de quantité de pal-liſſades, qui ferment preſque le deſtroit, y laiſſant ſeu-lemēt de petites ouuertes où ils mettent leurs filets, où le poiſſon ſe prend, & ces deux lacs ſe deſchargent dans la mer douce. Nous ſejournasmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reſte de nos Sauuages, où eſtās tous assemblez avec leurs armes, farines, & cho-ſes neceſſaires, on ſe delibera de choiſir des hommes des plus reſolus qui ſe trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de noſtre partement à ceux qui nous deuoient aſſiſter de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn meſme temps nous nous trouuaſſions deuant le fort des ennemis. Ceſte deli-beration prinſe, ils depeſcherent deux canaux, avec douze Sauuages des plus robuſtes, & par meſme moyē l'un de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage ; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonte, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoiſtroit les peuples qui y habitēt.

Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nostre chemin vers les ennemis, & fîmes environ cinq à six lieuës dans ces lacs, & de là les Sauvages porteront leurs canaux environ dix lieuës par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estenduë de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans trauersé ce lac, nous passâmes vn fault d'eau, continuant le cours de ladite riuere, tousiours à val, environ soixante-quatre lieues, qui est l'entrée dudit lac des Entouhonorons, & passâmes cinq faults par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estenduë; comme aussi ladite riuere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, & est tout ce pays fort beau & plaisant. Le long du riuage il semble que les arbres y ayent esté plantez par plaisir en la pluspart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contraincts de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste tousiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faute d'estre cultiuez: car ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable.

Beauté &
fertilité
du pays.

Invention
de prendre
& chasser
les ours,
cerfs, &
toute sorte
de venais.

La chasse des cerfs & des ours y est fort frequente. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauvages en haye dans le bois, iusques à ce qu'ils eussent attainct certaines pointes qui donnent dans la

riuiere, & puis marchans par ordre ayans l'arc & la fefche en la main, en criant & menât vn grand bruit pour eftonner les beftes, ils vont tousiours iufques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui fe trouuent entre la pointe & les chafseurs, font contraints de fe jetter à l'eau, finon qu'ils paffent à la mercy des fefches qui leur font tirées par les chafseurs, & cependant les Sauuages qui font dans les canaux pofez & mis exprés sur le bord du riuage, f'approchent des cerfs, & autres animaux chafsez & harafsez, & fort eftonnez. Lors les chafseurs les tuent facilement avec des lames d'efpées emmanchées au bout d'vn bois, en façon de demie pique, & font ainfi leur chaffe; comme auffi au femblable dans les ifles, où il y en a à quantité. Je prenois vn fingulier plaifir à les voir ainfi chaffer, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuze, dont ils feftonnoient fort. Mais il arriua par malheur qu'en tirant fur vn cerf, vn Sauuage fe rencontra deuant le coup, & fut bleffé d'vne harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il eft à prefuppofer, dont il fenfuiuit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins f'appaifa, en donnant quelques prefens au bleffé, qui eft la façõ ordinaire pour appaifer & amortir les querelles. Et où le bleffé decederoit, on fait les prefens & dons aux parens de celuy qui aura efté tué. Pour le gibbier, il y eft en grande quantité lors de la faifon. Il y a auffi force gruës blanches comme les cygnes, & plusieurs autres efpeces d'oifeaux femblables à ceux de France.

Accidēt par
vne harque
buzade,

Forme d'ap
paifer les
inimitiez.

Abondance
d'oifeaux
de riuiere.

Nous fufmes à petites iournées iufques sur le bord du

lac des Entouhonorons, tousiours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fîmes la trauerse en l'vn des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuere Saint Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fîmes enuiron quatorze lieuës pour passer iusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauvages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fîmes par terre enuiron 4. lieuës sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, trauerfé de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent audit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chastaigners, dont le fruiët estoit encore en son escorce, qui est fort petit, mais d'vn bon goust. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissasmes le riuage du lac, qui a 80. lieuës de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel est habitée de Sauvages sur les costes des riuages d'iceluy, & continuasmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieuës. Durant quatre iournées nous trauerfâmes quantité de ruisseaux, & vne riuere, procedante d'vn lac qui se descharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de 25. ou 30. lieuës de circuit, où il y a de belles isles, & est le lieu où les Hiroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

Abondance
de vignes.

Chastai-
gners.

Sauages
prennent
des femmes
prisonnie-
res.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauvages allans pour descourir, rencontrerent vnze Sauvages qu'ils prirent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons,

vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Orest à noter que l'vn des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie suruins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cét acte prouenir d'vn courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruauitez, il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du desplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté
contre les
femmes pri-
sonnières.

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arriuasmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous descourir iusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui festoient par trop engagez. Lors ie m'approcbay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que j'auois : neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre cõ-
tre les Hi-
roquois.

Sauuages
craignent
les harque-
buzades.

les coups d'harquebuze, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirerent promptement en leur fort, emportans leurs morts & blesez : & nous aussi semblablement fismes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blesez, dont l'vn y mourut.

Machine
de guerre.

Cela estant fait, nous nous retirasmes à la portée d'vn canon, hors de la veuë des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur vser & dire des paroles assez rudes & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantasie, & selon la conduitte de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neâtmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit vser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn caualier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour courir & garder nos gens des coups de flesches & de pierres. Lesquelles choses, à sçauoir ledit caualier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort; & ceux qui seroient sur le caualier feroient leur deuoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce

faisant

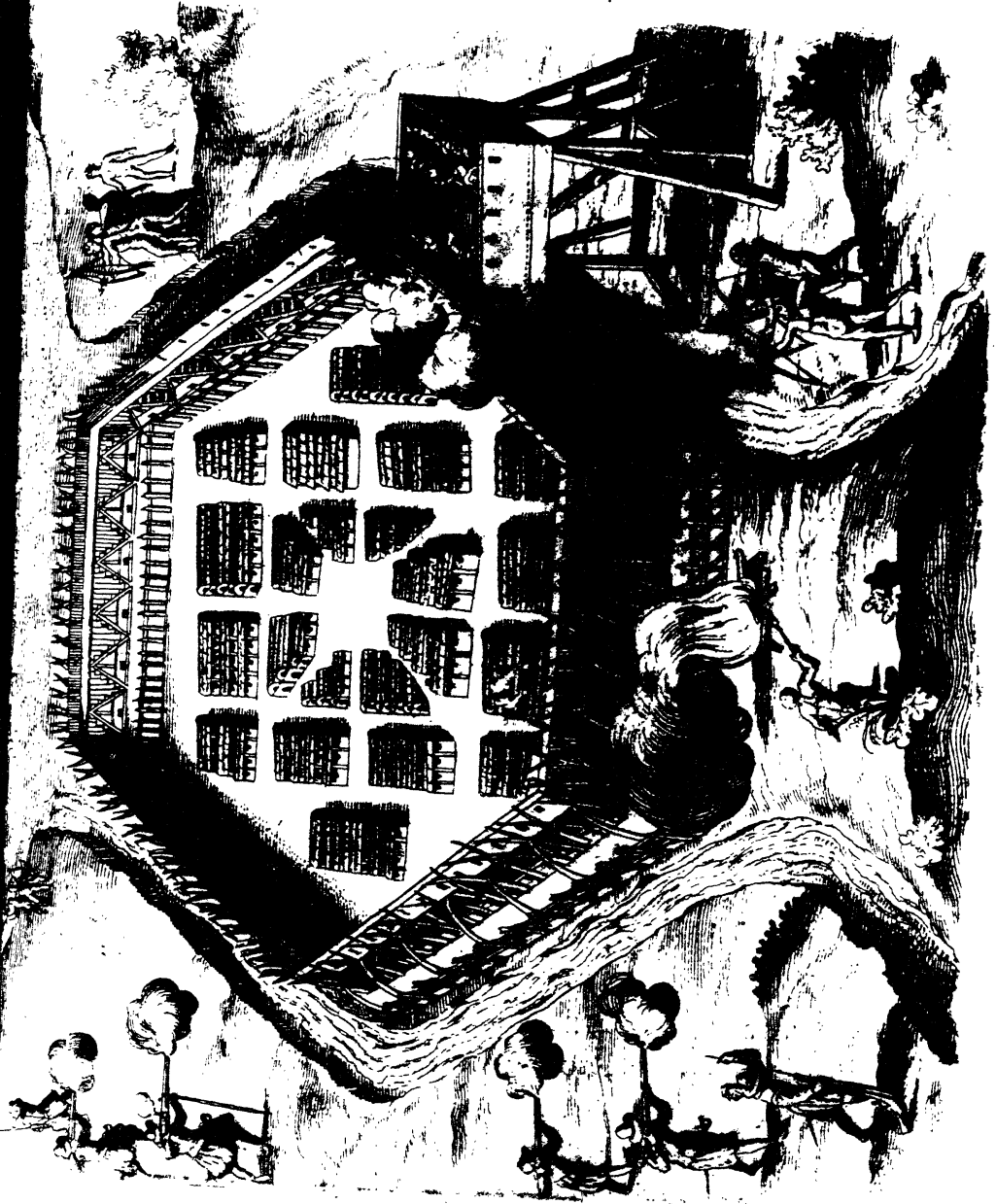
faisant nous nous defendriõs en sorte, qu'ils ne pourroient approcher pour esteindre le feu que nous appliquerions à leurs clostures. Ce que trouuans bon, le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir & dresser lesdits caualliers & mantelets; & firent telle diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heures. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hommes promis viendroient, desquels neantmoins on se doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au rendez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'auoient promis, cela affligoit fort nos Sauvages. Mais voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre leur fort, & iugeât de ma part que la longueur en toutes affaires est tousiours preiudiciable, du moins à beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort, leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuue des flesches, ils se seroient barricadez & couuerts, comme de fait ils y remedierent fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bonnes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de demy pied d'ouerture entre deux, de la hauteur de trente pieds, & les galeries comme en maniere de parapet, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois, à l'espreuue de nos harquebuzes, & estoient proches d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement, avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couuert pour esteindre le feu. Voila la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

Façon de
guerroyes
des Sauua-
ges.

tions, qu'en leurs defenes, & bien plus forts que les villages des Attigouantan, & autres.

Donc nous nous approchâmes pour attaquer ce village, faisant porter nostre cauallier par deux cents hommes des plus forts, qui le poserēt deuant à la longueur d'une pique, où ie fis monter quatre harquebuziers, bien à couuert des flesches & pierres qui leur pouuoient estre tirées & jettées. Cependant l'ennemy ne laissa pour cela de tirer & jeter grand nombre de flesches & de pierres par dessus leurs pallissades. Mais la multitude des coups d'harquebuzes qu'on leur tiroit, les contraignit de desloger, & d'abandonner leurs galleries. Et comme on portoit le cauallier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous deuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de flesches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faisoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semble bon. C'est pourquoy inconsidérément vn mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu passé, la plus-part des Sauvages commencerent à apporter du bois contre les pallissades, mais en si petite quantité, que le feu ne fit grand effect: aussi le desordre qui suruint entre ce peuple fut si grand, qu'on ne se pouuoit entendre. I'auois beau crier après eux, & leur remonstrer au mieux qu'il m'estoit possible, le danger où ils se mettoient par leur mauuaise intelligence, mais ils n'entendoient rien
pour

Sauvages
ne veulent
point de di-
scipline mi-
litaire.



KK ij

pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remedier à ce desordre, ie me resolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouuir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de flesches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le cauallier en tuerent & estropierent beaucoup. Nous fusmes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blessez, à sçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blessez, & quelques vns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraite, sans plus combattre, attendât les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus gueres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que ceste boutade de desordre.

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'authorité sur leurs soldats.

Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suiuent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans resolu quelque chose entr'eux, il ne faudra qu'un belistre, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.

L'Authour est blesse.

Ayant esté blesse de deux coups de fleche, l'un

dans la jambe, & l'autre au genoüil, qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retirasmes en nostre fort. Oû estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours ne seruirent de rien, & ne les esmeut aucunemét, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté blessez, & moy-mesme, & que cela donneroît beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faisant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroiet encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient encores vn secondeffort contre leurs ennemis, & executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoiet fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy deuant est representé comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis sont semblablement fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort impetueux qui dura deux iours, grandement fauorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis; sur quoy ie les pressay fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blessez, cela fut cause qu'ils n'en voulurent rien faire.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis & les nostres, qui demeueroient le plus souuent engagez parmy eux, plustost par leur imprudence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroiét promptement, nous difans par forme de persuasion, que nous ne nous meflaffions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere
d'emmener
les bleffez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plus tost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleffez, qui sont mis là dedans, entassez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est impossible de se mouuoir, moins qu'un petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de l'un de nos Sauvages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que ie peus auoir la force de me soustenir, ie sortis de ceste prison, ou à mieux dire, de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent enuiron demie lieuë de loin, pour essayer d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

Prudente
façon de fai-
re la retrai-
te.

Tout ce que j'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettans tous les bleffez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arrégez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25 à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blesez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18. dudit mois il tomba force neiges, qui durerent fort peu, avec vn grand vent, qui nous incommoda fort: neantmoins nous fîmes tant que nous arriuasmes sur le bord dudit lac des Entouhonorons, & au lieu où estoient nos canaux cachez, que l'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rōpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme j'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire après leur guerre, à nostre habitation: outre que i'estois fort mal accommodé pour hyuerner avec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que

pour refoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Après auoir trauerse le bout du lac de ladite isle, nous entraimes dans vne riuere enuiron 12. lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieuë, au bout de laquelle nous entraimes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieues de circuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, sarcelles, mauuis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fumes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauuages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées les vnes sur les autres, & les calfeutrerent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entraist, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallisades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds, & de long

Chasse du
cerf tenuë
la plus no-
bic.

Lac où il y
a grande
quantité de
gibbier.

Bastimens
Sauua-



& de long de chacun costé près de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leur dit clos, s'esloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauvages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long desdites pallissades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauvages les poursuient viuement, ayant l'arc & la flesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leur dit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangēt les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouuerture, où ils sont poursuivis fort viuement à coups de flesches, & là sont pris aisément: car ceste retraite est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuoiet de deux iours en deux

iours, si bien qu'en trente-huict iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reser- uans la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils em- portent à leurs maisons, pour faire des festins en- tr'eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentions à prendre les cerfs, com- me au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainfi que voyez cy-deuant dépeinte la forme de leur chaf- se, clos, & pieges. Voila comme nous passasmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisé- ment, d'autant que le pays est grandement maresca- geux.

Au commencement que nous sortismes pour al- ler chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuiure vn certain oiseau, qui me sembloit estran- ge, ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la grosseur d'vne poule, le tout iaulne, fors la teste rou- ge, & les ailles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que i'auois de le tuer me le fit poursuiure d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie vou- lus retourner sur mes brisées, où ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gagné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit le dit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allât tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, sans me pouuoir recognoistre, & la nuit surue- nât, ie la passay au pied d'vn grád arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3. heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormât, & y

L'Autheur
s'esgare dās
les bois.

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & recreu, ie commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie pensay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleust m'assister en mon infortune dans ces deserts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour sans apperceuoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauuages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (après auoir vn peu repeu) ie pris resolution de trouuer quelque ruisseau, & le costoyer, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il s'allast descharger en la riuere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay si bien, que sur le midy ie me trouuay sur le bord d'vn petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix charges de poudre. Marchant le long de la riuere de ce lac pour voir où il deschargeoit, ie trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ie suiuis iusques sur les cinq heures du soir, que i'entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que c'estoit, iusques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn fault d'eau de la riuere que ie cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où estant paruenue, ie me rencontray en vn pré fort grand & spacieux, où il y auoit grand nombre de bestes sauuages. Et regardant à la main

droite, ie veis la riuere large & spacieuse. Desirant recognoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit sentier, où les Sauvages portent leurs canaux. Ayant bien consideré ce lieu, ie recogneus que c'estoit la mesme riuere, & que i'auois passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que i'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, considerât le lieu où i'estois, ie iugeay par certaines montagnes qui sont sur le bord de ladite riuere, que ie ne m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessus de moy de quatre ou cinq bõnes lieues, que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuere, iusques à ce que i'apperceus la fumée de nosd. chasseurs: auquel lieu i'arriuay avec beaucoup de contentement, tant de moy, que de deux qui me cherchoiēt, & auoient perdu esperance de me reuoir; & me prirent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mô cadran sur moy, lequel i'auois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient: *Si tu ne fusses venu, & que nous n'eussions peu te trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal estoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauvage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine resuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, & pour ce sujet me prioient de n'en point

faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, estant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

Comme les Sauvages trauerfent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neutre.

CHAPITRE VIII.

LE quatriéme iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuere qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant ie ne laissois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerfer plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traissent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement : car il nous falloit passer par dedans des sapinieres pleines de ruisseaux, estangs, marais & pal-lus, avec quantité de boisées renuerfées les vnes sur les

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrasemens qui nous apportoit de grandes incommoditez, pour estre tousiours mouillez iusques au dessus du genoüil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fismes tant, que nous arriuasmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec ses compagnons, qui sont Algommequins, & son fils, qu'il amena pour faire traiter & penser, le quel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie deliberay d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Le partis de ce village le 14 de Ianuier ensuiuant, après auoir remercié mon hoste du bon traitement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant avec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où j'arriuay le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples sement le maïs, appelé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arrestée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins & alliez, avec lesquels nous contractasmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent present de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille demonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de costaux, & petites campagnes, qui

Leur forme
de viure.

rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passasmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclorre. Ces peuples vivent comme les Attignouaatitans, & mesmes coustumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estenduë de pays, à trois iournées d'eux.

Pōc la guerre aux Sauvages appellez Alistagueronon, c'est à dire, gens de feu.

Après auoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, & fulmes à vne nation de Sauvages, que nous auons nommez les cheueux releuez, les quels furēt fort ioyeux de nous reuoir, avec lesquels nous fismes aussi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitatron. En cet endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauvages, qui s'appellent Alistagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulièrement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grâds guerriers, chasseurs, & pescheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sement des bleds d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par trouppes en plusieurs regions & contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieues. Ce sont les plus propres Sauvages en leurs meſnages que i'aye veu, & qui trauaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couuert,

uert, & les hommes descouert, sans aucune chose, sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettēt sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principalement en estē. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuēs de le voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles viuent fort bien avec leurs maris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs peres & meres, & autres parents, s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendāt que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on sçait celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous receurent fort amiablement, & me prièrent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieuēs; à quoy ie leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses necessaires.

Leurs femmes ont le corps descouert.

Comme elles viuent avec leurs maris.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne autre nation de Sauvages, d'un costē tirant au sud, qui font grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui font grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont paix, & demeurent comme neutres. J'auois grand desir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, disant

Peuples appellez la nation neutre.

Ont paix avec les nostres, & les Yroquois.

fans que l'année precedente vn des nostres en auoit tué vn, estant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fort subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencōtrent de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils en peuuent attraper, si auparauant on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné quelques dons & presens aux parens du defun& ; qui m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'icelle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & occasion de retourner par le mesme chemin que nous estions venus: & continuât mon voyage, i'allay trouuer la nation des Piferinij, qui auoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes desseins & descouuertes: mais ie fus diuertiy pour les nouvelles qui suruindrent de nostre grand village, & des Algommequins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans auoient mis & déposé entre ses mains vn prisonnier de nation ennemie, esperant que ledit Capitaine Yroquet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance ordinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auoit non seulement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, excellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attignouantans seroient entrez en ialousie, & resolus de s'en venger: & de fai& auoient disposé vn homme pour entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il estoit. Comme il fut executé en la presence des principaux de la nation Algommequine, qui indignez

Nation des
Piferinij.

r
u
M
P
P
ta
d'
or
fer
rer
qu
per
no.
en
rep
tan
C
nos
aller
alloi
Frai
& ne

d'vn tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leur dit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de fefche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entr'eux: & outre ce, nombre de chaudières & haches, avec deux femmes prisonnières en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstât leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouvelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pourroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estiõs en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauuages de nostre grand village, qui me sollicitèrent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre avec lesdits Algommequins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pifirinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nord; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Atignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nord à vne autre fois. Pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouuer à nostred. habitatiõ au mesme temps qu'eux.

Sujet de
l'affliction
de l'Auth.

Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché avec beaucoup de soing & de labour. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionales, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Je m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Feurier, menant avec moy six de nos gens, ou estans arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'enuoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout s'estoit passé tant d'une part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soup-

çon. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'une de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurerēt d'accord de tenir, & auoir agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonte & inclination de l'une & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suiure de poinct en poinct l'aduis que ie leur donnerois sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre part iugeāt bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droit, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduite de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller avec mon hoste, qui m'auoit tousiours bien traité, & mal-aisément en pourrois-ie trouuer vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauages
font l'Auth
arbitre de
leurs diffé-
rends.

Plusieurs discours se passerent tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis responce que i'estois tres-aise de les voir en vne si bõne volonté de suiure mon conseil. Ils protestât qu'il ne feroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouuelles, à sçauoir la mort de l'un de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande defolation, dont il ne fen fust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, avec plusieurs grands dommages, & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veüe & frequentation, & contraints d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autât que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuiuoient, les battans le plus souuent, & les prenans prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entr'eux, se resuiroient & en fe-

roient leur profit, & les pouſſeroient & encourage-
roient à faire & executer de nouveaux deſſeins, ſur
l'eſperance qu'ils auroient de voir bien toſt leur rui-
ne, du moins ſ'afſoiblir par eux-mêmes, qui ſeroit le
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher
d'eux, & ſe rendre les maîtres de leurs contrées, n'e-
ſtans point ſecourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-
geoient pas le mal qui leur en pouvoit arriuer. Que
pour la mort d'un homme ils en mettoient dix mille
en danger de mourir, & le reſte de demeurer en per-
petuelle ſeruitude. Qu'à la verité vn homme eſtoit de
grande conſequence, mais qu'il falloit regarder com-
me il auoit eſté tué, & conſiderer que ce n'eſtoit pas
de propos deliberé, ny pour commencer vne guerre
ciuile parmy eux; cela eſtant trop euident que le de-
funct auoit premierement offenſé, en ce que de guet-
à-pens il auoit tué le priſonnier dans leurs cabannes,
choſe trop audacieuſement entrepriſe, encores qu'il
fuſt ennemy.

Ce qui eſmeut les Algommequins: car voyans vn
hôte ſi temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane,
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoient com-
me vn d'entreux, ils furent emportez de la prompti-
tude, & le ſang eſmeu à quelques-vns plus qu'aux au-
tres, ſe ſeroient aduancez, ne ſe pouuans contenir, ny
commander à leur colere, & auroient tué cét hom-
me dont eſt queſtion: mais pour cela ils n'en vou-
loient nullement à toute la nation, & n'auoient deſ-
ſein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il
auoit bien merité ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit
luy-melme recherché.

Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonon se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrier aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort faschez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faite, (si ainsi il la falloit appeller) avec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayās sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestemēt en leurs deportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux on confirmeroit

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiferoit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerét en leurs cabanes, sinon les Algommequins, qui deslogerent pour faire retraite en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient démonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entr'eux qu'ils ne viendroiet plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté, ie m'en retournay chez mon hoste, à qui ie donay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'émouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez de loisir pour considerer leur pais, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est necessaire de parler de la scituation du pais, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estenduë, tirant de l'Orient à l'Occidēt, elle contient près de quatre cents cinquante lieues de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huict & quarate-neuf. Ceste terre est comme vne isle, que la grande riuere Saint Laurent encoint, passant par plusieurs lacs de grande estenduë, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées,

Forme de
viure des
Algomme
quins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerses façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le nord d'icelle grande riuere tirant au surouest enuiron cent lieues par delà vers les Artigouantans, le pays est partie montagneux, & l'air y est assez temperé, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, eslans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, fouïnes, martes, & plusieurs autres especes d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes & especes de poisson, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux costes de France. Pour la chasse des oyseaux, elle y est aussi en quantité, & qui y viennent en leur temps & saison. Le pays est trauerlé de grand nombre de riuieres, ruisseaux & estangs, qui se deschargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutissent dedàs le fleue Sainct Laurent, & dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes & hautes forests, remplies de bois de pareilles especes que ceux que nous auons en France. Bien est-il vray qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays deserté, où ils sement des bleds d'inde: aussi, ce pays est abondât en prairies, pallus, & marescages, qui sert pour la nourriture desdits animaux. Le pays du nord de ceste grande riuere n'est si agreable que celuy du midy, souz la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de
leur pays.

ques endroits, à ce que i'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans ores en vn lieu, & tantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nort souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuve, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nort, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occidēt, nous n'en pouons sçauoir bonnement le trajet, dautant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estenduë, ayant quarante iournées de canaux de Sauvages, avec lesquels nous auons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayans veu de leur cheuelure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce soiēt gens plus civilisez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou vueillent entreprendre ce dessein.

Pays du
Midy fort
peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, de diuerses nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruiçts qu'il n'y a pas au nord dudit fleuue; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'vtilité quant aux lieux où se font les traittes de pelleteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneuës, d'autant que la

Ses bornes.

grand' mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description cy-dessus.

Nation &
pays des At-
tigouantâ.

La contrée de la nation des Attigouantâ est souz la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieuës de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages, dont 8. sont clos & fermez de pallissades de bois à triple rang, entre-lacez les vns dans les autres, où au dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau, pour rüer & esteindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaisant, la plus-part deserté, ayant la forme & mesme scitua-

tion que la Bretagne, estant presque enuironné & encoint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire) sont peuplez de 2000. hommes de guerre, sans en ce comprendre le commun, qui peut faire en nombre 20000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnelles, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la longueur de 25. à 30. toises, plus ou moins, & six de large, laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de large, qui va d'vn bout à l'autre. Aux deux costez y a vne maniere d'establie, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent en esté, pour euiter l'importunité des pulces, dont ils ont grande quantité : & en hyuer ils couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec, & en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hyuer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils conseruent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où ils mettét leurs habits, viures, & autres choses, de peur des souris, qui y sont en grande quantité. En telle cabane y aura 12. feux, qui sont 24. mesnages, où il fume à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reçoient de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils sont subiects, iusques à en perdre la veuë sur la fin de leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouuerture, que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de dix, vingt, ou trente ans, & le transportét d'vne, deux, ou trois lieuës, d'autant que leur terre se lasse d'apporter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Souris incommodées les Sauvages.

Sauvages incommodés de la fumée.

ferter en autre lieu, & aussi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont contrainsts par leurs ennemis de desloger, & s'esloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui sont separez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie
miserable.

Leur vie est miserable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire est le bled d'Inde, & febves du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'escorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches; autrefois des morceaux de graisse de cerf: puis ayans le tout destrempé avec eau tiede, ils en font des pains en forme de galletes ou tourteaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enuoloppent de fucilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre sorte qu'ils appellent miggan, à sçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuât de fois à autre, de peur qu'il ne bruste,

Comme ils
font le mi-
gan.

ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le scauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodēt assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'escrasent bien menu, ne regardans de si près à oster les uestes, les escailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estāt ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à scauoir, ils font greller du bled nouveau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier avec du poisson, ou de la chair, quād ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre: lequel migan fait de ceste façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande & poisson, qu'ils decouperont par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudieres qu'ils emplissent d'eau, la faisant fort bouillir:

ce fait, ils recueillent avec vne cueillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettét d'icelle farine grillée dedans, en la mouuât tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu espois comme bouillie. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse: ce qu'ils ont coustume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entr'eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font bouillir avec le gros de la farine grillée, y meslant vn peu de graisse, & poisson. Les chiens sont de requeste en leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils sont de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les reseruent pour faire ces festins, ne leur demeurât rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par espics, & le mettent dans l'eau, souz la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cét estat, iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le mangent: aussi le font-ils griller, & est meilleur en ceste façon que bouilly. Il n'y a rien qui sente si mauuais que ce bled sortât de l'eau tout boueux, & neantmoins les femmes & enfans le succent, comme on fait les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de meilleur goust, ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Chiens de
requeste en
leurs fe-
stins.

Ingraisent
les ours.

Ils engraisent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou

trois

trois ans , pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien , leur ayant monstré la façon de le nourrir ; chose qui leur seroit aisée, attendu qu'ils ont de bons pasturages , & en grande quantité, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, & autres especes : à faute dequoy on les iuge miserables, comme il y a de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseres ie les estime heureux entreux , d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus assurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes ; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & rostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes sauuages, tant de celles qu'ils prennent , que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, porcelines, & filets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisans leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estât fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vsent en bon nombre. Plus, ils ont vne robe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui s'attachent avec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 245. figure D.

Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur

Comme ils
vont à la
campagne.

robbe' autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passements de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, & de la raclure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y mettans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroissent tousiours blancheastres, n'y perdât point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartimens à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnais & Algommequins y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robes des bandes de poil de porc-espil, qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarlate. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les détachent pour les faire seruir à d'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir & rouge, qu'ils démessent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheueux, qu'ils portét les vns longs, les autres courts, les autres d'un costé seulement. Pour les femmes & les filles, elles les portent tousiours d'une mesme façon. Elles sont vestuës comme les hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genoüil. Elles ne sont point honteuses de monstrier leur corps, à sçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas,

ayans tousiours le reste couuert; & sont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers, que chaines, qu'elles mettent deuant leurs robes, pendant à leurs



ceintures, bracelets, & pendants d'oreilles, ayans les cheueux bien peignez, peints, & graissez; & ainsi sen vont aux dances, ayans vn touffean de leurs cheueux

par derriere, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se monstrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'espargnans rien pour les embellir & parer; & puis assureur auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-dessouz page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'inde, lettre H.

Leur humeur iouiale.

Ces peuples sont d'une humeur assez iouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne) Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tât en la taille, couleur (bien qu'oliuaistre) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein rauulé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouue parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du trauail: car elles labourent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filet ils font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses necessaires. Comme aussi de faire la eueillette de leurs bleds, les ferrer, accommoder à manger, & dresser leur mesnage. De plus, elles suiuent leurs maris

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traiter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espeece de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'age d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderôt aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se souzmettent à leur volonté. Cét amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de pourceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce present: ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuits sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arriuera le plus souuent qu'après auoir passé huit ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vn autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa ie-

Leurs mariages.

nessé avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venue, les ieunes femmes courent d'une cabane à yne autre, comme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousie entr'eux, ou peu, & n'en recoivent aucune infamie, ny iniure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuiennent vers elles, leur remonstrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra est à luy, & eit de son fait. Vn autre luy en dira autant; & par ainsi il est au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeurent avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec vn grand sujet, autre que l'impuissance, car il est à l'espreuve: neantmoins estans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se retiennent & resident tousiours au mesnage, faisant bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne se peuuent asseurer legitimes: aussi ont-ils vne coustume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs sœurs, desquels ils sont asseurez d'estre issus & sortis.

Pour la nourriture & esleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour sur vne petite planche de

bois, & les vestent & enuoloppent de fourrures, où peaux, & les bandent sur ladite planchette: puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est vne fille, ils mettent vne feuille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bout de ladite feuille dehors, qui est renuerfée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste feuille, sans qu'il soit gasté de les eauës. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellôs pied de lièvre, sur quoy ils sont couchez fort mollement, & le nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuit ils les couchent tous nuds entre les peres & meres, où faut considerer en celà la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandemét libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si peruerse nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui est vne espece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en Leurs loix. approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faiçteurs, rendans le mal pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en dis- Ne chastie point les méchans. sentions & en guerres pour leurs differents.

Comme aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelcôque, Ne croyent en aucune Diuinité. viuans comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcêt, sont entendûes diuerses signi-

fications, & comprend en soy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir & discerner s'ils entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de soy-mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui font les Oqui, ou Manitous (ainsi appelez par les Algommequins & Montagnais) lesquels se meslent de guairir les malades, penser les blesez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & louz esperance d'vne prompte guerison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possedez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui font croire qu'ils se reduiroiēt en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habité de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car aujourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur chāgera, quand il conuendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coustumes, ils m'escoutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendemēt, & que ne pouuons comprendre par discours. Mais si tu desires*

sires que les sçachions, il est necessaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultiues & ensemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choses, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans nostre vie miserable au prix de la tienne. Leurs discours me sembloient d'vn bon sens naturel, qui demonstre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Oqui, lesquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayas chacune vne peau d'ours, ou d'autres bestes sur la teste, mais celle d'ours est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse, & y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui l'est souuent par imagination: mais de ceste maladie ils sont bien tost gueris, & font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & presens qu'ils reçoient des danceurs & danceuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bien tost gueris. Car comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, avec ce qu'ils ont peu amasser: mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guerissent. ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui sont proches du malade reçoient les presens, chantans chacune à son tour, puis cessent de chater: & lors que tous les presens sont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'un mesme accord, chantans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchâs les premieres avec leurs peaux d'ours sur leur testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, & ont assez bonne grace. Il s'y entremet souuent avec elles de ieunes hommes, lesquels ayans dancé vne heure ou deux, les vieilles prendront le malade, qui fera mine de se leuer tristement, puis se mettra en dance, où estant, il dancera & s'esioüira comme les autres.

Quelquefois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir si tost son malade guery & debout: mais ceux qui sont accablez & languissans, meurent plustost que de receuoir guerison. Car ils font vn tel bruit & tintamarre depuis le matin, iusques à deux heures de nuit, qu'il est impossible au patient de le supporter, sinon avec beaucoup de peine. Que s'il luy prend enuie de faire dancer les femmes & les filles ensemble, il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Oqui: car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, font des singeries & des conjurations, & se tourmêtêt de telle façõ, qu'ils sont le plus souuêt hors d'eux-mesmes, comme fols & insensez, jettans le feu par la cabanne d'un costé & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenus vn espace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les faut appeller) les possèdent, & les font tourmenter de



la sorte. Ce bruit & tintamarre ainsi fait, ils se retirent chacun chez soy: mais les femmes de ces possédez & ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

ne bruslét tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lors qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, tantost debout, & tantost assis, ainsi que la fantaisie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps; & se reveillans comme en sursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les repréd, puis venans à suër, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouurer leur fanté. Ils se courent de leurs robbes, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort alterez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deuiennent sages. Il arriue par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyauce d'auoir esté gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entrét en ces furies, & marchét sur les mains & pieds cōme bestes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Oqui, il cōmence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'elle face vn festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouver. La crierie faite, & le banquet finy, chacun se retire en sa cabane, iusques à vne autre fois qu'il la re-

uiendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appelez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancierie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascarades, & gens desguisez. Ainsi assemblez, ils vont chanter près du liét de la malade, puis se promonent tout le long du village, cependant que le festin s'appreste & se prepare.

Pour ce qui concerne leur mesnage & viure, cha-
 cun vit de ce qu'il peut pescher & recueillir, ayant
 autant de terre comme il leur est necessaire. Ils la de-
 sertent avec grand' peine, pour n'auoir des instrumés
 propres pour ce faire, puis émondent les arbres de
 toutes ses branches, qu'ils bruslent au pied d'iceluy,
 pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre
 les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils
 mettent en chacun endroit enuiron dix grains, &
 continuēt ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour
 trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'il ne
 leur arriue quelque mauuaise année, sterile & infru-
 ctueuse.

Leur forme
 de viure en
 leur mesna-
 ge.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chaque
 femme & fille est tenuë de porter à la nouvelle mariée
 vn fardeau de bois pour sa prouisiõ (car chaque mes-
 nage estourny de ce qui luy est necessaire) d'autant
 qu'elle ne le pourroit faire seule, & aussi qu'il con-
 uient vacquer à d'autres choses qui sont lors de temps
 & saison.

Pour ce qui est de leur gouvernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village ; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement ; lequel conseil ainsi donné, est exactement suiuy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouue quelq'vn de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le seruice du commun, si on le iuge capable d'exccuter ce qu'il promet, on luy remonstre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprises, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il luy est permis, mais il s'en trouue peu qui la refusent.

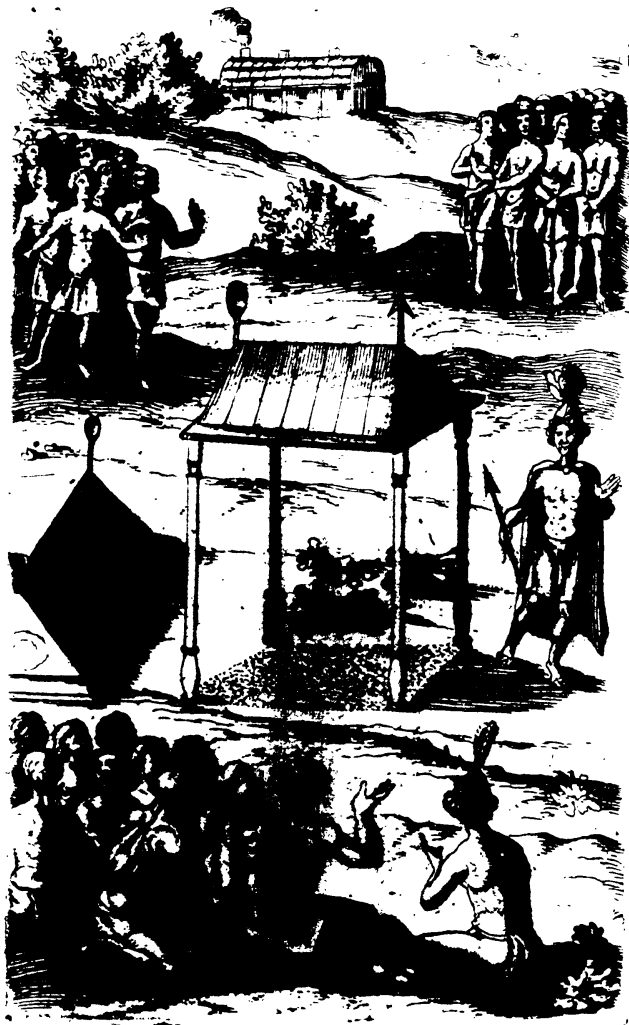
Comme ils
entrepren-
nent leurs
guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonuoisins faire entédre leur volóté, en leur donnât des presents, pour les obliger de les accôpagner. Puis ils delibérét le lieu où ils veulét aller, disposant des prisonniers qui seront pris, & autres choses de consideration. S'ils font bien, ils en reçoient de la loüange, s'ils font mal

ils en font blasmez. Ils font des assemblées generales chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn Ambassadeur de chaque Prouince, & là font de grâds festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines, selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouvelle amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conseruation de leur pays, & se donnans des presens les vns aux autres. Cela estât fait, chacun se retire en son quartier.

Quand quelqu'un est decedé, ils enueloppent le corps de fourrures, & le couurent d'escorces d'arbres fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers, sur lesquels ils font vne cabanne aussi couuerte d'escorces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne sont inhumez en ces lieux que pour vn temps, comme de huit ou dix ans, ainsi que ceux du village aduisent le lieu où se doiuent faire leurs ceremonies, ou pour mieux dire, conseil general, où tous ceux du país assistent. Cela fait, chacun s'en retourne à son village, prenant tous les ossemens des deffuncts, qu'ils nettoient & rendent fort nets, & les gardent soigneusement; puis les parens & amis les prennent, avec leurs colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choses de valeur, avec quantité de viures qu'ils portēt au lieu destiné, où estans tous assemblez, ils mettent ces viures où ceux de ce village ordonnent, y faisans des festins & dances continuelles l'espace de dix iours que dure la feste, pendant lesquels les autres nations y accourent de toutes parts, pour voir les ceremonies qui sy font; par le moyen desquelles ils contractent vne nouvelle amitié, disans que les os de leurs parents & amis sont pour estre mis tous ensemble, posans vne

figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mesme lieu, aussi doiuent-ils estre vnis en amitié & con-
corde, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces os estans ainsi meslez, ils font plusieurs discours sur ce sujet, puis après quelques mines ou façons de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle ils les jettent,

jettent, avec les colliers, chaines de pourceline, haches, chaudieres, lames d'espées, couteaux, & autres bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, & courras le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pieces de bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couverture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité des ames, disans qu'après leur deceds ils vont en vn lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils vsent en leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la glace, & celuy par où ils doiuent tirer la seine a environ cinq piéds de long, & trois de large, puis cōmencent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lequel ils attachent à vne perche de bois de six à sept piéds de long, & la mettent dessous la glace, & la font courir de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les mains par iceux, prenant la perche où est attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six piéds. Ce fait, ils laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachét au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ses deux bouts, & ainsi amènent le poisson qui se trouue prins dedans.

Aprés auoir discouru amplement des mœurs, coutumes, gouuernement, & façon de viure de nos Sauvages, nous reciterons qu'estans assemblez pour venir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous partismes de leur pays le 20. iour de May, & fumes 40. iours sur les chemins, où peschastes grande quantité de poisson de plusieurs especes: comme aussi

nous prîmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaisir, outre la commodité que nous en receusmes, & arriuasmes vers nos François sur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le sieur du Pont, qui estoit venu de France avec deux vaisseaux, qui desesperoit presque de me reuoir, pour les mauuaises nouvelles qu'il auoit entéduës des Sauvages que i'estois mort.

Nous veismes aussi tous les Peres Religieux, qui estoient demeurez à nostre habitation, lesquels furent fort contents de nous reuoir, & nous aussi eux: puis ie me disposay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à nostre habitation, menât avec moy mon hoste Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauvages, & les assureât de mō affectiō, ie leur dis que ie les reuerrois quelque iour, pour les assister, comme j'auois fait par le passé, & leur apporterois des presens pour les entretenir en amitié les vns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient eues ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partîmes le 8. iour de Iuillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. dudit mois, où trouuasmes chacun en bon estat, & tous ensemble, avec nos Peres Religieux, rendîmes graces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il auoit eu de nous conseruer & preseruer de tant de perils & d'âgers où nous nous estions trouuez.

Pendant cecy, ie faisois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoste Darontal, lequel admirât nostre bâtiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit iamais content qu'il

ne veist tous les amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à servir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la frequentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'aduan cement de cét œuure nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la seureté du passage de la riuere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le plustost qu'il me seroit possible. Ainsi après auoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) il sen retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon sejour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à sçauoir du bled François qui y auoit esté semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Le m'embarquay en nos barques le 20 iour de Iuliet, & arriuay à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquasmes, & partismes le troisieme iour du mois d'Aoust, & eusmes le vent si à propos, que nous arriuasmes à Hō-
Nostre arriuee à Tadoussac.
Nostre retour en France.

308 LES VOYAGES DV SIEVR
ne fleur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendif-
mes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir
preseruez de tant de perils & hazards où nous auions
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à
iamais. Ainsi soit-il.

Fin de la premiere Partie.





S E C O N D E
P A R T I E D E S
V O Y A G E S D U S I E V R
de Champlain.

LIVRE PREMIER.

*Voyage de l'Auther en la Nouvelle France avec sa
famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du
Pais, au nom de monsieur de Montmorency.*

CHAPITRE PREMIER.



'An 1620. ie retournay avec 1620.
ma famille à la Nouvelle
France , où arriuasmes au
mois de May. No⁹ trauerfais-
mes plusieurs Isles, & entr'au-
tres celles aux Oyseaux, où
il y en a tel nombre, qu'on
lestuë à coups de bastons. Le
24. nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleu-
ue saint Laurent.

Le 7. de Iuillet no⁹ mouilla mes l'anchre au moulin Baudé, à vn lieuë du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauerse de nostre voyage, où vn chacun loüa Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy, pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup enduré d'incommoditez en cette fascheuse trauerse.

Barreau qui vient à leur bord, où estoit le frere de la femme de l'Auteur.

Le lendemain vn petit batteau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauât nous, estoit arriué, qui fut prés de deux mois à sa trauerse. Le Sieur Bouillé, mon beau frere estoit en ce batteau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit resoluë de passer vne mer si fascheuse, & fut grandemét resiouy, & elle & moy auprealable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traiter; nonobstant les deffences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieuës de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleteries, & auoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauvages; chose tres-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyét seruir cõtre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, de s'obeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroiet d'estre chastiez feueremét, pour enfrain-

Vaisseaux Rocheiois venus pres de Tadoussac nonobstant les deffences du Roy.

Armerent les Sauvages.

dre les Ordonnances: mais quoy, dit on, sont Roche-lois, c'est à dire tres mauuais & desobeiffans subjects, où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions quil vous donne. D'auantage ces meschans larrons qui vont en ce pais subornent les sauuages, & leurs tiennent des discours de nostre Religion, tres-pernicieux & meschans, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Desche-
ne estoient partis de Québec pour aller à mont ledit
fleuve affin de traiter à vne ille deuant la riuere des
Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes
barques pour nous attendre, & les dépescher prôpte-
ment, afin de leur porter marchandises, auât que sça-
uoir de nos nouuelles; ce qui fut fait ce iour mesme, &
en enuoyerét vne deuant l'autre, que nous retinismes
pour no⁹ en aller à Québec. Nous sçeufmes la mort de
frere Pacifique, bon Religieux, qui estoit tres charita-
ble, & celle de la fille de Hebert en trauail d'enfant,
tout le reste se portoit bien: & pour l'habitation, elle
estoit en tres mauuais estat, pour auoir diuerty les
Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres
Recollets, à demy lieuë de l'habitation, sur le
bord de la riuere saint Charles, & deux autres loge-
mens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre
proche de l'habitation pour le Serrurier & Bouleng-
ger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens.
Locquin partit promptement dans vne chaloupe
chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du
Pont.

Les sieurs
du Pont &
Desche-
nes
partis pour
aller à Qué-
bec.

Partement
de l'Au-
teur de
Tadouffac

Son arri-
vée à Qué-
bec.

Exhortatiō
que fait le
Pere Recol-
let.

L'Auteur
prend pos-
session du
Pays.

Le II. ie partis de Tadouffac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriuasmes à Québec, où estât fufmes à la Chapelle rédre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canō, ce qu'estât fait, apres la saincte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermō d'Exhortation, où il remōstroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, suiuant les parētes de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leuēs publicquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce faict chacun crie *Vive le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegrēse, & ainsi ie pris possession de l'habitation & du Pays au nom de mōdit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour seruir en temps & lieu.

Ie resolus d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commis de la societé, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bastimēts dont on m'auoit parlé; & en effect ie treuay

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit
 pitié. Il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par tou- Treuue
l'habitation
fort deto-
cée.
 res les jointures des planchers, qui s'estoient restreillis
 de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la
 court si falle & orde, avec vn des logeméts qui estoit
 tombé, que tout cela sembloit vne pauure maison a-
 bandonnée aux champs où les Soldats auoient passé,
 & m'estonnois grandemét de tout ce mesnage: tout
 cecy estoit pour me dōner de l'exercice à reparer ceste
 habitation. Et voyāt que le plustost qu'on se mettroit
 à reparer ces choses estoit le meilleur, i'employay les Il fit tra-
uailier.
 ouuiers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,
 & toutes choses furēt si bien mesnagées, que tout fut
 en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu
 d'ouuiers qu'il y auoit, partie desquels commen-
 cerent vn Fort, pour euiter aux dangers qui peuuent
 aduenir, veu que sans cela il n'y a nulle seureté en vn Choisit le
lieu de tres
bonne sei-
tuation.
 pays esloigné presque de tout secours. I'establis ceste
 demeure en vne scituation tres bonne, sur vne mon-
 raigne qui commandoit sur le trauers du fleuue saint
 Laurent, qui est vn des lieux des plus estroits de la ri-
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu gouster la
 necessité d'vne place forte, pour la conseruation du
 Pays & de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur
 plaisoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laisse
 d'estre & uer le commandement de Monseigneur le Vi-
 ceroy. & cecy est le vray moyen de ne point receuoir
 d'affrōt, pour vn ennemy, qui recognoissant qu'il n'y
 a que des coups à gagner, & du temps, & de la des-
 pence perduë, se gardera bien de se mettre au risque
 de perdre ses vaisseaux & ses hōmes. C'est pourquoy

il n'est pas tousiours à propos de faire les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour un temps, il faut porter sa consideration plus auant.


Les gens
de du Pont
& Deschesnes
descendent
des
trois Ri-
uieres avec
leurs bar-
ques.

Le sieur
du Pont
repassa en
France.

Quelques iours apres lesdits du Pont & Deschesnes descendirent des trois riuieres avec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoient traitées. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemēt de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traite. Ledit du Pont s'en alla à Tadoussac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & manda Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rehausser ses gages, & moy demeurāt visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arriuée des vaisseaux, faisant tousiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouvelle de pierre: car nous auions treuue de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grāde commodité. Ils demurerent ceste année à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour traouiller au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maisons d'auprès, & nous fortifier: chacū se porta tres-bien, horsmis vn homme qui fut tué par la cheute d'vn arbre qui luy tomba sur la teste, & l'es-crafa, & ainsi mourut miserablement.

ARRIVEE DES CAPITAINES DV
 May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre
 d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de Frã-
 ce apportees au sieur de Champlain.

CHAPITRE II.

 E quinziesme de May, vne barque estant prestel'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traiter avec les Sauvages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle luy huiëtiesme, & en son chemin fit rencontre d'une chaloupe, où estoit le Capitaine du May, & Guers, Commissionnaires de môseigneur de Montmorency, avec cinq matelots, trois soldats, & vn garçon, qui fut cause que nostre commis retourna sur sa route, & s'en reuiniet ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit seigneur de Montmorency, lequel me dit estre venu deuant, en vn vaisseau du port d'environ trente cinq tōneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de si pres, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un & l'autre sous voiles: Mais comme le Rochelois estoit meilleur voilier, il se sauua. Ce fut vne belle occasion perduë, par ce que ceux qui estoient dedans auoient traité nombre de peleteries.

1620.

Arrivée
des Capi-
tains du
May &
Guers à la
nouuelle
France.

Du May
fait recon-
tre d'un
vaisseau
Rochelois
qui se sau-
ua.

Guers ap-
porte let-
tres de Fi-
ce à l'Au-
sieur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'escrrire, accompagnées de celle de Mōsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villemenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du
Roy au
sieurs de
Chāplain.

Champlain, i'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon service, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le recognoistre à vostre aduantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner tousiours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon devoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Feurier 1621. signé LOVIS, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, i'en receus vne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses cōmandements, par laquelle entr'autres choses, il me madoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle chose on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auparauant Monseigneur le Duc de Montmorency m'escruiit la presente.

Lettre de
Monseign.
de Mont-
morency
au sieur de
Chāplain.

Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons i'ay estimé à propos, d'exclure les anciens Associez de Roien, & de saint Malo, pour la traite de la Nouvelle France, d'y retourner. Et pour vous faire secourir, & pouruoir de ce qui vous y est necessaire, i'ay choisi les sieurs
de

de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous scaura bien ayder & faire recognoistre l'authorité du Roy de delà sous mon gouvernement. Je vous recõmande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordéz. Iay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traitté par le premier voyage, afin que vous scachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire executer, comme ie desire leur entretenir ce que ie leur ay promis. Iay eu soing de faire conseruer vos appointements, comme ie croy que vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne volonié, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Feurier. 1621.

Les lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cõmis, & me faisir de toutes les marchandises tant traittées que à traitter, pour les interets que le Roy & mondit Seigneur pre-
tendoient contre ladite Societé ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy die qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemenon Intendant de l'admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin: la iettre dudit sieur de Caën se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux bõs

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'Auteur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemenon.

vaisseaux bien armez & munitionez de toutes les choses necessaires, tât pour luy que pour nostre habitatiõ, avec de bons arrests qu'il esperoit apporter en sa faueur. Dauãtage ayãt fait assembler le sieur de May & Guers cõmissionnaire, & le pere George, auquel Monsieur, & les sieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escrivoiët, m'enchargeãt de ne rien faire sans luy cõmuniquer, & resolu que rien ne se perderoit en quel que façon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune chose attendant ledit sieur de Caën, qui estoit assez fort, ayãt l'arrest en main à son aduantage, pour se saisir des vaisseaux & marchandises, & ce pendant ie conseruerois toutes les pelleteries, iusqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & saisir iustement.

De Caen
pouuoit
saisir les
vaisseaux
& marchã-
dises.

De plus qu'il falloit considerer lès inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frãce. Ledit cõmis fut aduertý de ce, par les Matelots du sieur de May, qui faisoient courir vn bruit que ledit sieur de Caen, se feroit de tout ce qui leur appartenoit, quãd il seroit arriué : ils donnerent tellemët en l'esprit du Commis & de tous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de se saisir de leurs marchandises, iusques à ce que ie leurs fisse apparoir lettre ou commandement de sa Maiesté, ce que ie ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoiët comme les plus forts de l'empeschers'ils eussent peu, quand i'eusse eu la volonté de

Resolutiõ
du commis
& des ma-
telots, de
ne laisser
saisir leurs
marchan-
dises.

faisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant qu'une société, en un pais comme celui-cy, tient la bource, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble: ceux qui commandent pour sa Majesté sont fort peu obeis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Compagnie, qui n'a rien tant à cõtre cœur: q; les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois, comme ne dependant point d'eux, ne desirât que l'on voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & deportemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux, nes'en souciēt ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuēt leur cõte. De forts & forteresses, ils n'en veulēt q; quād la necessité le requiert, mais il n'est plus tēps. Quand ie leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, j'auois beau leur remonstrer les inconueniens qui en pourroient arriuer, ils estoient sourds: & tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit un fort ils seroient maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Ce pendant ces pensées, ils mettoient tout le pays & nous en proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout rauager. L'en escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y donner ordre, qui iamais n'arriuoit: & si la Majesté eust seulement donné le commerce libre aux associez auoir leur magazin avec leur commis. Pour le reste des hommes qui deuoient estre en la plaine puissance du Lieutenant du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il iugeroit estre necessaire, tant pour le seruice de sa Majesté, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriuer s'il arriuoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit l'on verroit plus

d'aduancement & de progres en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en deserrant les terres, qu'ils pourroient traiter avec les Sauuages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuât traiter que ce qui viédroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à sa Majesté, il n'y a point de doute que la Societé en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouuoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne necessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deueront perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en saisit sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que i'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire
des aduis de
l'Auteur.

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commencerent à murmurer: disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traiter de la façon: ce qui dōna sujet audit cōmis de m'en parler de rechef, & me faire ses plaintes, que si i'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstrier pour le contenter, & maintenir chacun en paix. Je luy dis qu'on ne luy feroit point de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pouuoit traiter avec autant d'assurance comme il auoit fait par le passé, il se contenta, & vn chacun. Je fis vne reprimande

Le commis se plaint
à luy.

Ce qu'il
luy dit.

Fait vne
reprimande

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils s'assuraient que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donneroit ordre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

aux matelots.

Leur promet de ne réinnouer.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traite au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises pour eschanger à des castors avec les sauuages: il fut arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permetteroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pouuoir de ce faire, les deux societez estant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'ancienne pouuoit tousiours iouir des priuileges que le Roy leur auoit accordez sous l'authorité de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut autrement ordonné: mais que si messieurs du Conseil donnoient vn arrest si fauorable qu'il confiscast au profit de la Nouvelle Societé, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traiter comme l'ancienne Societé, que l'on verroit la facture des marchandises que l'on auoit enuoyées, & que suiuant icelles l'on donneroit des castors du magazin pour la valler des marchandises, suiuant la traite qui se faisoit alors, & par ainsi ladite barque ne perdroit rien de ce qu'elle pouuoit pretendre, pour ne traiter iusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen: Ainsi fut arresté en la presence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouvelle Societé.

Aduis pour la traite des marchandises.

L'Autheur enuoie le Capitaine du May.

Ce deliberé, ie fais partir le Capitaine du May, le

25. de May, pour donner auis audit sieur de Caen de tout ce qui c'estoit passé, de l'Estat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

*ARRIVEE DV SIEVR DV PONT
à la Nonuelle France, & de Hallard avec l'equipage du
sieur de Caen. L'Auteur fait aduertir les sauuages de
la venue dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant
le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisit par
force le vaisseau du sieur du Pont.*

CHAPITRE III.

Arriué
du sieur du
Pont.



Il resioit
les commis
de l'ancien-
ne Societé.

E 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chaloupe luy onzième, qui me donna auis de l'arriué du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante cinq hommes d'esquipage, accōpagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la faisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandement, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huit hommes, & quelque douze que i'auois à Quebec

avec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i'en secourus ledit du May.

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé ; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere Boullé, & huiét hommes, & quatre de ceux des peres Recollets qui me donnerent : & quatre autres hommes de l'ancienne société, faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, au mieux qu'il me fut possible, pour la defence de la place : en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le trauail du fort pour le mieux mettre en defence.

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitiō, avec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation : le fort assureoit tout, avec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de nostre habitation, où estoiet les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyāt ie fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & semblablemēt au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habitation : le pere George accompagné de Guers furent sur le bord du riuage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, & sçauoir avec quelle ordre ils venoient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous auions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au

Acidens
qui fussent
arriuez
pour auoir
faiz les
marchan-
dises.

L'Auteur
met du
May au
fort com-
mencé.

Arriuee
de la bar-
que & com-
me l'Au-
teur fait
mettre les
gens en de-
fense.

Commis
protestent
cõtre ceux
de l'admi-
rauté.

droict du contract & articles que ie leurs auois dõ-
nez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince,
attendât vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils
esperoient auoir fauorable contre la nouvelle socie-
té, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant
que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient pro-
testé contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient
pas voulu donner de congé, & que voyant les dan-
gers euidents où toutes les affaires deuoient aller,
tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour
receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit
pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout
deuoir d'obeir au Roy.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs
autres discours, montrant auoir vn grand desplaisir
de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils
n'auoient accoustumé.

Le pere
George
rapporte à
l'Auteur
ce que di-
soient les
commis.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes,
il leur demanda s'ils nous apportoient des viures
pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils
croyoient assurement estre d'accord avec mondit
seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous
ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit
treuuer, pour me donner aduis, & sçauoir ce que ie
voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils di-
soient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloit
faire.

Il fut conclud en suite de la premiere resolution,
voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore
venu, pour esuiter aux dangers qui pouuoient ar-
riuer.

Il fut

Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au nombre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traiter amont ledit fleuve saint Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire, ce qu'ils accepterent.

Resolutiõ
de laisser
entrer au
fort cinq
commis.

Ils entrerent en l'habitation, où particulieremēt ie leurs fis entendre la volonté de sa Maieité, & ce qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, & sous son obeissance, comme faisoit aussi mōseigneur, qui les auoit exclus de la societé par vne nouvelle: qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la

Ce que
l'Auteur
leur dit.

venue des autres vaisseaux, qui apporteroiēt tout ordre, on leur liureroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils accepterent, & leurs furent liurées sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce

Le sieur
de Caen
deuoit es-
perer tout
ordre.

que ie ne leurs pūs accorder, leur disant qu'ils ne deuoient pas venir sans cela: ils chargerent deux barques, & me demanderent les castors qui estoient en l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussions des viures pour maintenir parmy nous l'authorité du Roy, en cas qu'il arriuaist quelque accident audit sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous aurions des viures que nous apporteroient les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent

l'Auteur
leur refuse
les castors.

pour les auoir, menaçant de faire des protestations, sur ce que ie refusois leurs peleteries, & munitions: & de pl⁹ que i'eusse à faire sortir ledit Capitaine de May, & ses hommes, du fort & habitatiõ, où ie l'auois mis

Veulent
que le Ca-
pitaine du
May sorte
du fort, ce
que l'Au-
teur ne
veut faire.

fans commandement du Roy: Ie leur dis que sadite Maiefté me commandoit de maintenir le pays, & conferuer la place: que le mandement que i'auois de Monseigneur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirét ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere
George les
renuoie a-
uec leurs
protesta-
tions.

Quand il fut question de les faire, ie les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs montrant qu'ils ne sçauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils s'embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traiter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Auther
enuoye de-
mander des
hommes au
sieur de
Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquiper la chaloupe du dit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac aduertir ledit sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquaist à nous enuoyer des hommes pour nous r'enforcer: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait. Pe-
rer par ses lettres.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT
*& du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui
 apporte plusieurs despesches. Enuoy du pere George
 à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embar-
 quement de l'Authcur pour aller à Tadoussac. Diffe-
 rens entr'eux. Magazin de Québec achemé par l'Au-
 theur. Armes pour le fort de Québec.*

CHAPITRE III.

LE Dimanche 13. Auril arriua le dit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treiziesme avec marchandises de traite, lequel fut receu comme les precedents, luy ayant fait entendre le commandement que i'auois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conseruer ceste place, & la maintenir en son obeissance, & tenir toutes choses en paix, faisant recognoistre son autorité: & que attendant nouvelle desdits vaisseaux, qui deuoient venir, pour voir & sçauoir particulièrement ce qui se seroit passé au Conseil de sa Maiesté, sur les differéts qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les auoit exclus de la societé, pour y adioindre la Nouvelle societé. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnefleu. Je luy dis que ie m'estonnois comme il auoit quitté son vaisseau, puisque sa presence y eut esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il respondit que pour y estre il n'auoit pas mieux fait, & que l'ordre qu'il auoit laissé à vn appelle la Vigne, du-

Arriue
 du sieur du
 Pont.

Ce que
 l'Authcur
 luy dit.

*L'Authent
est chargé
de rendre
la Justice
à tous.*

dit Honneſſeur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il euſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que ſ'ils eſtoient d'accord avec leur ſociété, qu'il euſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoir, ſi autremét qu'il ſe cōſeruaſt du mieux qu'il pourroit, ſuiuant l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que lon ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté enchargée; ce que ie promis faire. Ie luy fis auſſi entendre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer; il me dit que c'eſtoit bien fait: le lendemain ils'en alla aux trois riuieres, pour traiter avec les ſauuages.

*Arriuée
du Canau
à Halard.*

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appellé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me donnoit aduis de ſon arriuée, & la contrariété du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſeigneur le Viceroy, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit ſieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chaloupe aduertir les ſauuages de ſa venuë, & du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois l'aller treuuer que ie le fiſſe, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre: Car ce n'eſtoit pas

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses.

L'Autheur ne peut abandonner le fort.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliberé d'enuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, aduertir les sauuages de la venuë dudit sieur de Caen.

Donne aduis aux sauuages de l'arruier de Caen.

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouvelle societé: quil an precedét auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despèches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec eoppie de l'arrest, en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

Arriuée d'vn sien Commis.

Apporte plusieurs despèches.

Arrest du Conseil signifié à de Caen.

Après auoir veu & consideré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyât que sur le proces aduenu entre les deux societés, sa Maiesté a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour après iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux societés, ou par l'establissement d'vne nouvelle, ce pendant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traitte, pour l'année 1621. seulement, tant par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au-

Teneur dudit Arrest.

Traffic permis aux deux compagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny vsfer d'aucune violence, à peine de la vie: à la charge qu'ils feront tenus de contribuer pour la presente année, esgale-ment & par moitié, à l'entretienement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation: & neantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maiesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furét cōfirmez par le Cōseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Enuoy du
Pere Geor-
ge à Ta-
douffac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadouffac en diligence, & Guers avec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit iouir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à ce- luy desdeux qui vsferoit de violence: & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté: ledit arrest monstroir qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & mar- chandises, avec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habi- tation, aux hyuernans, & que chacun iouiroit du be-

office de la traitte à son profit.

Ledit Pere partit ce mesme iour 17. de Iuillet, avec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, & par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient esté saisis de quelques lettres, vsé de paroles & de menaces à son desauantage, taschant le mettre mal avec son esquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement, selon le rapport qui en fut fait, & ne peut on si bien faire, qu'il ne tombast quelque lettre entre les mains dudit du Pont, & vne autre que ie receus de leur part, où il me faisoit entendre ce qui c'estoit passé, & que i'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roy, & quelque'autres discours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au sieur de Caen.

Lettre
tombée es
mains du
sieur du
Pont.

Le 24. de Iuillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arriuée: & estât sur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, & qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venuë, ce qui m'estonna grandement, considerant ledit arrest, qui defendoit sur peine de la vie, de ne s'inquieter: je renuoyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adressantes audit sieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuois aller; & que dans neuf iours au plus tost, ie serois audit Tadoussac. Le despesché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyast vne de ses barques pour m'aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six iours la bar-

Dessein
du sieur de
Caen.

L'Auther
luy escriit,

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour sçavoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, estant arriué à Québec: ie embarquay à la sollicitatiõ dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'habitation, & mander seulement ce qui me sembloit, de la volonté qu'il auoit de se saisir dudit vaisseau.

Son embarquement pour aller à Tadoussac.

Mais les persuasions avec les raisons que me donnoit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laissé ledit du May, en ma place pour commander, & chargé à tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy mesme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce mesme iour nous fismes telle diligence, que le lendemain au soir arriuâmes à demie lieuë de Tadoussac, pres la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre. Aussi-tost ledit sieur de Caen me vint trouuer, où il me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis que le seruice du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les conseils que ie croyois qui luy seroient necessaires, & raisonnables, s'il les vouloit suiure, qui estoient de ne rien alterer au seruice de sa Majesté, ny de ses arrests; & que l'authorité de Monseigneur demeurast en son entier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Conseil qu'il dõne au sieur de Caen.

Le lendemain 3. d'Aoust nous entraâmes audict Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vaisseau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur & le priant me permettre de demeurer en ma barque, pour ne me monstrier passionné a vn party, ny à l'autre, puisqu'il estoit question de rendre iustice; & voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout

fut en paix. Il fut question de traiter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les raisons: il s'opiniaſtre & dit auoir des commandeméts particuliers, ie le ſomme de les monſtrer pour y obeir, Dispute entre eux. il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers ſur table, & qu'il en fit de meſme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il deſiroit auoir le vaiſſeau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui eſtoient en la riuierè: ie luy remonſtre, qu'il regarde de ne contreuenir à l'arreſt, ie luy dis les raisons qui l'obligeoient de s'en diſtraire: & pour ce qui eſtoit de chaffer les ennemis, il auoit trois vaiſſeaux, deux entr'autres capables de courir toutes les coſtes, avec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en failloit: il perſiſte de vouloir auoir ledit vaiſſeau, ie le ſomme de donner ſes aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy reſpons par articles: ie luy enuoye la reſponſe avec les articles, qu'il ne trouue à ſa fantaſie.

Il auoit fait faire vne proteſtation audit du Pont, contenant vn grand diſcours, des intereſts qu'il auoit ſur ledit du Pont, & veut auoir ſon vaiſſeau: ledit du Pont me preſéte requeſte ſur ce que veut faire ledit de Caen contre les arreſts du Roy, & preuoyant la ruine manifeſte qui pouuoit arriuer, de voir vn arreſt enſeint, bien que ledit ſieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cōtraire: Le pere & ledit ſieur de Caen, eurent pluſieurs paroles, qui apportoient pluſtoſt de l'alteratiō, que la paix, voyant ne pouuoir rien gagner ſur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut ſeruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaiſſeau dudit du Pont,

De Caen
veut auoir
le vaiſſeau
de du Pont
par force.

Offres que
luy fait
l'Autheur.

courir sur les ennemis, le suiure par tout, non feu le mēt dans des vaisseaux, mais dans des barques, chaloupes, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Le luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despēde de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreuindra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y sera seruy, & que s'il a des pretensions, il les vuidera en France.

Resolution
de l'Autheur
sur l'opinia-
streté du
sieur de
Caen.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Le le prie & conjure de rechef, me les monstre pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que jamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le conseruer pour l'autorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, disant qu'il ne recognoissoit de iustice en ce lieu.

Ledit sieur
de Caen se
saisit du
vaisseau de
du Pont.

L'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire inuentaire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main: voila comme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entraist au vaisseau dudit du Pont, ie leue l'ancre le 12. d'Aoust,

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne me trouuer à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouuer avec sa chaloupe, pour traicter de l'ordre que nous deuionstenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magazin commencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couuert; il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trouuer l'Auteur pour prendre ordre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audit du Pont, pour ceux qui deuoient hyuerner de leur part à l'habitiō, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté estimees en sa barque, suiuant la traicte qui se faisoit avecques les Sauvages, d'autant que nous auions interdit ladite traicte, pour les raisons que j'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut faiti du vaisseau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit pere fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separasmes.

Le lendemain, ledit sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hebert: s'il eust voulu suiure le conseil que ie luy voulus dōner, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & avec sujet de pretendre de grands interrests pour le Roy, & Monseigneur, dautant que ledit

Protestation de de Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuernans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre abandonnée, & le seruire du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eustourny les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant, avecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par la voye de Iustice, de renuoyer tous ceux de l'ancienne societé, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes les marchadises, traictees ou à traicter, sans les deliurer qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent esté adiugees par voye de Iustice: Mais au contraire, les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25. hommes en leur part, ledit sieur de Caen. luy vendit les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'estonnoit, ne pouuant gouster ceste proposition, croyant selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tiroit contant, luy estoient plus assurez en les apportant, que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui estoient entre mes mains, qui neantmoins estoit chose bien assurée.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes les contestations, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauages, à quelque cinq lieuës de Tadoussac, dás vne Isle appelée l'Isle verte, où ledit sieur de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'estoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn iour ou deux auparauant, & n'y treuuast on que le nid, qui estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils auoiét fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Vaisseau
Rochelois
qui trait-
toit en l'Isle
verte.

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fîmes voilles de la pointe aux allouettes le 15. d'Aoust, & arriuasmes à Québec le 17. où estant ie donné ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

*l'Autheur
fait para-
cheuer le
magazin de
Québec.*

S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis tant du sieur de Caen & Guers, commis de Monseigneur de Montmorency, que par Iean Baptiste Varin, & Hallard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.

12. Hillebardes, le manche de bois blanc, peintes de noir. 2 Harquebuses à rouët, de cinq à six pieds de l'og. 2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cōmunes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44. liures chacun. Vne tante de guerre en forme de paillon. 2. Armets de Gens-d'armes, & vne sanderiere. 64. Armes de Piquers sans brasards. 2. Barils de plomb en balles à Mousquets pesant 439 liures.

Lesdites armes & munitions cy-dessus ont esté contées & receuës à Quebec, par monsieur de Champlain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroi en la Nouvelle France, present le sieur Iean Baptiste Varin, enuoyé exprés en ce lieu par mōsieur de Caen, & de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait audit Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers commissionnaire, & au dessous Iean Baptiste Varin.

I'ay sousigné Iaqués Hallard, confesse auoir mis entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenāt

de Monseigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cens dix liures de Poudre à canon, en deux Barils, & 2479. liures de plomb, en balles à mousquet, en six barils, ne sçachât dire si cesdites munitions sont du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec ce iour d'huy dernier iour d'Aoust 1621. Signé Isaac Halard.

Je demanday ausdits commis, si ledit sieur de Caen ne m'enuoyoit point de mousquets, & d'auâtage de poudre, & meilleure que celle à canon, pour les mousquets: il me dirent qu'ils n'auoient receu que les armes qu'ils m'auoient données. Je ne me pouuois imaginer, que sadite Maiesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales & necessaires, pour la defence d'une place, & se maintenir contre les ennemis: & ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Je ne me pouuois imaginer que sa Maiesté nous eust enuoyé si peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'escire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme j'ay dit cy-deuant.

Quelques iours apres, ledit sieur de Caen enuoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient hyuerner au nombre de 25. comme j'auois demandé à chacun des deux societés, qui m'auoient esté promis pour la conseruation de la place, il n'en vint que 18. de sa part, & trente que laissa l'ancienne société.

De Caen
enuoye des
viures pour
ceux qui
deuoient
hyuerner.

Ledit sieur de Caen ayant mis ordre à ses affaires, partit de Tadoussac le 29. iour d'Aoust.

Et le mardy 7. de Septembre, partit aussi ledit sieur

du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit passé & fait : ne doutât point, que ce faisant tout iroit à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de discours inutiles qui s'estoiét faits & passez par delà, se fussent appaisez ; esperât auoir plus de repos à l'aduenir : & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux mefnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'auoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir, & s'enyurer avec ceux qui leurs en donnoiet le moyen : ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien de deserté, sinon quelques arbres coupeez, demeurans avec le trone & leurs racines : c'est pourquoy ie les renuoyay comme gens de neant, qui despensoient plus qu'ils ne valloiet : s'estoient des familles enuoyées, à ce que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux, au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de traual, nõ des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon, pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordonnances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles ie fis publier le 12 de Septembre.

*l'Authour
renuoye les
familles
faincantes.*

*Ordon-
nances que
l'Authour
fit publier.*

L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER
 au fort de Québec. Voye assuree qu'il prepare aux En-
 trepreneurs des descouvertures. Est expedient d'attirer
 quelques sauvages. Arriuee du sieur Santin commis
 du sieur Dolu. Reünion des deux societés.

CHAPITRE V.



E n'est pas peu que de viure en repos, & s'af-
 feurer d'un pais, en si fortifiant & y met-
 tant quelques soldats pour la garde d'ice-
 luy, qui apporteroit plus de gloire mille
 fois que n'en vaudroit la despence, & le Viceroy en
 receuroit du contentement, pour estre hors de dan-
 ger de l'ennemy.

Les sau-
 uages assi-
 stèrent les
 nostres.

Les sauvages nous assisterent de quelque Eslan,
 qui nous fit grand bien, car nous auions esté assez mal
 accõmodez de toute chose, hormis de pain, & d'huil-
 le; les petites diuisions qu'il y auoit eües entre les
 deux societés l'année d'aparauãt, auoit causé ce mal:
 & estãs bien reünies, il n'en pouuoit que bien arriuer,
 tant pour le peuplement, que descouvertures, que au-
 gmentation du trafficq, ausquelles choses chacun y
 doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

Mal que
 causa la di-
 uision des
 deux so-
 cietés.

L'une des choses que ie tiens en ceste affaire, &
 pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertures, &
 comme elles ne se peuuent faire qu'avec de grandes
 peines & fatiques, parmy plusieurs regions & cõtrees,
 qui sont dans le milieu des terres, & sur les confins
 d'icelle:

dicelle à l'occident de nostre habitatiõ, parmy plusieurs natiõs, aux humeurs & forme de viure, desquels il faut que les entrepreneurs se conformēt. Il y a bien à considerer d'entreprēdre meurement, & hardimēt cest affaire, avec vn courage masse: mais aussi est il bien raisonnable, que le labour de telles personnes soyent recogneus par quelques honneurs & bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection & de courage d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aisement se peut il faire chose qui vaille.

Entrepreneurs se doiuent cõ-former aux humeurs des nations des lieux qu'ils descouurent.

La recognoissance du travail augmente le courage.

Pour la societē, se seroit elle qui deuroit autant y apporter du leur que personnes, car vn grand bien leur en reuiendroit, encores que ceux de l'ancienne societē jusques à present, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont ostē le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peū. Et pour ouurir le chemin à cest affaire, i'auois pensē preparer quelque voye, qui fut seure & aduātageuse, pour les entrepreneurs, afin qu'avec plus de courage & assurance, ils entreprinsent ce dessein.

L'ancienne societē n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voye que l'Auther iuge estre necessaire aux entrepreneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauuages près de nous, & y auoir vne telle confiance, que nous ne puissions estre desceus ny trompez d'eux, & pour cet effect, i'auois pratiqué l'amitiē d'vn sauuage appellé Miristou, qui auoit tout plein d'inclination particuliere à aymer les François, & recognoissant qu'il estoit desireux de commander, & estre chef d'vne troupe, comme estoit son feu pere, il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitiē qu'il me dit nous porter, bien que ie iugeasse que

Attirer nombres de sauuages.

L'Auther pratique l'amitiē du sauuage Miristou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein; mais il faut tenter la fortune, & me dit que si ie pouuois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous: Je l'entretins vne bonne espace de temps, depuis l'Automne iusques au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendrôt pour leur chef, mais aussi qu'au prealable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que
l'Authéur
luy promet

Arrivée
du sieur
Santein.
Sociétés
réunies.

Le 8. de Iuin arriua le sieur Santein, l'un des commis de la nouvelle société, qui me donna aduis de la réünion des deux sociétés, que l'ancienne ayma mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douzième, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

La premiere chose que ie dis à se sauuage, estoit qu'avec ses cōpagnons ils cultiueroiēt les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labour, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs necessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstriōs vn chemin à l'aduenir aux autres sauuages, que quād ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Ce que
l'Authéur
promit à
Miristou
sauuage.

Il me promit de faire ainsi, & defait il fit si bien

avec ses compagnons (desquels il auoit gagné l'affection) que pour môstrer vn tesmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre receu Capitaine. Ils commencerēt à deserter tous ensemble au Printēps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ensemécé, ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauuages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competeurs, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint treuver, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, ie l'asseuray qu'il ne se mit en peine, que ie le ferois eslire chef, & que nous n'en cognoistrions point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à ceux qui luy disputoient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit qu'il me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Sauuages
commen-
cerent à
descher
vers nostre
habitation.

Miristou
vint trou-
uer l'Au-
theur.

Promet
le faire esli-
re chef de
sa troupe.

Presente
40. castors
à l'Authour.

Il s'en alla fort satisfait & content, ie parlay à tous ses compagnons & competeurs, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignerent qu'ils en estoient contens puisque ie le desirois.

Qui parle
à ses com-
pagnons.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'esslire pour chef, & faire les ceremonies accoustumées. Cela fait il me vint treuver, accompagné de tous les prin-

Miristou
vint treu-

uet l'Au-
theur avec
les prin-
cipaux des
siens & vn
present de
65. castors.

A quel fin
ce sauua-
ge luy fit ces
presens.

cipaux Sauvages, avec vn present de 65. Castors, disant, I ay esté esleu pour chef, comme tels & tels que tu as cognus, l'vn estoit mon pere qui auoit succédé à vn autre de qui il portoit le nom de *Annadabjiou*, il entretenoit le pais parmy les nations, & les François, i'en desire faire de mesme, & me tenir tellement lié avec vous que ce ne sera qu'une mesme volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'estoient à autre intention, que pour tousiours estre en mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté resoluë de l'aduis de ses compagnons.

Je le confirmé en tout & par tout, l'assurant que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions comme nos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient signe d'une grande resiouissance, & souuent se leuoient en me venant mettre leurs mains dans les miennes, avec inclination, pour monstrier le contentement qu'ils auoient.

Mahigan
aticq que
signifie.

Noms de
Miristou.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit *Mahigan aticq*, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut dire cerf, & *Mahigan* loup, ie luy demandé pourquoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires, il me dit qu'en leur pais il n'y auoit beste si cruelle qu'un loup, & vn animal plus doux qu'un cerf, & qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il estoit outragé & offensé il seroit furieux & vaillant.

L'Auteur
leur fait
festin.

Je fus assez satisfait de ceste responsee pour vn sauuaige: voyant leur bonne volonté, ie me delibéré luy faire vn festin, & à tous ses compagnons tant

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le festin de la valeur de 40. castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui survint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à nostre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extrême, ce que sçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pourquoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le renuoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy tesmoignay que ie n'estois bien content, & ne me trouuay point au festin. où tous nos sauages ne laissoient perdre vn moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, ie fais semblant d'estre plus en collere que ie n'estois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller treuuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de surfoir & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il se retirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le subiet que la ceremonie ne se passa pas comme ie me l'estois promis. Pour lors tous nos sauages s'en retournerent fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire la cuisine en vne chaudiere à brasser de la biere, qui tenoit près d'vn tonneau.

A quoy le
Festin reuenoit.

Le meurtrier ne se retire.

Sauages
bié traitez
s'en retournerent.

Apportée
cent castors
à l'Autheur.

Sauvage
qui vante
sa race.

Dit qu'il
a toujours
aymé les
François.

Lesdits
seurs de
Caen & du
Pont ont
leur part
des castors

Responſe
que l'Aut-
heur rend
aux chefs
des Sauua-
ges.

Le lendemain nos sauuages me vindrēt trouuer, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun desplaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: entr'autre estoit vn sauuage, qui auoit pretendu d'estre chef, fils d'vn premier *Annadabigeou*, qui auoit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'auoit son feu pere, & qu'il estoit descendu de l'vn des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce suieēt: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef avec la forme accoustumée, que neantmoins il estoit capitaine, ayant tousiours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahiganaticq*.

Mahiganaticq reprenant la parole, dit qu'il l'aduoüoit pour tel, & comme sa seconde personne: & qu'à son defaut il commanderoit, & que nous deuions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussac, sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les assureroient de rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien reünis ensemble, à les maintenir de nostre part. Leurs fis responce que si par le passé, ils auoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas iusques à pour en venir à vne guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

c
c
F
F
i
g
&
v
le
vr
gr
ou
les
à
le
les
ne
ost
car
uoi

roient plus de dispute entre eux comme ils auoient veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'eslection qui auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puisqu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement des François, & pour leur donner quelque sorte d'enuie & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de les receuoir capitaines avec quelques formalitez que ie leurs fis entendre, que quand on receuoir vn chef, que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il promet faire. Je luy donnay deux espèces, qu'il eut pour agreables, & de ceste bonne reception & present, il fallut aller monstrier ces presens à tous ses compagnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé, & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en allerét. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à vne parfaite amitié, qui pourroit vn iour leur faire connoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presét, ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitât les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonté leur continuoit, l'on pourroit estre assurez, que si on les menoit en quelque lieu aux descouuertes, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons ostages prés de nous, comme leurs femmes & enfans: car sans les sauuaiges, il nous seroit impossible de pouuoir descouurer beaucoup de chose dans vn grand

L'Authour
cōsent que
M. higan
soit receu
capitaine.

A quelle
condition.

Moyen de
de s'assu-
rer des sau-
uages.

Les sauua-
ges seruent

à descouuir
dans vn
grand pays.

pays, & se seruir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la course.

L'AUTHEVR S'EST ACQUIS VNE parfaite cognoissance aux decouuertes. Auis quil a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertes. Paix que ces sauvages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux.

CHAPITRE VI.

Ce qui a accreu le courage à l'Autheur d'auoir cognoissance parfaite des choses douteuses.



A cognoissance que de l'og temps i'ay eüe, en la recherche & descouuerture de ses terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relatiõs des peuples, & ce que j'ay peu coniecturer de l'assiete du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de loüange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins arriue ce qui pourra, pourueu que Dieu conferue les Entreprenuers, il ne peut qu'il n'en reuienne de grandes commoditez, qui seruiron beaucoup en ceste affaire,

affaire . Il y a long temps que j'ay proposé & donné mon aduis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont toujours esté bien receus; mais la France a esté si broüillée ces années dernières, que l'on recherche à faire la paix, ne pouuant y faire despence. Je peux bien asseurer, que s'il ne se faict rien en ce temps, malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'aduenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer, la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans peine: c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires; ce sera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray toujours le chemin à ceux qui voudront apres moy, l'entreprendre.

Aduis de l'Auteur au Conseil du Roy.

Tous hommes ne sont propres à la fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyennerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis; & iusques à present, il y a eu toujours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont prié d'en donner mon aduis, leurs ayant donné, & treuüé bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les autres, & que nous les assisterions: mais quand il est question de faire la paix avecques des Nations, qui sont sans foy, il faut bien penser à ce que l'on doit faire, pour y auoir vne parfaite seureté. Je leur proposay, leur en donner des moyens, & seroit vn grand bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la descouuerture plus aysee, & la seureté pour la chasse de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la crainte qu'ils ont les vns des autres; & y ont toujours trauaillé iusques à present.

Sauvages cherchent la paix avec les Yrocois.

Moyen de faire la paix avec les nations étrangères.

Deux Yro
cois aux
trois riuie
res.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traiter de ceste paix : le Capitaine m'en donne aussi tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Authent
s'embarque
en la bar
que des
Sauuages.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauuages, lesquels ne manquerent de m'enuoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: Je m'enbarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Aticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, s'en vient au deuant de nous, baissant leurs mains, & la mettant en la nostre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iusques à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuâmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, me tesmoigna estre fort satisfait, & tous ses cōpagnons, de ce que ie m'estois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, lesquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauuages, avec les deux Yrocois, danserent, & apres m'auoir demandé si ie l'aurois agreable, ie leur tesmoignay estre content.

Leur Chef
tesmoigne
à l'Authent
l'aie qu'ils
auoient d'a
uoir esté
vers eux.

Chacun des
Sauuages
luy baillent
la main.

Ceste dance dura vne bōne espace de temps; & acheuē qu'ils eurent de dāser, chacun d'eux baissa sa main, & me la vindrent mettre en la mienne, en signe de paix, & bien-vueillance. Le meurtrier estoit l'vnde ces trois danseurs, qui voulut mettre sa main dans la

mienne, ie ne le voulus iamais regarder ; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mesprisé deuant les Yrocois, & de toute l'assemblée : il n'arresta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser ; ce qu'ils firent quelque temps : La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de tousiours les maintenir en amitié : Je luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

L'Autheur
ne veut voir
le meur-
trier.

Le Capitai-
ne le remer-
cie.

Je le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traicterons du sujet de leur venue) ce qu'ils m'accorderent ; & leur fist tirer quelques coups de mousquets : de là, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois ; peu apres leur arriuée, il leur fis festin, suiuant leur façon de faire : Apres qu'ils eurent repeu, nous entraimes en discours, sur ce qui estoit du traicté de paix avec les Yrocois, Je leur demanday comment ils entendoient faire ce traicté : ils dirent que l'entreueüe des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le pais ; & eux au semblable en feroient de mesme envers les Yrocois : & ainsi, ils n'auoient d'autres traictéz à faire leur paix.

L'Autheur
le prie de le
venir voir.

Il le traite.

leur entre-
ueüe est a-
vec amitié.

Je leur dis que parleméter, estoit veritablement faire les approches à vne paix, mais il falloit les seuretez d'icelle ; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

Parlemen-
ter est s'a-
procher de
la paix.

Deman-
dent son ad-
uis pour la
paix.

loient croire; à quoy ils accorderent, & me prierent derechef, de leur en dōner mon aduis qu'ils fuiuroient au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiguez des guerres qu'ils auoient eues, depuis plus de cinquante ans; & que leurs peres n'auoient iamais voulu entrer en traité, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant consideré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resou- doient, comme dit est, de faire la paix.

Responſe à la premiere question que ie leur fis ſça- uoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur par- ticulier; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir de
voir leurs
parens pri-
sonniers les
faire venir
vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouuement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus pri- sonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'as- ſurance qu'ils auoient du traité de paix, commen- cé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout as- ſeurée ou rompuë. Je leurs dis que puisque ces hōmes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traiter amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient deputez du pays, & qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à v- ne bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer avec ces deux Yrocois, ayant charge de traiter de paix, & les inci- ter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit

&
ſieu
Il n
caſi

occasion de se mieux asseurer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils se resoulurent d'y enuoyer quatre hommes, sçauoir deux aux Yrocois, distans de Québec de cent cinquante lieuës, & leur fis donner la vailleur de 38. castors de marchandises, des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces marchandises estoient pour faire present à leurs ennemis à leur arriuée, comme est leur coustume, & ainsi s'en allerent fort contens. Voila vn bon acheminement.

Trouuée
mon aduis
tres-bon.

Leur dō-
ne 38. ca-
stors.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

Et de la Ralde avec viures. L'Auther leur raconté la paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Auther. Arriuée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. Et aux premiers mois de 1623.

CHAPITRE VII.



IE 15. de Iuin arriuerent lesdits du Pont & de la Ralde, avec 4. barques chargées de viures & marchandises, auxquels ie fis la meilleure reception qu'il me fut possible, & ne trouuerent que toute sorte de paix, ce que plusieurs ne croyoient pas, suiuant ce qui s'estoit passé. Il ne sçauoient point que le subiect en estoit osté, occasion pourquoy toutes choses s'estoient passées avec

1622.

Arriuée
des sieurs
du Pont &
de la Ralde,
bien receus
par l'Auther.

Ce qu'il
leur dit
touchant le
chef des
sauuages.

douceur, ils furent quelques huit iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, ie leurs fis entendre comme ces sauuages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Mahigan
les vient vi-
siter.

Mahiganaticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Arriüée
du Sire
commis.

Ledit du Pont & de la Ralde, partirent pour monter amont ledit fleue aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauuages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouvelle de l'arriüée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque scieurs d'aiz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

L'Auther
enuoye au
deuant du
sieur de
Caen.

Trois iours apres arriua vne barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suiuant l'ordre qui luy auoit donné.

Son arri-
üée.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'estre assez à temps à la traite des trois riuieres: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouvelle que de l'ancienne societé, à quoy ie satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suiuate de sa Maicsté.

Receptiõ
que ie luy
fis.

Monsieur de Champlain, voulant conseruer mon Lettre du
Roy en-
uoyée à
l'Autheur.
cousin le Duc de Montmorency aux droits & pou-
uoirs que ie luy ay cy-deuant accordéz en la Nouvelle Frãce,
suiuant les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, i'ay
treuue bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre
l'ancienne compagnie, faite par les precedents Gouverneurs,
pour faire les voyages audit pais de la Nouvelle France, e-
stabis par mon cousin, suiuant son pouuoir; que ladite Nou-
uelle soit conseruée au traitté, ioignant en icelle ceux de l'an-
cienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'ar-
rest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dolu,
suiuant lequel ie veulx & entend que vous vous gouverniez
avec lesdits nouueaux associez, maintenant le pais en paix,
en y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon
seruice, à quoy m'asseurant que vous ne manquerez, ie prie
Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa sainte
garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622. signé Louis,
& plus bas Potier.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà
s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque ar-
riua de Tadoussac, qui l'alla treuuer. Le sieur
de Caen est
deux iours
à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la
Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour appre-
ster son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y a-
uoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux defen-
ces de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriue à Tadoussac, & eut quel-
ques paroles avec Hebert, que ledit sieur de Caen a
uoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau Le sieur
de la Ralde
arriue à
Tadoussac.

L'enseigne du sieur de Caen ne le veut reconnoistre.

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretenduë reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant, & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinsent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le deuant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand i'y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce suiet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaissa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Different pour les prieres.

Ce que dit le sieur de la Ralde.

Les peres Recolets appaisent le trouble.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Le Ieudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus avec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Laisse le

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal

cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernasmes ensemble.

En cet hyuernement estoient, tant hommes que femmes, & enfans cinquante personnes.

Ledit de Caen estant party, nous eschouasmes quelque chaloupe, & sur le soir, qui fut le 6. leuasmes les ancras pour aller à Québec, où fusmes contrariez de si mauuais temps, que nous nous pensasmes perdre au port aux saumons sur nos ancras, ne pouuât appareiller: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois, nous nous mismes sous voilles, & arriuasmes à Québec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre barque, & fismes descharger le reste des commoditez, & aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despesché avec vne chaloupe luy septiesme, pour aller à Tadoussac mener des matelots, & ramener vne barque que l'on auoit laissée avec quelques cinq hōmes, pour la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener, d'autāt qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquiper les deux barques.

Nous faislimes à nous perdre au port aux saumons.

Desdame despesché à Tadoussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui nous dit qu'un vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit arriué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port, & qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mōsieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par leur commission qu'ils montrèrent au Baillif ayde de sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il estoit armé de quatre pieces de canon de fonte verte, d'environ de sept à huit cens pesant chacune, deux breteuils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

Arriué de la barque de Tadoussac.

Sont con-
traints de
prendre des
viures du
Baillly.

hommes, vn bon pont de corde bien pouëffé, tout à l'espreue du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traiter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Baillly deux barils de pois, demy baril de lard, qu'ils payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Guerard
escriit au
sieur du
Pont.

Ledit Guerard escriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moictié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, luy en enuoyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire sa pesche de balaine, & dit que durant que les vaisseaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaisseau de la Ralde de Tadoussac, & que presque toutes les nuiëts, il venoit avec vne chaloupe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoyent au vaisseau dudit sieur de Caen, iusques à son depart.

Nul moyé
de l'empê-
cher faute
d'hommes.

De pouuoir y remedier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, affin de s'en seruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huiët matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui sçeussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la meffiance est la mere de feureté, c'est pourquoy fuiuant les aduis que fouuent ie donnois, l'on deuoit remedier à la conseruation du pays, & à l'asseurance des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & munitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit pour peu de chose, autrement rien ne se peut maintenir que par la force.

Moyen
d'estre as-
seuré à
Québec est
d'acheuer
le fort.

L'on employa les ouuriers aux choses les plus necessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba mala- de de la goutte le 27. de Septembre, iusques au 23. d'Octobre, & l'incommodité qu'il en sentoit, fit que pendant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour son indisposition.

Ouuriers
employez
aux choses
necessaires.

Maladie
du sieur du
Pont.

Le passay le temps à faire accommoder des jardins, pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plaisir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy personne n'auoit fait d'esprouue, car la plus part des hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce qui ne se peut, car l'on ne scauroit dire en ces lieux cō- bien on reçoit d'vtilité des jardinages: vn peu de soing & vigilance sert beaucoup à vn homme de commandement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de commoditez sans main mettre, ou commander de ce faire, nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing que de prier Dieu & jardiner.

L'Autheur
fait accom-
moder des
jardinages.

Vtilitez
qui se re-
çoient des
jardins de
ce pays.

L'vn de nos peres appellé le pere Irenee, se resolut le 13. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauua-

Le pere
Irenee va
hyuerner
avec les
sauua-

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiõ, pour ne se pou-
 uoir accommoder à la vie de ces peuples: Ledit perey
 retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant sup-
 porter la fatigue il s'en reuint, & le pere Ioseph plus ro-
 buste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller pas-
 ser trois mois de temps, qui estoit en bon tēps, d'autant
 que la chasse de l'eslan se faisoit en quantité, où l'on ne
 máge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou
 six lieuës de nostre habitation, & partit le mesme iour
 qu'arriua ledit pere Irenée qui fut le 17. de Ianuier 1623.

Ne se peut
 accommoder
 avec
 eux.

Le pere
 Ioseph y
 va.

1623.

Le 23. de Mars ledit du Pont retomba malade de
 de ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grâdes dou-
 leurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque re-
 mede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi
 tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit
 de sa chambre.

Le sieur
 du Pont re-
 tombe ma-
 lade.

Tempeste
 violente.

Le 19. de Mars il fit vn temps fort violent accom-
 pagné de vens, tonnerre, gresle & esclairs, bien qu'en
 ce temps l'air est encore froid, & le pays remply de nei-
 ges & glaces.

Barque
 qui va à Ta-
 douffac.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder
 vne barque, pour aller à Tadouffac, ce qu'estant ache-
 uée le premier de May, elle partit avec Desdames sous-
 commis & hommes, & ledit du Pont n'y peust aller,
 pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn
 pied de neige en quelques endroits. le semé toutes
 sortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation,
 où les neges estoiet plustost fonduës qu'ailleurs, pour
 estre au midy & à l'abry du vent de Nortouest, qui est
 fort d'angereux.

Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant couper du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn ieune homme nommé Jean le Cocq, qu'une buche roulant d'un lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le col, & luy escrasa la teste, & ainsi mourut pauvement.

Jeune hō-
me eut le
col rompu
d'une bu-
che.

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se resolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruit aux sauuages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il auoit assez à faire, & de quoy s'employer par deçà, à ce que ie luy remonstré: mais ne le pouuant dissuader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chaloupe avec des sauuages qui le deuoient mener: mais estant à Tadoussac il changea de resolution, & s'en reuint à Québec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rompue, & ne pût demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust désiré.

Le pere
Irenée
veut aller
à Tadouf-
fac.

Il y va &
s'en reuiet
à Québec.

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouvelle des vaisseaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne chaloupe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, & Oliuier Truchemét pour faire reuenir la barque, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner & aller à Gaspey, recourir des viures pour ceux qui resteroient à l'habitation, & rapasser dās les vaisseaux pescheurs, partie des gens les moins vtiles. En ce téps ie fis pauer la cour de l'habitation, avec quelques reparations au logis.

L'Auther
fait pauer
la cour de
l'habitiō.

Le Vendredy 16. arriua vne chaloupe avec la nostre, où estoit vn matelot appellé Jean Paul, qui nous dit l'arriué du sieur Deschesnes à Tadoussac,

Nouuell
de l'arriué

du fleur
Deschefnes
à Tadouf-
fac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pesche de poissons.

Arriuée de
Desdames.

Le 28. arriua Desdames avec la Realle, & deux Religieux, l'un appelé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estienne
Brulé.

Le 2. de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estienne Brulé truchement, avec Desmarests, qui nous apporta nouvelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'une nuit passant plus outre, pour aduertir les sauages, & aller au deuant d'eux pour les haster de venir.

De Loquin
commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté avec vne chaloupe à la riuere des Yrocois, pour persuader les sauages de descendre à Québec, ce qu'il assura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce tēps vn sauage appelé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauages auoient deliberé de nous surprendre, en mesme tēps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre

Auis d'un
sauage de
la surpris
que vou-
loient faire
les autres
sur nous.

estoit vn imposteur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuve, & rencontrèrent seize canaux proche de Québec, qui les fit retourner pour traiter ce qu'ils auoient, pour puis apres suiure leur premiere deliberation.

Deschesnes & du Pont rencontrèrent 16. canaux vers Québec.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arriué du sieur de Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda gueres qu'il ne suiuit ledit Deschesnes, ie m'embarquay en sa barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fismes voile avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite.

Il suit le sieur Deschesnes.

ARRIVEE DE L'AUTHEVR DEuant la riuere des Yrocois. Auis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauvages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux edifices.

CHAPITRE VIII

Leur arriuée dans la riuere des Yrocois.



Le 23. dudit mois, no' fufmes deuât la riuere des Yrocois, où treuuasmes ledit Deschafnes, qui dit auoir eu nouvelle qu'il deuoit arriuer quelques trois cens Hurons, où Estienne Bruslé les auoit reneontrez, au fault de la chaudiere, 75. lieuës de ladite riuere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de Hurons, & Algommequins, qui r'amenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour hyuerner en leur pais, afin de tousiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arriuée du pilote Doublet.

Auis qu'il donne au sieur de Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy sixiesme, dans vne double chaloupe, qui venoit de l'Isle S. Iean & Miscou, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit auis au sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Iean, pour se mettre en deffence si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissiions de sa Majesté; & qu'ils

qu'ils estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit vn nommé Guers, qui l'année d'auaruant estoit venu à Tadoussac comme i'ay dit cy dessus : il le contenta de luy prendre ses marchandises de traite, le laissant aller avec ses munitions, & canons de fonte verte : il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastimēt que doiuent receuoir ceux qui contreuennent aux ordonnances & decrets de sa Maieſté, il treuua de la courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beaucoup de personnes, qui l'eussent traité avec plus de seuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lōg des costes & fleuve saint Laurēt, près de deux cens lieues : il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises impressiōs de nous aux sauuages de ses costes, disant, que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous feroient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces sauuages il y auoit deux ans, lequel escriuit vne lettre à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peuples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire quelque fruiēt moyennant la grace de Dieu, estant fort aduancé au langage du pais.

S'estoit
saisi d'un
vaisseau.

Les Basques auoient
donné de
mauuaises
impressiōs
des gens de
l'auteur
aux sauua-
ges.

Le pilote
eouru ris-
que sans vn
pere Re-
collet.

Le 7. dudit mois arriuerent des sauuages, qui firent vne assemblée entr'eux, où ils formerent quelques plaintes des vns & des autres, touchant les passages qui n'estoient pas libres aux Hurōs, que les Algommequins les traittent mal, leur faisant contribuer de leurs marchandises, & ne se contentant pas dece, les déroboient, qui leur donnoit encore suieēt d'un grand mescontentement : on les accorda sur toutes ces plaintes, ils firent des presens de quelques

Plaintes
des sauua-
ges.

On les
accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne uoient.

Pour parler pour l'accord du meurtrier.

Le 30. fut celebré la saincte Messe. Ce iour mesme l'on fit vn pour parler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoient la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassineroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

L'Auteur le comment.

Le lendemain fut deliberé de faire quelques presents à toutes les nations, pour les obliger à nous aymer, & traiter bien les François qui alloient en leur pais, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautés, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aymer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel: il nous fallut vser de quelque ceremonie, car il faut vser de demonstrations parmy ces peuples, avec les discours: la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Ceremonie de l'accord & du pardon demandé par le meurtrier.

Le dernier de Iuillet, tous trouuerét bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuant tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des Fráçois, qu'il auoit tres-mal recognu, comme meschamment & traistreusement il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peu penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust eü le cœur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il auoit recogneu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volonté de nostre Roy, qui luy donnoit la vie; & à la requeste de tous les peuples: A la charge de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation; estans personnes qui ne nous contentions de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux: & que s'il arriuoit à l'aduenir qu'ils commissent telles perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les auteurs du mal; les tenans pour nos ennemis: & tous ceux qui

Protestation que fait le meurtrier.

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compaignon, me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent deliberez.

Malice de ces peuples.

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a esté faict faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eü de resentment.

Accord fait avec les sauvages.

Toutes ces nations tres-aïses & satisfaits, ils nous remercièrent, nous louians de ce que nous n'auions tesmoigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cõtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huit en leurs villages, & trois qui reuiendroient avec eux au printemps en traite. Ils emmenerent trois peres Recollets, sçauoir les peres Nicolas, Ioseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyent profiter au pais, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, & inciter à venir en traite : il leur fut fait vn grand festin selon leur coustume, qui fit l'accomplissement de la feste, & par ainsi s'en allerent grandement contans.

François qui leurs sont donnez.

Le 2. d'Aoust s'embarquerent tous nos François

avec les sauvages en leurs canaux, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui estoient en terre, se leuent les ancres, nous mismes voilles, & le quatriesme iour arriuasmes à Québec, où les barques estât toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuua on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les contenter, s'il se treuuoit par la societé que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traiter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contens, comme ils le tesmoignerent.

Arriué
des Fran-
çois à Qué-
bec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Deschesnes, avec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur
Deschesnes
despéch^é
pour aller
querir des
viures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de tourmente, pour voir ce lieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prairies qui l'environnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

L'Auth^{eur}
& le sieur
de Caen
v^oit au Cap
de tourme^{nt}.

Ayant veu particulièrement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit tres-beau, car tout ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y treuve: partant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Massons & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut iugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des
barques.

vne nouvelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (côme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner vne trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune consideration.

Resolutiō
de du Pont
de retour-
ner en Frā-
ce.

Son de-
partement.

Arriuée
du pilote
Doublet.

Ledit du Pont se resolut des'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il auoit, & ne pouuant auoir les choses necessaires icy pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoust avec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, & passer à Gaspey, pour sçauoir nouvelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le sujet des Basques qui estoiet à l'isle de saint Iean.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet arriua avec vne chaloupe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoier le plus promptement que ie pourrois les ouuriers, restât pour retourner, ce qu'ils firent en deux chaloupes, le trouuent à Gaspey, où il leur auoit donné le rendez-vous.

Recognoissant l'incommodité que nous auions eüe par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, i'en fis faire au Cap de tourmente deux mille bottes, dès le mois d'Aoust, & les enuoyay querir avec vne de nos barques,

Recognoissant la decadence, en quoy s'alloit reduire nostre habitation, nous auions resolu d'en faire vne nouvelle : pour le plus abregé ie fis le plan d'va

nouveau bastimēt, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en suite d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyses, avec deux ailles de dix toyses de chaque costé, & quatre petites tours aux quatre coings du logement, & vn ravelin deuant l'habitation, commandant sur la riuere, entouré le tout de fossez & pont-leuis : & pour ce faire ie iugé que premier que bastir il falloit assembler les materiaux pour commencer à bastir au printemps, ie fis faire quantité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, apprester to⁹ les materiaux necessaires pour la massonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incōmodoit grandement pour le diuertissement des hommes, & n'y eueut que dix-huict de trauail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besōigne pour si peu qu'il y auoit. L'incōmodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort saint Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en iournees assez froides, au matin avec gelee, bien qu'il fist beau le reste du iour ; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent : Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'vne année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Aueil, que les neiges se fondent, & May est le printemps : quelques fois, les neiges sont plus grandes en vne année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy ;

Il fait le plan d'vn nouveau bastiment.

Fait disposer les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis.

Riuere de saint Charles gele.

Temperature de ces pais.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays: car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial, le long de la riuere S. Charles, à vne sapiniere qui estoit bruslee, & tous les bois renuersez, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'employay vn chacun, qui trauaillerent si bien, qu'il fut promptement fait.

Le 10. de Decébre, la grande riuere fut chargée d'vn grand nombre de glaces, de sorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouuoit plus permettre de nauiger.

Ie fis traîner le bois pour le fort sur les neges, comme le temps plus propre le permettoit: les sauages nous donnerét vn peu d'eslan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafreschissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au pais à suffisance, ce qu'avec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, duquel y il auoit bon commencement, car le defaut de ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de plusieurs, & principalement de ceux qui seroient malades ou blesez, qui n'ont que salures, & les farines.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui auoit esté fait pour le fort, afin de le pouuoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Ie fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust fait vne nouvelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui est

est en grand nombre iusques à la fin de May, qu'ils se retirèrent pour faire leurs petits, & ne reuiennent qu'au quinziesme de Septembre qui dure iusques à ce que les glaces se forment le long des riuages, qui est enuiron le 20. de Nouembre.

Temps auquel est la chasse au gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent, qui enleua la couuerture du bastiment du fort sainct Louis, plus de tréte pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée, & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ie luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardement aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ie fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendant l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui enleua la couuerture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauuage appellé des François, Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, à quoy ils sont ordinairement sujets, & principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pour parler de paix, il y auoit trois ou quatre iours: & de ce les sauuages m'en donnerent aduis; & me prierent de faire en sorte de l'en épescher, & leur oster la frenesie qu'auoit cestuy cy: ie l'enuoyay querir, & luy demandé le sujet pourquoy il faisoit cela, luy remontrant le preiudice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation, & l'aduantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estans ainsi que des enfans sujets au changement, & n'ayant aucune parole ar-

Sauuages sont sujets à suivre leur fantaisie & de faire tout de leur teste malgré la volonté de leurs chefs.

restée, & se demonstant sans foy ny loyauté: De plus que tous les François, ne seroient iamais contens de ceste forme de procedé, & que ceste guerre durant vn traitté de paix sans sujet, estoit meschante & pernicieuse, procedante plustost d'un meschant, & d'un homme lasche & sans courage, d'autant que ie scauois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à l'escart, & les trouuant incapables de se defendre, les assommer sans defence: à tout cela il me fit vne courte responce, qui estoit qu'il scauoit bien qu'ils ne valloient rien, & qu'ils estoient pires que chiens, & s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit iamais content qu'il n'eust eû la teste d'un de leur ennemis, en sorte qu'il estoit resolu, luy quatriesme d'y aller. Comme ie le vis obstiné, & que nulle remonstrance ne le pouuoit esmouuoir, ie luy vsay de quelque menaces s'il le faisoit: & ainsi s'en alla tout pensif, à sa cabane.

Dessin
qu'ils a-
uoient en
voulant fai-
re la guer-
re.

Responce
de ce Sau-
uage.

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent trouuer, pour me dire qu'ils estoient bien aysez de ce que i'auois parlé à luy, qu'il auoit changé de resolution de ne point y aller, me disant que ie leur fissent donner quelques choses pour festiner, comme est leur coustume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables.

Les Chefs
viennent
trouuer
l'Authcur.

Ie leurs fis donner vn peu de pois, & s'en allerent ainsi ioyeusement pensant que ce sauuage oublieroit ce qu'il auoit proietté. Ce pendant deux Charpentiers trauailloient à accommoder les barques & charloppes, & deux autres à faire les fenestres, portes, poutres, & autres choses de charpenterie, pour le

nouveau bastiment; & quelques mil cinq cens planches que i'auois fais scier pour couvrir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couuerture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit esté resolu de faire.

I'employay trois hommes à aller querir du sable avec la chaloupe, pour le bastiment; les massons à faire du mortier, attendant que quatre autres ostioient la terre pour les fondemens, & le reste à approcher la pierre pour bastir: ie fis tirer les alignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondemens, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoient grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur; avec la date du temps, & mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au pais de la Nouvelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet; monstrer la possession que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que i'ay decouuertes.

Fondemens
iecté, avec
les armes
du Roy.

Le 8. dudit mois, les cerifiers commencerent à espanouir leur boutons, pour pousser leur feuilles dehors.

En ce temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des primes veres du Printemps, de ces lieux là.

Commencement du
Printemps
en la nou-
uelle Fran-
ce, où tous
les fruiçts
pouffent.

Le 9. les framboises commencerent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Le 10. ou 11. le sureau monstra ses feuilles.

Le 12. il y a des violettes blanche, qui se firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerifiers reuestus de feuillages, & le froment monté à vn ampan de hauteur

Les framboisiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à couper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les suiuent de pres : le chesue a ses boutons formez ; & les pommiers de France que l'on y auoit transplantez, comme aussi les pruniers boutonoient ; les cerifiers y ont la feuille assez grande : la vigne boutonnoit, & fleurissoit ; l'oseille estoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les violettes blanches & iaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se seme, le bled froment croissoit vn peu plus d'vn ampan de hauteur.

La pluspart de toutes les plantes, & simples, estoient fortis de terre : il y auoit des iournees en ce mois, où il faisoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie despechay vn Canau à Tadoussac avec trois hommes, pour attendre le sieur de Caen, avec lettres que ie luy escriuois, & vne autre au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraises comencèrent à fleurir, & les chesnes à ietter leur feuilles assez grande en esté.

Le 30. les fraises furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à espanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les chesnes auoient leur feuilles

d'environ vn pouce de long, les pruniers & cerifiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à leuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouvelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriua vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux environs du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauuages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant homme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauuages ne sçauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu; & ma creáce fut telle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affectiō. L'on épesche les autres vaisseaux de venir traiter avec eux, encore que l'on leurs fit le meilleur traitement qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

*Nonuelle
de la des-
couverture
d'v vaisseau
Rochelois.*

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voiet que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme experimenté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins d'estime c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauuages, car ils disent que quand ils auoiēt tué des nostres, qu'ils ne laisseroiēt de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroiēt des marchādises qui leurs viennent des Rochelois, ou Basques : Entre ces sauuages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arriuée
de la cha-
louppe de
Galcoïn à
Tadouffac.

Le 2. iour de Iuin arriua vne chalouppe où estoit le pilote Galcoïn avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arriué au port de Tadouffac, avec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre baricques tant de biscuit que de galette, & que ledit sieur de Caen deuoit partir douze iours apres luy, que la prise de l'vn de ces vaisseaux, par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit ses recōmandations. Le m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venuë en ce lieu, car cela va à telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'vne flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent iamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouverneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur tesmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dās l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escriuoit le sieur le Gendre l'vn des associez, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

L'Auther
trouue e-
strange de
ce que le
sieur de
Caē ne luy
escriuoit.

Il ennoye
deux cha-
loupes à

Le 4. dudit mois ie fis mettre deux barques à l'eauë, qui partirent pour aller à Tadouffac, querir les com-

moditez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ordre de laisser vn commis nommé Halard, avec partie des commoditez des viures, pour traiter audit Tadoussac, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que iusques au 10. dudit mois de Iuin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, avec quatre barrique de bled d'Inde, attendant nouvelles de la venue des autres vaisseaux.

Tadoussac
pour auoir
des viures.

Le 12. arriua vne barque, qui apporta quelque poinçons de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer : que recognoissant la necessité des viures que nous pourrions auoir, il m'enuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauuages, qui traictoiet ordinairement avec les Rochelois, & que ie luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Lettre que
luy escriit
Halard.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargee, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes; voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans scauoir nouvelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremitez à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduisay qu'il ne feroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieuës de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Iuillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouvelle, qu'il eust à aller trouuer ledit de la Ralde; & donnois ordre à Marfollet truchement, luy troisieme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aouust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: Et esquipé la barque de tout ce qui leur estoit necessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Iean.

Descente des Hurons & Algommequins, & Bisserrains. Le 28. du mois, nous eufmes nouvelles de la descente des Hurons, Algommequins & Bisserrains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouvelles des vaisseaux.

Arriuee de du Vernay, qui raporte nouvelle de la descente des Sauvages. Le premier du mois de Iuillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriua dans vn canau, qui nous apporta nouvelles certaine de la descente des Sauvages, à la riuere des Y-rocois; & de la mort d'vn François, qui auoit esté mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté avec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traité, parmy quelques Nations, faute que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez avec ces peuples.

Arriuee du pilote Gascoin. Ce iour arriua vne chaloupe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chaloupe du Bic, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depecher

cher promptement vne chaloupe, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au deuant des Hurons, ce qui fut fait, & partit ce mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauuages, qui estoient allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour contracter amitié, & y auoit pres de six semaines qu'ils estoient partis d'aupres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour acheuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauuages estoit vn appellé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traître & perfide Simon, rencontrant vn Yrocois l'assomma, pour la recompence du bon traitement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauuages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute: car il ne faut parmi tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Arriué
des Sauuages.

Perfidie
du sauuage
Simon.

Le 10. dudit mois les sauuages vindrēt eabaner proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises: Le iour en suiuant l'on commença la traite avec les sauuages: d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chaloupes. Le 14. dudit mois la traite fut acheuée avec lesdits sauuages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs pais, & vn François fut avec les Biffereins.

Arriué
du fleur de
Caen.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec 7. canaux, qui

Arriuee
du frere Ga-
briel.

nous resioiit grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la pluspart des François auoient mené en ce pais des Hurons, & entr'autres: Le truchement Brusslé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauuages à venir à la traite, ce qui estoit de tres-mauuais exéple, d'enuoyer ainsi des persônes si mal-viuás, quel'on eust deub chastier seueremét, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le sieur de
Caë va aux
trois riuie-
res.

Le 19. ledit de Caen partit pour aller aux trois riuieres avec les barques, pour traiter avec d'autres sauuages s'il en rencontroit.

Le 20. huit canaux des Hurons qu'auoit amené ledit Brusslé, partirent de Québec. Ce iour mesmes, arriua ledit du Pont.

Barque ar-
riuee à
Québec.

Le 25. arriua aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yrocois, nonobstant la mort de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les sauuages: ayant bien iugé, que le sauuage qui auoit tué leur cōpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du contentement de ses compagnons.

Arriuee
d'une bar-
que du sieur
de Caen. a-
vec deux
soldats
pour estre
mis à la
chaisne.

Le lendemain, arriua vne barque, où il y auoit deux soldats, que le sieur de Caen enuoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques legeretez qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, qu'il estoit arriué à l'entree de la riuere des Yrocois, trente canaux Hurons, avec quelques François.

Le sieur
de Caen ve-
nu à Qué-
bec.

Le premier d'Aoust, est arriué à Québec ledit sieur de Caen, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qui

dit luy auoir esté donné par monseigneur de Montmorency, avec l'Isle d'Orleans, & quelques autres isles adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

En ce temps ie me resolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyuerné pres de cinq ans, & où durât ce tēps, nous fusmes assez mal secourus de raffraichissemens, & d'autres choses fort escharnement; nous n'auons de quoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sçeu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le deuoir les obligeoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conseruation de la place & de leur bien, outre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à seruir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruent leur bien, & se tuent de soın & travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contante tout vn peuple.

Je fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouvelle bien aduancée, & esleuée de 14. pieds de haut, 26. toise de murailles faicte avec quelque poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couuerture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couuerture du logement; toutes les fenestres faictes, & la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y auoit plus qu'à les appliquer, Je laissay deux fourneaux de chaux cuitte, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust esleuée, ce qui se pouuoit en quinze iours, leurs materiaux assemblez, pour estre logeable, si l'on

Resolution
de l'Auteur
de repasser
en France.

y eust voulu apporter la diligence requise. Je les priay d'amasser des faulxines, & autres choses, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy mesme, que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus defaigreable, bien que c'estoit la conseruation, & la seureté du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet œuure ne s'auançoit que par interualles, selon la commodité qui se presentoit, lors que les ouuriers n'estoient employez à autres œuures.

Le sieur de Caen, laisse son nepueu pour principal Commis en l'absence de l'Auteur.

Ledit sieur de Caen laissa son neueu, le sieur Esmerly, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & enfans.

Parlement de l'Auteur pour venir à Tadoussac.

Cinq hommes tuez par les Sauvages.

S'en retourne en France.

Le Ieudy 15. iour d'Aoust, partismes de Québec le 18. arriuasmes à Tadoussac, où nous eusmes nouvelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudit Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, auoient esté tuez par les sauages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans avecques les sauages.

Le 21. d'Aoust 1624. nous leuasmes l'ancre, & mismes sous voilles, pour retourner en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre deuant Gaspey, & trouuasmes de la Ralde qui estoit venu de Milcou, faire sa pescherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouvelles.

Le 6. le vaisseau de du Pont acheua de faire sa pescherie de poisson audit Gaspey.

La nuit venant au samedi, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananée.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, que l'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce jour la petite barque où commandoit Cananee, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretagne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entraimes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie seiournay quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & monseigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ie m'en retournay à Paris, ou ie treuuy que les anciens & nouueaux associez, eurent plusieurs contestations sur le mauuais mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arriuee
de l'Au-
theur à
Dieppe.

Va à saint
Germain
trouuer le
Roy.
Fait rela-
tion de son
voyage.

Monſieur
de Montmo-
récy ſe de-
fait de ſa
charge de
Viceroy de
la nouvelle
France.

La mer en-
tre les maïs
du Duc de
Ventadour.

porta pluſieurs troubles, cela en partie dóna ſujet à mondit ſeigneur de Montmorency, de ce deffaire de ſa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la telle, que ſes affaires plus importantes, la remettant à Monſieur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce ſainct deſſein, conuenant avec luy d'vn certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'intereſt qu'il auoit en ladite Societé, le tout ſous le bon plaiſir de ſa Maieſté, laquelle commanda d'expedier les lettres patentes d'icelle commiſſion, au mois de Mars 1625. au nom de mondit ſeigneur le Duc de Ventadour, n'eſtant pouſſé d'autres intereſts que du zele & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour ceſt effect, y enuoyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres Ieſuites, pour amener ces peuples à noſtre foy: il en enuoya ſix, à ſes propres couſts & deſpens, dés l'annee meſmes. Sçauoir eſtoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot & zelé Religieux, fils du feu ſieur l'Almand, qui auoit eſté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Maſſé, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminèrent auſſi-toſt avec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.



LIVRE
S E C O N D
DES VOYAGES
DV SIEVR DE
CHAMPLAIN.

*MONSIEVR LE DVC DE VENTADOVR
Viceroy en la Nouvelle France, continuë la Lieutenance
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier.
Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France.
Trouble qu'il eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.



N ce mesme temps, mōdit Seigneur de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que i'auois euë de mōdit seigneur de Mōtmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy, pour l'instruire des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques miennes autres que i'auois à Paris.

Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à Monsieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy au gouuernement de Languedoc, Vice-Roy, & Lieutenant general au pays de la Nouvelle France, & terres circonuoisines. A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut: Sçauoir faisons, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons du sieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de ces sens, suffisance, pratiques, experiences au fait d'icelle, bonne diligence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les diuerses nauigations, voyages, frequentations qu'il y a faites, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, conformément aux lettres de commissions par luy obrenuës, tant du feu sieur Comte de Soissons, que Dieu absolue, de Monsieur le Prince de Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency, nos predecesseurs en ladite Lieutenance Generale des quinze Octobre, & vingdeuxiesme Nouembre 1612. & 8. Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les articles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril 1622. AVONS commis, ordonné, député, commettons, ordonnons, & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne, audit pays de la Nouvelle France: Es pour cet effect, luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu de Québec, estans dedans le

fleuve

Revue saint Laurent, autrement appelé la grande riuere de Canada, audict pays de la Nouvelle France, & audit lieu, & autres endroicts que ledit sieur de Champlain aduisera bon estre : faire construire & bastir tels forts & forteresses qu'il luy sera besoin & necessaire, pour la conseruation de ses gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera à son pouuoir, pour audit lieu de Québec, & autres lieux, & endroicts, en l'estenduë de nostredict pouuoir, tant & si auant que faire se pourra : Establi, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance & auctorisè de sa Majestè : & en icelles, assubjetir, soumettre, & faire obeyr tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle : & par le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeler, faire instruire, prouoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruire de Dieu, & à la foy & religiõ Catholique, Apostolique & Romaine, là y establir, & en l'exercice & profession d'icelle, maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous l'obeyssance & auctorisè de sadite Majestè, & pour y auoir esgard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons, en vertu de nostredit pouuoir, permis audit sieur de Champlain, commettre & establir, & substituer tels Capitaines & Lieutenants pour nous, que besoin sera. Et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la Iustice, & entretien de la Police, Reglemens & Oordonnances, iusques à ce que par nous autrement en ayt esté pourueu. Traicter, contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations, bonne amitiè, correspondance & communication, avec lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances, dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part : & à leur def-

faut leur faire guerre ouverte, pour les cōtraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & de l'establissement, manutention, & conseruation de l'a'uthorité de sadite Maïesté parmy eux: du moins pour viure, hâter, & frequenter en toute asseurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste fin les descouuertes desdites terres, & notamment depuis ledit lieu de Québec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuue saint Laurent, pour essayer à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement tant & si auant qu'il se pourra estēdre, le long des cottes dudit pais, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre ferme, soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes de Mines d'Or, d'Argent, Cuiure, & autres metaux & mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript, par les Edits & Reiglemens de sadite Maïesté, & ainsi que par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trouueroit des François, ou autres traffiquans, negocians, & communiquans avec les sauuages & peuples, notamment depuis le lieu de Gaspey, par la haulteur de quarante huit & à quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cinquante & deuxiesme degre, Nort & Su dudit Gaspey, qui nous est reserué par sadite Maïesté, luy auons permis & permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leurs vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à eux appartenans, & iceux faire conduire & amener en France, es mains de la Iustice, pour estre procedé contr'eux selon la rigueur des ordonnāces Royaux, & ce qui nous a esté accordé

par sadite Maieſté, ce faiſant gerer, negocier, & ſe cõporter par ledit ſieur de Champlain, en la fonction de ſadite charge de noſtre lieutenant pour tout ce qu'il iugera eſtre en l'aduen- cement deſdites conqueſtes & peuplement: le tout pour le bien, ſervice, & auctoritè de ſadite Maieſté, avec meſme pouuoir, puisſance & auctoritè que nous ferions, ſi nous y eſtions en perſonne, & comme ſi tout y eſtoit par expreſ & plus particulierement ſpecificié, & declaré. Luy auons, & de tout ce que deſſus, donné, & donnons par ces preſentes, charge & pouuoir, commiſſion & mandement ſpecial: Et pour ce, & en tout noſtre pouuoir eſdits pays, à quoy nous n'aurions pourueu, & iuſques à y eſtre par nous parituliè- rement pourueu: Auons ledit ſieur de Champlain ſubſtitué, & ſubrogé en noſtre lieu & place; à la charge d'obſeruer, & faire obſeruer tout ce que deſſus, & par ceux qui ſeront ſous ſa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel rapport, à toutes occaſions, de tout ce qu'il aura faiçt & ex- ploicté, pour en rendre par nous, prompte raiſon à ſadite Maieſté. **S I P R I O N S E T R E Q V E R O N S,** tous Princes, Potentats, & Seigneurs eſtrangers, Les Lieu- tenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Prouin- ces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts mariti- mes, Ports, Coſtes, Haures & Deſtroits, donner confort & ayde audit ſieur de Champlain, pour l'entier eſſect & execu- tion de ces preſentes, tout ſupport, aſſiſtance, retraictè, & main forte ſi beſoin eſt, & en ſoient par luy requis: En tes- moin de quoy nous auons ſigné les preſentes de noſtre main; & à icelles faiçt mettre noſtre Seel. **D O N N E** à Paris, le 15. Feurier, 1625. ſigné **V E N T A D O V R.** & plus bas par commandement de mondit Seigneur,
G I R A R D. L ii

Ledit fleur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisemēt au passage. Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Roche tres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le fleur de Caen est traueré des anciens associez.

Ses excuses.

Aquoy le fleur de Caen estoit obligé.

Ledit fleur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs trauerfes des anciens Associez, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres: De plus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit fleur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretenduë, publiquement dans le fleuue sainct Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffenduë par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit fleur de Caen n'approuua, disāt que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit fleur de Caen. en donnant trente six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'executer tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduite des vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que refusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les fait appeller deuant le iuge de l'Admirauté, de là ils furent audit Conseil de sa Maieité, suiuant vne requeste que lesdits anciens Associez auoiēt presentée, pour faire interdiction au iuge de l'Admirauté d'en cognoistre, ils font vn temps à contester les vns contre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'enchere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour cent d'aduantage que les trente six, par le contract passé entr'eux à l'hostel du seigneur de Ventadour, que ledit de Caen auroit la preference, en donnant caution suffisante dans Paris: & que attēdu l'absence dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nōmeroit vn chef catholique pour la conduite des Vaisseaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nōma, & que pour la personne de dit de Caē il ne feroit le voyage: lequel ne laissa tousiours d'appareiller & apprester ses vaisseaux, des choses qu'il iugeoit estre necessaires pour la habitation de Québec. Ayāt son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, estant party de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Faict appeler les Associez.

Arrest du Conseil.

Le sieur de Caen appreste ce qui est necessaire pour aller à Québec.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuite, & de la Nouë & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commodité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Embarque-
ment de
l'Authéur.

qu'ils menoient audit pais pour eux, estant cōtrains de prédre vn vaisseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail : moyennant le prix de trois mil cinq cens liures : voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15. d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250. tonneaux, & aussi le pere Ioseph Caron Recollet, qui y auoit autrefois hyuerné: nous fusmes à la rade iusques au vingtiesme dudit mois, que nous leuâmes l'ancre, & nous mîmes sous voile à vn heure apres midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quelque ordre audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Isle percée.

Le sieur de
Caen fait
lire vn liure
des choses
qu'on luy
imputoit.

Sur les six heures du soir arriua ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquipage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture deuant tout son esquipage & autres, d'vn petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creû qu'il y en auoit qui n'estoiét pas trop contens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mîmes sous voilles ayât leué l'ancre cinq vaisseaux de conserue.

Le 27. nous apperceus vn vaisseau que l'on jugeoit estre forban ; nous fismes chasse sur luy L'Autheur fait mettre sous voiles quelques trois heures , mais estant meilleur voillier que nous , mismes à l'autre bord.

Le 23. de May eusmes vne tourmente , qui dura deux fois vingt quatre heures , avec orages de pluyes , tonnerres , esclairs , & bruines fort espesses , qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuistes , nommé l'allouette , nous perdit de veü.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude , nous eusmes sonde , sur lecore du Ban. Le 12. cognoissance de l'Isle de terre neufue , qui estoit le Cap des vierges , & le soir la veü du Cap de Raye. Le 13. fusmes recognoistre le Cap de saint Laurent & Isles qu'ils recognoissent. Isle saint Paul. Le 17. passasmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fusmes mouiller l'ancre , entre l'Isle de Bonadventure & l'Isle percée , où trouuames arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez , comme l'allouette qui nous auoit perduë , durant les coups de vent qu'auions eüs : & y auoit quinze iours que ledit Emery de Caen estoit arriué , tesmoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier , nous fusmes deux mois & six iours à cette trauesse contrariez de mauuais temps.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vne description particuliere, de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que j'en aye traicté en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de suite, comme ie fais en ce Chapitre cy dessous.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE

Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Jean, Enticosty, & de Gaspéy, Bonnaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspéy, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleuve S. Laurent.

CHAPITRE II.



LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-neufue, est la terre la plus proche de France, esloignée de 25. lieuës de Lecore, du grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. minutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois quarts, & de ce lieu iusques aux Isles saint Pierre 23. lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Rase, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bõs ports, rades, & haures, entr'autres Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les Saints, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nortdest & Surouest de ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52 degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nõbre de

de vaisseaux, vont faire pescherie de moluë, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. a 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, sice n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poisson: Toute ceste dite Isle de terre-neufue tiënt de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme i'ay dit) le terroir est presque tout montueux, remply de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites riuieres & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumõ est fort abondante en la plus part de ces riuieres, comme d'autres poissõs. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauages qui y vont quelques fois en Esté de la grádraire voir les vaisseaux qui font pescherie de molue.

Circuit de
l'Isle de ter-
re neufue.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'une des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appellez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces Isles, & tuët

Bonnes
pesches en
ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blâcs hormis le bout des ailles qui est noir, se font de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres
Isles.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couuertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en sa saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap saint Laurent, attendant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux iusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du
Nord de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui suit au Norrouest environ cinq lieuës, où au bout il y a vne riuere qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la feicherie des moluës, & vn ruisseau d'eauë douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouïller l'ancre à vne portée de mousquet,

de ce lieu: & à vne lieuë du Cap de Gaspey, est vn petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroitte, le terroüer en est assez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couuerte de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, faumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuue aussi à l'Isle percée & de Bonadventure, distante de six à sept lieuës, plus au midy: entre lesdeux il y a là baye aux moluës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couuertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauerfer la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre-deux dites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruieres, herbes, & pois sauuages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traite avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuuez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Norddest, est le ban des Or-

Baye de
Chaleu.

Ban des
Orphelins.

Ceste Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieuës dans les terres, ayant dix ou douze lieuës de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennent de quelques quinze ou vingt lieuës dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui
enuironne
cette baye.

Tout le pays qui enuironne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans lesdites riuieres y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuiere ou tarde oyes, gruës, & de plusieurs autre sorte. Il se treuue en tous ces lieux force eslans, desquels les sauuages en tuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Miscou à l'Isle saint lean, y a enuiron dix ou douze lieuës au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieuës de longueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieuës; en laquelle sont de bons ports, & bonne pescherie de moluë, les Basques y vont assez souuent, elle est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de saint lean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiron trente lieues.

Abondance
de ports
& riuieres.

Toute la coste depuis Miscou iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres, qui se deschargent dans la mer: entr'autres est la baye de Miaamichy, tregate, le pays est agreable, quelque peu montueux: la pesche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison, il y a des eslans en ces terres,

mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouest Nord-ouest de l'Isle, & celuy de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridiem de ce lieu, & au compas de la plus part des navigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarante lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costes sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas connus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre batariere, & y sont quelques pointes qui auacent en la mer, toutesfois nous l'auons ragée, n'en estant esloignée que d'vne lieue & demie, & la treuuâmes fort saine le fon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Batures & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladite terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauuages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couuerte de bois de pins, sapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer: les sauuages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe saint Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Isle de
Enticosty.

Ours blancs
en ceste
Isle.

Grande
baye du
golphe de
S. Laurent.

Sauuages
de ces pays.

Font la
guerre aux
Malouains.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres meschans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des pataches, pour conseruer les chalouppes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peû faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, meschans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont ro-dant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui au parauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn matelot Malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'vn capitaine de ceste nation.

Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe sainct Laurent. Il y a nombre de bons ports & isles, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chalouppes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre infiny de ports, haures & isles, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennent plus souuent du Nord est, & parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en vn

téps d'un costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souuēt du mescōte aux estimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu est fort suiect, & qui durēt quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en auoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trēte lieues, c'est la largeur de l'ēboucheure du fleuue de sainct Laurent, les marées sont en tout temps droiturieres en ce lieu comme la riuere, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de facon qu'un vaisseau estant dans le courant fera sa driue hors du fleuue plustost que d'aller à la coste: les ebessōt beaucoup plus fortes que les flots qui durēt sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Distance
du cap de
Gaspey à la
terre du
Nort.

Ce cap de Gaspey (comme i'ay dit) est à l'entrée de la grande riuere du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veut vne lieue ou deux vers l'eaue du cap des Boutonnieres, par la hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaspey.

Sa situation.

Et costoyant tousiours la costē du Su, iusques au commencement des mons Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnieres, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore: se voyēt aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au traucrs de la riuere de Mātane, où il y a douze à treize lieuës dās ceste riuere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haure de bare de basse mer : estant en ladite riuere assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le traucrs des terres, par le moyen des canaux des sauages, en les portāt vn peu par terre en la riuere qui se delcharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des ellans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de
Mantane
fort com-
mode.

L'isle de
sainct Bar-
nabé.

De Mantane l'on va à l'Isle de sainct Barnabé à seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrez trente-cinq minutes, & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cōtient quelque lieuë & demie de longueur, fort proche de la terre du Su: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

De sainct Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieues, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sōt proche d'elle.

Du

Du Bic on trauese la grande riuierẽ au Norrouest ou Nort, vn quart au Norrouest, & va on recognoistre Lesquemain à la terre du Nort, y ayant sept à huit lieuës. En ce lieu de Lesquemain proche de terre, est vn petit islet de rocher derriere lequel se faisoit vn degrat pour la pesche des balaines, & vne place pour mettre vn vaisseau : mais ce lieu est asseché de basse mer. Proche de là est vne petite riuierẽ fort abõdante en saumons, où les sauuages y font bonne pescherie, comme en plusieurs autres.

Riuierẽ
abondante
en saumõs.

De Lesquemain l'on passe près des Bergeronnettes, qui en est à quatre ou cinq lieuës, le trauers y a ancrage demie lieuë vers l'eaü, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui est la rade du port de Tadoussac, le bon ancrage d'icelle est qu'il faut ouuir le moulin Baudé, qui est vn saut d'eaue venant des montagnes, & au trauers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cause des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leuer l'ancre & mettre à la voile, doubler la pointe aux vaches, avec la sode à la main, & tenir tousiours deux ou trois chaloupes prestes : que si le vent venoit à se calmer tout d'vn coup comme il arriue assez souuent, la marée vous porteroit au courãt du Saguenay, & ayant doublé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faisoit calme, & ainsi en terre audit port de Tadoussac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norrouest, estant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'orain dans le sable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre: dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuigre n'est point à craindre. d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chasse point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chisedec & le port neuf trente lieuës de Tadouffac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauuages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. l'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieuës dans vne chaloupe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauuages qui habitent ces pays, qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadouffac leur font la guerre.

Lieux
pres de Ta-
douffac.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les neges y sont iusques au 10. & 15 de Iuin. Le long de la coste il y a force anses, petites riuieres & ruyssaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes, mais il faut

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en peut on approcher d'une lieue ou deux, & y a ancrage tout le lōg d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'experience le fait cognoistre : l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est remply de pins, sapins, bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauuage, le lōg de la coste l'on pesche de la molue, iusqu'au trauers de Mantane, & force macreaux en sa saison, & autres poissons.

Ce pays
est plain
d'arbres.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarâte huit degrés deux tiers, à deux lieues au sud il y a nombre d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieues dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient à la desrobée traiter de peleteries avec les sauuages. La grande riuere a de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Su est vne riuere par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins ne se font sans difficulté.

Isle verte

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a vne petite lieue, ceste pointe met hors plus de demy lieue elle asseche de basse mer. Il y a vn islet de cailloux couuert de persil, qui a la feuille fort large, & quantité de pois sauuage Les barques de plaine mer ragent la grand terre. Du Cap de la riuere du Saguenay, l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'une anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher. Le trauers il y a ancrage à vn cable vers le caue, au fond de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de seruyseau rangeant la terre à demy iect de pierre, il

n'y a que sable iusques au Cap de la pointe des Alloüettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec: car passant dehors la pointe de l'Islet de Cailloux vers l'eau, il faudroit faire plus d'une lieue & demie qui est le grand passage, où il y a de l'eau assez pour quelque vaisseau que ce soit: Il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargent, ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sables qui y sont attenans, asséchés tout de basse mer où l'on treuve vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moules, hourfains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: cela va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuere, & sarfelles, que petites oyes, outardes, & entr'autres il y a vn si grand nombre d'alloüettes, courlieux, griues, begasses, beccasses, pluiers & autres sortes de petits oyseaux, qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoient plus de trois cens douzaines, qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller à ceste pointe aux Alloüettes, il faut trauerfer le Saguenay, qui tient en son entrée vn quart de lieue de large: de ceste riuere i'en ay fait assez ample description, tant de ce que i'ay veu, que du rapport des sauages qui m'en a esté fait.

Oyseaux
en abon-
dance.

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en celieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancres pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien le fond vn peu plus vers l'eau, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer iusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuere à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auátage du Chafaut aux Basques laquelle est abondãte en poisson en son temps, comme de truittes & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Cap de
Chafaut.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route iusqu'à la riuere de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Rocher à la riuere de l'Equille, il y a après d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuere de l'Equille vient des montagnes, & asseche de basse mer vn peu vers l'eau de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Lièvre demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Sufurouest: laquelle Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Lièvres ainsi nommée pour y en auoir, est couuerte de bois de pins, sapins & cedres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

Isle aux
lièvres.

Port aux
femmes.

Du port de l'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes est vne anse partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauuages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'vne pointe de terre qui est plate & assez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Perfil, distant près d'vne lieue qui est anse, derriere vn Cap, où il y a vne petite riuere qui asseche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Perfil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap: vne lieue après l'on vient au port aux faumons qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises fraises, & blues, en leur saison: ceste anse asseche de Bassemer, vn peu vers l'eau de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques, l'on est à l'abry du Norddest.

Le port aux Saumons à ecluy de Male Baye, est distant d'une lieue double, ce Cap rangeant la coste d'un quart, & demy lieue il y a ancrage pour des vaisseaux: cedit Cap & l'Isle aux Liéures sont Nordest, un quart à l'Est & Surrouest, un quart à l'Ouest pres trois lieues.

Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuere Platte trois lieues, ceste riuere est dans vne anse qui assèche de Bassemer, reserué vn petit courât d'eauë qui viët de la riuere, qui est assez spacieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendët nauigeable que pour les canaux des sauuages qui seruent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorfe.

Cap de
Malcbaye.

De la riuere Platte au Cap de la riuere Platte, faisant le Surrouest trois lieues & demie, entre les deux est vn petit ruisseau anse ou deuât iceluy il y a ancrage, comme deuant la riuere Platte pour des vaisseaux. Estant vn peu vers l'eauë de l'Anse la sonde vous gouuerne, vous prendrez tant & si peu d'eauë que vous voudrez. soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la plus part de ses endroits.

Du Cap de la riuere Platte au Surrouest il y a deux lieues, vous passez plusieurs petites anses qui sont remplies de Rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac iusqu'en ce lieu, toutes les terres sont fort hautes, & le pays fort sauuage & desagreable, remplis de pins, sapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agreables.

Du Cap aux oyseaux à l'Isle au Coudre, il y a vne bone lieue, elle a vne lieue & demie de l'ogeur, esleuée

par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres, de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quantité de bonnes sources d'eauës tres excellètes, en icelle est nōbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nōbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auance beaucoup en la riuere du costé du Nort, de quoy il se faut dōner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est éloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirāt vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyes

A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descēd vne riuere qui n'est nauigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Su de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuere près d'vne lieue, tout cela couure de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangeāt quantité d'Isles, les vnes contenant vne à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont

veue

veüe : ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & quelque peu de chesnes, en aucunes. Si vous attendez la plaine mer vous treuuez sept à huit brasses d'eau, iusqu'à ce que l'on soit au trauers de l'Isle au Ruos, à lors l'on treuue dix, douze, & treize brasses d'eau, allant à Québec passant au Su de l'isle d'Orleans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vn autre passage où il n'y a pas moins de huit brasses d'eau: pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grâde recherche, puisqu'on en a d'autres: De ces Isles à la terre du Su il y a enuiron deux lieues, la mer y asseche près d'vne lieue: en ce lieu est vne riuere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'eslans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui assechent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite Isle au Coudre, double la pointe de rochers tousiours la sonde à la main, pour suiure la Chenal & euter les basses, tant du costé que d'autre, mettant le Cap au Surrouest vous rangez sept lieues de costé iusqu'au Cap Brulé demie lieue du Cap de Tourmente, laquelle terre est fort montueuse, pleine de rochers, & couuerte de pins, & sapins, y ayant nombre de ruisseaux qui viennent des montagnes se descharger en la riuere.

Comme l'on est au Cap Brulé, il faut mettre le Cap sur le bout del'Isle du Nordest appellé des Ruos, ^{16.} qui vous sert de marque pour suiure la Chenal, il y a deux lieues de passage qui est le plus dangereux & dif-

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y auoir assez d'eaue iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la fonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuez dix à douze brasses d'eaue: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui inondent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fontaines, & quâtité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au costé du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eaue, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auacent en la riuere, tres dangereuses & peu de louiage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordescourtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demielieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort môtueux. Le long de ces costes y a quâtité de petites riuieres qui la plus part assechent de basse mer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibier qui y est en nombre infiny, côme à l'Isle & aux prairies du Cap de Tourmente, tres beau lieu & plaisant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui trauer-sent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eaue assez pour quelque vaisseau que

se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nōbre de bariques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sceusmes par des Basques qui s'estoient sauuez de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port appellé Chisedec qui est au fleuue sainct Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, delà furent à Tadoussac avec leurs chaloupes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle Percée, pour treuuer passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traitté, & premier que partir il vint à bord le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recou-
 urir de certaines debtes que les sauuages luy deuoient, & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit laissees l'année d'aparauāt en garde à vn sauuage appellé Iouan chou, me promettāt que dans vn mois plus tard il viendroit à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquipage, leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

De la Ralde se resoud d'aller à Miscou.

Ce que de
Caen est
chargé de
dire aux
Matelots
Huguenots

mander, & que l'on luy obeit comme à sa propre personne, en le chargeant particulièrement de dire aux matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans le fleuve saint Laurent, cela dit il se desembarqua.

Ils mur-
murent.

Ce qu'ils
leurs fut ac-
cordé.

Arrivée
de l'Au-
teur près
Tadoussac.

Brune qui
les incom-
modé.

Et nous leuâmes l'ancre & mismes sous voiles avec vent fauorable. Le soir ledit Emery fit assembler son equippage, leur disant que Monseigneur le Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans la grande riuere comme ils auoient fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire qu'on ne leur deuoit oster ceste liberté: en fin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prieres, car ils estoient presque les deux tiers de huguenots, & ainsi d'une mauuaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

Le 25. de Iuin nous mouillâmes l'ancre le trauers du Bicq, quatorze lieues à l'Est de Tadoussac. Ledit Emery despescha vne chaloupe à Québec pour aduertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appareillâmes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne si grande brune que le lendemain au matin pensâmes aborder vn Islet près de l'Esquemain terre du Nort, ce qu'ayant esuite heureusement nous mismes vers l'eauë, & la brune continuoît si fort que l'on ne voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit mettre nostre bateau dehors entre la terre & nous, & vn trompette, affin que quand ils verroient la terre ils nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust peu voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme il s'apperceut en estre fort proche il nous donna

aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'environ cinquante tôneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauuages du Port de Tadoussac: cc qu'ayant apperceu il fait deuoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouvelles: mais comme nous estiois de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Aduis que Emery leur donne.

Vient vers l'Authcur.

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estions proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauuages qui estoit vers l'eauë, lequel ayant apperceu nostre basteau, les alla promptement aduertir, & aussi tost couperët leurs cables sur l'escubier, laisserent leur ancre & basteau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuistes qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le basteau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Calfeustreurs, pour accômoder les barques qui y estoient.

Vaisseau Rochellois pris.

Le Samedy 27. leuasmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieuës du Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de

Ce que luy dit vs

François
venu de
Québec.

Necessité
de viures.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, & qu'il en auoit pensé mourir : mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit despesché vne chaloupe pour enuoyer à Gaspey & à l'Isle Percée, pour sçauoir des nouvelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arriué quelque autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauages.

Voilà les risques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle necessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit la dite habitation de viures pour deux ans, avec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus travailler apres estre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des auis, & representé les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empesche vn si bon ceuure, & par ainsi le Roy est tres mal seruy, & le sera tousiours si l'on n'y apporte

Inconueniens que
l'Autheur a
souuent representez.

vn bon reiglement, & estre certain qu'il s'excutera.

Le 29. dudit mois nous entraſmes au port de Tadouſſac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de ſauuages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traite, le pere Noyrot Ieſuiſte & le pere Ioseph Recollet s'en allerent dedans.

Ils entre-
rēt au port
de Tadouſ-
ſac.

Le premier de Iuillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquieme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bōne ſanté: apres auoir viſité l'habitation & ce qui s'eſtoit fait du depuis mon depart pour les logemens, ie ne le trouuay ſi aduancé comme ie m'eſtois promis, voyant que les hommes & ouriers ne s'eſtoient pas bien employez comme ils euſſent bien peu faire, & le fort eſtoit au meſme eſtat que ie l'auois laiſſé, ſans qu'on y euſt fait aucune choſe, (ce que ie m'eſtois bien promis à mon depart,) ny au baſtiment de dedans qui n'eſtoit que commencé, n'y ayant qu'vne chambre où eſtoient quelques meſnages, attendant qu'on l'eufſt paracheué, ie voyois aſſez de beſongne d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy i'auois laiſſé nombre de materiaux preſts, & bois aſſemblé, & dix-huiēt cens planches ſciées pour les logemens, auſquels les ouriers firent de grandes fautes, pour n'auoir ſuiuy le deſſein que i'auois fait & monſtré.

Son arri-
uée à Qué-
bec.

Trouue
le logemēt
peu aduan-
cé.

Après auoir tout conſideré, ie iugé combien par le temps paſſé les ouriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'année, pour entretenir le beſtial de foin, qu'il falloit aller querir au Cap de

Nombre
de per-
son-
nes qui e-
stoient en
l'habitatiō.

Tourmente à huit lieux de nostre habitation, tant à faucher & faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il failloit estre près de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de trauail, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparauant i'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui fit que i'allay aux prairies dudit Cap de Tourmète, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les retirer, & par ce moyen estant vne fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommodité, & les ouriers si peu qu'il y en auoit, ne perdroient le temps comme au passé.

Lieu choisi pour faire le fort agreable.

Le choisys vn lieu où est vn petit ruyseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuuent aborder, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieuë de long & dauantage, de l'autre costé est vn bois qui va iusques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente demie lieuë de prairies, lequel est diuersifié de plusieurs sortes de bois, comme chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauages, & force lemruches de vignes, pins, cedres & sapins, le lieu de soy est fort agreable, où la chasse du gibier en sa saison est abondante: & là ie me resolus d'y faire bastir le plus promptement qu'il me fut possible, bien qu'il estoit en Iuillet ie fis neantmoins employer la plus part des ouriers à faire ce logemēt,
l'estable

lestable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayât donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, où estant i'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdissent leurs temps, avec des viures pour leur nourriture, & tous les huit ious ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur trauail.

Ie consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien petit, pour retirer à vne necessité les habitâs du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il cust de l'estenduë pour y bastir, celuy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiure mieux le deffein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirët toute sorte de soing pour y trauailler, affin qu'au printemps il peust estre en deffence, cela s'executa, sa figure est selon l'affiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenuë du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la duresté du rocher, ne pouuant y faire de fosse

Le plan de
la maison
du Cap de
Tourmen-
te.

Fait faire
des bastions
pour la de-
fense du
lieu.

qu'avec vne extrême peine, la ruine du petit fort feruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois i'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes fortresses, attendant vn iour qu'on la fit reuestir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuere.

Ainsi ie donné ordre à faire courir la moitié de l'habitation que i'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient necessaires. Voilà tous nos ouuriers employez au nombre de 20. bien qu'vne partie du temps il y en auoit qui estoient empeschés à aller dans les barques, qui ne seruoient de rien à l'habitation.

Hommes
de travail
qu'amena
le pere
Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reueréd Pere Allemand employa à se loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants & laborieux, qui marchét tous d'vne mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eù des terres pour se pouoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les societez eussét esté aussi reünies & poussées du mesme desir que ces bons Peres: il y auroit maintenant plusieurs habitations & mesnages au pais, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veuës.

Le 14. dudit mois arriua le pere de la Nouë de Ta-douffac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des defences qu'il auoit faites à son

depart, de ne chanter des pseumes, ils ne laisserent de continuer, de sorte que tous les sauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, cest le grand zele de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné avec le reuerend Pere l'Allemand, se delibererēt d'aller aux Hurons hyuerner, voir le païs, apprendre la langue, & cōsiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit esperer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy: aussi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'au parauant desdits Peres Iesuistes, avec le mesme dessein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les sauuages à venir à la traite.

Le mesme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadoussac, & d'aucūs qui estoiet dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faisoiet leurs prieres en quelques barques, s'assemblant au desceū dudit Emery de Caen, qui fut cause que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadoussac.

Arriuée de quatre chaloupes où estoient des pretendus reformez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miscou, lequel m'escriuit qu'il ne pouuoit venir ceste année, d'autant qu'il auoit treuue plusieurs vaisseaux qui auoient traitté des peleteries, contre les deffences du Roy, & pour ce, s'en vouloir saisir & les amener en France, escriuant audit Emery de Caen qu'il eust à enuoyer l'alouette vaisseau des peres Iesuistes & l'armer des choses necessaires pour se rendre tant plus fort & maistre desdits vaisseaux qui traittoient.

Chaloupes du sieur de la Ralde venant à Québec.

Vn canau arriua de la riuere des Yrocois, ce mesmè iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauuages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenât guerre avec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40. degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aouust ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en Frâce, bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu des'en retourner, Cornaille de Védremur d'Enuers demeura en sa place, pour auoir soing de la traitte & des marchandises du magazin, avec vn ieune homme appellé Oliuier le Tardif de Honnefleu, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomberen des incouuenients d'vne mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieuës. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

L'Authœur
enuoye le
bestial au
Cap de
Tourmen-
te.

Le 24. s'en reuindrèt tous les ouuriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour sier en hyuer & faire la charpente necessaire à faire les logements.

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensâmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandemét offensée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage
de l'Au-
teur au
Cap Tour-
mente.

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vét de Nordest, que la mer croissant extraordinairement, nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remedier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Barque
brisée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancoueurs de l'hyuer, neâtmoins ie ne laissay durât ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plustost qu'à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la grâde riuiere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulniffe vn des ouuriers des Peres, qui estoit assez aagé.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauuage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appellé Caqué misticq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation.

Sauuage
baptisé.

Le 25. de Ianuier Hebert fit vne cheute quiluy occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille resident au païs, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

Le 22. de Mars les sauages me donnerent deux esclans masle & femelle, le masle mourut pour auoir trop couru & trauaillé, estât pourfuiuy des sauages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan: l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye veu en cel lieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre iusqu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds & demy de neiges, & à Miscou huit, qui est dans le golphe sainct Laurent, à 155. lieuës de Québec, où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François hyuerner, pour traiter quelque reste de marchandises qui luy restoient, & qu'il ne voulut rapporter en France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre, i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tourmente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais auoient vn peu mal mefnagé leurs viures, & leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans cela nous eussions esté tres mal, comme de toutes autres choses, pour n'auoir pourueu en France de bonne heure aux commoditez necessaires pour l'habitation.

L'hyuer
est fort lōg.

*Les François sont sollicitez de faire la guerre aux Yrocois.
L'Authheur enuoye son beau frere aux trois riuieres.*

CHAPITRE III.



Endant l'hyuer quelques vns de nos sauuages furent aux habitations des Flamands, lesquels les sauuages dudit pays solliciterent les nostres de faire la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient tué vingt quatre sauuages & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner passage, pour aller faire la guerre à vne nation appelée les Loups auxquels lesdits Yrocois vouloient du mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donnerent des presens de colliers de pourcelaine, pour faire donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & autres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayât receuz delibererent de s'assembler bon nombre, avec les Algommequins & autres nations, & s'en aller treuuer les Flamands & sauuages pour faire vne grande assemblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles nouvelles ie n'auois encore rien sçeu que par vn Capi-

taine sauuage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eû mon aduis, ce que ie luy promis: il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importâce n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que ie passeray sous silence.

Ce que
l'Auteur
dit à vn Ca-
pitaine des
sauuages, &
se plaint
d'eux.

Je dis audit Mahigan Aticq que ie luy sçauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & deliberé ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremelé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, cōsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuiere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fièvre en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceré: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans quelque suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neaumoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauuages proche des Flamands, qui estoient ennemis
comme

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticoïs, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconcilié s'il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les re-tenoit, que e'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en donoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit delibérer, & que mesme il y en auoit quelque nombre qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocoïs pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamans, si ie n'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma cōmodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur ce ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere avec vn truchement; le lendemain le reconcilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie scauois quelque chose de cette affaire, ie luy fis fort froide receptiō, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne scauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Sauuages
vont à la
guerre sans
nostre sceu.

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahiganaticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauuages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

L'Auther
enuoie son
beau frere
à leur as-
semblée.

Le 9. dudit mois de May i'enuoyay mon beau frere pour aller à cette assemblée 30 lieues de Québec amont ledit fleue, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution: la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix: il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauuages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauuage de l'aage de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 23 de May. Quelque téps apres il s'en retourna avec les Sauuages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le Pere Io-
seph bapti-
se vn petit
Sauuage.

Canau ar-
riue de Fran-
ce à l'Auther.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit necessaire pour sa retraitte, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dit ce qui s'estoit passé de cette affaire tou-

chant cette guerre, & l'vtilité que la paix nous apporteroit de ce costé. là si on pouuoit la continuer : mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauvages, il ne sceut tant faire, ny tous lefdits Sauvages qui estoient là, que neuf ou dix ieunes hommes écerue- Jeunes hō-
mes vont à
la guerte
sans per-
mission. lez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obeissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrerent vn Canau dans lequel estoit Preennent
trois Yro-
cois & les
contrai-
gnent. trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux trois riuieres, de là ils retournerent deuant la riuere des Yrocois, où se deuoit faire la traite, & là commencerent à mal traiter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant à l'vn les ongles des mains, & se deliberant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est Rupture de
la paix. leur coustume, voila ce qui fut cause de l'esperance rôpuë de cette paix par cet accident. Cependât ledit sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suite de l'aduis que ie luy auois donné de maintenir cette paix avec les Yrocois, leur remonstrant le peu de foy & de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il m'escriuit vne lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles : que ma presence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost ie m'embarquay dans vn Canau avec Mahigan aticq qui fut le quatorziesme de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lefdits prisonniers, ie sceu que le mesme iour le Recõcilié auoit

coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne desirant pas qu'ils mourussent que premierement ils ne m'eussent veu, & tenu conseil sur ce qu'ils deuoient faire. Apres auoir sceu toutes ces nouvelles dudit Emery, ie fus à terre voir nos Sauvages & lesdits prisonniers qui se disoient freres, l'un aagé de vingt huit ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-sept, qui me donnerent de la compassion de les voir, & bien aise de ce qu'ils auoient esté deliurez des tourments qu'on leur vouloit faire souffrir.

L'auteur
remonstre
la faute aux
siens.

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauvages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, & les ayant si mal traittez comme ils auoient fait, & qu'asseurement cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paroles, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs auoient faicte, & l'autre estoit qu'allant traiter de paix avec lesdits Yrocois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient asommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

Leur re-
monstre la
paix.

Estés tous assemblez ie leur dōnay à entendre qu'ils considerassent combien de bien ils receuoient de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils scauoient comme ils en auoient esté par le passé: que pour nous cela nous importoit fort

peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeoit, les ayant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede, & aussi qu'ils sçauoient bien que la guerre estant, toute la riuere leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestée, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, & que s'ils estoient tous assemblez en vn lieu comme sont leurs ennemis, & que c'est ce qui les rend forts De plus qu'ils considerassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'vtilite de la continuation de cette paix il eust esté à propos de bien traiter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commises en la prise de ces deux prisonniers, suiuant leurs coustumes, & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Aneiens, mais de ieunes fols, & inconsideres qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand desplaisir.

Conseil de
l'Authcur
fort à pro-
post.

La pluspart, & tous d'vn consentement, apres que

Resolution
de rēuoyer
vn des pri-
sonniers
auec pre-
sens.

L'auteur
permet que
quelques
François
l'accompa-
gnent

Arriuée de
du Pont à
Québec.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolu-
rent de renuoyer l'vn des prisonniers auec le Recōci-
lié quis'y offrit, & deux autres Sauuages, accompa-
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant
l'autre en ostage iusques à leur retour: & pour faire
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn
François auec eux: Le leur dis que s'il y en auoit quel-
ques vns qui y voulussent aller, que pour moy i'en
estois comptant: il s'en treuua deux ou trois moye-
nant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour
leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce
voyage, l'vn d'eux appellé Pierre Magnan, qui auec
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy
promit, il se delibere de faire le voyage auec le Recō-
cilié, deux Sauuages & l'Yrocois, lesquels s'accom-
moderent des choses les plus necessaires, & partirent
le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retour-
nay à Québec, où i'arriuy le lendemain, y trouuant
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la
pesche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que s'il
treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour
s'en venir hyuerner en ce lieu qu'il luy feroit vn sin-
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses
qui dependoient de son seruice.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour
l'instance priere qu'il luy en auoit faicte, il s'estoit em-
barqué en vn vaisseau de Honnefleur pour venir à
Gaspay & delà prit vne double chaloupe auec six à

fe
be
m
ch
qu
se
au
'
me
ge
lev
adi
tan
stru
fani
tout
l'aff
—
M
Pie
Rec
de
en

L
quis'e

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna vn chacū, & mesme le dit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que le dit du Pont eust voulu semetre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit.

Raison de son voyage.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauvage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouter foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son baptesme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, le tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

MORT ET ASSASSINAT DE Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appelé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du Pere l'Allemand à Québec. Neceffitez en la Nouvelle France.

CHAPITRE IV.



E 25 d'Aoust vn Sauvage nous apporta la nouvelle de la mort du dit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauvages, qui nous dist qu'un Algommequin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit.

Mort de Pierre Magnan François.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient traittez cruellement. Comme nos Ambassadeurs furent arriuez audit village des Yrocois ils furent bien receus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect de leur Ambassade: A mesme temps les villages circonuoifins en furent aduertis, & là les chefs se treuuerent pour le traitté de paix: & par malheur pour les nostres, c'est que les Algommequins (comme j'ay dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le subiect que des Sauvages appellez Ouentouoronons d'autre nation, amis desdits Yrocois, vindrent en diligence pour se venger sur ceux qui estoient alliez, & les tuerent à coups de haches sans que lesdits Yrocois les peussent empescher, leur disant, Pendât que vous venez pour moyenner la paix, vos compagnõs tuent & assomment les nostres, ainsi perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcilié il meritoit bien cette mort, pour auoir massacré deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap de Tourmente, & ledit Magnan natif d'un lieu proche de Lisieux, auoit tué vn autre à coups de bastons, dont il fut en peine, & auoit esté contraint de se retirer en la nouvelle France. Voila comme Dieu châstie quelque fois les hommes qui pensent esuiter la iustice par vne voye & sont attrapez par vne autre. Ces nouvelles nous apporterent vn grand desplaisir, tant pour nous voir hors d'esperance de cette paix, qui nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir les passages plus libres à nos Sauvages, de pouuoir chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir vn

Ce crime
des Algõ-
mequins
e suite de la
rupture de
la paix.

Le Recon-
cilié fut
suf.

Subiects de
la mort de
Magnan.

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle consequence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de receuoir souuent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouuelles arriuées de la mort des Ambassadeurs parmy nos Sauuages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage, ils luy arrachent les ongles le bruslent à petit feu avec des tisons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traité en firent vn present à d'autres Sauuages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauuages prirent le garçon, le lierent à vn poteau le bruslant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les espaulles, & estant encore vif luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & chacun en emporta sa piece qu'ils mangerent.

Les Ouen-
turonons
prennent vn
ieune Yro-
cois qu'ils
traittent
cruellemēt.

Le tuent à
coups de
cousteaux.

Ledit Emery ayant faict la traite, qui fut l'vne des bonnes (qui se fust faicte il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadoussac porter ses pelteries.

Retour du
sieur de
Caen à
Québec.

Le 2 d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'vne desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient necessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huict personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

Retour du
Pere l'Alle-
mand.

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose sinon que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui s'estoit équipée à Honnefleure) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receusmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sçachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contrainct de faire passer tous ses ouuriers & autres, hormis les Peres Massé, Dénoüe, vn frere, & cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour baricques de galette que ledit Pere auoit recouert des vns & des autres à vn escu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chèrement ce que la necessité leur contraignoit, sans trouuer aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les assister ny mesme de rapasser aucun Religieux: Tout cecy ne monstroit que l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur de Caen qui auoit eu quelque chose à demesler avec ledit Pere Noyrot qui l'auoit desobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en deuoient pâtir, n'estant cause de ce qui festoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, & auoient fort aduancé, tant en leurs bastiments qu'à deserter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son vais-

Cherche
des viures.

seau & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traitement qu'il treuua en sa personne: dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septembre.

Le sieur de la Ralde traite fort bien le Pere l'Allemâd.

Nous eufmes nouvelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Flecque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entreprise. L'on auoit enuoyé quelque genisse d'un an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on no^s dit.

Fortement dudit sieur de la Ralde.

Voila tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux: Nous demeurâmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodez de toutes les choses necessaires pour le maintien d'une habitation, dont ie m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit sieur de Caen me le mandoit, ie ne sçay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par delà, il n'y auoit point de remede.

Cause du manquement de leurs necessitez.

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix-huict ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendát l'Esté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour trauailler au fort de sa Maiesté, bié que ledit sieur de Caen & tous ses associez l'eussent fouscript, & sa Maiesté & le Viceroy le desirassent, neátmoins l'on ne le veut permettre, & empesche on tant que l'on peut. On veut que tous les hommes trauaillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte se face s'est assez, il n'y a personne qui oFAST entreprendre de nous enleuer, c'est en cecy où i'auois beaucoup de peine à faire gouster les raisons pourquoy le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les societés : neantmoins considerant l'importance & la necessité d'auoir vn lieu de conserue, ie ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens dōnées au contraire de la volonté de mondit seigneur le Viceroy, ie iugeay bien deslors que la plus grande part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnast d'interest les quarante pour cent : i'en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autans qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bource font & desfont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que ie recognu en ceste affaire

que l'on estoit faché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du pais & des habitans, & cela deplût audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maieité en fit la despense, en y enuoyant des ouuriers pour cet effect : à tout cela ie ne peüs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il iugeroit necessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à trauailler à l'habitation.

Le fort que faisoit l'Authour pour garder l'habitation depleut au sieur de Caen.

Guerre declarée par les Yrocois. Assemblée des sauua- ges. Assassinat de deux hommes appartenans aux Frã- çois. Recherche de l'Authour de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauuages offrent pour estre alliez avec les François. L'Authour veut venger ce meur- tre.

CHAPITRE V.



LE 20. de Septembre les Sauuages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous : nous leurs dismes que nous en estions tres aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoiēt

Nouvelle de la guerre declarée par les Yrocois.

quela hardiessè d'assommer des gens endormis sans se deffendre.

Assemblée
des com-
munes des
Sauvages.

Dequoy
ils vivent le
long de
l'année.

L'Au. heur
va au Cap
de Tour-
mente.

Les communes des sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger iusques au mois de Ianuier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'ellan, dequoy ils vivent iusqu'au Printemps.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'auancement qu'auoient fait nos ouuriers, & en ramener vne partie : deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit Cap de Tourmète à Québec. Apres auoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournay le 6. dudit mois, où estant arriué i'appris que quelques sauvages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieuë de nostre habitation. Cecy m'affligea grandement: on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils auoient la teste escrasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espée & couteaux dans le corps.

Nous aduisâmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meuremêt, & descourir les meurtriers au plustost pour les chastier, & voir comme nous procederions enuers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux : car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le pais, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traittes du pays, où pour le moins les bien alterer, aussi que nous estions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconueniens furent considerez, qui pourroient arriuer si l'on faisoit les choses trop precipitement. Nous deliberaſmes de faire assembler tous les capitaines des sauuages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que Remon-
strance aux
chefs de
l'habitatiõ. contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auions l'ame aussi diabolique qu'eux, que pour ces deux hommes l'on en feroit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous : qu'on leurs auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetuy-cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vecussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yrocois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, en fin ils le confesserent, mais ils dirent qu'ils ne scauoient pas celuy qui auoit fait ce coup.

Nos gens soubçonnoient entr'autres vn certain sauuage que nous leurs dismes, & qu'ils le fissent venir, ce qu'ils promirét faire. Le lendemain ils l'amenerét, & fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pélé à vne si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il ayuoit comme luy mesme. De plus qu'il auoit sa femme & plusieurs enfans qui l'auroient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le dessein. Je luy fis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans, & qu'il ne laissa neantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le cherissoit plus qu'aucun des sauuages de son temps, & par cōsequent que ses excuses qu'il alleguoit ne pouuoient pas estre suffisantes pour se descharger du soubçon que l'on auoit sur luy: quoy que s'en soit plusieurs discours se passerent entre eux & nous, & nous resolumes d'arrester cettuy-cy, attendant qu'il nous donast trois ieunes garçons des principaux d'entr'eux, l'vn des montagnes, le second des trois riuieres, & le troisieme le fils du soubçonné, iusqu'à ce qu'ils nous liurassent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer sur ceste affaire, que pour essayer de pouuoir descouuir le meurtrier, ce que nous leurs accordames.

Ils s'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Iesuites & au Cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, & ne permettre qu'aucun sauuage les accostast
sans

sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisieme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'aage de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour sçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu sçauoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils estoient tres desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, que pour eux ils estoient tous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenerent ces trois ieunes garçons, le fils de nostre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahiganaticq qui demeuroient proche de nostre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ce ne pouuoit auoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuit que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prierent que nous vescuissions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouverts, estant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous eussions à bien cōseruer ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure toy qu'en peu de temps ie te deliureray & sçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que j'ay eu c'est que les François ont eu soubçon sur moy, & les autres Sauvages assure-

Leurs excuses.

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on scauroit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que
l'auteur
dist à ses
Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'assurance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si meschans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust descouuert les meurtriers & fait iustice d'eux, i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les approchast sans leur consentement qu'ils les tiroyent comme ennemis, & qu'ils eussent à se donner de garde, & aduertir tous leurs compagnons, d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui estoient parmy eux, nous auions à nous donner de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'entrer en deffiance de nous. Ils nous dirent que nous auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit aucun qui ne voulussent se retirer qu'ad on leur diroit, que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient, & que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoiēt, on leur fist bon traitement, que cependant de leur part ils feroient toute diligence de descourir les assassinateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient treuuer de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se separerent & se retirerent chacun chez l'oy.

Sur la fin de l'auhier quelques trente Sauvages tant hommes que femmes & enfans pressez de la faim, pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer vers nous pour en leurs extremes necessitez estre secourus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que iustement deuoit meriter celuy qui auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant ils pouuoient tous pâtir & mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits. Cette troupe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se ioinde avec nous d'une amitié plus estroite que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de defiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'aage de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Sauuages
affamez se
retirens
vers les
François.

L'autheur
leur fait co-
gnoistre la
qualité du
meurtre.

Le deuxiesme de Ianuier mil six cens vingt huit estant passez la riuere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir dequoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, demanderent à s'assembler & tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloiēt auoir avec nous, & s'y ioinde & habiter & deserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroiēt mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour assurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Font offres
de leurs fil-
les.

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer avec nous.

Jamais les Sauvages n'auoient voulu donner leurs filles.

Après que ieus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande seureté de ceux qui demeueroient audit pais, que pour plus estroite amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on le reust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peust avec tous les sauages auoir le credit d'en auoir vne, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme i'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

L'auheur prend l'aduis de du Pont sur ces offres.

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traiter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouuoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit cette

On permet leur donner de quoy se nourrir.

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cōme en vn si long temps qu'il y auoit iusques à leur arriuée, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, ie creus que nous perdrons ce que peut estre nous aurions mesprisé; cela aussi donneroit encore subiect ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on dist aux Sauvages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les voulussent receuoir.

Raisons de
l'Auteur.
Les si les
receuës en
l'habitatiõ.

Ie me resolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent tres-aises, & moy aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie voyois que c'estoient trois ames gignées à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauvages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fussions recherche & iustice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils nous dirent que s'ils le scauoient qu'ils l'accuseroient, comme vn perñade

& desloyal, & assurement qu'en peu de iours cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celuy que nous soubçonnons.

Vn Sauvage appellé Martin des François, qui auoit donné vne de festrois filles tomba malade, & se voyant à l'extremité demanda le Baptesme, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron, il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuage & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire. ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant œuure de charité & d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le traite, l'accomode de tout ce qu'il peut & croit estre necessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mourust en vn iour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Aueil, ce qu'ayant esté fait. il semble se treuer au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuages estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoir plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouueau medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne où il sy fait porter il demande à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurer entierement sa santé.

Sauuage
malade
mande le
baptesme.

Le pere
Ioseph le
fait appor-
ter en la
maison.

Le bap-
tisé.

Le Pilotoua se met en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux oreilles du malade avecvn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours que le guerir, car comment pouuoit il receuoir allegement en ce tintamarre, que le plus fain en eust eû la teste rompuë, il vfa de tous les plus subtils medicaments qu'il peust, lesquels ne luy ferirent de rien, & cependant ledit Martin ne se resouenât plus du saint Baptesme & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdicion de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adioustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de repliche, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois : les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier soupir de la vie il auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné : C'est pour reuenir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien dequoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perduë.

La mort,
iugemens
diuers sur
icelle.

De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suiuant l'intention de sa Maiesté, les societés n'auoient fait deserter vn arpent & demy de terre : par ainsi estoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'à ce qu'un habitant du pais recherchast les moyens de releuer de peine les hommes qui trauiilloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouvelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieuës amont le fleue S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algommequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secrettement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustasmes foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sçachant ce qu'il estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, avec celuy que nous soubçonnions auoir fait le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'auoit representé, qui venoit pour se iustifier, sur l'assurance

seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estât en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable qu'il nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyât que c'estoiét des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sçeu par vn ieune homme de nation Yrocoise & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité qu'il auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquâte lieuës tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison: Et que les prestres qui prioïét Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparauant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Le luy fis responce de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy en eust tesmoigné d'année à autre, & sauué la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent morts de faim, sans ce secours qu'ils auoient receus de nous en ses extrêmes necessités, au contraire nous n'auions pas suiet de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayant par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estés endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quâd il y auoit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endroits sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peû tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risqué d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuit qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de suiets estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuere pour venir à l'effect de ceste execution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il ny pouuoit respondre : De plus que tous les Capitaines Sauuages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouuir les meurtriers, & nous les liurer ou en dōner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mourussent : que nous vouloir persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne scauoit comme la chose c'estoit passée ny estant, qu'il

trauoit nulle raison de vouloir pallier & couvrir ce meurtre.

Luy remōstrant que s'il ne sçauoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il pretēdoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le soubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiuet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous auions des Sauuages qui durant l'hyuer nous auoient assureé qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy : pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traitté comme son fils, lequel iemisen liberté avec vn autre, reseruāt le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie : qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieune Sauuage Yrocois, qui accusoit les Algommequins, où à propos entrerēt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui deffendirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si estoigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suiuet de risée que d'y adiouster foy : qu'il sçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauuage qu'ils allegoient leur auoir apporté ses nouvelles estoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, resentant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonnier nostre homme, r'enuoya on son fils & le ieune Sauvage que nous auoit donné feu Mahigan Atic.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oyseau au piege, il s'en alla nous recommandant de traiter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allant pour traiter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent ses brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers reuinrent comme ils auoient esté, sans auoir fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui ne s'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans apperceuoir ny estre apperceus de l'ennemy.

Le 14. dudit mois, arriua à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & vn Sauvages robustes & dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils

feroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traiter quelques viures & du petun : lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encore receu nouuelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, horsmis 4. à 5. poinçons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconueniens qui en peuuent arriuer, ie l'ay assez représenté cy dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser attédu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous deuiions auoir des vaisseaux au plus tart à la fin de May pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste societé seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 130. lieues à val de Québec, pour recourir quelques commodités des nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuver passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peult sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'vtilité demeure aux associez & à nous le mal: c'est comme sa Maiesté est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde: il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuver l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses necessaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuasmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

& chaloupe pour enuoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour treuver passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'un chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous en eusmes suffisamment, de là fusmes au Cap de Tourmente tuer vn bœuf pour en auoir le suif, pour mesler avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estoupe de vieux cordage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient poulce de terre pour ce pouuoir nourrir, estans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoient en ces deux familles, horsmis les deux hommes qui pourroient estre employez, l'un boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuver qu'un homme qui fut entendu à calefeultrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy estoit necessaire, nous nous adressasmes à vn habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appellé Coullart bon matelot, charpentier, & calefeultreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la necessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoureroit de son traual & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit esté au seruice de la compagnie, il s'estoit tousiours monstré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gagné l'ami-

tié d'un chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il auoit peur des Sauvages qu'ils ne l'assommaissent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chaloupe bien esquippee d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chaloupes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandonner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mere par le passé, allez luy dis- ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous ferois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neâtmoins on aduifera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduifasmes que se seruir d'un homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issue, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chaloupes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrēt à pied du Cap de Tourmente, apporter nouvelle de l'arriuee de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sauage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire, qu'un

qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen: ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de moluë, ces nouvelles aucunement nous resiouirent: d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traite, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, vn changement extraordinaire. De plus que le Sauuage estât interrogé particulièrement se treuuoit en plusieurs dire, entr'autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauuages dudit Tadoussac: desirant en auoir vne plus ample verité, nous resolusmes de sçauoir d'un ieune homme truchement de nation greeque, s'il pourroit se deguïser en Sauuage & aller en vn canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoïent estre, en luy donnant deux Sauuages avec luy, ausquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit.

Ce pendant i'estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'une heure apres le partement dudit Grec ils s'en reuient avec deux canaux qui se sauuoïent à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit qu'il s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retirait ledit Foucher & ses hommes, apres auoir rauagé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuiuaft, ce que assurement eust esté fait si nous eussions eü certains aduis de leur arriüée par les sauuages, qui le sçauoïent tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont, celerent cette meschante nouvelle, au contraire ils faisoïent courrir le bruit que c'estoïent des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriüée vne heure ou deux deuant le iour, & mouillerent l'ancre comme dit est, & aussitost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils euf-

sent à s'arrester, vn des siens s'auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d'aparauant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honnestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans enuironnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauvages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatiõ, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemēt des vaisseaux, pour le peu d'ouuriers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les hõmes aux lieux que ie iugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures apres midy apperecusmes vne chaloupe, qui tesmoignoit auoir la manœuure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuere saint Charles pour faire descente ou mettre le feu dās les maisons des Peres,

ou bien ils ne sçauoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, iugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoit faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedás les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires'il y auoit moyen: comme ils approchoiét de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les assura, se monstrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneufmes que s'estoiét des Basques prisonniers des Anglois, qui l'auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Basques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monsieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui est à la radde de Tadoussac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez s'il vous plaist. vous prie de nous pardonner & excuser puis que la contraincte nous y a obligé. Ie pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, auxquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depesché; il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Ledit sieur du Pont & moy & quelques autres des

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduiser à ce que nous respondrions, voicy la teneur cy dessous.

Mesieurs ie vous aduise comme i'ay obtenu Commission du Roy de la grande Bretagne, mon tres-bonoré Seigneur & Maistre, de prendre possession de ces pais, sçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix huit nauires, dont chacun a pris sa rouse selon l'ordre de sa Maiesté, pour moy ie me suis desia saisy de la maison de Misou, & de toutes les pinaces & chaloupes de ceste coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où ie suis à present à l'ancre, vous serez aussi aduertis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn appartenât à la Nouvelle Compagnie, qui vous venoit treuuer avec viures & rafraischissements, & quelque marchandise pour la traite, dans lequel commandoit vn nommé Norot: le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'estois preparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuué meilleur seulement d'enuoyer vne patache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car ie sçay que quand vous serez incommodé de viures, i'obtiendray plus facilement ce que ie desire, qui est d'auoir l'habitation: & pour empescher que nul nauire ne viene ie resous de demeurer icy, iusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul nauire ne vienne pour vous auictualler: c'est pourquoy voyez ce que desirez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydât tost au tard il faut que ie l'aye, ie desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à celle fin

d'esuiter le sang qui pourra estre respãdu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez asseurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminuë la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sont des hommes des nauires que i'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traiter avec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirerés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus ie demeureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné seruiteur DAVID QVER, Du bord de la Vicaille ce 18. Iuillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuillet stille nouveau. Et deessus la missiue estoit escrit, à Monsieur Monsieur de Champlain, commendant à Québec.

La lecture faite nous concludmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus près il deuoit s'acheminier, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

Monsieur, nous ne doutons point des commissions qu'auex obtenues du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes font tousiours eslection des braues & ge-

neroux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiescer de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant cette faueur que nous les particulariser, entre autre celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrité quand l'ordre y est maintenuë. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & scachant tresbien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fusions reprehensibles, & meriter vn chastiment rigoureux deuant Dieu & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoy que ie scay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchemēt & batterie, contre vne place que ie m'assure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile accez comme l'on vous auroit peu donner à entendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui ont esprouuē en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est fauorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'vne chose qui nous est si recommandée par toute sorte de deuoir que l'on scauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'execution du Cap de Tour-

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous fussiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous receuoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auetz eu sur ces lieux, hors desquels ie demureray Monsieur, & plus bas Vostre affectionné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QVER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite ie la dónay aux Basques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chaloupe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauuë, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuerent, & vne qui fut sauuée qui s'estoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuant à Tadoussac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs auxquels il leut la lettre, ce qu'ayant fait ils delibérerét ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussions mieux pourueus de viures & munitions de guerre que nous n'estions, châque homme estans reduit à sept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon,

peu de meche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent suiuy leur pointe malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas defendue: Cependant nous faisons bon guet, tenant tousiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis; se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancrs, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Ennemis bruslēt nos barques.

Quelques iours apres arriua vne chaloupe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arriuée du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnay de ce qu'en vn tēps soupçonneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouvelle société, qui auoit deposé ledit sieur de Caen de ses pretensions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à la Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arriuée d'vne chaloupe.

Et du sieur de Roquemont.

La nouvelle société deposé le sieur de Caen.

Le Pere
l'Allemand
escriit à
L'Authcur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis eus cognoissance d'une cõmission que m'en-uoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissio
du Roy au
sieur de
Champlain

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendant en la Nouvelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien-ame cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la navigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conseruation de nos subiets, & que par nostre soin rien ne deperisse de ce qui leur peut appartenir, particulièrement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuëment informez de l'estat veritable du pays de la Nouvelle France sur l'establissement que nous auons fait depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A CES CAUSES, A plain confiant de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & deputé, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arriuee du premier vaisseau de ladite Nouvelle Compagnie faire inuentaire en la presence des Commis de Guillaume de Caen, cy-deuant adiudicataire de la traite dudit pays de toutes les pelleteries si aucune y a, à luy appartenantes & à ses associez esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, meubles, ustancilles, barques, canaux, agrez, & appareaux avec tous les bestiaux & toutes autres choses generalement quelconque estant esdits lieux appartenantes audits de Caen & ses associez, desquelles choses prisée & estimation sera faite en vostre presence par gens à ce cognoissans, que nommerez d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpellés, n'en courrieroient dresser procez verbal & arpentage de toutes les terres labourables & vardiages estant en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté defrichées, combien de familles ledit Caen a fait passer en ladite Nouvelle France conformément aux articles que nous luy auons cy-deuant accordé, & faire description & figure du fort de Québec & de toutes

les habitations & bastimens, tant pretendus par ledit de Caen, que autres, desquels prise & estimation sera faite par gens à ce cognoissans, & en presence, comme dit est, & de tout ce que dessus dresser procez verbal, pour iceluy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur les prentions dudit de Caen & ses associez ainsi qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, autorité, commission & mandement special, & de passer outre nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie pour lesquelles ne voulons estre differé. **CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR.** Donné à Partenay le 27. iour d'Auril 1628. & de nostre Regne le 18. signé **LOUIS**, & plus bas par le Roy, Potier, avec le grand sceau.

Après que Desdame m'eut dit ce qu'il sçauoit il me donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'estre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer leur chaloupe par dessus vne chauffée de caillous, les ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'Isle Saint Barnabé d'envoyer vn canau à Québec pour sçauoir l'estat auquel nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous eussent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoient donne à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle, distante de Tadoussac de 18. lieues, attendant le canau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe de l'Isle il feroit de certains feux dans les vaisseaux qui seroient faits semblablement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre plus legers & moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac:

Rapport
que luy fit
Desdame.

Ordre pour
s'entrecognoistre.

Combat
des Anglois
avec les
nostres.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. Le luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour sçauoir à qui demeureroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit remede, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

*DEFAUTS OBSERVEZ PAR
L'Authheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa pre-
uoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sau-
uage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de
la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille
de faire la guerre aux Yrocois.*

CHAPITRE VI.

Defauts
obseruez
en ce voya-
ge.



Oicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'embarquement n'estoit fait à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui manquoient de toutes commoditez, tant pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyne, & près de cent hōmes, femmes & enfans mourir de faim, qui seroient cōtraints d'aban-

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faute d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuiere, plus fort que luy en vaisseaux & munitiōs, les deuoit éuiter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cōseil, afin de sçauoir des plus experimétez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peust endōmager: car bié que le Capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & isle de Bonnaventure, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cōbat.

Second
defaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chaloupe bien equippee, pour decourir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuiere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile.

Troisies
me defaut.

Ou bien puis que ledit sieur de Roquemont estoit deliberé d'aller attaquer l'ennemy, prédre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & à la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuiere & nous dōner sceours. De dire que dira-on

Quatries
me defaut.

Le courage
doit estre
accompa-
gné de
prudence.

si ie ne voy l'ennemy: ie dis qu'en pareilles ou sembla-
bles affaires c'est estre prudent, qu'il vaut mieux faire
vne honorable retraite qu'attendre vne mauuaise
issuë. Le merite d'un bon Capitaine n'est pas seulemēt
au courage, mais il doit estre accōpagné de prudēce,
qui est ce qui les fait estimer, cōme estāt suiuy de ruses,
stratagemes, & d'inuentiōs: plusieurs avec peu ont
beaucoup fait, & se sont rēdus glorieux & redoutables.

Preuoyan-
ce de l'Au-
teur.

Fait faire
vn moulin
à bras.

Cependant que nous attendions des nouuelles
de ce combat avec grāde impatience, nous mangions
nos pois par compte, ce qui dimiuoit beaucoup de
nos forces, la pluspart de nos hommes deuenant foi-
bles & debiles, & nous voyant denués de toutes cho-
ses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me deliberay
de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois
qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt
mieux qu'auparauant, mais à cause de ce trauail on
estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn
moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & pro-
fitable, mais comme nous n'auions pas de meulle,
qui estoit le principal instrument, ie m'informay à
nostre ferrurier s'il pourroit treuer de la pierre pro-
pre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour
ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treu-
ué il lestaille, vn Menuisier entreprend de les monter.
De sorte que cette necessité nous fit treuer ce qu'en
vingt ans l'on auoit ereu estre comme impossible. Ce
moulin s'acheue avec diligence, ou chacun portoit
sa semenée de pois que l'on mouloit & en receuoit
on de bonne farine, qui augmentoit nostre bouillie,
& nous fit vn tres-grand bien, qui nous remit vn peu

mieux que nous n'estions auparauant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendât bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poisson, il en fut traité quelque 1200. du magasin pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres, Il traite des Anguil- les pour des Castors. dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Nous esperions que le Champ de Heber & son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : dequoy ils nous donnoient bonne esperance, mais quand ce vint à les recueillir il se trouua qu'ils ne nous pouuoient assister que d'une petite esculée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pesant enuiron 9. onces & demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misere du temps. Les Peres Iesuites auoient vn moulin à bras où les mesnages alloiét moudre leurs grains le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne recogneussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner sujet de plainte qu'il eust fait meilleure chose que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir, bien que ie patissois assez, mais c'est la coustume qu'en telles necessitez chacun tafche de faire magasin à part, sans en rien dire : ie m'estois fié à eux de faire la leuée de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas permis en telles necessitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, & le surplus leur estoit payé, c'est dequoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules
que l'Au-
theur auoit
enuoyez à
Tadouffac.

meules à Tadouffac, mais par la negligence de ceux qu'il enuoyoit au pays peu affectionnez, aymerent mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec, scachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en la Nouvelle France, mais il eust aurant vallu quelles eussent esté à Dieppe qu'audit Tadouffac, où depuis les Anglois les ont rompuës en plusieurs pieces.

Fait faire
vn moulin à
cau.

Voyant le soulagement que nous receuions de ce moulin à bras, ie me deliberay d'en faire faire vn à cau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpentiers à apprester le bois qui seroit necessaire pour cet effect, comme pour le logemēt à le mettre à couuert, & au Printemps faire tailler les meules, & ainsi accommoder vn chacun de ceux qui auroient des grains à faire mouïdre, & ne retôber plus aux peines où l'on auoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroiēt volonté de defricher qu'ils le fissent pendāt que commodément ils feroient mouïdre leurs grains.

Trouuail des
hommes
durant l'hy-
uer.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à couper du bois, & le trainer sur la neige de plus de 2000. pas pour le chauffage, c'estoit vn mal necessaire pour vn plus grand bien: quelques Sauvages nous ayderent de quelques Elans, bien que peu pour rant de personnes, & celuy qui nous assista s'appelloit Chomina qui veut dire le raisin, tres-bon Sauvage & se-courable. l'enuoyay quelques vn̄s de nos gens à la chasse essayer s'ils pourroient imiter les Sauvages en la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si honnestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-puissant ils s'amuserent à le deuorer comme lōups rauissans

Sauvage
qui les assi-
ste.

rauisfants, fans nous en faire part, que d'environ 20. liures, ce qui me fit à leur retour vser de reproches de leur gloutonnerie, sur ce que ie n'auois pas vn morceau de viures que ie ne leurs en fisse part : mais comme ils estoient gens sans honneur & ciuilité, ausst s'estoient ils gouuernez de mesme, & depuis ie ne les yenuoyay plus, les occupant à autres choses.

L'Authour
reproche
leur glou-
tonnerie.

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez souuent à penser aux inconueniens qui pouuoient arriuer, comme vne seconde prise de nos vaisseaux, & les moyens que nous pourrions auoir pour subuenir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'elles n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos legumes nous defailloient en May, quelque mesnage que ieusse fait, qui estoit le temps que nous attendions nouvelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, & estoit meilleur patir doucement, que manger tout en vn coup, puis mourir de faim : c'est ce que ie remonstrois à tous nos gens, qu'ils prinssent patience attendant nostre secours.

Je pris resolution que si nous n'auions des vaisseaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il s'estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance de secours, de rechercher la meilleure composition que ie pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faueur de nous rapasser & auoir compassion de nos miseres, car autrement nous ne pouuions subsister.

La seconde resolution estoit en cas qu'en eussions aucuns vaisseaux, de faire accommoder vne petite barque du port de sept à huit tonneaux, qui estoit restée à Québec parce qu'elle ne valloit rié qu'à bru-

Resolution
de l'Authour
en cas d'acci-
dent.

ler. Ceste necessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir seruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettât quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainsi descharger l'habitation d'un nombre d'hommes, & en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert comme celuy des peres qui deuoient estre ensemencez au printemps, qui auoyent reserué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuoyois en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cueillette des grains : car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir : nostre recours, bien que miserable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcer l'un de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleds, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hyuer plustost que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

Etat miserable des nostres.

Resolution de l'Auteur.

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauvages, & me promettoient que sitant estoit que Dieu nous fauorifast du bon heur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les resolutions que j'auois prises, si Dieu ne nous asistoit de secours plus fauorable.

Vn Sauua-
gé arriue
aux nostres

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauvage appellé Erouachy, homme de commandement, il y auoit pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit asseuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7 à 8. mois) il nous scauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauures gens, mais cōme il auoit halené ceux qui excusoient celuy que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyant vaincu de quelque particularités de la verité & de la raison qu'on auoit de le retenir, iusques à ce que l'on eust fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assembles, s'asseurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendroit, & nous le liuroit, si n'estoit qu'il fust aduertey, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'un homme coupable voyant un autre retenu en sa place se vint ietter entre nos mains pour estre iustificié, pouuant esuiter vne si mauuaise rencontre: de plus la grande perquisition que l'on

Ce que
l'Autheur
dit sur ses
demandes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiect des'esloigner, què d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous estions resolus de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux tefmoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschans à la louange & gloire de l'accusé. De plus qu'aparauant de venir à l'execution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauvages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouvernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, comme ie luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauvages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, ce que nous sçauions bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou pesche de poisson pour coucher hors l'habitatiõ, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnaist vn de ses compagnons pour les assister, desirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauvages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant secueusement comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

Auis qu'il nous donne de nous garder des Sauvages.

prisonniers par vne natiõ appellée Mayganathicoise (qui veut dire nations des loups) qui auoient guerre depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui sont habitués au 40. degré, à la coste tirant aux Virginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le recit de toute l'affaire.

Vn Algommequin de l'Isle qui est à 180. lieuës de Quebec, fut cause de la mort des Sauvages & du François, lequel sçachant qu'un Sauvage appellé Cherououny, qui estoit en grande reputation, deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois, où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme amateur de leur conseruation, ne desirant point de troubles parmy les nations: & que si le dit Ambassadeur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à adiouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entreprenoit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit recogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy les nations, me^me qu'il y auoit plus de dix ans qu'il auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy prestent l'oreille trop legerement, luy promettent que venant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu. De là il s'en retourne aussi-tost vers les Algommequins, disant qu'il auoit esté poursuiuy des ennemis, qui l'auoient pensé assommer. Ceste nation se laisse

Artifice
d'un Al-
gomme-
quin pour
tromper &
perdre un
Sauvage &
un Fran-
çois.

Ce qu'il
leur dit.

Se sauue
parmy les
Yrocois.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à ce que la verité eust esté recognüe. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquiue & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Les Pai-
seurs de
paix biere-
ceus d'eux.

Cherou-
ouny est
traicté de
chair hu-
maine.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sçachant leur venue font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'une de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauvages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste de quoy festiner pour le travail que tu as pris: l'un de ces Yrocois s'adressant audit Cherououny, tirant vn cousteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi sa chair demy crüe, qu'il mange, on luy demande s'il en veut dauantage, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupēt des morceaux des cuisses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut bruslé avec des tisons & flambeaux d'escorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisieme qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatriesme estoit de nation Yrocoise qui auoit

Le font
mourir.

Bruslent
le François

esté pris petit garçon par nos Sauvages, & esleué parmy eux fut lié, les vns estoiet d'aduis qu'on le fit mourir, d'autant que sion luy donnoit liberté il s'en retourneroit: en fin ils se resolurent de le garder esperant que le temps luy feroit perdre le souuenir & l'amitié qu'il auoit de nos Sauvages de Québec, le tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauures miserables finirent leur vie.

Lient & gardent vn Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherououny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant pardonné ceste faute, il fut puny par la cruauté que luy firent souffrir les Yrocois, & ledit Magnan de Tougne en Normandie, qui auoit aussi tué vn homme à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuite, & fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu punit les homicides.

Neantmoins nous auions vn legitime suiet de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, & pource que si nous nel'eussions fait, iamais l'on n'eust acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui nous eussent mesprizez comme toutes les autres nations, prenant ceste audace à l'aduenir de nous auoir à desdain & lâches de courage: car i'ay reconnu en ces nations, que si vous n'avez du ressentimét des offenses qu'il vous font, & que leurs preferiés les biens & traittes aux vies des hommes sans vous en soucier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuuent, par surprises comme est leur coustume.

Su'iet aux François de se ressentir des Yrocois.

Ce que dit
le Sauvage
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauvages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées , appellés **O**benaquiouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre François, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruisant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces: Les nations du pais sçachant nostre resolution par ledit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Conseille
à nos Fran-
çois de fai-
re la guerre
aux Yro-
cois

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extremes necessitez, qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'enuoyer vn homme tât pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'estant qu'à 8. iournées de nostre habitation: que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes conpagnons pour hiuerner avec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que i'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se saisir de

Ce que
nos gens
pouuoient
tirer d'vte
tiéde ces
peuples.

Preten-
tion des
Anglois.

de tous ces lieux cōme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayāt de quoy se substantier, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Pretention des Anglois.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auions faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodez des choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuaist, l'autre ensuiuant ie les secourois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptemēt enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut très aise de les voir, & les considera avec attention. De plus, que pour asseurer dauantage les peuples i y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendezvous de la riuere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venāt vers nous nous les secourerions

Ce que l'Auteur dit à Erouachy.

Inuentions que l'Auteur luy monstra pour enleuer la forteresse des ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que se fuisse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & executer ce dessein, pour descharger l'habitation que mourir de necessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchât des remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfait, comme chose qui le mettoit en crédit avec ces nations.

Ce qu'estant treuüé bon d'un chacun, i'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autât qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fust homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & reconnoistre exactement le chemin que l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont necessaires; à sçauoir à ceux qui vont descourir. Mais d'autre part la necessité & confiance que i'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauvages, de nostre part, cõme est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauvages qui luy seruoient de guides & truchemët, & pour ce fait il partit le 16. de May 1629.

L'Authẽur
enuoye re-
cognoistre
les lieux,
avec pre-
sens pour
les Sauua-
ges.

Ceditiour i'enuoyay vn Canau avec deux François & vn Sauvage qui auoit esté baptisé par le Pere Ioseph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptesme, & il y a en ceey des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatouilleuses : mais le bon Pere fut emporté de zele. Je lesenuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi-tost nous en venir donner aduis, cōme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Je leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont adressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouurir, sujet de sa Maesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la desrobée traiter avec les Sauvages contre les deffenses de sa Maesté, comme ordinairement il y en va tous les an ; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traiter des viures au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelleterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traite libre en la riuere, & ainsi nous ne laissons

Il enuoye à
Tadoussac
pour attendre
quelques
vaisseaux
François.

Va visiter
le Pere Io-
seph pour
estre ayde
de quel-
ques grains

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secousse que l'année d' auparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. le fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop, & que n'en eussions de France: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quelque accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se feroit bien pis, ne nous restant des poix que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'auoit pitié de nous: diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye
vne cha-
louppe à
Gaspay
chercher
des grains.

Nous deliberafmes d'equiper vne chalouppe de six Matelots & Desdames commis de la nouvelle société pour y commander, auquel donnions procu-

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Les lettres adressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il treuueroit audit lieu ou autres ports & rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours & assistance de leurs viures, passages, & autres commoditez selõ leur pouuoir, & pour les interests qu'ils pourroient pretendre du retardemēt de leur pesche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suiuant la procuration qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuaſt aucun vaisseau au dixiesme de Iuillet, n'en pouuant plus esperer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard. La chose estāt deliberée, ledit Desdames me donna aduis qu'un bruit couroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reuiendroient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela arriuaſt. Ce que ſçachant, i'en desiray ſçauoir la verité, ce que ie ne peus, me contentant leur dire que telles personnes ne meritoient que la corde, qui tenoient ces discours: car mettant en effect leur pernicieuse volonte, ils ne consideroient la suite ny la consequence, ne desirant qu'ils fissent le voyage puisqu'il falloit pâtir & endurer, ce seroit tous ensemble se mettre en peine, bien faschez de se veoir frustrez de leur esperance, neantmoins pour remedier à cela ie changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habitation, avec l'autre de Matelots, retenant le reste pour nous seruir en temps & lieu: ie les fis apprestez de tout

Faux bruit
qu'on fait
courir par-
my les siés.

Ordre que
l'Auteur
met pour
faire hyuer-
ner les gés.

ce qui leur estoit necessaire, ayant donné les despeschés audit Desdames, & le memoire pour sa conduite, soit que par cas fortuit il rencontraist nos vaisseaux ou ceux des ennemis, & de plus le chargeasmes que s'il ne trouuoit aucuns vaisseaux sujets du Roy, il iroit trouuer vn Sauvage de credit & amy des François, le prier de nostre part de vouloir recevoir de nos compagnons avec luy pour hyuerner, si aucuns vaisseaux ne venoient, & qu'on luy dōneroit le printemps venu, vne barique de galette & deux robes de castor pour chaque hōme. Ils partirēt le 17 dudit mois de may.

Ces choses expediées ie fis faire diligence de faire faire le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme chose tres longue à amasser dans des bois, nous esperions avec certe petite barque mettre quelque 30. personnes pour aller à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vaisseaux, & auoir moyen d'aller en France, suiuant la charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en trouuant aucun, laisser, cōme dit est, partie de nos hommes avec ledit Iuan Chou Capitaine Sauvage, & s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de molië au lieu de Gaspey ou Isle de Bonauenture, que dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poisson, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers, & ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté possible.

Resolution
de faire re-
passer en
France

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette estoit de voir quelques pauvres menages chargez d'enfans qui crioient à la faim apres leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

chercher des racines, car malaisément chacun en pouvoit-il treuver pour manger à demy leur saoul dans l'espaisseur des bois, à quatre & cinq lieues de l'habitation, avec l'incommodité des Mousquites, & quelquesfois estre harassé & molesté du mauvais temps. Les Societéz ne leur ayant voulu donner moyen de cultiuer des terres, ostant par ce moyen tout sujet d'habiter le país, neantmoins on faisoit entendre qu'il y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant comme inutiles ils ne seruoient que de nombre, incommodant plus qu'elles n'apportoient de commoditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque necessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles eussent retourné en France pour n'auoir de la terre defrichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté menées de l'ancienne societé: il n'y auoit eu que celle de feu Hebert qui s'y est maintenüe, mais ce n'a pas esté sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre defrichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de choses qui n'estoiét licites pour les grains qu'il leuoit chaque année, l'obligeant de ne les pouuoir vendre ny traiter à d'autres qu'à ceux de ladite societé pour certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de l'affectiõ d'aller peupler vn país, qui ne peut iouyr du benefice du país à sa volõté, au moins leur deuoient-ils faire valõir les castors à vn prix raisonnable, & leur laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent desiré. Tout cecy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours le país necessiteux, & oster le courage à chacun d'y aller habiter pour auoir la domination entiere, sans que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisõit grãdemét c'estoit de ce qu'ils voyoient que si ie faisois

Incommoditez grandes qui se rencontrent en ces pays.

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmant vne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le país, comme il se recogneut à la venuë de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit necessaire, quoy qu'ils ne le pouuoïent confesser auparauant, encores qu'ils le sceussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. D'auantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté necessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuriers qui estoient à entretenir : car d'environ 55 à 60. personnes qui estoient pour la Société il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses necessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuriers estoïent empeschez à faucher le foin, le serrer, faner, & faire les reparatiōs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caën auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus necessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de travail.



LIVRE
 TROISIÈME
 DES VOYAGES
 DV SIEUR DE
 CHAMPLAIN.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois. Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Auteur l'entretiennent.

CHAPITRE PREMIER.



LE 20. de May vingt Sauvages forts & robustes venant de Tadoussac pour aller à la guerre aux Yrocois, nous dirent le combat qui auoit esté fait entre les Anglois & les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que le sieur de Roquemont auoit esté blessé au pied: que les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey, qui depuis les auoient mis tous dans vn vaisseau pour

Combat
 entre les
 François &
 Anglois.

Les Anglois ren-
uoient les
François
prisonniers
en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cōpagnons, ils bruslent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demanderent vne chaloupe pour nous venir aduertir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient retournez audit Gaspey où il pouuoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouvelles de nos vaisseaux, i'en-uoay vn Canau pour aller à la chasse aux loups marins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'auoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport
des gens de
guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindrēt de sans auoir fait aucune execution, nous apportant nouvelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Algommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils emmenoient en son pais pour faire la paix, emportant avec eux des presens pour leur donner; que lesdits Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algommequin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoient remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui les auoit occasionnez d'enuoyer ces deux Canaux avec ce prisonnier, & que la natiō des Mahigan-Aricois desiroit traiter de paix avec lesdits Yrocois, ayāt

secu aussi par quelques Sauvages que dès vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Flamens qui desiroient faire vne paix generale de leur costé avec les nations qui auoient guerre entreux.

Le sixiesme de Iuin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques fêmes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraite, ils donnerent l'alarme au village, qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziésme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Tadoussac reuint sans auoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement : car nos pois estans faillis, quelque mesnage que i'eusse peu apporter, & nous voyant si necessiteux & desnuez de tout, nous pensames à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour autre avec l'assemblée des Sauvages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauvage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois : ie fis quel'on retarda le iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuues manifestes & le trouuant coupable il ne falloir point

Retardement des vaisseaux de France.

Iugement du Sauvage criminel retardé.

temporiser, mais l'excecuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appellé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux François, aussi en auions nous eu quelque tesmoignage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'excecuton estant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de iustice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouuant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint treuuer, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'auions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à deliurer le prisonnier si long temps detenu, quis'en alloit mourant de iour en autre: le luy dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viures, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoy il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'auoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il estoit detenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisons aucune chose sans bonne & iuste information. Il dist qu'il le recognoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit deliurer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le représenter, estant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que si on n'y apportoit vn prompt remede il mourroit en bref: le luy dis que i'y aduiserois dans dix iours, qui

Erouachy
sollicite la
deliurance
de ce Sau-
uage.

Ce que
l'Autheur
luy dist.

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

L'aduisay que s'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le delirant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout^{le} pais.

Or comme j'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passioient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognoissant vrayement loyal, il estoit, comme j'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par les camarades qui luy portoient enuie, mais il y en auoit qui le fauorisoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Chomina,
Sauage
aduertit les
François
des menées
des autres.

Ie mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement discouru sur ce subiect de la bonne volonté qu'il auoit tousiours eüe enuers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'essire Capitaine à l'arriuee de nos vaisseaux: que tous les chefs feroient estat de sa personne, qu'on le tiendroit comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux presens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitaines d'entre eux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

L'Auteur
l'entretient
de bel'es
promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appelé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que s'il auoit bien faict par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'assurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il sçauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteleux, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arriere il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adiouster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoir estre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effectz le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere, lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy
hōme cauteleux.

Ce que
Chomina
dist à l'Auteur.

nous, ie tafcheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit poussez de mesme volenté, il y en a que i'ay commencé à y disposer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ie ne me soucie pas beaucoup : ils demeureront tels avec desplaisir, & moy contant de vostre amitié, en vous seruant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit : par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prié pour le prisonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donné bõne esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ie m'asseure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si e'estoit toy qui eust accusé le meurtrier que tu ne pourfuiurois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considerations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Ioseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinsent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioïets, où i'auois enuoyé descouvrir, les despartir entr'eux iusques à 25. attendant nos vaisseaux.

Conditions
de la deli-
urance du
meurtrier.

2. Que si lesdits Abenaquioïets auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traiter : qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour traiter dudict bled d'Inde.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui quece fust estant deliuré & guarý.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire recevoir, & qu'il auroit pour adjoinct & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui estoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse; que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'il s'en fairsa ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, auxquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez reuoir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promet d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, veu qu'aussi-tost qu'vn de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce la femme ou son enfant:

Sauages
cruels en
leur iustice.

enfant: mais parmy nous, au contraire la iustice ne s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué, & ne le sçachant que par soubçon nous vsions de grande patience attendant le temps que nostre Dieu, iuste Iuge (qui ne souffre que les meschans prosperent en leur mal) permet à la fin qu'ils soient delcouverts par des tesmoignages bien approuuez & irreprochables, premier que les faire mourir, ou deliurer s'ils n'estoient coupables, ce que nous faisons avec honneur & loüange; & à la honte & infamie de ceux qui l'auroient meschamment accusé, deuant souffrir le mesme supplice que le criminel, que nous auions detenu ce prisonnier, & pour le 14. mois, sans luy faire aucun mal que de l'auoir retenu tant de temps, sur ce qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin, Sauvage defunct, & pour le bruiet commun qui estoit entre tous les Sauvages, qu'il n'estoit pas prisonnier sans sujet, joint le discours que la femme dudit prisonnier auoit fait, & autres tesmoignages de nos gens, mais qu'à l'aduenir il falloit se comporter plus sagement en nostre endroit: qu'ils prissent courage de nous assister en tout ce que nous leur proposions, viuant en paix les vns avec les autres, qu'ils n'auoient point de sujet de se plaindre, ne leur ayât iamais m'effect ains au cōtraire en leurs extremes necessitez plusieurs d'eux seroient morts sans nostre secours, & ont tres-mal recogneu les bienfaicts, nous ayant tué quatre hommes depuis que nous estions habituez à Québec. Ils esmerueilloit comme nous auions tant de patience, veu que nous pouuions perdre leur pais, & les rendre fugitifs en d'autres contrées où ils seroient tres-

mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fîmes plusieurs discours.

Chomina
va dire aux
Sauuages
ce que l'Au-
theur luy
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me reuint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouyffance, que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance; que dans deux iours ils me viendroient trouuer apres auoir resolu ce qu'ils auroient à res- pondre, en confirmant tout ce que nous desirions, avec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vîssent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinares qu'il faut croire par benefice d'inuentaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'une mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent sion leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont generales, autrement non.

Chomina
& ces Sau-
uages le
viennent
trouuer.

Au bout de deux iours ledit Chomina Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, disant ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'une estroite amitié, & notamment depuis près de 30. ans que vous nous avez assisté en nos guerres & autres necessitez extrêmes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu sçais comme estant esloigné ie ne pouuois reme-
 dier par presence ny conseil, à toutes ces choses pas-
 sées, & de plus que tout le pais est desnudé de Chefs
 & Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne
 restant que des hommes vieux sans commadement,
 & des ieunes sans esprit & conduite, qui ne iugeant
 combien vostre bien vueillance nous est necessaire,
 que sans la continuation d'icelle nous serions mise-
 rables, mais comme vostre cœur a tousiours esté en-
 tierement bon nous vous prions le continuer, com-
 me le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus
 d'anciens amis que toy, qui sçache nos deportemens
 & gouuernemens trop affectionnez enuers nous ius-
 ques à present. Il est vray que l'on a tué de vos hom-
 mes, mais ce sont des meschans particuliers, & non
 le general qui en a receu beaucoup de desplaisir,
 principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu
 luy as pardonné, l'ayant reconnu pour meurtrier qui
 auoit fait le meurtre par le mauuais conseil de cer-
 taines personnes qui sont aussi bien morts que luy :
 l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy
 que tu soubçonne, & dis en auoir quelque tesmoi-
 gnage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons main-
 tenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confessé, il
 proteste ne l'auoir fait, & qu'il n'apprehende pas tant
 la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit fait
 mourir qu'il le diroit librement plustost que de de-
 meurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis
 & de tourmens en ses maladies que s'il mouroit tout
 d'vn coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils
 le desiroient effectuer & faire pour les François tout

Ce qu'ils
 luy dirent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content, comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d-soit estoit au plus loin de de sa pensée, recognoissant assurement que deliurant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy
repliqua
l'Auteur

le luy dis deuant tous que les affections de ceux qui prome toient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n estoient que les auant coureurs des effects en la plus part du monde tant enuers eux qu enuers nous : que pour luy nous l'auions treuue entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois assurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auons le naturel si bon que ceux qui nous auoiēt obligez pour peu que ce fust, nous n'en estiōs mefcognoissans. Tu pourrois estre en peine de sçauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Ie te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlassions, mais aussi tost avec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny esperer de recompense que nostre volonté, & promptement & d'un cœur franc il nous a seruis avec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos necessitez

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en esté, nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirât plustost mourir avec nous que nous abandoner. Quand quelques vns de mes cōpagnons alloiét en sa maison que ne faisoit-il point pour les carresser & traiter humainement : leur dōnant souuent ce qu'il gardoit pour luy. Il prenoit compassion de nos necessitez & ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous vendant excessiuement vn peu de poisson ou viande quand on en desiroit auoir, sans autres infinies obligations que nous luy auons pour tant de tesmoignages de sa fidelité : il s'est offert aussi en cas que l'on voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroit avec nous pour y viure & mourir : & se mettant en deuoir luy & son frere, se sont presentés en nostre fort avec leurs armes pour receuoir tel cōmandemēt que i'eusse desiré, ce que n'a iamais fait autre Sauuage que luy : au contraire comme ils virent les Anglois à Tadoussac, il les conduirent iusques au Cap de Tourmente, leur en'eignant volontairment le chemin, aydant aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons de nos gens comme s'ils eussent eulx ennemis : regarde & iuge quelle raison nous auons à hayr ceux là, & vouloir du bien à ces hommes cy.

Il est vray que voilà de puissantes raisons pour l'affectiōner, il s'est trouué des occasions où il a montré quel estoit son cœur, mais pour moy i'estois absent : ie ne laisse pourtant d'auoir le mesme desir de seruir si l'occasion se presentoit. Pour ceux qui ont conduit les Anglois, ils sont de Tadoussac, meschans Sauvages qui n'ont point d'amitié, estant assez

Secours
que Cho
mina offre
aux Fran-
çois.

Sauuages
de Tadouf-
sac mes-
chans.

reconnus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes tres-aises de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aymer : neantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que luy. Je ne doute point de sa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, & les vaisseaux venus l'on recevra ledit Chomina pour Capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on est list vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore cestuy-cy que nous tiendrons pour tel attendant son election comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi fera il.

Ce que voyant ie dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'aduenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, & non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuver, luy ayant auparavant donné bonne esperance de sa deliurance qu'il moyeennoit, apres auoir remonstre plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Je sçay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu si long-temps; ils auoient iuste sujet de le faire, d'autant que les nostres leur auoient donné à entendre que c'estoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie seray guaray ie leur veux tesmoigner qu'vn meschant homme ne voudroit faire ce que ie feray pour eux.

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couuerte, & l'emparrant à quatre, car il ne pouuoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debile: la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'vn coup: ce fut où la necessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousiours esté prisonnier: mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauuages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre necessité: car nous voyant foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peu entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causes qui firent deliurer le meurtier prisonnier.

Arrivée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques discours qu'eut l'Auteur avec luy, & ce que firent les Anglois.

CHAPITRE II.



LE 25 du mois d'Auril Desdames arriva avec la chaloupe de Gaspey, qui dit n'auoir veü aucuns vaisseaux, ny les Sauuages, & n'en auoit sçeu aucunes nouvelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques huit vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisant pesche de poisson : que Iuan Chou Capitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne reception selon leur pouuoir, s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vaisseaux ne vinssent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse, ce faisant faire vne petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y passer l'hyuer, où ils n'auroient aucune faim, moyennant deux robbes de castors pour chaque homme : Ce n'estoit pas peu de treuuer tant de courtoisie & de re-
 traite assuree parmy eux, beaucoup mieux qu'avec nos sauuages: ils nous apporterent vn baril & demy de sel, sans ce que ceux de la chaloupe ayderent aux peres religieux, lesquelles choses en ce temps là ils prioient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient bruslé tous les viures qui restoiét aux Peres Iesuites, qu'ils auoient donné quelques six barils de farine aux Sauuages moitié guerre moitié marchandise: qu'ils auoient vne grande auersion contre les ennemis, notamment contre les François renegats qui les auoient emmenées: Et tout ce que nous auions sçeu des Sauuages, il nous le confirma touchant le combat, sçauoir qu'un petit vaisseau François arrivant sur ceste affaire, ne voulant estre de la partie, se sauua partie à la rame & à la voile, & cogneut-on que c'estoit le Reuerend Pere Norot Iesuite, qui s'estoit separé depuis long temps d'avec ledit de Roquemont, s'ils eussent eu quelque homme de conduite & hasardeux, ils eussent entré facilement en la riuere pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna de
 s'en

Courtoisie
 du Capitaine
 de Ca-
 aada aux
 François.

s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angleterre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sauvage que l'on remmenoit en son país: que le general Guer auoit esté dix iours à se r'accommoder à Gaspey, qu'ils n'auoient brullé les barques ny chaloupes à l'isle de Bonauenture, ny autres lieux, comme on nous auoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour rapasser les François en France avec partie des maris, femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs fortunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauuez, fort incommodez de toutes choses: voilà ce que les effects de ceste guerre causerent au commencement en la Nouvelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur auoit mal succédé.

Naufrage
& perte
que coururent
les
Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant comme hors d'esperance de tout secours, nous iugeasmes qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remedier de bonne heure à ce que nous pouuions auoir affaire; nostre petite barque estoit toute preste, ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans attendre la chaloupe dauantage, craignant qu'elle ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient, ou ladite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux. Ledit du Pont auoit eu de la peine à se resoudre à cause de l'incommodité de ses gouttes, mais luy ayant bien remonstré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit
l'Authcur
au sieur du
Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de la guerre aussi malade qu'il estoit : dauantage qu'il festoit mis dans vne chaloupe de Gaspey pour venir à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigeans de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines & maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus facilement il treuueroit passage, & pourroit plus asseurément contracter avec lesdits chefs des vaisseaux pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans vne chaloupe comme il estoit venu de Gaspey avec de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa chambre où il seroit tres-bien, & avec des personnes qui l'assisteroient, en luy portât toute sorte de respect, pouuant recourir plus de rafraichissement le long des costes, changeant d'vn iour à autre de lieu que non pas à Québec où il n'y auoit rien: qu'il se trouuoit fort peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habitation sans viures. Que pour sa personne seule il falloit empescher quelquesfois quatre hommes à l'assister & secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy, de sorte que force leur seroit de l'abandonner pour aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la fortune de repasser en France luy seroit chose meilleure que de souffrir de si grandes necessités, ne pouuant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous sçauiez aussi bien que moy la façon commel'on nous traite en ces lieux, où les necessitez ont plus regné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'estes point nouicé en cela, vn autre se pourroit excuser, mais vous auez trop d'experience pour sçauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auiez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. En fin comme i'ay dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporter avec luy quelque 1000. castors pour subuenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela retoulu, le lendemain il me dist si i'aurois agreable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caën, afin qu'vn chacun sçeust la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnast ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droict qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hōneurs & commandemens qui ne luy appartenoyent pas, anticipant sur les charges de Vice-Roy, luy monstrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puissance, qu'en cela les articles de sa Majesté nous gouuernoiet, à quoy il se falloit arrester: En outre i'auois bonne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur de
Pont fait
veoir sa
commissiō.

jesté, & de Monseigneur le Vice Roy, & celle dudit sieur de Caën ne pouuoit estre de telle cōsideration.

Pouuoir
qu'il pou
uoit don
ner à ses
Commis.

Ce que
l'Auteur
en a fait à
tous.

Le lendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la sainte Messe ie fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de sa Majesté & la commission de Monseigneur le Vice Roy, auquel veritablemēt ie fais entendre le pouuoir que pouuoit dōner ledit sieur de Caën à ses commis, differens d avec celuy que i'auois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poincts de la commission dudit du Pont, & en suite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: le vous fais commandement de par le Roy, & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeir en tout & par tout en ce que ie commanderay, & où il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caën, suyuant les articles resolus de toute la societé, desquels ledit de Caën auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'vn desquels estoit porté & enchargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez necessaires pour les employer au Fort, ainsi que i'auiserois bon est. Eay creu que ledit sieur de Caën ne s'en ressouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer vne chose où luy-mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez. La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieuz que

l'on pourroit pour la conseruation du pais, qu'à faute de ce faire c'estoit le laisser en proye à vn ennemy qui peut recognoistre nostre foiblesse, sans que ledit du Pont ny autres puissent empescher l'effect du commandement que i'ay, sur peine de desobeissance & punition corporelle.

le voy bien (dist le fleur du Pont) que vous protestez ma commission de nullité. Ouy en ce qui heurte l'authorité du Roy & de Monseigneur le Vice-Roy, pour ce qui est de vostre traicté & commerce, suuant les articles de sa Ma,esté, à quoy il se faut tenir, cela se passa ainsi.

La chaloupe (comme i'ay dit cy-dessus) estoit venuë de Gaspey. qui interrompit le dessein dudit du Pont de s'en aller, d'autant que son intention n'estoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey où il peust s'en retourner, de reuenir à Québec sans se mettre en peine de passer plus outre pour chercher passage & aller en France dans les vaisseaux François, qui pouuoient estre à l'isle de S. Iean du Cap Breton, Canseau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports, qui sont à l'isle de Terre-neufue, où il y en auoit, & sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour establir les François avec les Sauvages & s'en reuenir à Québec: les matelots qui ne desiroient plus y retourner craignant de mourir de faim, auoient volonté de courir le risque & de chercher passage plustost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit par force: Ce qui me fit luy demander si c'estoit son intention des'embarquer en la barque, s'il auoit dessein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy:

Dessein de
fleur du
Pont d'al-
ler à Qué-
bec.

Remon-
strance que
l' Auteurs
fait au sieur
du Pont.

Alors ie luy dis, que pensez-vous qui vous rameine, regardez ce qu'avez à faire, car les matelots ne sont pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouuerez deceu si vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous en amenez vne douzaine, ce seroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence: joint que quelques matelots sont resolus de demeurer avec les Sauuages de par delà, & le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, & si n'avez volenté de passer plus outre, ie vous cōse lle plustost de demeurer icy: car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurer avec les Sauuages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il pensoit auoir en ce voyage pour le mal des gouttes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, celà resolu il fit descharger de la barque 500. castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Il fait me-
moire de
tous les def-
faits.

Il fit d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoissois, avec lettres adressantes à sa Majesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs du Conseil, & aux Associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel j'auois bien instruit de tout ce qui estoit necessaire, luy donnant vne commission suiuant le pouuoir que

i'auois : & luy commanday de s'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fût, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauuages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suiure qu'il les emmenast avec luy. Pordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pesche de moluë vers Mantane: Ce qu'ayant fait ie les fais tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suiure mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entr'autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit avec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur meynage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui restoiēt commencerent à labourer la terre, & y semer des nauaux, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui causoit de grandes fatigues, car on alloit six à sept lieues les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en treuuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouuons faire grande chose:

Partemēt de son beau frere.

Chacun travaille à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chasse nous estoit si chere que ie desirois mieux pâtir que d'vser si peu que nous en auions, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoient allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauvages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'une humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauages, qui deslogoient d'aupres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demanda quelques cousteaux, & promet en traiter fidèlement, nous apportant aussi tost les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabemat s'offrit d'aller à la coste des Etechemins, où estoient les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy donast vn François, lequel demeueroit à deux iournées dās les terres de la coste, ce qui luy fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuillet, laissant la grande riuere, & ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Etechemins, ils treuuerent si peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en reuenir le II. dudit

Chomina promet faire venir des farines.

Voyage rompu.

dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Iuillet arriua l'homme que i'auois en-
 uoyay à la decouuerte des Sauuages appellé Abena-
 quioit, qui me fit rapport de tout son voyage suiuant
 le memoire que ie luy auois donné, le nombre des
 faultz qui falloit passer premier que d'y arriuer, la dif-
 ficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict
 de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peu-
 ples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons
 de viures, nous asseurant que tous ces peuples vou-
 loient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre
 de nos hommes avec eux pour les nourrir durant
 l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos
 vaisseaux : qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef
 de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer
 leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'In-
 de, estant peuples qui ont de grands villages, & à la
 campagne de maisons, ayant nombre de terres, defri-
 chées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent
 suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs
 voisins, quand il mâque quelque année qui n'est pas si
 bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort
 peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est
 abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres
 poissons en grande quantité : comme aussi y est tres-
 bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que
 quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller
 en six iours avec diligence : il y a vne riuere qui va
 tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay
 esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'al-
 lois descourir les ports, haures, & riuieres. Ce voyage

Rapport
de la de-
couuerte
des Sauna-
ges.

Les villages
de ces peu-
ples sont
grands.

Pays fort
delicieux.

& descouuerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruit qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arrivée des
hōmes des
Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apportèrent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, ne la monstroient à la veüe, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. Je me delibéray les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bleds d'Inde attendât le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du
Pere Bre-
beuf.

regret qu'o
eut de son
depart.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extrême tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisse tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit iamais venu en ces lieux, tu nous delaisse & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fusmes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on medist, pesoient enuiron chacun 50. liures.

Auoit le
don des
langues.

Cette arriüée de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoiēt point de farines à traiter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traitterent, & le sieur du Pont en fit traiter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne escuellée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmy les nostres, que parmy les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Veufue-Hebert & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recours ailleurs, & peux dire avec verité que i'ay assisté vn chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu recogneu en mon particulier, & ceux qui estoient avec moy au fort, & estant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Authour
assiste vn
chacun
avec fort
peu de re-
cognois-
sance.

Habitation
des Peres
Iesuites
fort agrea-
ble.

Pouree qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre defrichée & ensemencée pour eux & seruiteurs au nombre de douze ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils eussent fort desiré: le lieu où ils sont habituez est tres agreable, estant sur le bord de la riuier S. Charles.

Charité des
Peres Re-
colets.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de terres defrichées & ensemencées & n'estoient que quatre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemencées de plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes potageres qu'ils nous en donneroient. L'année precedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui nous assisterent de quelques naueaux selon leur puissance.

Nouvelle
de l'arriuée
des Anglois

Comme les Hurons se deliberent de s'en retourner avec si peu de marchádises qu'ils auoient apportées, pensant treuuer dequoy traiter, nouvelles nous vindrent de l'arriuée des Anglois par vn Sauua-ge appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée pour le gagner à eux, ce fut luy qui nous donna cet aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'alors ie n'attendois ny François ny Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardusement pour estre venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait

tes
res
bit

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec vn peu de meche: l'ennemy iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traiter quelque pelleterie à Tadoussac, & ne pouuant rien faire, à ce que i'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contraincts de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoient à payer les frais de leur embarquemēt.

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arrinée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa responce. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.

CHAPITRE III.

Ors que ces nouvelles vinrent i'estois seul au fort, vne partie de mes compagnons estoient allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petites filles Sauuagesse y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiteur arriuant avec quatre petis sacs

Ordre
que l'Au-
theur met
pour n'e-
stre sur-
pris.

de racines, me dit auoir veu lesdits vaisseaux Anglois à vne lieuë de nostre habitation, derriere le Cap de Leuy : ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous auions, pour euter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les peres Iesuites & Recollets accoururent aussi tost à ces nouvelles pour voir ce que l'on pourroit : ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos pour sçauoir ce que nous aurions à faire en ces extremitez : il fut arresté qu'attendu l'impuissance en laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche, & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pour quoy qu'il nous falloit chercher vne composition la plus auantageuse que nous pourrions, & attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolu néanmoins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en nous ostant l'esperoir de composition.

Chaloupe
que l'An-
glois en-
uoye.

Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chaloupe ayant vn drapeau blâc, signal pour sçauoir s'il auroit asseurance de nous venir treuuer, pour nous sommer, & sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis mettre vn autre drapeau au fort, leur assurant qu'ils pourroient approcher avec toute seureté: Estant arriuez en nostre habitation, vn gentil-homme Anglois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & courtoisement me donna vne lettre de la part des deux freres du General Guer qui estoient à Tadoussac avec ses vaisseaux, l'vn s'appelloit le Capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le Capitaine Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant ce qui s'ensuit.

Vn Gentil-
homme
Anglois
vint treu-
uer l'Au-
theur.

Monsieur en suite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estant secouru, il nous a chargé de vous asseurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sçachant tres bien les necessitez extrêmes de toutes choses ausquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous asseurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, cōme d'une composition honneste & raisonnable, telle que vous sçauriez desirer, attendant vostre responce nous demurons, Monsieur, vos tres affectionnez seruiteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flibot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des
deux freres
du General
Guer à
l'Autheur.

Ceste lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire responce, comme il s'ensuit.

Messieurs la verité est que les negligences ou contraires du mauvais temps, & les risques de la mer, ont empesché le secours que nous espererions en nos souffrances, & nous ont osté le pouuoir d'empescher vostre dessein, cōme auions fait l'année passée, sans vous dōner lieu de faire reüssir vos pretenions, qui ne seront s'il vous plait maintenāt qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une cōposition, laquelle on vous fera sçauoir en peu de temps apres nous y estre resolus, ce qu'attendant il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit resolu entre nous, qui sera pour demain. Ce qu'attendant ie demeureray Messieurs vostre affectionné seruiteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Responce
qu'il leur
fit.

Ledit Capitaine Louis Guer r'enuoya sur le soir sa chaloupe pour auoir ces articles de la cōposition, avec assurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoyasmes avec le plus d'auantage qu'il nous estoit possible.

qui seront
 Articles accordez par le sieur Guer commandant de present
 aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux
 sieurs de Champlain & du Pont, le
 19. de Iuillet 1629.

Que le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par vne guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la monstera.

Il nous fera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en France, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuites que Recollers, que deux Sauuages qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny dōner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & façon que ce soit.

Que

Que l'on nous donnera des viures à suffisance pour nous repasser en France, en change de peleteries, sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuuera entre les soldats & compagnôs de ces lieux.

Que l'on vsera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frere Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuee à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France pres de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de-present en ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'vne part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac General de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui aura pouuoir pour cet effect deluy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi resoluës furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

virent ce que nous demandions , & apres les auoir cōsiderez ils se resolurēt d'y faire responce le plustost qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme il s'ensuit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain
& du Pont.*

POUR le fait de la Commission de sa Maiesté de la grande Bretagne le Roy mon Maistre, ie ne l'ay point icy, mais mon frere la fera voir quand ils seront à Tadoussac.

I'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ie ne le puis faire, mais vous vous pouuez asseurer du passage en Angleterre, & d'Angleterre en France, ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauuagesse, ie ne le puis accorder pour raisons que ie vous feray sçauoir si i'ay l'honneur de vous voir, que pour le fait de sortir armes & bagages, & peleteries, i'accorde que ces messieurs sortiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux appartenans, & pour les soldats leurs habits chacun avec vne robe de castor sans autre chose, & pour le fait des Peres ils se contenteront de leurs robes & litres.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frere General pour la flotte pour sa Maiesté de la grande Bretagne, signé l'Kertk, & plus bas Thomas Kertk, & plus bas est escrit.

Les susdits articles accordez avec les sieurs de

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kertk, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, Stil neuf 1629. signé David Kertk, avec vn paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'enuoyereut la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepterions leurs articles, à quoy nous aduisasmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremittez, & ne pouuant pas mieux, nous resolusmes de prendre la cōposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tōneaux avec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre deuant Québec, ie fus treuuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauvagesse que i'auois depuis deux ans, auxquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & appris à traouiller à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles traouillent fort proprement, étant au reste fort ciuivilisées & portées d'vn desir extrefme de venir en France. Je fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

L'Authent
obtient d'E-
mener deux
Sauuagesse

Je demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne rauageast rien en la Cha-

Ang'ois
prennent
possession
de Québec

Baillif Frã-
çois perfide.

Pille le ma-
gasin des
François.

pelle ny chez les Reuerends Peres Iesuites, Recollets ny la maison de la veufue Heber & son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit de besoin, puis il fait descendre à terre enuiron 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au Sous-commis Corneille, & à Oliuier qui traittoit avec les Sauuages, comme expérimenté & aux langues des Montagnais, Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal Cōmis, estoit au liēt malade des gouttes, & ne pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donna à vn François appellé le Baillif natif d'Amiens qui l'auoit pris pour Commis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec trois autres que i'auois autrefois mené en nos voyages il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres l'vn appellé Estienne Bruslé, de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marfolet de Roüen, truchement des Montagnais, le troisieme de Paris, appellé Pierre Raye, Charon de son mestier, l'vn des plus perfides traistres & meschants qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux avec ledit de Caën, qui l'auoit fait vn de ses Commis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestuy-cy entre au magasin, se faist de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq cens à quatre mille castors, qui appartenoient au sieur de Caen, comme de toutes les autres commoditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle.

Louys Quers'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamais il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. le luy demanday permission de faire celebrer la sainte Messe, ce qu'il accorda à nos Peres : le le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

J'ay Louys Kerk commandant de present au Fort de Québec en la nouvelle France pour le Roy de la grande Bretagne ; mon Seigneur & Maistre, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que i'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui s'ensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne avec leurs boettes, 2. breteuls de fer, de 800 livres chacun, 7. pierriers avec leur boiste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40. livres de poudre à canon, 30. livres de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2 grandes arquebuzes à rouet de 6. à 7 pieds, 2 autres à meche de mesme longueur, 10. hallebardes, 12. piques, 5. à 6. milliers de plomb. 50. corcelets sans brasarts, avec leurs bourguinotes, 2. armes de gensdarmes à l'espreuue du pistolet, deux petarts de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs vstancilles de mesnage & outils des ouuriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le service du Roy de France & de Navarre. Fait au Fort de Québec ce 21. de Iuillet 1629. signé Louys Kerk.

Certificatiō de tout ce qui estoit dans Québec qu'il luy donne.

Ne veulent
faire regi-
stre de ce
qui appar-
tenoit aux
Religieux.

Ils se firent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Iesuites & Recollets desquelles choses ne voulurent donner de memoire, disant, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ny en faire recherche. Pour les viures que nous trouuons il ne s'en gastera ny enere ny papier, dont nous n'en sommes pas faschez, vous ayant mieux assisté des nostres. Nous vous en remercions bien fort, luy dis-je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien cheremét sans pouuoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise sur vn des bastions, fist battre la queffe, assembler ses soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, & quelques 5. espoirs de fonte qui estoient au fort, & deux petits breteuls qui estoient à l'habitation, & quelques boites de fer, apres il fit iouer toute l'escouperie de ses soldats, le tout en signe de resiouissance.

Le iour suiuant il fut à la maison des Peres Iesuites, lesquels luy monstrent des liures & tableaux & quelques ornemens d'Eglise, en luy offrant s'il vouloit quelques vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre Anglois eut aussi quelques liures qu'il demanda aux Peres, apres veu la maison & tout le desert qui estoit fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol dudit
le Baillif.

La nuit ensuiuant ledit Baillif prit audit Sous-

Commis Corneille cent liures en or & argent, avec vne tasse d'argent, quelque bas de soye & autres bagatelles qui estoient dans la caisse, ayant esté aussi soubçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice d'argent doré valant 100 liures & plus, de laquelle chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit quelque perquisition, mais nul n'auoia ce sacrilege detestable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif accoustumé à renier & blasphemer le nom de Dieu à tout propos en disoit assez pour se rendre innocent: mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise Catholique comme sont les trois autres, qui ne se soucioient de manger de la chair ny Vendredy ny Samedy pour penser fauoriser les Anglois, qui au contraire les en blasmoient, & faisoient plusieurs autres choses licentieuses & blasrables, ie luy remonstrois assez les deffauts & les reproches qu'vn iour il receuroit, desquelles choses il ne se soucioit pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais ne retourner en France. Toutes les meschancetez qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit: On receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois, mais de ce malheureux tout mal. Ie le laisseray pour ce qu'il vaut, attendant qu'vn iour Dieu le chastie de ses iurements, blasphemés & impietez.

Depuis que les Anglois eurent pris possession de Québec, les iours me sembloient des mois, ce qui me donna subiect de prier ledit Louys Quer me permettre m'en aller à Tadoussac, ou j'attendrois le depart des vaisseaux, passant mon temps avec le General qui y estoit, ce qu'il m'accorda, puis que ma

Plaintes
contre luy.

L'Authent
obtient es-
géd'al er à
Tadoussac.

volonté n'estoit de demeurer dauantage. l'accommoday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda: & pour le reste de mes commoditez, ie les embarquay avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauuageses. Dupont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Peres, attendant de s'en retourner au second voyage.

Lesdits Anglois s'estât ainsi saisis du pais, la veufue Hebert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leurs maisons & de leurs terres qui estoient ensemencées, ayant apparence d'une tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait avec les François, luy permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il aduiseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauuages, & l'année suiuate au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se treuuoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy faisant valloir chaque castor marchand, quatre liures, qui luy seroient liurés à Londre. Tout cecy luy estoit grand aduantage & plus qu'il ne pouuoit esperer: mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant tousiours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Escossois qui s'estoit marié à Dieppe, il desiroit obliger en tant qu'il pouuoit ces familles & autres François à demou-
ret

rer, ayant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroït repugner.

Louys Quer
ayme les
François.

Ces pauures familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur trauail, pour tascher à s'oster de l'incōmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mandier leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient-ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien-seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suiure ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit de s'en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remonstrant que la chose la plus chatouilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouuoÿt iamais esperer si les Anglois estoïent tousiours en ces lieux, & par consequent priué de la Confession & des Saincts Sacrements qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoit esperer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux, ce que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traiter le plus qu'il me

seroit possible avec les Sauvages, & les vaisseaux François reuenant prendre possession, leur dōner sa pelletterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reuenir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercierent du conseil que ie leur donnay, qu'il le sauroient, esperāt neantmoins nous reuoir la prochaine annee avec l'aide de Dieu.

Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery taschoit regagner Québec.

CHAPITRE IV.

LE 24. dudit mois nous leuâmes les ancrs & mismes à la voile, ce iour fusmes mouiller l'ancre au bord de l'Est Nordouest de l'isle d'Orleans, le lendemain mismes sous voile & le trauers de la Malle-baye, 25. lieues de Québec l'on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit sous voile, lequel taschoit d'aller vers l'eau pour gagner le vent & faire retraite s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caën, où son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois ſçauoit qu'il eſtoit en la riuiere, comme il fera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaiſſeau dudit Emery pour le ſaluër de quelques canonades, qui luy furent auſſi-toſt reſpondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, l'vn qui fut tiré du vaiſſeau dudit Emery emporta la teſte d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fiſt quelque bordées pour taſcher de gagner le vent pour ſe ſauuer, mais Thomas deſirant en venir aux mains & l'aborder, me diſt, Monsieur vous ſçaez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'vn contraire party eſtre libre ſur le Tillac, c'eſt pourquoy vous ne treuuez eſtrage que vous & vos compagnons deſcendiez ſous le Tillac, où eſtant fiſt fermer les panneaux & les cloier ſur nous, faiſant mettre ſes matelots & ſoldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite aſſez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaiſſeau d'Emery, lequel de ſõ costé faiſoit ſon deuoir de ſe tenir preſt pour ſe deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vaincre & terracer ſõ ennemy: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choſes qu'ils pouuoient attrapper ſe iettant d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaiſſeaux que par le beau-pré du vaiſſeau dudit Thomas Quer, à cauſe que le vaiſſeau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne pate de l'ancre de celui de Thomas Quer ſ'eſtoit attachée & cramponnée au vaiſſeau d'Emery,

Combat
des Fran-
çois avec
l'Anglois
à coups de
canons.

Ce que
Thomas
Quer dit à
l'Auteur.

On vint
aux coups
de pierre, &
balles de
canon.

enforte qu'ils ne se pouuoient desaborder : & vn homme armé d'vn bord à autre pouuoit facillemēt empescher d'entrer : ce pendát que les gens de Thomas Quer estoient ainsi mal menez , vne partie se jetta au fond du vaisseau que ledit Capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mauuaise chose quand la peur saisit les courages, le Chef mesme ne sçauoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat dás le vaisseau d'Emery de Caen, qui par vn courage lasche cria assez hautement *Cartier, Cartier*, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, & releua ceste parolle, leur promettant toute courtoisie, autant dit il, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conseruer vos vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui eussent mal mené ledit Emery, qui ne pouuoit se desaborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit encourir, ayant des gens en son bord qui nauoient eue de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce temps le combat cessa d'vne part & d'autre, & vint on aussi tost avec vne pinse à ouurir les panneaux, l'on m'enleue promptemēt pour aller parler audit Emery de Caen : ledit Thomas Quer qui à son visage & contenance tesmoignoit n'estre pas bien en seureté de sa personne, & disoit, Assurez vous (me dit il) que si l'on tire du vaisseau que vous mourez, dites leur qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitement qu'à vostre personne, autrement ils ne peuēt eüiter leurs ruynes, si les deux pataches arriuent plustost que la

Pinse de
l'Authœur
par l'An-
glois.

On le fait
parler au
sieur Eme-
ry.

composition soit faite: le luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres fa-
 ci'e estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogeant à ce que m'auuez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empescher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous sçauuez qui a vn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequēt ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie d'oc, dit-il, de les assseurer qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, ausquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruynez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust esté enleué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoÿēt dedans, les Anglois eussent apporté du renfort, & desmeslât les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches. L'accord fait tant d'un costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il
dit à Tho-
mas Quer.

Thomas
le prie de
dire aux
siens qu'ils
se rendent

Ce qu'Emery dit à l'Authéur.

son cousin de Caen luy auoit donné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite entre la France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussac.

L'execution faite, nous nous en allasmes à la rade de Tadoussac treuuer le General Kertk, où ledit Emery auparauât auoit pése aller, perdre par vne disgrâce qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cōme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit General nous fit bonne recepcion, bien aise de ceste prise: aussi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Jacques Michel, qui auoit conduit les Anglois dès la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cōposée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tōneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Sont bien receus du General Anglois

Flotte Angloise de quoy composée.

Le beau-frere de l'Authéur luy compte son voyage.

Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receuës allant à Gaspey, ils rencontrèrent Emery, estant fort resiouis d'une si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit tât pour querir les castors, qu'autres com-

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des viures pour trois mois, attendât le secours de Monsieur de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il partit de la Rochelle, & que sans l'arrest que Ioubert luy fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois plustost à Québec, & n'auoit peu faire autrement pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer, qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port de 70. tonneaux: croyant que la paix estoit faite entre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle, mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à l'Anglois: joint aussi que le Capitaine Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheuallier de Rasilly, Ioubert deuoit venir deuant & quelques deux autres barques, l'vne appartenante aux Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres Allemand & Noyrot, qui venoient pour secourir les Peres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient estre dans la riuere, s'ils auoient vent fauorable, le dit Emery de Caen demanda s'il ne scauoit point qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuere, il luy dit que non, ce qui donna courage audit Emery, pësant arriuer des premiers à Québec, pour emporter promptemēt ses peleteries, & traiter quelque peu de marchandises & viures qu'il auoit, premier que ledit Daniel & Ioubert arriuassent, il prit les cinq cens castors qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.

A prestous ces discours passez, & que ie luy eu

representé la necessité en laquelle nous auions esté laissez, il se delibere de monter au plustost : moy fort resiouy desirant estre des premiers à vous dōner ce bon aduis de ce secours si fauorable en vne telle necessité, ie dis audit Emery qu'il estoit à propos que i'allasse deuant avec la chaloupe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contêtement que de nous apporter les nouvelles, que pour cet effect il luy demanda de changer son esquipage de matelots pour faire diligence, d'autāt que les siens estoiet foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, & aussi donner quelque baril de poudre pour nous secourir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne desiroit se defaire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant seulement vn peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner & commander à Desdames, lequel deuoit suiure ledit Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloupe & mes matelots harassés de necessité & trauail : le desir que nous auions de vous donner des nouvelles, nous dōnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eau, desirant l'aller recognoistre, pensant que se fut celuy dudit Daniel, selon que l'on nous l'auoit representé, mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit point luy, ains vn vaisseau Anglois, nous resolumes de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau Anglois (où estoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faisons retraite nous tire vn coup de canō,

& aussi

& aufsi toft esquippe vne autre chaloupe avec double esquippage, pour lasser les nostres qui faisoient ce qu'ils pouuoient pour se sauuer: en ceste occasion l'esquippage frais dudit Emery eust peu seruir, nos matelots n'en pouuant plus, pour estre foibles & debiles du trauail: nous fufmes attraints par les Anglois qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous auions, on nous emmene audit Thomas Quer qui no^r reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere le General, qui me fait tres bonne reception & nous mena à Tadouffac avec luy, ie luy fis entendre comme ledit Emery de Caen luy auoit dit assurement que la paix estoit faite, l'ayant sçeu de personnes dignes de foy au partir de la Rochelle, A il les articles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à Québec; ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez du secours, les Sauvages qui croyoient qu'à ce changement tout leur seroit donné de la part des Anglois, luy dirent le miserable estat auquel vous estiez reduits. Nous arriuons au moulin Baudé où ils mouillét l'ancre, & aufsi toft ils arment le Flibot & deux pataches, pour promptement faire monter à Québec, ils auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand il fut brulé. Les Sauvages de Tadouffac s'offrant de les conduire, leur disant, qu'ils sçauoient mieux le chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neâemoins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots, puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs affaires ayant esté preueuës dès l'Angleterre par le Conseil, que ledit Iacques Michel leur auoit donné, qui ne se pouuant asseurer auoir en leur puissance des matelots qui estoient en la chaloupe qui pirerēt par cas fortuit: mais l'occasion se presēta de laquelle ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot & patache. C'est vne digression que ie fais sur ce que aucuns ne pensent reparer leur faute, quād les choses ne reussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y aye vn si, ce qui n'estoit point en ceste affaire: sur ce qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la chaloupe il n'eust monté à Québec si promptement qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des personnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est passée, & ne sçauent comment couvrir leur faute, sinon en blasmant autruy, chose de mauuaise grace, car ils auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmente, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost arriuez au moulin Baudé de les faire monter à Québec, craignant que si leur eust fallu monter des barques à Tadoussac, que pendant ce traual vne moyenne barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur dessein par ce moyen rompu: & quand mesme, comme dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauages du pais pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez comme ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de Tourmente, avec la plus grande barque que nous eussions à Tadoussac.

Reuenons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec sa chaloupe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans sçauoir aucunes nouvelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauvages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitee avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de Leschemin il fut pris d'un téps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moulin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: p'ésent doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne piperie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Ils sont bien despourueus de consideration de venir passer à nostre veüe, ayant vaisseaux deuant & derriere eux: sans la brune il n'eut

Emery tas-
che de gain-
ner à Qué-
bec.

Les Anglois
peu confi-
derez en
cecy.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & donna grande faute
audit Quer de n'y enuoyer des chalouppes aussi tost
qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'eussent perdu
trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se
battant avec ledit Emery, la marée commençant à
monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter
sans estre que fort peu endommagé, ils prirent cou-
rage & se r'embarquent, laissent leur piperie, se met-
tent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Cha-
faut au Basqué, deux lieuës de Tadoussac, où ils furent
quelque temps: ils virent vne chalouppes Angloise qui
venoit de Québec, & alloit treuver le General pour
luy porter nouvelle de la prise du fort, sur laquelle le-
dit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouil-
ler l'ancre le pert met à la voile, & va mouiller proche
de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sau-
uages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il
ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de
Sauuages avec deux François pour en sçauoir la verité,
(qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le
plus de diligence qu'ils pourroiet, ils leur falloit faire
vingt lieuës, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn
vn grand temps, ayant peu éuiter la prise des Anglois.
Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroiet,
l'vn appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-
mouche, qui auoient esté en la barque de Boullé: ces
deux personages estoient ignorans & mal propres
à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas
trop bons. Ces deux aduanruriers se mettent en che-
min, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser
(c'estoit bien le temps) la nuit arriuez à Québec ils

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort & à l'habitation : les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouvelles suffisoient pour s'en retourner promptement treuuer ledit Emery, & quelque diligence qu'ils eussent fait ils eussent treuue le vaisseau pris des Anglois, mais au contraire ils vont passer contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demandēt ce qu'ils estoient venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur dirēt ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prendre, que dira-on, sçachant par les Sauuages que vous estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruyne de ma famille, il faut que par necessitē si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cōme tout alloit: allons treuuer le Capitaine Louis, il est galand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, iequel leur vſa de quelques paroles & menaces fascheuses, les retenans pour les faire trauailler.

Sauuages
asseurent
Emery que
les Anglois
estoient à
Québec.

Ce que leur
dit le gēdre
de la veufue
Hebert.

Sont rete-
nus par le
Capitaine
Louis.

Cependant la petite barque où estoit Desdames fuiuoit ledit Emery de Caën, mais ils s'arrestèrent à vne petite riuere pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieues de Tadoussac, sçachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

que ledit de Caen ne pouuoit éuiter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hazardé, ils ne furent point incredulés, ils se delibererent de s'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit esté poursuiuy des Anglois proche de Miscou, il leur dist aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se perd aux costes de Bretagne.

Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progresz, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benodet proche de Quimpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent detenus iusques à ce qu'ils sceurent la verité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauué de son naufrage.

Ces malheurs arriuerent faute de n'auoir party de saison.

Voicy vn defect en ce voyage, de ne partir suiuant l'ordre qui auoit esté donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droite route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisserent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15. ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, cōme dit est, il fust arriué à Québec le 20. ou à la fin de May pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les pataches de partir si promptement

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Chevalier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traité de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Societé recut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voilà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fismes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours apres nostre arriuee, qui fut enuiron le premier d'Aoust, nous entrasmes dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25. tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Estienne Brulé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruice de l'Anglois, & Marfolet, auxquels ie fis vne remonstrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient esté pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se seroit plu-
 tost esperer de seruice qu'une fidelité, leur disant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles & quelque pratique, & leur ayant ainsi promis toute

L'Autheur
 reproche
 l'infidelité
 d'Estienne
 Brulé & de
 Marfolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chair
 Vendredy & Samedy, vous licentiant en des desbau-
 ches & libertinages desordonnées, souuenez-vous
 que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a
 parent ny amy qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux
 qui accourront plustost à faire faire vostre procez :
 que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagre-
 able à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous
 mesme, encore vous qui auez esté esleuez petits gar-
 çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous
 ont mis le pain à la main : pensez vous estre prisez de
 ceste nation ? non, assurez vous, car ils ne s'en seruent
 que pour la necessité, en veillant tousiours sur vos a-
 ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus
 d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-
 stost que vostre nation, & ayant cognoissance du pais
 ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn
 temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-
 strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que
 vous soyez : disant, Voilà ceux qui ont trahy leur Roy
 & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous
 mourir que viure de la façon au monde, car quelque
 chose qui arriue vous aurez tousiours vn ver qui vous
 rongera la conscience, & en suite plusieurs autres dis-
 cours à ce sujet : Ils me disoiēt, Nous sçauons tres bien
 que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pédroit,
 nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est
 faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, &
 nous resoudre de iamais ne retourner en France : l'on
 ne laissera pas de viure, ô pauures excusez, que si on
 vous attrappe vo⁹ qui estes suiets à voyager, vous cou-

Leur Ref-
 pense.

rez fortune d'estre pris & chastiez.

Je vis Louis le Sauvage que les peres Iesuites auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il sçauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'un jour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux: les Anglois le renuoyèrent en son país avec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Bruslé truchement fut avec luy aux Hurons.

Louys le Sauvage se met au ser- uice des Anglois.

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauuais dessein de Marsolet. Response de l'Auteur au General Quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvages par luy instruites en la Foy.

CHAPITRE V.

LE General Quer se delibere d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait equipper, & emmena Iacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frere: pendant son absence nous passasmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les vns môstroient estre resiouis de ce châ-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui eroyent souuent que les choses nouvelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux Estrangers que de nous, ils treuverét en peu de tēps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettans.

Ce que le
General di-
soit à l'Au-
teur.

Le General fut quelque dix à douze iours à son voyage, à son retour fut salué de quelques canonnades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeuroit ils feroient bien d'autres fruiçts que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerces de ce qui se pourroit faire dans le país, par le trauail & industrie de ceux que l'on y enuoyeroit.

Festoye à
Québec 10^e
ses Capitai-
nes.

Monstre
vne lettre
de Marfolet
à l'Auteur.

Quelques iours apres son arriué il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante à terre enuironnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, escrite de Marfolet truchemét, (mesco- gnoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit escrit ce qui s'ensuit.

» **M** On sieur depuis nostre arriué à Québec vn
 » canau de Sauuage est descendu des trois ri-
 » uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est
 » tenu de tous les Chefs & principaux du país assem-
 » blez, pour deliberer, sçauoir si Monsieur de Cham-
 » plain doit emmener en France les deux petites filles
 » qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
 » sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre ce qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'empeschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'arriue quelque accident de mort aux hommes qui demeurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en arriue mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en ferez selon vostre volonté: mais si me croyez comme vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles passent plus outre, en les renuoyant icy: c'est tout ce qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en retourner à Tadoussac pour auoir l'honneur de prendre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre humble & affectionné seruiteur Marsolet.

Ayant leû ceste lettre, ie iugeay aussi tost que le galand auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit & autres mauuais François semblables à luy; l'vne de ces filles appelée Esperance, auoit dit quelques iours auparauant, que Marsolet estant au vaisseau l'auoit sollicitée de s'en aller avec luy, luy promettant plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle s'en estoit plainte à des sauages qui luy auoient dit, Sçais tu pas biē qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mauuaise reputation avec tous les Sauages pour estre vn menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de Champlain vous ayme comme ces filles, aussi dirent elles, Nous luy portons de l'affectiō, ce que n'estant nous n'aurions desir de le suiure en France, qui fut le suiuet que i'en parlay au General.

Deffinde
mal heu-
reux Mar-
solet.

Ce qu'il
dit à l'vne
des deux
filles Sau-
uages
pour les su-
borner.

Ce que
l'Auteur
dit au Ge-
neral.

Monſieur vous me faites faueur, que voſtre cour-
toifie s'eſtende à me monſtrer ceſte lettre, que ſi
l'affaire eſt ainſi qu'il l'eſcrit, i'aurois tort de vous
» faire vne demande inciuille, en vous demandant
» permiffion d'emmener ces filles que i'ayme comme
» ſi elles eſtoient miennes, vous me permettez que ie
» parle pour ces pauures innocentes qui m'ont eſté dō-
» nées par les ſauuages assemblez en Conſeil, ſans que
» ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé
» avec le conſentement des filles & des parens, à telle
» condition que i'en diſpoſerois à ma voſonté, pour
» les inſtruire en noſtre Foy, comme ſi c'eſtoient mes en-
» fans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-
» mour de Dieu, où i'ay eu vn grand ſoing à les entre-
» tenir de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire, les deſirant
» retirer des mains du Diable, où elles retomberont ſi
» faut que les reteniez: ie vous ſupplie que voſtre cha-
» rité ſoit telle enuers ces pauures filles de ne les vio-
» lenter, & ſouuenez vous que Dieu ne vous fera point
» ingrat ſi vous faites quelque choſe pour luy, il a des
» recompensés grandes, tant pour le Ciel que pour la
» terre.

Ce qu'il
dit contre
Marſolet.

Au reſte ie ſçay tres aſſeurément que Marſolet
a forgé en ſon eſprit ce qu'il vous m'ade, n'ayant treu-
» ué autre moyen pour perdre ces filles, & iouir de ſa
» deſordonnée volōté ſ'il peut. Ie ſçay aſſuremēt que
» les Sauuages eſtant au Conſeil des trois riuieres, il ne
» fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Mar-
» solet vous a eſcrit, meſme ie ſçay que lors qu'eſtiez à
» Québec vo⁹ vous informastes ſi les Sauuages n'eſtoient
» point faſchez de ce qu'elles s'en alloient, que Gros

Iean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fussent faschez de ce que je les emmenois, qu'ils estoient bien contêts, que s'il y auoit du danger de les emmener allant dans le pays cōme il alloit, il n'y eut pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous dit aussi, Monsieur nous auons autant d'interest que personne, à cause de ma femme & de mes enfans, qués'il y auoit quelque risque ie vous le dirois librement, au contraire les Sauuages m'ont dit qu'ils estoient bien aise, qu'elles estoiet bien données, tout cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez adiouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marfolet, qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes sollicitées à s'en aller avec luy, qu'il leur dōneroit des presents: l'ayant ainsi dit aux Sauuages, vous vous en pouuez informer s'il vous plaist. Mais recognoissant que tant plus ie luy en parlois, & plus il se roidissoit, ie le laissay là sans parler d'aduantage, il se leue de table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura gueres: nous ne laissasmes de passer le temps attendant vn iour plus propre à luy en parler, & rechercher les moyens pour l'inciter à penser à cela, i'employay à ma supplication ledit Iacques Michel & Thomas Quer son frere, qui luy en parlerent, il demeura obstiné, ce que sçachant ces deux pauures filles, furent si tristes & faschées qu'ils en perdoient le boire & le manger en pleurant amerement, ce qui me donnoit de la cōpassion, en me disant, Est il possible que ce mauuais Capitaine nous vueille empêcher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Ce que luy dit aussi vn appellé Coullart.

Le General ne veut entendre à ce que l'Auteur luy remonstre pour ces deux filles.

Ce qu'el-
les dirent à
l'Autheur.

comme nostre pere, & duquel nous auons receut tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pour ta vie, durant les necessitez pour nous le donner, & nous entretenir iusqu'à present d'habits: nous auons vn tel desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouuons dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans le vaisseau, ou si nous pouuions te suiure avec vn canau nous le ferions, te priant de demander encore vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost que de retourner avec nos Sauvages, & si tu ne peux obtenir que nous allions en France, au moins faits en sorte que nous demeurions avec la femme de Coullart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout nostre pouuoir en ton absence, attendant l'année à venir, & sçachant de tes nouvelles aussi tost nous prédrons vn canau pour t'aller treuuer à Tadoufiac, ain si me disoient leurs petits sentiments: Le leur fis faire à chacune vn habit de quelques robes de chambre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal accomodées tant elles me faisoient de compassiõ.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces deux pauures ames, ie tasche de faire encore vn effort, puisqu'il n'y auoit qu'à contenter les Sauvages par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie fais dire par Thomas Quer à son frere le General, qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauvages satisfaits en leur faisant vn present, & leur dire que puisqu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils n'auroiët sujet de se fier en eux, de ce qu'il leur pour,

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la vailleur de Mil liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & feroit le present tel qu'il voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis : il me donne quelque esperance sur le retour de Marsolet.

Le General
ne veut
qu'on em-
mene ces
deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec r'appris que le truchement venoit, ie le fais aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauvages, sçachât que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrès de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert, dit que si on en parloit aux Sauvages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit Quer que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté cognû pour menteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissance de Dieu, qu'il en respondroit deuant la Iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauvages comme i'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pourroit avoir affaire de ses amis, estant en l'estat où il estoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le seruirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Auteur
ne peut ga-
gner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauvages, pour empescher ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable, d'autant qu'ils croyroient que vous auriez peur de les irriter, & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entreprendre sur ses homes, qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué trop de seruices pour ne luy dire ce qu'il sçauoit pour le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en pais, que d'estre en hazard de tōber en quelques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit auoir representé au General, lequel se resolut de retenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Quermé dit y auoit fait ce qu'il auoit

peü

peù, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marfolet l'en ayant degousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus: mais ie ne me peüs empêcher de parler à Marfolet & luy dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs ames, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit, n'ayant eü autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous, plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie fers vn maistre ie luy dois estre fidele. Vous l'auiez fort bien monstré (luy dis- ie) en seruant l'ennemy, pour deseruir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous eleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iusqu'à present qu'auiez grandement decliné.

Ces pauues filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amèrement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long téps qu'elle ne vouloit manger, appellant Marfolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volonte, il nous a donné vn tel desplaisir que sans mourir iamais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

Ce que
l'Auteur
dir à Mar-
folet.

Ce qu'vne
des filles
Sauages
disoit de
Marfolet.

Capitaines des vaisseaux, Marfolet estant en la chambre, l'une des deux filles appelée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & souspiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vn tel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marfolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuifagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priferont moins à l'aduenir s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneuë de tous les Sauvages que tu es vn parfaict menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes mengeries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meu à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes sales voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouuirois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des arrouchemens deshonestes, ie reietray tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois: ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que i'estois

Effronterie
de Marfo-
let.

vne opiniaſtre: aſſeuré toy qu'on te fera bien ranger à la raiſon, tu ne feras pas touſiours comme tu es, car ie ſçay bien que tu retourneras à Quebec; ie te dis que ie ne t'apprehendois en aucune façon, ie deſire aller en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a nourrie & entretenüe de toutes commoditez iuſques à preſent, me monſtrant à prier Dieu, & beaucoup de choſes vertueuſes, que ie ne me voulois point perdre, que tout le païs auoit conſenty, & que ma volonté eſtoit portée d'aller viure & mourir en France, & y apprendre à ſeruir Dieu; mais miſerable que tu es, au lieu d'auoir compaſſion de deux pauures-filles, tu te monſtre en leur endroit pire qu'un chien, reſſouuiens toy que bien que ie ne ſois qu'une fille, ie procureray ta mort ſi ie puis, en tant qu'il me ſera poſſible, t'aſſurant que ſi à l'aduenir tu m'approches ie te donneray d'un couſteau dans le ſein, quand ie deurois mourir auſſi-toſt: Ah! perfide tu es cauſe de ma ruine, te pourray-je bien voir ſans plorer, voyant celuy qui a cauſé mon malheur, un chien à le naturel meilleur que toy, il ſuit celuy qui luy donne ſa vie, mais toy tu deſtruis ceux qui t'ont donné la tienne, ſans recognoiſſance de bon naturel enuers tes freres que tu as vendus aux Anglois; Penſe-tu que c'eſtoit bien faiçt pour de l'argent vendre ainſi ta nation? tu ne te contentes pas de cela en nous perdant auſſi, & nous empelchant d'apprendre à adorer le Dieu que tu meſcrois qui te fera mourir, ſ'il y a de la iuſtice pour les meſchans. Sur cela elle ſe mit à plorer ne pouuant preſque plus parler, Marſolet luy diſant, Tu as bien eſtudié cette leçon: O meſchant, dit elle, tu m'as donné aſſez de

sujet de t'en dire dauantage si mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appelée Charité, luy dist, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te sçauois dire, dit-elle, ma compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauantage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauuagesse.

Ce que luy
dit la secō-
de fille.

Ce Marfolet demeura fort estonné de la verité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peust émouuoir ny attendre le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit resolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuse legitime dist à Marfolet qu'il luy escriuist la lettre que i'ay dit cy-dessus, mais estant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inuentiōs pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust fait librement, sans employer personne, & rien autre chose que ce que Marfolet luy en auoit dit, & l'auoit fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Authent
des console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient; ie ne laissay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prissent courage, & qu'elles fussent toujours sages filles, con-

tinuant à dire les prieres que ie leur auois enseignées : L'vne me demâda vn chapelet, disant que les Anglois auoient pris le sien, ce que ie fis à l'vne, & mon beaufrere en donna vn à l'autre : car il ne falloit rien donner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour oster la jalousie qui estoit entre elles, priant Coullart de les mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroient estre, iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François, & qu'il raschast de les conseruer, ne leur donnant aucun subiect de les perdre, mais qu'il les traitast doucement, que c'estoit vne grande charité pour Dieu, qui le recompenseroit : qu'elles luy seruiroient en sa maison, en mille petites choses necessaires, que me faisant ce plaisir, où i'aurois moyen de le seruir, ie le ferois de bon cœur : Aseurez vous, Monsieur, me dist-il, que tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec moy, i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans, & disant cela en leur presence, elles luy firent vne reuerence, & en le remerciât luy dirent, Nous ne r'abandonnerons point non plus que nostre pere en l'absence de Monsieur de Champlain : ce qui nous donnera de la cōsolation, & nous fera patienter, c'est que nous esperōs le retour des François, & s'il eust fallu qu'auffitost que nous fusmes arriuez à Québec, & eussions esté vers les Sauvages nous fussions mortes de desplaisir, & neantmoins nous estions resoluës ma compagne & moy d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

L'on me dist que le General Quer estant à Québec, auoit tancé son frere Louys Quer, de ce qu'il auoit permis de celebrer la saincte Messe, ce qu'il fit deffendre à tous les Peres, & que les Peres Iesuites faisant em-

Les met
avec la fē-
me de Cou-
llart.

Ce qu'elles
dirent à
Coullart:

Le General
veut auoir
le Calice
des Peres
Iesuites.

Ce qu'il
dist en iu-
rant aux
Peres.

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enuëloppé : Il demanda à le voir, le Pere le deue- loppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pass'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustrons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: Le fais cela pour le discours que vous m'auetz fait, & aussi pour oster le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuôs les superstitions, que si vous ne m'eussiez vsé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, ledit Louys Quer festoit touffours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaist. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des Temples.

Le General Quer demande à l'Autheur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal-heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.

CHAPITRE VI.

U Edit General Quer me demâda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoir s'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point quel'on vit aucune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence decela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tât de desplaisir que vous le dites, puisque vous auez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter avec moy, en vertu des Commissions qu'auetz du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduouant le pouuoir que luy auez donné: ie ne le desaduoué point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous à faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

Ce que
l'Autheur
luy respon-
dit.

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit-il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant faisi d'un grand assoupissement, fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger par les ceures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'aparauant, & mourant en sa religion pretendue, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nô de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuistes, & des habitans de S. Malo: disât, Qu'il se redroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé desplaisir, deust il mourir miserablement. Je ne me peüs tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens
de Ma-

L'Authœur
le reprenoit
de ces blat-
phemes.

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si j'auois frappé ce Iesuite qui m'a donné vn desmenty deuant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Iesuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traité, & peu recogneu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, estant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de nauiger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dés l'année passée, en laquelle sans moy il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frotez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers: c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plainte
contre le
General.

Venu de
bas lieu.

Son arro-
gance.

triez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commâdemens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir esté élevé & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferôt de lourdes fautes, mettant souuent la conduitte entre les mains d'un Maistre ou Pilote ignorant qui fera dans leur vaisseau. Quand il fut arriué à Londres, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout fait, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez fait: & de fait ils ont vsé enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointemens ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont fait: m'ont refusé le commandement de l'un de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois installé en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme j'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: Je le veux chasser de mon vaisseau, ou luy feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combatre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois
vsent d'in-
gratitude
enuers lac-
ques Mi-
chel.

où ils pensent, tout ainsi que j'ay eu moyen de donner l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais mescontenter vne personne comme moy : Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en trouueray d'autres, ils ont faict tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand des- plaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, j'ay laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estrange, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en hor- reur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puis que l'on me traite de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desespere, tous ces discours ne se passioient pas sans iurer.

Diffimula-
tion de ce
General
enuers luy

Resolution
de Jacques
Michel,

Je luy donnois courage, en luy disant, Ne vous desesperez point, il y a des remedes par tout, horsmis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus atroces que ce que vous auez faict, vous auez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croy tant de vous, que si auiez a recómcencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il : Nostre Roy est bon & iuste, par- donnant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maiesté. Elle peut, luy dis-je, vous dóner abolition en

Il l'encou-
rageoit.

vous amendât & recognoissant vos fautes, en le seruât fidelement à l'aduenir, vous serez en consideration tant pour vostre courage, que pour l'experience qu'auetz acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre qu'ad l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volonté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escrit de France qu'il auroit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust seellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis-ic.

Ne veut se fier à la grace qu'on luy promet

Sujet de sa melancolie.

Je sçay que la maladie qu'il eust, n'estoit que ce remors de conscience qui le bourreloit, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se couurant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuite, & de son fils, d'ot il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mesprisé de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuuent marcher la teste leuée) & monstré au doit d'vn chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eû en France. Il sçauoit tres-assurement que ces discours se tenoient,

aussi est-ce vn puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de si vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourrelée, & mourir de desplaisir, plustost que suruiure, & fut là le sujet de sa mort, & non ce que Quer & autres disoiēt, que c'estoit pour n'auoir donné vn soufflet au Pere Iesuite qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres.

Sujet de sa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Iesuites, leur dit, Messieurs vous auez l'affaire de Canada, pour iouir de ce qu'auoit le sieur de Caen, lequel auez depossédé. Pardonnez moy Monsieur (luy dit le Pere) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauvages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauvages, mais plustost pour conuertir des castors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Celà est faux, l'autre leue la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois vn soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'excuserez, ie n'entend point vous dementir, i'en serois bien fâché, c'est vn terme de parler que nous auons en nos escoles, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offencer, c'est pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Pourquoy Michel accusoit le Pere Brebœuf.

Il laisse à penser si ce sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Mort de
ce Michel
sans repen-
sance.

i'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a coupé la broche à tous ses desseins pernicious & meschans.

Les An-
glois se res-
souissent
plus de sa
mort qu'ils
ne le re-
grettent.

Le Gene-
ral luy fait
faire vne
pompe fu-
nebre su-
perbe.

Estant mort il y eut plus de resioissance entre les Anglois que de regret, neantmoins le General Quer qui voulut luy tesmoigner la derniere preuue de son amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy fit faire vne châsse où il fut mis, commande à son frere Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, & la mettét dedās vne châlouppe, & arriuez sur le bord du riuage, les officiers des vaisseaux prennet le corps sur leurs espaules, & sur sa châsse auoient mis vne espee nuë, deuant le corps marchoit vn homme armé de toutes piéces, avec la rondache & le coustelas, l'autre portoit vne demie picque noircie, les soldats fourirent en deux, par le milieu desquels passa le corps avec tous les Capitaines & autres officiers des vaisseaux, qui l'accōpaignoient marchant deuant, les soldats qui le suiuent comme est la coustume en telles funerailles, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque en deux, & la mit on dans la fosse, sur laquelle le Ministre fit des prieres agenouillant & se leuant plusieurs fois, respondant aux Ministres: leurs prieres acheuées l'on couure le corps de terre, cela fait ils se firent deux escoupetteries de mousquets, des soldats qui estoient rāgez au tour de la fosse, A pres l'on fut tirer le canon de tous les vaisseaux, jusqu'à quelque 80. à 90. coups: ecla

fait chacuns s'en retourne en son vaisseau, le pavillon du contre-Admiral estoit à demy destendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le dueil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se rejouirent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne: le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que i'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust vesçû, que le chastimét d'vn suplice, si sa Maiesté ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fismes à Tadoussac, le dit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chaloupes, comme du bois de bouleau pour brusler: ce mesnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année la que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de moluë, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchandises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle societé, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apporterent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouoir rebourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux
François que
les Anglois
ont pris.

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses affo-
ciez au fort & à l'habitation de Québec, fuyant le
traité de paix entre les deux couronnes de France &
d'Angleterre.

Quer ne
veut per-
mettre aux
Catholi-
ques de
prier Dieu
publique-
ment.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac,
ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques
priassent Dieu publiquement à terre, où il auoit mis
tous les François, horsmis deux qui estoient Hugue-
nots, de l'esquippage dudit Emery de Caen, qui les
faisoient rire pour auoir ceste preeminéce par dessus
les autres, moy & quelques autres passions le temps
auec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en
ceste saison abondante, & principalemēt d'alloüet-
tes, pluuiers, courlieux, becassines desquels il en fut
tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauuages
faisoient du saulmon & truites qu'ils nous appor-
toient en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on
prit en grand nombre auec des filets, & quelques
autres poissbns, le tout tres-excellent, iusqu'à nostre
partement.

Les François,

Partemens des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrinée du sieur de Rasilly. Arrinée en Angleterre. L'Auteur y va treuver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promestent rendre Québec. Arrinée del'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend Pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arrinée del'Auteur à Paris.

CHAPITRE VII.



Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il iugea estre necessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez legèrement, nettoyer, gadomer & suiuer, ce qu'estant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tôneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauvageses, nous leuons les ancrs & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Cheualier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoiet venues par quelques Sauvages, qui asseuroient auoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez qui nous attendoiet audit lieu : c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieuës dudit Gaspey pour n'estre aperceus : toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que c'estoit à faire à se bien battre, & que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vais-

Les François leuent les ancrs.

Nouvelles de l'arrinée du sieur de Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fumes contrariez de fort mauuais temps, avec des brunes iufques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eufmes la sonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues : pendant la trauerse moururent onze hommes de la dyfenterie, de l'esquippage de Quer.

Le 20. nous relaschasmes à Plemué, où nous eufmes nouvelle de la paix, ce qui fascha grandement ledit Quer. Le 25. sortismes dudit port, rangeant la coste de deux lieuës. Le 27. passasmes deuant Douure, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les peres Iesuistes & Recollets, auxquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France: & moy i'escruiay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuer Monsieur l'Ambassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Maiesté audit sieur Ambassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres necessaire & importante pour le bien de la Societé. En continuant nous passasmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept ^{cents} tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuere fumes mouiller l'ancre deuant Grauline, où mismes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuere de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

Le lendemain ie fus treuver mon sieur l'Ambassadeur, auquel ie fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de necessitez vn an & demy, allant chercher des racines dās les bois pour viure, bien que ie n'eusse retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauvages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

L'Auteur
fait rapport
à l'Ambas-
sadeur du
Roy de son
voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambassadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne esperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arrester.

L'Ambassa-
deur tire
promesse de
restituer
tout ce que
l'Anglois a-
uoit pris
sur les Fran-
çois.

Ie donnay des memoires, & le procès verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouuertes & la possession qu'auions prise du dit pays de la Nouvelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estans emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalez, mesme enleué deux habitatiōs, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habitez de present, & celle de Pemetegoit appellé autrement Norembegue: le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant vn tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les traualler, & en fin leur faire quitter la

pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Majesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouvelle France, comme la nouvelle Angleterre & Nouvelle Escoffe. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront jamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouvertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se iustifie par la relation des histoires tant Françoises qu'Estrangeres. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement: c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à maintenant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites, le fait resoudre à recourir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Majesté le voudra.

Je fus près de cinq sepmaines proche de mondit sieur l'Ambassadeur, attendant tousiours nouvelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on desiroit faire, ie sçeus de mondit sieur s'il n'auoit plus besoin de mon seruice, que ie desirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, esperant faire donner vn arrest au Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Authheur
obtiét per
mission de
l'Ambassa-
deur de re-
tourner en
France.

moditez qui y auoient esté prises.

Ie partis de Londres le 30. pour aller à Larie treu-
ner passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y
a 21. lieues: sur le chemin ie rencontray ledit sieur de
Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses pe-
leteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui
c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: ar-
riuant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent
pour passer, qui estant deuenue bon, ie m'embarquay
le lendemain, & arriuy à Dieppe.

Le iour en suiuant arriua le Capitaine Daniel a-
uec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Son arriué
à Dieppe.
Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle
du Cap Breton par vn Escossois appellé Stuart, qui se
disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me
donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon
Surintendant des affaires de la Nouvelle France, que
de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission
qu'ils m'enuoyent, comme estans pressez du parte-
ment de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir
celle de sa Maieité, & de Monseigneur le Cardinal
pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maieité, la-
quelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Les Intendants & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle Commissi
donnée au
sieur de
Champlain
France, Au sieur de Champlain l'un des Associez en ladite Com-
pagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognois-
sance du pays, & des Peuples de la Nouvelle France, pendant le séjour
que vous y avez fait, joint la cognoissance particuliere que nous auons
de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu,
affection & fidelité au seruice du Roy, nous ayant portez à vous nom-
mer & presenter à sa Maieité, conformément au pouuoir qu'il luy a
pléu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

de Richelieu Grand-maistre Chef & Surintendât general des Affaires & Commerce de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner tant les Naturels des lieux que les François qui y resident de present, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouuons douter que ladite nomination ne soit agrée, neantmoins ayant aduis que les vaisseaux que nous vous enuoyons, sous les charges & conduictes des sieurs Daniel & Ioubert sont prests à faire voile, & craignant que les lettres de prouision de sa Maieste ne peussent estre arrivées à temps pour vous estre enuoyées par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'urgente & pressante necessité de lachose, iugeant ne pouuoir faire meilleure eslection que de vostre persône, vous auons commis & député, commettôs & deputons par ces presentes, pour iusqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ayt esté pourueu, commander pour le seruice de sa Majesté, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, ausquels vous establirez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous estimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de cet Estat, & utilité de ladite Compagnie. En foy de quoy auons signé ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signé De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Castillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit faisi du Fort du Milor Anglois, ainsi qu'il s'en-suit.

RELATION DV VOYAGE FAIT

par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la
Nouvelle France, la presente
année 1629.



LE 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grâd Maistre, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suiuant le commandement de Messieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & auictualler le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouvelle France: & estant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir sejourné audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage: Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly, ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaisseaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur le Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauuais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, & fus contraint de poursuiure ma route seul, iusqu'à ce questant enuiron à deux lieues proche de terre, i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn pauillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus totalement desgarny, à lors ie commencé à faire ouurer les sabots, & mettre seize pièce de canon en batterie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'efforça des'esuader, & moy de le poursuiure iusques à ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de mettre son pauillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, & de me monstret sa commission, pour scauoir s'il n'estoit point quelque forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quelques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reconnu que sa commission estoit d'aller vers le Cap de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes, & qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'asseuray que la paix estoit faite entre les deux couronnes, & qu'à ce suie & il ne deuoit rien craindre, & ainsi le laissay aller: & estat le 28. iour d'Aoust entré dans la ruiere nommée par les Sauuages grād Cibou, i'enuoyay le iour d'apres dans mon batteau dix de mes hommes le long de la coste, pour trouuer quelques Sauuages & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Balaines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le maistre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Jacques Stuart Millor Escossois estoit arriué audit lieu enuiron deux mois auparauant; avec deux
grands

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant trouué audit lieu Michel Dihourse de S. Iean de Luz, qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit ledit Milor Escossois faisi du nauire & moluë dudit Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pilliez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Michel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit Milor depuis son arriüée auoit fait construire vn fort audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force lestrois pieces de canon qu'il auoit dans son nauire, pour les mettre dans ledit fort, mesme donne vn escrit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy permettre ny à aucun autre François, de pescher d'oresnauant en ladite coste, ny traiter avec les Sauuages, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa commission du Roy de la Grande Bretagne, luy permettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient ausdits lieux sans son congé: Lesquelles choses m'estant rapportées, iugeant estre de mon deuoir d'empescher que ledit Milor ne continua l'vsurpation du pais, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea sur ses iujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis preparer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'eschelles & autres choses necessaires pour assiéger & escalader ledit fort, si qu'estant arriué le 18. Septembre audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort, ie mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures apres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'ordre que ie leur auois donné, & iceluy, attaquer par

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindrēt l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rimpart, avec vn drapeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes i'entray dans ledit fort, & me faisis dudit Milor, que ie treuuy armé d'vn pistolet & d'vne espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous ses hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuiarts & bourguignottes, ayās chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux fait desarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieuës de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suiuant ie fis équiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuy eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout fait porter à ladite riuere du grand Cybou, ie fis avec toute diligence traouiller en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'vn retranchement ou fort

sur l'entrée de ladite riuere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarante hommes, compris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huit pieces de canon, dix-huit cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huit picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayât fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, faiët faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42. à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huit ou vingt que ray amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vray, & ay signé la presente Relation. A Paris ce douzième Decembre 1629.

Aãyt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots'estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouvelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.



Astigans castigauit me Dominus & mortinon tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyrot & de nostre frere Louys, deux homes qui deuoient, ce me semble grandemēt seruir à nostre Seminaire. Or neantmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos contentements dans ses sainctes volontez, hors desquelles il n'y eut iamais esprit solide ny content, & ie m'assure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments détrempée dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel vne ame s'attache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques souspirs pour les souffrances, ou passées ou présentes, ce n'est que pour aspirer dauantage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposez & resignez à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iettée contre nous pour nos deffauts, & pour nous rendre desormais sa bonté favorable au succès du dessein entrepris.

Ce qui nous perdit fut vn grand coup de vent de Suest, qui s'esleua lors que nous estions à la riué des terres, vent si impetueux que quelque soin & diligence que peüst apporter nostre Pilote avec ses Matelots, Quelques vœux & prieres que nous peussions faire pour destourner ce coup, iamais nous ne peusmes faire en sorte que nous n'allaissions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de saint Barthelemy, enuiron sur les neuf heures du soir; De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschapperent, les autres furent estouffez dans les eaux. Les deux nepueux du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrez,

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en auons eu aucune nouvelles, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpont & moy auons eschappé du naufrage, il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuan les desseins de sa diuine prouidēce nous a preseruez, car pour mon regard ne iugeant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'éuiter ce danger, i' auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire avec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à receuoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que i' entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit derechef l'absolution: Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, ie fus contrainct de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui parchoit sur le rocher fut mis en pieces, i'estois proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous estions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel i' entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poictrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyois mourir auparauant que d'estre enuelpé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enleua, & mon bonnet & mes pantoufles, & mist le reste du nauire tout à plat dans la mer: Je tombay heureusement sur vne planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous esparagnoient point. ains s'esteuan i' ne scay combien de coudées au dessus de nous, tomboient par apres sur nos testes. Apres auoir flotté long-temps de la sorte dans l'obscurité de la nuit, qui estoit desia commēcée, regardant à l'entour de moy ie m'apperceus que nous estions enfermez d'espines & sur tout enuironnez & prest du costau qui sembloit vne isle, puis regardant un peu plus attentiuement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort estoignées de moy, deux desquels m'apperceuan m'exciterent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce ne

*fut pas sans peine, car les coups que i' auois receus dans le debris du
 vaisseau m' auoient fort affoiblis : Je fis tant neantmoins, qu' avec mes
 planches i' arriuai au lieu où ils estoient, & avec leur secours ie me trou-
 uay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec vne partie du
 vaisseau, ie n'y fus pas long-temps car comme nous approchions plus
 près de cette isle, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & avec
 leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien
 tost apres. Nous voilà donc sept de compagnie, ie n' auois bonnet ny
 souliers, ma soutane & habits estoient tous deschirez, & si mouls de
 coups que ie ne pouuois me soustenir, & de fait il fallut qu' on me
 soustint pour aller iusques dans le bois, aussi auois-ie receu deux rudes
 coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me ressens
 encore, les mains fenduës avec quelque contusion, la hanche escorbée,
 la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc tous sept
 dans le bois, mouillez comme ceux qui venoient d' estre trempez dans
 la mer: la premiere chose que nous fismes fut de remercier Dieu de ce
 qu' il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroiet estre
 morts. Cela fait pour nous eschauffer nous nous couchasmes les vns
 proches des autres, la terre & l' herbe qui auoient esté mouillez de la
 pluye du iour n' estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes
 ainsi le reste de la nuict, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui graces
 à Dieu n' estoit point offencé) dormit fort bien. Le lendemain se-
 tost qu' il fut iour nous allasmes recognoistre le lieu où nous estions, &
 trouuasmes que c' estoit vne isle de laquelle nous pouuions passer à la
 terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y
 auoit ietté, i' y trouuai deux pantoufles, vn bonnet, vn chapeau, vne
 soutanne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y
 enuoya pour viures cinq bariques de vin, quelques dix pieces de lard,
 de l' huile, du pain des fromages, & vne harquebuse, & de la poul-
 dre tout à propos pour faire du feu. Apres qu' on eut ainsi tout retiré, le
 iour de saint Louys tous s' employerent à faire le possible pour bastir
 vne chaloupe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions ran-
 geant la coste chercher quelque nauire de pescheurs: On se mit doncques
 à travailler avec meschans ferremens que l' on trouua, elle estoit bien
 aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d' vne
 chaloupe qui estoit sous voile venant vers le lieu où nous estions, ils re-
 ceurent dedans vn de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu*

où elle deuoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maistre, auquel il racôta nostre disgrâce, le maistre tout aussi-tost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint trouuer, nous offrit à tous le passage: Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes coucherent dans son vaisseau: C'estoit vn vaisseau Basque qui faisoit pesche à une lieuë & demie du rocher, où nous fismes naufrage, & pour autât qu'il restoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurasmes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriua vn Sauvage qui dist au Maistre que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nouvelle le disposa au depart: Le mesme Sauvage vous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieuës de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec vn de nos Peres: Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans ceste coste, qui estoit bien l'un des meilleurs Sauvages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyen de contenter vostre reuerence, le Pere Vimond sera bien aise d'auoir vn compagnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur contentement: le bon Pere fut extremement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chaloupe du Sauvage, ie luy laissay tout ce que nous auions sauué, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais i'auois bien pensé au retour de luy faire rendre, si une autre disgrâce ne nous fut arriuée. Nous partismes donc de la coste le 6. Octobre, & apres auoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores experimētées, le quarantième iour de nostre depart en trât d'as vn port proche de S. Sebastien, nous fismes de rechef vn second naufrage, le Nauires rompu en mille piéces, toute la moluë perdue, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans vnè chaloupe, dans laquelle ie me iettay avec des pantoufles aux pieds, & vn bonnet de nuit en teste, & en ceste esquippage m'en aller trouuer nos Peres à S. Sebastien, d'où ie partis il y a huit iours, & suis arriué à Bourdeuac proche de Bordeaux le 20. de ce mois. Voila le succeds de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que i'ay

Arriuée de
l'Au. heur à
Paris.

De Rouën ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër sa Majesté, Monseigneur ie Cardinal, & Messieurs les Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleterre qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien & vtilité de ladite nouvelle France, l'on despescha quelque temps après mon arriuée à Paris, le sieur Daniel le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur l'Ambassadeur, avec lettres de sa Majesté pour demander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre le Fort & Habitation de Québec, & autres ports & haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la paix faicte entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur demandè au Roy & à son Conseil, qui ordonna que le Fort & Habitation seroient remis entre les mains de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle, sans parler des costes d'Acadie.

Les affo-
ciez demā-
dent six
vaisseaux
au Roy.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agreable. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisserent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardinal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux avec quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grād fleuve S. Laurens reprendre possession du Fort & Habitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit faict entre leurs Majestes, que si cas aduenant que l'on ne voulust remettre la place entre les mains de ceux qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient contraints par toutes les voyes iustes & raisonnables. Ladite Societé fournissant seize mille liures pour l'inter-
trest

terests de six vingts mille liures, qu'il failloit à mettre les vaisseaux hors. Monsieur le Cheualier de Rasilly fut esleu pour general de ceste flotte, on les equippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire, ce pendant sa Maiesté qui auoit à faire aux guerres d'Italie, ne-peust rendre responce au Roy d'Angleterre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit la despesche de sa Majesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambassadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur ce sujet, d'autant que sa Maiesté n'auoit desir que de traiter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commencé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que pour faire escorte à ceux de la société, qui auoient interest de reprendre possession de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les homes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils entroient en ombrage, il feroit qu'à son retour sa Maiesté leur donneroit cõtatement, en ostant le soubçon qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à l'amiable: sur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne promet faire restituer ce que ses sujets auoient pris depuis la paix faite.

Mondit sieur l'Ambassadeur s'en reuiet trouver sa Maieste, & mondit Seigneur le Cardinal en Sauoye, ausquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que ouy l'on contremande le commandement qui auoit esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet estat, pour le diuertissement que sa Maiesté auoit

Les Anglois
s'allarmant
de nostre
armement

Monsieur
l'Ambassa-
deur va en
Sauoye
trouuer le
Roy.

en Italie, & ne fut on responſe attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaiſſeaux, avec viures & marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place: l'on ne traita rien de ces affaires pour les cauſes ſuſdites,

D'autre part les ſieurs Directeurs font eſquipper deux vaiſſeaux pour le Cap Breton, & ſecourir ceux qui y eſtoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où eſtoit le ſils de la Tour, qui auoit ſuccédé en la place du feu ſieur Iean Biencour. Nous laiſſerons voguer ces vaiſſeaux tant d'vn coſté que d'autre, pour voir ce qui en reüſſira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progrez qui y aura eſté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront paſſé le temps à Québec. Le ſieur Tufet fait faire l'eſquippage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez neceſſaires, pour aller faire vne habitation à la coſte d'Acadie, où il met des ouuriers & artiſans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollers; le tout ſous la conduite du Capitaine Marot de ſainct Iean de Lus, ſe mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant eſté contrariez de mauuais temps à leur trauerſe près de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, ſous la hauteur de 44. degrez où ils treuuerent le ſils de la Tour & quelques autres volontaires François qui eſtoient avec luy, auquel ledit Marot donna des lettres dudit ſieur Tufet, par leſquelles l'on mandoit audit de la Tour, de ſe maintenir

Voyage du
Capitaine
Marot.

touſiours dans le ſeruiſe du Roy, & de n'adherer ny condeſcendre aux volontez de l'Anglois, comme pluſieurs meſchans François auoient fait, leſquels ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir deſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy, ſ'eſtant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que pour cet effect il luy enuoyoit des viures, rafraſchiſſement, armes, & hommes pour l'aſſiſter, & faire e-difier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cōmode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet. La Tour tres-aïſe de voir naiſtre ce que à peine il pouuoit eſperer, qui neantmoins ne s'eſtoit laiſſé emporter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit avec les Anglois, ſouhaittant pluſtoſt la mort que de condeſcendre à vne telle meſchâceté que de trahir ſon Roy, qui donna du mécontentement aux Anglois, contre le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de reünir ſon fils à leur rendre toute ſorte de ſeruiſe.

Ce qui luy
fut com-
mandé.

Ayant leu ces lettres, & la reception faiſte avec le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, & principalement les Peres Recollets de ſe voir au lieu qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les François au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient eſté pluſieurs années ſans auoir eſté conſeſſez, ny receü le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe promettoient de faire quelque progrez en uers la cōuerſion de ces pauures infideles, qui ſont errans le long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que ie l'ay representée cy deſſus.

Lesdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il falloit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit au port

Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en s^{on} deuoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite se gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan avec lettre dudit la Tour à son pere, qui l'ayant receuë & leuë aussi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en auoient eue: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donne à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieux qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoir s'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparéce que l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il né faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidens qui peuuent arriuer, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accōmodez: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour pere

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuere S. Iean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieuës du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoisë: que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuere.

Pour ne perdre tēps il falloit dépescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à vsurper tout le pais, & qu'en icelle habitation nouvelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les cōmoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necessaires: Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en reuient à Bordeaux avec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, adressantes à Messieurs les Directeurs de la Nouvelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot demeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Enuoy des
choses ne-
cessaires
pour s'op-
poser à
l'Anglois.

Ceste nouvelle receuë dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust dōner grand contentement, pour le renuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet necessaire qui les peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoiēt plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulieres, qu'à conseruer

& employer le bien de ceux qui les employent à leur profit, pour supporter la despenſe qui ſe fait en cet embarquement, que ſi le meſnage ment de ceux qui ſont employez n'eſt fait avec ſoing & vigilance, accôpagné de fidelité, les voyages ſe rendent inutiles, ſont perdre courage aux entrepreneurs, qui ne ſont les rencontres ſelon leurs volontez, & ſouvent deceû de ce qu'ils ſ'eſtojēt peû imaginer en ces deſſeins.

Quelle raiſon auoit il d'enuoyer ce vaiſſeau vuide pour demander du ſecours, lequel quand on l'eult voulu renuoyer à meſme temps, avec les choſes neceſſaires pour cet effect, il ſe fut paſſé plus de quatre à cinq mois, qui n'eult peû eſtre que vers la fin de Feurier ou Mars, dás la rigueur de l'hyuer, où les neges ſont de deux à trois pieds, & les traucſes fort faſcheuſes en ce temps, comme l'on voit aſſez par experience, qui eſt fatiguer tous ceux d'vn vaiſſeau, & quelquesfois courir riſque de ſe perdre, ou eſtre deſmatez & relacher qui ſe voit aſſez ſouuent pour ſe haſter trop toſt, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hyuer l'on ne laiſſe d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que ſi l'Anglois eult eû volonté d'aller prendre la Tour, & ſe ſentant plus fort comme le representoit le Pere, ils l'euffent emporté ſ'il n'eult eſté bien fortifié & amunitionné, premier que le ſecours de France luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoiēt que faire de craindre, eſtant vn peu fortifiez comme ils euffent peû faire, &

laisser faire la pesche de poisson & traitte aux vaisseaux, & ne le reuoyer vuide avec vne lettre : sa charge faite reuenant de compagnie avec ledit Marot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tēps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cōsequent vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle de pesche.

Presqu'en ce mesme temps arriua vn vaisseau pescheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Peres Vimond & Vieux-pont Iesuites, par le commandement qui leur en auoit esté fait de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remit : Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprooué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traitter avec eux : ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de moluë. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traitté quelque nōbre de peaux d'eslans, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaisseaux Anglois, l'vn du port de deux cens cinquante tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en l'vn commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traitement en son vaisseau aux Peres Iesuites quand nous retournaſmes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'aparauant, lesquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par delà, l'vn charpentier & l'autre laboureur, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de pelterie, & estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de paureté & misere durant l'hyuer, & autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ny defricher aucune terre depuis nostre departement, sinon en semencer ce qui estoit labouré tant la maison des Peres Iesuites que Peres Recollets, dás lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les conseruer, qu'au fort ils n'auoient fait qu'vn parapel de planche sur le rempart, & remply deux plates formes que i'auois fait commencer: de bastiment dedans ils n'en auoiét fait aucun, horsmis vne de charpente contre le rempart, qu'en partie ils auoiét défait
du

du costé de la pointe aux Diamáts pour gagner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septáte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé deffous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages François qui resterent ont esté tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemét d'un appellé le Bailly, duquel i'ay parlé cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez : rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y d'eussent aller avec cõmission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force : Voilà ce que nous auons eũ de nouvelles qu'iniustement ils tiennent ceste place, & en tirét les emoluments qui ne leur appartient, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posseder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartient, comme il se peut voir & scauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouuert & possedé actuellement & reellement

ces terres, au nom de nos Roys deuanciers iusqu'à maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler de milles benedictions, & accroistre son regne d'une heureuse & longue vie.

F I N.

ABREGE' DES DESCÒVERTVRES de la Nouvelle France, tant de ce que nous auons descouuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines iusqu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy-dessous, qui seront iuger à vn chacun du tout sans passion.

LEs Anglois ne nous disputent point toute la Nouvelle France, & ne peuuent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement debattent des confins, nous restraignant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hauteur de quarante cinq degrés trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attribuant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap Breton, & ces dernieres années ils ont voulu s'estendre par v'surpation iusqu'au fleuue saint Laurent, comme ils ont fait.

Voicy le fondement de leur pretension, qui est qu'environ l'an 1594. estant aux costes de la Floride arriuerent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient

Mocofa, y ayant treuvé quelques riuieres & païs qui leur agrea, ils commencerent à y vouloir baſtir, luy impoſant le nom de Virgines: mais ayant eſté contrarié par les Sauuages & autres accidens, ils furent contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Iacques d'Angleterre venant à la couronne prit reſolution de la recognoiſtre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauoriſant a baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceſte peuplade, & entr'autres a eſtendu le droit de leur retenüe dés le 33. degré de l'éleuation iuſqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir ſur tous Eſtrangers qu'ils treueroient dans ceſte eſtendue de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expediées l'an quatrieſme de ſon regne, & de grace 1607. le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui ſe peut apprendre de leurs commiſſions & enſeignemens pour ces contrées. Voiey ce que nous leurs reſpondons.

En premier lieu, que leurs lettres royales ſur quoy ils ſe fondent les dédiſent de leur pretention, par ce qu'il eſt dit expreſſement dans icelles avec exception ſpecificée, Nous leurs donnons toutes les terres iuſqu'au 45. degré, leſquelles ne ſont point actuellemēt poſſedées par aucun Prince Chreſtien. Or eſt il que lors de la datte de ces lettres, le Roy de France actuellement & reellement poſſedoit pour le moins iuſqu'au quaratiēſme degré de latitude deſdites terres, où depuis quelques années les Holandois ſ'y ſont eſtablis, tout le monde le ſçait par les voyages du ſieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports,

& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis chacun s'en est seruy, & les ont adaptés sur les globes & cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâtillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607. au port Royal, auquel ledit Champlain donna le nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit par ses cartes, letout habité par le feu sieur de Mons, qui gouernoit tout ce pais iusqu'au quarantiesme degré, comme Lieutenant de sa Maiesté tres-Chrestienne,

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Champlain par commandement de sa Maiesté fit le voyage de la Nouvelle France, en la grande riuere saint Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maiesté, lequel rapport & description il fit imprimer deslors, partit de Hondefleur en Normandie le 15. de Mars auditan, en ce mesme temps le feu sieur Commandeur de Chaste gouverneur de Dieppe, estoit Lieutenant general en ladite Nouvelle France, depuis le 40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas possédé les Virgines dés l'an 1603. 4. & 7. ains dés l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuere qu'ils commençoient lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit question que de tenir ceste riuere, & 7. à 8. lieues de l'un de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter la venté pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par domination l'on s'estende tréte & six fois plus loing

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou plustost la cognoissance bien monstrueuse. Posons que cela se puisse faire.

Il s'enfuiueroit que Ribaut & Laudonniere estat allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roy Charles I X. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuier & habiter le pais y estant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainsi voilà l'Anglois hos des Virgines, suyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux estant au 36. ou 37, auanceront plustost au 45. que nous, comme ils cōfessent, estant au 46. ne descendrons nous iusqu'au 37. quel droict y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondōs aux Anglois.

Et est tres certain & confessé de tous, que sa Maieité tres chrestienne, a prins possession de ces terres auant tout autre Prince Chrestien, & assure que les Bretons & Normans treuerent premiers le grād Ban & les terres neufues, ces descouuertes faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainsi qu'il se peut voir en l'histoire de Niflet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confessent que par commandement du Roy François, lean Verazan prit possession desdites terres au nom de France, commençant dés le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 47. ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Iacques Cartier entra le premier en la grāde riuierē sainct Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & descouurit la plus grande part des costes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut iusqu'au Grand Sault sainct Louis de ladite grande riuere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Meflire Iean François de la Roche sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenant general audit pais, ce fut son troisieme voyage où il demeura, ne pouuât viure au pais avec les Sauuages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descouurer que ce qu'il auoit fait: il se delibera de s'en retourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre du dit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiefté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonse Xintōgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiefté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe sainct Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en cesterres de la Nouvelle France, cōme Lieutenant de sa Maiefté, & en suite les sieurs Chauuin de Hondesleur en Normâdie, Cōmandeur de Chaste & de Mons cōme dit est, & le sieur de Poitrincourt, & Madame de Quereheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

avec lequel furent les Reuerends Peres Iesuistes qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouvert & fait descourir plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieues dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. iusqu'à present 1631.

Venons à ce qui se treuve descrit des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouvert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est tres certain que quand il se fait quelque descouuerture nouvelle, l'on est assez curieux d'en descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns auteurs que les Anglois ayent iamais pris possession des pais de la Nouvelle France, qu'apres les François.

Il est vray que les Anglois ont descouvert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton. Dauis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoy ils se peuuent preualloir sans vsurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouvelle France: il faudroit estre au eugle, sàs cognoissance, pour ne voir ce que les histoires nous font cognoistre de veritable.

En premier lieu, Sebastien Cabot, sous le com-

296 LES VOYAG. DV SIEVR DE CHAMPLAIN.
mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an
1499. fut pour descourir quelques passages vers la
Brador & s'en reuint sans fruct, & depuis es années
1576. 77. & 78. Mefire Martin Forbichet y fit trois
voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut,
en fuitte Iean Dauis descourit vn destroit appellé
de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre
neufue à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1581.
Vn autre peu apres nommé Rtehard Vvitaaboux N. fut
à la mesme coste, en fuitte vn appellé le Capitaine
George y fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus frai-
che memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois
au Nort, où il treuua vn passage par le 63. degré, cō-
me il se voit par la carte imprimée en Angleterre, &
y treuuant des difficultez pour treuer le passage que
tant de nauigateurs ont recherché, pour aller aux
Indes Orientales du costé de l'Ouest: & depuis 35.
ans ils se sont estendustant aux Virgines qu'aux ter-
res qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe
& de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au
moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il ap-
pert par les mapesmondes imprimées en Espagne,
Italie, Holande, Flandre, Allemagne & Angleterre,
mesme finon depuis qu'ils se sont emparez des costes
de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Eteche-
mains, l'Almonchicois, & la grâde Riuiere de saint
Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms
de Nouvelle Angletere, Escosse, & autres, mais il est
mal-aisé de pouoir effacer vne chose qui est cogneuë
de toute la Chrestienté.

F I N.

RELATION DE CE QUI S'EST
passé durant l'année 1631.



Messieurs les Associez de la Nouvelle France residens à Bordeaux firent équiper au mois d'Auril de la presente année 1631. vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secourir le Fort & habitation sainct Louys, scitué au Cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée d'un bon hâuere, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defence d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aoust ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouvelle cõme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de iour à autre, & y auoient fait venir quelques mesnages & bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit necessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, l'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oubliét rien de ce qui est necessaire pour le peuplemēt & con-

seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artistans & des Religieux Recollers.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équiper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation sainte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau cōmandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars, accommodé de tout ce qui luy estoit necessaire pour son voyage : apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieuës de Gaspéy entrée du grand fleuve saint Laurent, où eitant il apperçeut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de route & aller à Miscou pour faire leur traite avec les habitans du País.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation sainte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit necessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne scituation, sur l'entrée de Lyn des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furēt fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces : Le 18. terrirēt au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quātité d'hommes sur le tillac il se retira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda : mais cōme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

ceste separation vn matelot Basque qui estoit sur l'arriere de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'arriere de celui du Turc; laquelle il attira à luy, & aussitost le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient sur l'arriere dudit vaisseau, de façon qu'il se sauua & emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient depeints trois croissans. Le vaisseau du Capitaine Daniel continuant la routte, fut tellement contrarié de brunes & grand vent, que ne pouuant porter voilles se trouua en vne nuit obscure à huit brasses d'eau, & entendoit la lame qui battoit contre les rochers, aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour voir s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant fait ils recogneurent que les marées les auoient portez aux isles saint Pierre, où prenant cognoissance de la terre arriuerent au fort & habitation sainte Anne le 24. de Iuin, où ils trouuerent quelque desordre, causez par l'assassinat commis par Gaude qui commandoit audit Fort, en la personne d'vn nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que ceux de l'habitation auoient retenu prisonnier ledit Gaude leur Capitaine apres cet assassinat, s'informa de ce faict, tant des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain de la Pentecoste ledit Gaude & Martel ayant souppé ensemble, l'heure d'entrer en garde estant venue Gaude donna le mot à Martel, & aussi tost entra dans le Fort où il chargea vne carabine de trois balles qu'il

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'une luy perça le cœur.

Ceste action ainsi lâchement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peu accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arrivée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient enioint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choyiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux quel'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste déterminée resolution, qui ne luy peut apporter que du blâme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le pais, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit necessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à miscou pour faire la pesche & la traite, & en donna la conduite à Michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'environ

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appelé Saincte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauvages: & estant ledit Gallois arriué à Miscou, trouua deux vaisseaux Basques, l'vn de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'enuiron Trente cinq tōneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit esté equippee au Haure de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, & recognoistre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans toutesfois luy montrer sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de legere croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeurerēt bons amis, & dōna du may aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny cōmission, & que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur montrer leurs passeports, ledit gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de l'vn des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Arnandel de saint Iean de Lus avec vn petit garçon, (ses gens estās pour lors tous à terre & en pescherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur montrer, car il n'en auoit point: aussi sa responce fut que les congers n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du May luy fit responce que luy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forbã, il arrettoit sa personne & son vaisseau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du May de luy laisser acheuer sa pescherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pescherie estant faicte il y auroit moins de dommages & interets si la prise estoit declarée iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du May & gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appelle-
rent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand' chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du May le voulant reprendre & remonstrer le tort qu'il auoit de parler si desaduantageusement de son chef, ce Basque & tous ses com;

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonnet, gagnent le bas du vaisseau, se faisisât de quelques picques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoiēt esté trouuez par ledit du May, & Gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blesez, lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans sa chaloupe.

Et cōme ces gens auoiēt desia la teste eschauffée, ne se contētans de ce qu'ils auoyent fait, poursuiuerent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contrainct de faire monter sur son tillac le Capitaine Arnandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences : mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gagna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier : & par la faueur & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celuy dudict Gallois, autrement qu'il s'en alloit les couler à fond : ce que voyāt, furent cōtraints de ce faire n'ayāt pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites arriua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descrit de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouuerroit aux vaisseaux qui contreuiendroient aux commissions du Roy de la grande Bretagne, à qui appartenoient ces lieux, ores qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en faisoient, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contrainct de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & iustice.

Arriuant, comme dit est, à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouuer en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'asseurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peust faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son trafic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy
rendit

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Sainte Croix lequel s'en vint en l'habitation sainte Anne trouver le Capitaine Daniel, où il arriua le 29. Aoust pour luy donner aduis de ceste procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut encores suyvie d'une autre, causée par la malice de ces mesmes Basques, lesquels persuaderent aux Sauvages que les François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eau de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traiter avec eux, ces peuples mutins & barbares se ietterent sur ceste chaloupe, la rauagerent, pillerent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de fleche, & deux Sauvages qui furent aussi pareillement tuez à coups d'espée, par vn François de ladite chaloupe: & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encores des Sauvages, & contraincts de s'en reuenir tous avec le vaisseau du Capitaine gallois au fort & habitation Sainte Anne, avec ce peu de traite & de pesche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du Mayne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Sainte Anne s'en reuint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frere pour commander en ladite habitation avec tout ce qui estoit necessaire pour les

hommes qu'il y a laissez pour hyuerner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congers ny passeports, non plus que faisoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, estans proche voisins de l'Espagnol: telles personnes meriteroient vn chastiment exemplaire, qui font plustost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle presente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit auoir souffertes, par la reuocquation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maiesté pour la traite dudit pays, & ayant mis son nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec, & audessus'il pouuoit, pour faire la traite avec les Sauvages des Hurons: mais comme il fut dedans la riuere saint Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, ausquels il respondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute feureté, conformement au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils veroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils sçauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient monstrier qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoyét de faire sa traite concurremment avec eux : à quoy ledit Emery de Caen descendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venuë des Sauvages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Quer à Tadoussac avec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien equippe, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur profit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celuy d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'hyuer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque tēps ensemble. Ledit Emery de Caen comme ayant son vaisseau plus aduātageux que ceux des Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe, où il arriua à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Ministre auoit fait vneligue de la plus part des soldats Anglois, pour tuer leur Capitaine avec les François reuoltz du seruice du Roy: eela estant descouuert le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le su et de ceste rebellion estoit le mauuais traitement qu'il faisoit à ses compagnons qui auoit causé ce desordre, par le conseil de ces deux ou trois mauuais François, ausquels il adioustoit trop de foy.

Voilà le succez de tous ces voyages de la presente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparēce qu'il y a de pouuoir rien aduancer en la peuplade, ny au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront possedez par vne autre nation. Les François qui sont restez audit Québec font encores tous viuans en bōne santé, resiouis du contentement, par l'esperāce qu'ils ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par Monsieur de Fontenay Mareuil Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, & que pour assurance de sa promesse il a enuoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour en assurer sa Maiesté, & en deliurer les commissiōs & toutes lettres necessaires, sous esperance que sa Maiesté fera le semblable, pour quelques pretensiōs qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois, & ainsi il y a grande esperance que cet accommodement se fera, auant que ledit sieur Bourlamaky s'en retourne en Angleterre.


Depuis peu entre sa Majesté & l'ambassadeur d'Angleterre a esté accordé la restitution du Fort & habitation de Québec & autres lieux qui auoient esté vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, entre leurs Maiestez. A ce Printemps Monseigneur le Cardinal sous le bon plaisir de sa Maiesté, ordonne que Messieurs les Associez de la Nouvelle France, y enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront mis en possession dudit fort & habitation de Québec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits hommes. Tant pour ce sujet qu'autres consideratiōs, luy est accordé pour ceste année seulement la traite de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuë ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France dans les vaisseaux de la societé, ainsi qu'il a esté ordonné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Richelieu.

A ce Printemps sous la conduicte de Monsieur le Commandeur de Rasilly, qui a toutes les qualitez requises d'vn bon & parfait Capitaine de mer, prudent, sage & laborieux, poussé d'vn saint desir d'accroistre la gloire de Dieu, & porter son courage au pays de la Nouvelle France, pour y arborer l'estendard de Iesus Christ, & y faire florir les lys sous le bon plaisir de sa Maiesté & de Monseigneur le Cardinal, fait à la Rochelle vn embarquement avec toutes les choses necessaires pour y establir vne colonie,

suivant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Associez de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progresz à l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est ledit sieur Commandeur de Rasilly. Dieu y sera seruy & adoré, lequel ie prie luy faire prosperer ses bonnes & loüables intentions, comme à celles de ceste Nouvelle Societé, encores que par les pertes passées elle ne perd courage, estât maintenus de sa Maiesté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

i
TABLE
POVR COGNOISTRE
LES LIEVX REMARQVABLES
EN CESTE CARTE

- A  Aye des Isles.
- B Calefme.
- C Baye des Trespassez.
- D Cap de Leuy.
- E Port du Cap de Raye , où il se fait pesche de moluë.
- F Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui n'est bien recognuë.
- G Passage du Nort au 52. degré.
- H Isle saint Paul proche du Cap saint Laurent.
- I Isle de Sainou entre l'Isle des Monts Deserts & les isles aux Corneilles.
- K Isle de Mont-real au fault saint Louys qui contient quelque huit à neuf lieues de circuit.
- L Riuere Ieannin.
- M Riuere S. Antoine.
- N Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer , où il y a flus & reflux, force poisson & coquillages & des huistres qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.
- P Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riuere S. Croix bonne pescherie.
- Q Isles où il se fait pescherie de poisson.
- R Lac de Soissons.
- S Baye du Gouffre.
- T Isle des Monts Deserts fort haute.
- V Isle S. Barnabé en la grande riuere proche du Bic.
- X Lesquemain où est vne petite riuere abondante en Saulmon & Truittes , à costé d'icelle est vn petit islet de rocher où autresfois y auoit vn degrast pour la pesche des Balaines.
- Y La pointe aux Alloüettes , où au mois de Septembre il y en a telle quantité qu'on ne sçauroit l'imaginer , comme d'autres sortes de gibier & coquillage.
- Z Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en auoir esté pris au commencement qu'elle fut descouuerte.

- 2 Port à Lesquille qui affeche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.
- 3 Port au Saulmon qui affeche de basse mer, il y a deux petits islets chargez en la saison de fraies, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.
- 4 Riuere platte venant des montagnes qui n'est nauigeable que pour canaux, ce lieu affeche fort loing vers l'eauë, & le trauers ya bon ancrage pour vaisseaux.
- 5 Isles aux Coudres, qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouest sont des prairies & quantité de bâtures vers l'eauë, il y a ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.
- 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Bruslé, entre lequel & l'isle aux Coudres est vn chenail de 8. 10. & 12. brasses d'eauë, du costé du Sud sont vazes & rochers, & du Nort hautes terres, &c.
- 7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits avec des noyers, le bout de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.
- 8 Le Sault de Montmorency, la cheute duquel est de 20. brasses de haut, prouient d'vne riuere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuue saint Laurens à vne lieuë & demie de Québec.
- 9 Riuere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riuere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuistes & Recollers, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.
- 10 Riuere des Etechemins, par où les Sauuages vôt à Quinebec, trauersant les terres avec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouerture, & fut trouué vne nation de Sauua-ge à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appellée les Abenaquiuoit.
- 11 Riuere de Champlain proche de celle de Batisquan au Nor-

3
douest des Grondines.

- 12 Riuiere des Sauvages.
- 13 Isle verte à cinq ou six lieuës de Tadouffac.
- 14 Isle de Chasse.
- 15 Riuiere de Barisquan fort agreable & poissonneuse.
- 16 Les Grondinés & quelques isles qui sont proches, bon lieu de chasse & de pesche.
- 17 Riuiere des Esturgeõs & Saulmons, où il y a vn fault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieuës de Sainte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se descharge en la grande riuiere saint Laurent.
- 18 Isle de saint Eloy, il y a passage entre ladite isle & la terre du Nort.
- 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux enuironné de collines & terres vnies avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
- 20 Riuiere du Gast, fort plaifante, bien qu'il y aye peu d'eau.
- 21 Riuiere saint Antoine.
- 23 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs isles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou six iournées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes : les vignes, noyers, pruniers & chataigniers y sont fort frequents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles isles qui sont dãs ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit fault pour y paruenir.
- 24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieuës de Tadouffac, qui tombe de plus de dix ou douze brasses de hault.
- 25 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'isles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
- 26 Port au Mouton.
- 27 Baye de Campseau.
- 28 Cap Baturier à l'isle de saint Iean.
- 29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoisse.
- 30 Chasse des Eslans.
- 31 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orleans.
- 32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
- 33 Riuiere des Puans, qui vient d'vn lac auquel il y a vne mine de Cuiure de rofette.
- 34 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui se

descharge dans la mer douce, venant d'un autre grandissime lac, lequel & la mer douce contiennent 30. iournées de canaux selon le rapport des Sauvages.

*Retournant au Golfe S. Laurent
& Coste d'Acadie.*

- 35 **R**iuere de Gaspey.
 36 Riuere de Chaleu.
 37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou entre deux Isles.
 38 Cap de l'Isle sainct Iean.
 39 Port au Rossignol.
 40 Riuere Platte.
 41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de François en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez les R. P. Recollers en l'an 1630.
 42 Baye du Cap de Sable.
 43 Baye Saine.
 44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse de gibier, bone pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.
 45 Port du Cap Fourchu assez agreable, mais il affeche presque tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quantité d'Isles & force chasse.
 47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pescherie de molue.
 48 Cap des deux Bayes.
 49 Port des Mines ou de bassemer, se trouue le long de la coste dans les rochers de petits morceaux de cuiure tres pur.
 50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers, pruniers & autres arbres.
 51 Isles proches de l'entrée de la riuere de Chouacoer.
 52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. eloignées de la terre de 2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
 53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des vaisseaux, le pais est fort bon & peuplé de nombre de Sauvages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force ciprés, vignes & noyers.
 54 La soubeonneuse Isle prés d'une lieue vers l'eau.
 55 Baye Longue.

- 56 Les sept Isles.
57 Riuiere des Etechemins.

Les Virgines où sont habituez les Anglois depuis le 36. iusques au 37. degré de latitude. Il y a environ 36. ou 37. ans sur les costes attenant de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient descouvertes & fait vne habitation.

- 58 **P**lusieurs riuieres des Virgines qui se deschargent dans le Golfe.
59 Coste de fort belle terre habitée de Sauuages qui la cultiuēt.
60 Point Confort.
61 Immestan.
62 Chesapeacq Bay.
63 Bedabedec le costé de l'Ouest de la riuiere de Pemetegoet.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1606.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé celui de CHAMPLAIN.
67 Baye des Trespassez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chapeau Rouge.
69 Baye du saint Esprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap saint Laurent en l'Isle du Cap Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.
73 Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percée.
74 Forillon, à la pointe de Gaspey.
75 Isle de Mont-real, au fault S. Louys, au fleuue saint Laurent.
76 Riuiere des Prairies qui vient d'un lac au fault S. Louys, où il y a deux Isles, dōt celle de Mont real en est vne; là on y a fait la traite plusieurs années avec les Sauuages.
77 Sault de la Chaudiere, sur la riuiere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre des rochers où il fait vn grand bruiēt.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sauuage, qui y a sa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il seme du bled d'Inde.
79 Vnzelacs proche les vns des autres, contenans 1. 2. & 3. lieues

- abondans en poisson & gibier, les Sauvages prennent quelquesfois ce chemin, pour éviter le fault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.
- 80 Sault des Pierres à Calunnet qui sont comme albaistre.
- 81 Isle de Tefouac, Capitaine Algommequin, où les Sauvages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Québec.
- 82 La riviere de Tefouac, où il y a cinq faults à passer.
- 83 Riviere par où plusieurs Sauvages se vont rendre à la mer du Nort du Saguenay, & aux trois rivieres faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nort.
- 85 Riviere qui va à la mer du Nort.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallissades de bois, avec des galleries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis. Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauvages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riviere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallissades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonorons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauvages.
- 90 Sault d'eau au bout du fault saint Louis fort hault, où plusieurs fortes de poissons descendans s'estourdissent.
- 91 Petite riviere proche du fault de la Chaudiere, où il y a un fault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait vne arcade fort loque, au dessous de laquelle les Sauvages passent par plaisir, sans estre mouillez, chose fort plaisante à voir.
- 92 Ceste riviere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longueurs & largeurs, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne pescherie de poissons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont esté abandonnées des Sauvages, au sujet de leurs guerres. Ceste riviere se descharge dás le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur prouision d'hyuer.

- 93 Bois des Chastaigniers, où il y a forces chastaignes sur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.
- 94 Maniere de lacs d'eau salée au fond de la Baye Françoisé, où va le flux & reflux de la mer: il y a des Isles où sont nōbres d'oiseaux, quantité de prairies en plusieurs lieux, petites riuieres qui se deschargent dans ces manieres de lacs, par lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Jean.
- 95 Isle Haute, d'une lieue de circuit, platte dessus, où il y a des euaes douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'une lieue, elle est éléuée de tous costez de plus de 40. toises, fors vn endroit qui va en talluds où il y a vne pointe de cailloux faite en triangle, & au milieu y a vn estang d'eau salée & forces oiseaux qui font leurs nids en ceste Isle.
- 8 La riuere des Algōmequins depuis le sault S. Louis iusques proche du lac des Bifferenis il y a plus de 80. saults tant grāds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre avec cordes, dont aucuns desdits saults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petun, c'est vne nation qui cultiue ceste herbe de laquelle ils font grand trafic avec les autres nations, ils ont de grands villages fermez de bois, & sement du bled d'Inde.

Chœueux releuez, sont sauages qui ne portent point de brayer & vont tout nuds, sinon l'hyuer qu'ils se vestent de robes de peaux, lesquelles ils quittent sortant de la maison pour aller à la Campagne. Ils sont grands chasseurs, peſcheurs & voyageurs, cultiuent la terre & sement du bled d'Inde, font secherie de bluets & framboises, dequoy ils font vn grand trafic avec les autres peuples, desquels ils prennent en eschange des peleteries, pourcelaines, filets & autres commoditez, aucuns de ces peuples se percent les nazeaux, où ils attachent des parenottes, se descouppent le corps par raye où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droitz, lesquels ils se graissent & peignent de rouge & leur visage aussi.

La nation Neutre, est vne nation qui se maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerre, sinon contre les Af-

fistaqueronons , elle est fort puissante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte assiette, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur país est beau & en tres bon climat proche la riuere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentée, cultiuent & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois avec les Antouhonorons font la guerre par enséble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon país, où ils sont fortemét logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons, desquels ils ne sont qu'à trois journées. Ils ont autresfois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renuoyerent sans leur mal faire, croyans que se fussent des Francois.

Depuis le Lac S. Louis iusques au fault S. Louis qui est le grand fleuve S. Laurent, il y a cinq faults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le país agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter, si ce n'estoit les guerres que les Sauuages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes sortes, & de monstrueuse grandeur, que l'on prend en diuers temps & saisons, comme en la grand' mer. La coste du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bifferenis est fort beau, ayât quelque 25. lieües de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où se cabāent les Sauuages pour pescher en la riuere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstrueuse grandeur & tres-excellents, qui s'y prennent en quantité, mesme la chasse y est abondante, quoy que le país ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des endroits.

F I N.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

LIVRE PREMIER.



Stenduë de la Nouvelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establiir des Colonies à la Nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la Nouvelle France, sa fertilité, ses peuples. Chap. I. p. 1

Que les Roys & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues, depuis l'an 1504. Chap. II. p. 7.

Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX. par Jean Ribaus Fit bastit vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Recompense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la Riuere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere, François tuez, & pendus avec des elcriteaux. Chap. III. p. 13

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il recut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriüée aux costes de la Floride. Est assally des Espagnols, qu'il defait, & les traite comme ils auoient fait les François. Ch. IIII. pag. 19

Voyage que fit faire le sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Xainthongois vers Labrador. Son partement: son arriüée. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise. Chap. V. p. 30

Voyage du Sieur Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entreprise blasnable. Chap. VI. p. 34

Quatriesme entreprise en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le sieur de Pont Graué eslen pour le voyage de Tadoussac.

L'Autheur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur ar-
riuée au Grand fault Saint Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite.
Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII p. 38

Voyage du Sieur de Mons. Veut pour suiure le dessein du feu Com-
mandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller des-
couvrir plus auant vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouen
& de la Rochelle. L'Autheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de
Héue. Descourent plusieurs ports & riuieres. Le sieur de Poitrin-
court va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa
commission reuocquée. Chap. VIII. p. 42

Liure Second.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap
Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du
Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port
de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont
le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal. & des particularitez d'iceluy. De l'isle
Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoisé. De la riuere
saint Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Mines
iusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauvages Manthane. De la
riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle
de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Ch. II.
pag. 54

De la coste, peuples, & riuere de Norembeque. Chap. III. p. 61

Descouuertes de la riuere de Quinibeque, qui est de la coste des
Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez
de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps
durant l'hyer. Chap. IIII. p. 67

Riuere de Chouïacoet. Lieux que l'Autheur y recognoist. Cap
aux Isles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les
Sauuages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syn-
cope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef hono-
rablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouuertes de la coste des Almouchiquois,
& de ce qu'y auons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouuertes iusques au port Fortuné,
& quelque vingt lieus par de là. Chap. VII. p. 88

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau,
fort particulièrement. Chap. VIII. p. 94

Liure Troiesme.

VOyages du sieur de Poitrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Biencourt. Peres Iesuistes qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I.

Seconde entreprise du sieur de Mons. Conseil que l'Autheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son parterment. Bastimens que l'Autheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II.

Embarquement de l'Autheur pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans. Chap. III.

Descouuerte de l'Isle aux Lievres De l'Isle aux Coudres : & du fault de Montmorency. Chap. IIII.

Arriuee de l'Autheur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là. Chap. V.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages. Chap. VI.

Parterment de Quebec iusques à l'Isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algomequins & Ochataiguins. Chap. VII.

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages iusques au fault de la riuere des Hiroquois. Chap. VIII.

Parterment du fault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fimes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.

Chap. IX. pag.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Defaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite riuere des Hiroquois. Chap. XI.

Description de la pesche des Baleines en la Nouvelle France. Chap. XII.

Parterment de l'Autheur de Quebec: du Mont Royal, & ses Rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de sainte Helene. Chap. XIII.

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit baillé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIII.

Liure Quatriefme.

PArrement de France : & ce qui se passa iufques à nostre arriué au Sault faint Louys. Chap. I. p. 182

Continuation. Arriué vers Tefouat , & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimeties. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me diffuader mon entreprise, me remonstans les difficultez. Responfe à ces difficultez. Tefouat argué mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Il les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession. Chap. II. p. 194

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France. Chap. III. p. 206

Changement de Viceroy de feu Monsieur le Marechal de Theminis, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du sieur de Mons à la Cópagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ses enuieux. Ch. IIII. p. 211

L'Autheur va trouuer le sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soiffons. Commission qu'il luy donne. L'Autheur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection. Chap. V. p. 229

Embarquement de l'Autheur pour aller en la Nouvelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615. Chap. VI. p. 239

Nostre arriué à Cahiagué. Description de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receufmes. Chap. VII. p. 250

Comme les Sauvages trauerfent les glaces. Des peuples du perum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre. Chap. VIII. p. 270

pag.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.



Oyage del' Autheur en la Nouvelle France avec sa famille. Son arriüée à québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I. p. 1

Arriüée des Capitaines du May & Guers en la Nouvelle France. Rencontred'vn vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II. p. 7

Arriüée du sieur du Pont à la Nouvelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arriüée des Commis du sieur du Pont à québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III. p. 14

Arriüée du sieur du Pont à Québec & du Cañau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despèches. Enuoy du pere George à Tadoussac. Dessain du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur l'arrest de sa Maïeste. Magazin de québec acheué par l'Autheur. Armes pour le fort de québec. Chap. IIII. p. 19

L'Autheur faict trauailler, au fort de Québec. Voye assuree qu'il prepare aux Entrepreneurs des descouuertes. Est expedient d'attirer quelques sauuages. Arriüée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Reünion des deux societés. Chap. V. p. 32

L'Autheur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouuertes. Auis qu'il a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuendroient de ces decouuertes. Paix que ces sauuages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI. p. 40

Arriüée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures L'Autheur leur raconte la paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII. p. 45

Arriüée de L'Autheur deuant la riuere des Yroquois. Auis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Batques retirez en l'isle S Iean. Plaintes des Sauuages accordees. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauuages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux edifices. Chap. VIII. p. 56

Liure Second.

Monsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, continuë la Lieurenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I. 79

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Enticosty, & de Gaspey, Bonaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleue S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François sont sollicitez de faire la guere aux Yroquois. L'Authheur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du pere l'Allemand à Québec. Necessitez en la Nouvelle France. Chap. IV. p. 127

Guerre declarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Authheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. l'Authheur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Defauts obseruez par L'Authheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euuenement. Le Sauvage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois. Chap. VI. p. 164

Liure Troisiesme.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Authheur l'entretient. Chap. I. 185

Arriuée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Authheur avec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le sieur de Champlain, ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux.

DES CHAPITRES.

17

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa responce. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec. Chap. III. pag. 213

Combat des François avec les Anglois. On fait parler L'Autheur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Autheur luy compte son voyage. Emery taschoit de se retirer. Chap. IV. p. 226

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Marfolet. Responce de l'Autheur au General quer. Le General refuse à l'Autheur d'emmener en France deux filles Sauvageffes par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Autheur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'arriuée du sieur de Rasilly. Arriuée en Angleterre. L'Autheur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriuée de l'Autheur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reuerend pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arriuée de l'Autheur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la presente année 1629. p. 271

A Brege des descouvertures de la Nouvelle France, tant de ce que nous auos descouuert côme aussi les Anglois, depuis les Virgines iusqu'au Freton Dauis, & de ce qu'eux & nous pouuons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie rapporte cy deffous, qui feront iuger à vn chacun du tout sans passion. p. 299

TABLE DV TRAITE'

de la Marine, & du deuoir

d'vn bon Marinier.

D E la Naugation.	p. 3.
Que les cartes pour la naugation sont necessaires.	p. 17
Comme l'on doit vfer de la carte marine.	p. 19
Comme les cartes sont necessaires à la naugation, pour tous Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon cōme l'on y doit proceder selon la Bōuffole des Mariniers.	p. 20
Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.	p. 24
premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euter les perils de la plus part des nauigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien asséeurée, non plus qu'en l'estime du marinier.	p. 27
Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au papier iournal.	p. 36
S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.	p. 38
De pointer la carte.	p. 40
Autre maniere d'estimer & arrester le poinct sur la carte.	p. 44
Autre maniere d'estimer que font beaucoup de nauigateurs	p. 46
Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.	p. 47
Autre maniere d'estimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.	p. 49
Autre maniere de sçauoir le lieu où se treuue vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit.	p. 53
Autre façon d'estimer par fantaisie.	p. 54

F I N.

TRAITTE' DE
LA MARINE

ET DV DEVOIR

D'VN BON MARINIER.

PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.

AV LECTEUR.



MY Lecteur, Apres auoir passé trente huit ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur mer & couru maints perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eu desir de voyager és lieux loingtains & estrangers, où ie me suis grandement pleü, principalement en ce qui despendoit de la nauigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receüe de plusieurs bons navigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eü en la lecture des liures faits sur ce suiet: c'est ce qui m'a meü à la fin de mes descouuertes de la nouvelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & proffitable à ceux qui s'en voudröt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait navigateur, & notämêt ce qui est des estimes, & comme l'on doit proceder à faire des cartes marines selon la boussolle des mariniers, car pour le reste de la nauigation plusieurs bons auteurs en ont escrit assez particulierement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, te suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si l'n'est selon ton sentiment excuse celuy qui l'a fait, ce qu'il a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulierement, ce que ie n'ay veu descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur,

VOSTRE SERVITEUR.



TRAITTE' DE
 LA MARINE
 ET DV DEVOIR
 DVN BON MARINIER.

DE LA NAVIGATION.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait navigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Maiesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soigneux soit & marin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le navigateur peut auoir le moyen, ie luy cōseille de mener avec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pieté re-
 comman-
 dable sus
 mer.

bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux soldats & mariniers, affin de les tenir tousiours en la crainte de Dieu, comme aussi les assister & confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les perils qui se rencontrent dans les hafards de la mer.

Ne doit estre delicat en son manger, ny en son boire, s'accōmodant selon les lieux où il se treuuera, s'il est delicat ou de petite complexion, changeât d'air & de nourriture, il est suiect à plusieurs maladies, & changeant des bons viures en de grossiers, tels que sont ceux qui se mangent sur mer, qui engendrent vn sang tout cōtraire à leur nature: & ces personnes là doiuent apprehender sur tout le Secubat plus que d'autres qui ne laisēt d'estre frappez en ces maladies de long cours, & doit on auoir prouision de remedes singuliers pour ceux qui en sont atteints.

Doit estre
laborieux
& vigilant.
commander
seul.

Doit estre robuste, dispos, auoir le pied marin, infatigables aux peines & trauaux, affin que quelque accident qu'il arriue il se puisse presenter sur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit mespriser de mettre luy mesme la main à l'œuure, pour rendre la vigilance des marelots plus prompte, & que le desordre ne s'en ensuiue: doit parler seul pour ce que la diuersité des commandements, & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuvre pour l'autre.

Affable à
vous.

Il doit estre doux & affable en sa cōuersation, absolu en ses commandements, ne se communiquer trop facilement avec ses compagnons, si ce n'est avec

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn mespris : aussi chastier feuerement les meschans, & faire estat des bons, les ayment & gratifiant de fois à autres de quelque careffe, loüant ceux là, & ne mespriser les autres, affin que cela ne luy cause de l'enueie, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corrompt & emporte le corps, ny pour auoir preueu de bonne heure, apportant quelque fois à conspirations, diuisions ou ligues, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droict de l'Admirale, ny de ceux qui sont avec luy, ny celuy de ses compagnons, tant soldats que matelots en quelque façõ que ce soit : que rien ne se dissipe s'il peut, pour à son retour faire fidel rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses commoditez, & courtois aux vaincus, en les fauorissant selon le droict de la guerre, sur tout tenir sa parolle s'il a fait quelque composition : car celuy qui ne la tient est reputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi vser de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vse de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugemēt & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du dāger, car s'il arriue qu'il se treuue en telestat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouuernail s'il vont mal ou bien, qui luy fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'vn qu'il croira estre marinier, cōme plusieurs exemples l'ont fait voir.

Ne se fier
en son seul
iugement.

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de cōsequen- ce ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens navigateurs qui ont esprouuē le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, gouster les raisons qu'ils pourront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'vn seul (car comme l'on dit) l'experiēce passe science.

Estre retenu
& ne
trop hasar-
der.

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop hasardeux, soit à la cognoissance d'vne terre, principalement en temps de brunes, mettre coste en trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur autre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur il n'y a point de pilote : ne faire trop porter de voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la guille en haut.

Doit faire du iour la nuit, & veiller la plus grãde part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement accourir aux accidents qui peuuent arriuer, auoir vn compas particulier, y regarder souuent si la route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont au quart est en son deuoir: doit faire vn roole particulier des matelots qui seront destineez pour le quart, & bien departir les hommes entendus en la navigation, qui ayent soin sur ceux qui gouvernent, affin qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon quart, s'il y a suffisamment des soldats, l vn sera en sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le troisieme au grand mas avec vne lanterne pendue avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & accourir aux choses qui quelques fois suruiennent à l'impourueü.

Doit tousiours veiller.

Ne doit ignorer, mais sçauoir tout ce qui depend des manœures, du moins tout ce qui est necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre en funain prest à faire voile, comme de toutes autres commoditez necessaires pour la conseruation dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures & boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde: auoir de bonnes soutes non humides pour la conseruation de la galette ou biscuit, & principalement en vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins: car les voyages de mer ne se font que suiuant le bon

Faut que
le despensier
soit si
del.

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon œconome en la distribution des viures donnant à chacun ce qui luy est necessaire avec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien : commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnager ; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop prifer.

Ordre necessaire en
toutes choses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du cōtètement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte se plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté
requisse en
tre les ma-
telots &
soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engēdrent, qui occasionnēt maintefois vn mauuais air, &
les

les maladies accompagnées de mortalitez, comme si c'estoit peste & contagion.

Premier que s'embarquer il est necessaire d'auoir tout ce qui est requis pour assister les hommes, avec vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants, comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

Auoir de bons Chirurgiens.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'auoir nauigé, ou l'apprendra, pour sçauoir l'assiette qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la cappe avec son papéis ou corps de voile pour le soutenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus au vent.

Faut cognoistre son vaisseau.

Apprehender de se voir es perils ordinaires, soit par cas fortuit, où quelques fois l'ignorance ou la temerité vous y engage, cōme tomber auau le vêt d'vne coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne route hasardeuse de nuict parmy les bans, batures, escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le malheur vous y porte, c'est où il faut monstrier vn courage masse, se moquer de la mort bien qu'elle se presente, & faut d'vne voix assurée & d'vne resolution gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster la timidité des cœurs les plus lasches: car quand on se voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur ce luy que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le voit blefmir, & commander d'vne voix tremblante & mal assurée, tout le reste perd courage, & souuent on a veu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils eussent

Apprehender & euerter les perils.

peû sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, vser d'un commandement hardy & maistueux.

Sonder
les costes &
les fonds
des ports &
escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, rades, ports, haures, escueils, bans, rochers & batures, pour en cognoistre le fond, les dangers, ancrages si besoin estoit, ou pour se sçauoir arouter si d'auenture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de terre, dont on doit tenir conte sur son papier iournal.

Doit auoir bõne memoire pour la cognoissance des terres, caps, montagnes & gifement des costes, transports des marées, leurs gifement où il aura esté.

Mouiller
l'ancre en
bon fond.

Ne mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est cõtraint de soulager ses cables par tonnes, poinçons ou autres inuentiõs, afin qu'il ne se coupe sur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de tẽps, & se tenir en ce lieu le moins que l'on pourra, si ce n'est par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne se coupe, d'autat que si le cable venoit à faillir on seroit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancras, grapins, haufsieres, & sur tout dõner bonne touée s'il se peut, principalement durant le mauuais temps, afin que le vaisseau soit soulagé, & ne soit trauaillé ou chassé sur son ancre.

Caller le
voile de
bonne heu-
re.

N'estre paresseux de faire caller les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme sur l'horison.

Ce qu'il
doit faire
quand les
tempestes
arriuent.

Prendre garde aussi quãd vne tourmête arriue, & que le vaisseau est costé en trauers, abaisser les mateaux, les verques basses & bien saïfies, cõme de toutes

autres manœuvres, demōter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne trauaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses, faisir bien les canons, si on ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand papefis hors, ils ne se tourmentēt pas tant que quand il ne l'ont point, l'experience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçauoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arriue aucun dommage, ausfi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec lanterne, sur tout où est le magazin des poudres : empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'vne bluette de feu pour bruler tout, comme il arriue souuent par grand mal-heur.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à vn combat, que toutes choses soient bien appropriées, accommodées & ordonnées en leurs chābres, & tout ce qui despend du canon.

Doit auoir
de bons ca-
nonniers.

Ausfi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçauoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en vn mot n'en rien ignorer pour en sçauoir discourir pertinemment quand il en sera besoin.

Doit estre soigneux à faire estime du vaisseau, sçauoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuue où les terres luy demeurent, à quel rumb de vêt, sçauoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route : Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandemēt suiet aux deffauts, c'est pourquoy à tous change

Cognoi-
stre d'où
sort & où
va le vais-
seau.

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien decheus en leurs estimes.

Sçauoir
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçauoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'esleua-
tion du po-
le,

Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La croisa-
de.

Sçauoir cognoistre la croifade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, perdant les autres, ou ne l'ayant peü prendre au Soleil, pour ne le voir precisement à midy.

Vister les
instrumens.

Sçauoir si les instrumens dont on se sert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçauoir faire d'autres pour son vsage.

Bien poin-
ter la carte.

Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son meridien, s'il s'y peut confier, combien l'on conte de lieuës pour chaque rump de vêt pour esleuer vn degré : sçauoir les cours & marées, les gifements d'icelles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit : & si besoin est, estre muny de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduenture il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage, quand on s'en sert en temps & lieu.

Doit tousiours estre munny de bons compas en nombre, principalement és voyages de lōg cours & auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Nor-
Auoir de bons compas.
 rouestēt, & auters Nort & Sud, auoir quātité d'orloges de sables, & autres commoditez seruant à cet effect.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'emant, pours'en seruir en temps & lieu, cognoistre si
sçauoir les declinaisons de l'emant.
 les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le pjuot, la chape droite, le balensier libre, & si tout n'est bien l'accōmoder, & pour cet effect doit auoir vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster tout le fer d' aupres les compas & bouffoles, car cela est grandement nuisible.

Qu'il sçache treuuer le pole de la pierre d'emant, non seulement avec les mesmes aiguilles des compas,
Treuuer le pole & la pierre d'emant.
 si vous ne sçauuez qu'elles soient bien touchées: mais il y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur, car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent & Norrouestēt du pole de ladite pierre d'emāt, deux & trois degrés. qui quelques fois engendrent & causent de grands erreurs en la nauigation, & principalement en celles qui sont de long cours.

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons de l'aguidemēt en tous lieux, qui est de sçauoir combien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce qui peut seruir aux longitudes ayāt ces obseruations, & retournant au mesme lieu d'ou vous les auriez prises, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez ou

vous seriez, soit en l'hémisphere de l'Asie ou du Pérou, & de ce on ne doit estre negligent, aussi sert pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose des vêts, selon le lieu où vous nauigerez: sçauoir tous les noms des airs de vent ou rumb de la rose du compas à nauiger.

Sçauoir
faire des
cartes ma-
rines.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exactement recognoistre les gisements des costes, entrées des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles, ancrages, caps, transports des marées, les anses, riuieres & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs, les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans, & descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustumes, & despeindre les oyseaux, animaux & poissons, plantes, fruiçts, racines, arbres, & tout ce que l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Cognoi-
stre les
lieux & les
habitans.

Sçauoir la difference des longitudes d'vn lieu à l'autre, non seulement sur vn paralelle, mais sur tous, & mesme de ceux qui different en degrés de latitude, cōme seroit de Rome au destroit de Gillebrattard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissi-
tude des an-
nées.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle solaire, la lettre Dominicale pour chacune année, quand il est bissexte ou non, les iours de lune de sa conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils contiennent de iours chacun, la difference de l'an lunaire & de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait chaque iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mois, combien il faut de lieuës en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque parallele, & ce qu'ils diminuēt ou croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est-ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridiem, hauteur de degré, ligne equinoctiale, tropiques, zodiaque, paralleles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses despendantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouuement.

Doit sçauoir la sphere.

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, isles, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des costes où la nauigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, ie croy qu'il se pourra tenir au rang des bõs nauigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est nécessaire à vn cõbat de mer, où souuent l'on se peut rencontrer : doit estre courageux, preuoyant, prudent, accompagné d'vn bon & sain iugement, recherchant tous les auantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensue ou la deffensue, s'il peut se tenir au vent de l'ennemy : car chacun sçait combien cela sert pour auoir de l'auantage, soit pour aborder ou non, la fumée des coups de canons ou des artifices, offusquent quelques fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la co-

Ce qui est nécessaire à vn combat de mer.

gnoissancè de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent veu en des combats de mer.

Voir si les
œuvres s'ôt
propres au
combat.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combattre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour eluiter aux inconueniens qui peuvent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyue son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordonés: comme aussi pour les manœures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiect tous les matelots & mariniers soiét en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuent estre aussi soigneux des choses qui despendent du gouuernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfauteurs avec leurs ferrements, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embarrassé, pour pouoir aller librement visiter en bas, & refaire le dommage que le canô pourroit faire sous l'eauë: L'on doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eauë pour esteindre le feu, si par hasard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Faire tenir prests les matelots.

Auoir

Avoir esgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques aydes soient en estat, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont necessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn brasier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la necessité le requerra.

Que le chef soit tousiours à l'airte tãtost en vn lieu tantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimetez, pour avec ce qu'il iugera estre necessaire & vtile, l'executer : Aux rencontres & aux effects on ne doit estre nouice, mais experimeté en l'ordre des combats qui sont de plusieurs façons, d'attaquer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le
Chef soit
par tout.

Que les cartes pour la nauigation sont necessaires.

Ln'y a rien si vtile pour la nauigation que la carte marine, d'autat qu'elle desaigne toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promotoirs, ances, plages, rochers, escueils, isles, bans, batures, entrées des hautes, les amarques & balisses, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui s'y peuuent rencontrer, les

2. p.

Carte marine
fett
beaucoup
à la navigation.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on nauige. Par la mesme on despeinct aussi les ruisseaux, achenals & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat : encore qu'il y aye quelque difficulté, neanmoins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien nauiger : il faut que les rûbs de la rose des vents soient iustement & delicatement tracées, que tous les degrés de l'esleuation soiét bien esgaulx, que l'eschelle des lieux corresponde aux degrés de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quelquefois est necessaire de représenter beaucoup de particularités selon les contrées ou regions, comme figurer les montagnes, terres doubles qui paroissent, costoyant les coltes; Aussi se peuuent despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fruiets, habits des nations de toutes les contrées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & rencontrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de nauiger, c'est pourquoy il est besoin que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les instruments & autres choses necessaires à la navigation, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Bouffoles selon les lieux où l'on voudra nauiger.

Comme l'on doit vser de la carte marine.



QVand il est question d'entreprédre voyage, il faut voir sur vostre carte le lieu de l'élevation d'où l'on part, & celuy où on veut aller, soit en longitude ou latitude, si c'est en la partie du Nort ou du Sud, & la distance du chemin, les rumbpar où il doit nauiger, & les vents qui luy seront fauorables: Le tout estant bien considéré leuez les ancrs, mettez sous voiles, & ayât cinglé quelque espace de temps, s'il arriue quelque contrariété de temps l'on nauigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut considérer le lieu où il se treuve selon l'estime qui sera faite du chemin, tenir bon conte sur le papier iournal du changement de route avec la hauteur s'il peut, ou d'estimer au mieux qu'il luy sera possible: Pointer sa carte si l'on veut sçauoir le lieu où on est, conter les lieuës du chemin, & ainsi l'on cognoistra où l'on sera descendu ou monté, & l'on regardera les rumb de vent celuy qui a amené le vaisseau d'où il est parry, pour quand on voudra faire l'estime: on doit auoir toutes choses bien calculées, pour sçauoir le chemin que l'on aura fait & dechû de la route, comme il sera montré cy apres lors qu'il sera question de pointer la carte marine.

Comme les cartes sont necessaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.



VR vn papier ou carton l'on tracera vne rose, ou plusieurs selon l'estenduë de la carte, avec les trêre deux rumb, lesquels seront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, sur lequel carton aux costes marquerez la quantité des degrés que l'on voudra estendre sur la carte, lesquels contiédront chacun dix-sept lieuës & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix lieuës, qui conuendra aux lieuës de degrez, ce que ayant esté obserué, ayez aussi vostre Bouffole, qui soit selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y pourroit auoir erreur, prenant vn méridien pour vn autre: si l'on desire tracer vne coste d'un Cap à l'autre, avec les bayes, caps, ports, riuieres, isles, basses, rochers, & autre chose qui peuuent seruir de marques pour la nauigation d'icelles contrées, avec les sondes, anerages: le presupose qu'une coste aille d'un Cap à l'autre selon que montre la Bouffole de l'Ouest à l'Est, & que le Cap A, soit à quarante degrés & demy de latitude, poserez vn poinct sur ledit carton, à la mesme hauteur de quarante degrés & demy au poinct A, comme l'aurez treuuee sur l'astrolabe, prenez vostre compas, mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de l'Ouest à l'Est, & l'autre que metterez au poinct A, &

Comme
il faut se-
courir les
distances
des lieux
où on se
trouue.

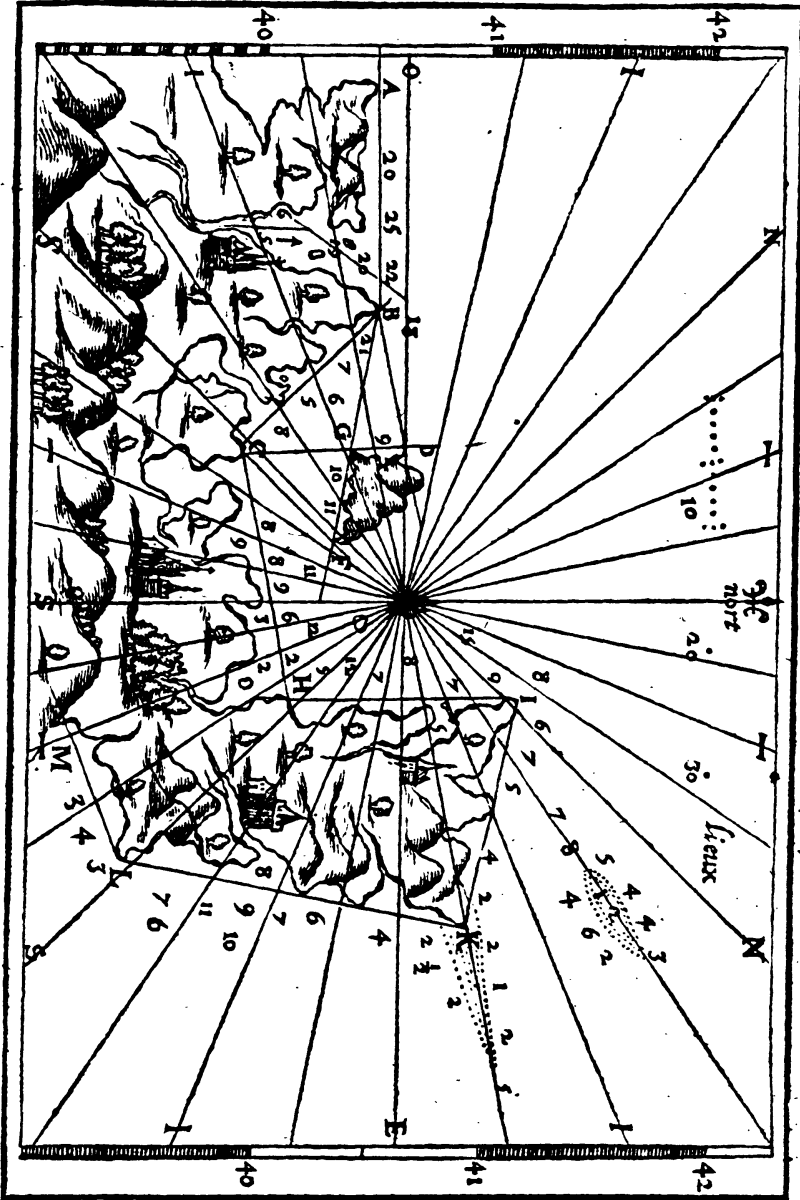
courât la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est, jusques au dernier cap vous y marquerez vn poinct B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est & Ouest, ce fait estimez combien il y a de lieuës du poinct A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieuës, lesquelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur le point A, & l'autre poinct sur le rumb de vent tant qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieuës y marquerez B, qui sera l'estenduë d'icelle coste pretenduë.

On portera la Bouffole audit Cap B, lequel chemin se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement ce qui sera le long de la coste, où l'on pourra mettre pied à terre pour estre plus asscuré, auoir le gisement de la coste: estant au Cap B, regardez sur la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, prenez qu'elle coure au Suest quinze lieuës, il faut proceder à ceste seconde scituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au poinct B, & l'autre sur le rumb de vent qui est Suest & Norrouest, conforme à la coste qui est le gisement, & tirerez vne ligne paralelle au rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze lieuës sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au poinct B, & l'autre sur la ligne au poinct C, distant de quinze lieuës: ce qu'estant obserué, portez la Bouffole sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques isles, rochers, bans, ou batures en mer, estant à l'vn des Caps regardez sur la Bouffole à quel rumb demeure l'isle, comme de B, à D, de B, à G, & F, tracez les rumbés des vents esgaux à ceux de la rose des vents, suiuant là forme cy dessus, & estant au Cap C, de rechef regardez

Moyen
de faire des
cartes ma-
rines.

avec la Bouffole à quels rumb de vent vous demeurēt lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement obseruer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces rumb de vent entrecouperont les deux autres, là sera la scituation des Caps de l'isle D, G, F, & la distâce sera selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huict, & de C, à F, dix, & à G, huict à D, treize, & ainsi selon la distance des lieux qui serōt esloignés de la coste, vous obseruerez comme aussi tout ce qui se pourra remarquer, faisant tousiours deux scituations, pour sçauoir combien les isles, ou rochers, bans, ou batures sont esloignées de la coste, & par le moyen des intercessiōs qui s'entrecouppent aux rumb de vent, l'on sçaura la scituation des lieux soit près ou loing avec la distance. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre les ancrages qui sont marquées en la carte cy dessous, cōme est ceste marque ♂, faut mettre aussi le nombre des brasses en chiffres comme vous voyez audit carton. Reprenant le Cap C, & regardant la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, recognoissant qu'elle va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue & demie iusques au poinct H, du poinct H, regardez de rechef comme fuit la coste qui va au Nort au Cap I, près de dix-huict lieues du poinct I, faisant l'Est vn quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huict lieues & demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Surrouest au Cap M, vnze lieues, & ainsi l'on procedera, cherchant les rumb de vent sur la rose qui est tracée sur le papier ou carton: de ceste façon ferez toutes

fortes de cartes à nauger. Je pourrois bien montrer d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne seruiroient pas pour la navigation, d'autant que l'on n'y applique les rums de vent selon

les Bouffoles de la nauigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouuernēt, qui doiuent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'observer sur la terre, mais d'autre façon que le long des costes propres à la nauigation.

Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.

ET d'autant que l'estime que l'on doit faire aux vuyages de mer, est tres necessaire pour la nauigation, bien qu'il n'y aye demonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'vn autre, pour ne sçauoir observer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennēt que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus: de plus se voit des transports de marée que si l'on n'y prēd garde

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidents qui se rencontrent, empeschent de faire vne estime assuree en la navigation, qui cause la perte d'une infinité de vaisseaux, sás la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opiniastreté de certains navigateurs, qui croyent se faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperçoive leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque regle plus assuree que tous les autres, & tels navigateurs font souuent de mauuais voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

Ce qui se
doit obser-
uer en l'e-
stime.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'auant que de l'arriere, comme si le vaisseau faisoit deux lieuës par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformement au chemin de l'estime qu'on fait selon la lōgueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieuës de l'arriere que trop tost de l'auant, où l'on se pourroit treuver sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriue à plusieurs vaisseaux faute de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuit, aux temps des brunes, où d'un grand orage, où ils n'ont point de veuë, & se treuvent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plustost que plus tard, & si l'on espere la treuver ayant iccté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuit ou temps de brune,

c'est le moyen d'eiter les perils, car l'on ne sçauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles navigations: aufsi si auez à doubler quelque cap ou isle la nuit ou durant la brune, prenez toujours vn demy quart de vent plus vers l'eauë pour eiter la terre, ou frquelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins selon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descouuir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bord, ou amenez tout à bas, attendant quel'air soit clair & ferain, & si vous en voyez, allez discrettement & ne vo' y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour eiter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsiderement parmy ses dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours enfermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fussions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité. C'est pourquoy le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuet arriuer, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens navigateurs sont les plus experts, pour ce suiect ie traiteray de la difference des estimes cy apres.

Premier que rapporter les diuerses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euiter les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien assuree, non plus qu'en l'estime du marinier.

DIEU tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglēt par les mers de ce grand Ocean, courroient mil perils & naufrages, s'il ne les assisloit de quelques enseignements, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puisque l'homme n'auoir des certitudes assurees en ses navigations par les longitudes, & que nul ne se doit traouiller en ceste vie pour ce suiect, d'autant que se seroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenté de nostre tēps, il y a assez de demonstrations & escrits sans effects solides & arrestez. Or Dieu autheur de toutes choses, comme il ne luy a plū donner ceste cognoissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, cuitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'estoit cette prouidence Diuine. C'est chose assuree que le hauteur que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vne cognoissance certaine du lieu où l'on part, iusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est : pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

parestime horsmis du Nort au Sud, on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la distance qu'il y a d'un lieu à autre, ou de quelque nombre ou chose semblable: que si le navigateur estoit assuré de sa route, il ne l'estimeroit pas, ains diroit plustost le poinct de certitude où se treuve le vaisseau quand il voudroit pointer la carte.

On vse encore d'une autre maniere de parler, qui est quand l'estime ne se treuve bonne, il faut l'amander, & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'estime, c'est ce que ie n'ay peu sçauoir ny apprédre d'aucuns mariniers, avec lesquels i'ay communiqué, sinon que tout se fait avec des regles de fantaisie, qui sont différentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut estre grandement soigneux en la navigation. C'est pourquoy les plus experts & anciés navigateurs, ont cognoissance plus parfaite aux estimates, & autres accidens qui arriuent à la mer, que les autres qui souuent s'en font plus à croire qu'ils ne sçauent. Or comme dit est, il y a des marques assurées à la navigatiõ, qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit encourir, & si certains que quand l'on les cognoist, le marinier se reiouist, & ceux qui sont avec luy, cõme s'ils estoient arriuez au port de salut, soulagé de tous les soins & estimates passées, recognoissant les fautes qu'il auoit peu faire, comme s'il estoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen se gouverner & amander vne autrefois son estime, & à bien pointer sa carte: peu à peu on se forme, en pratiquant souuent l'on se rend plus certains en la navigation.

Voyons quelles sont les amarrques & enseignements, commençons par ceux de la Nouvelle France Occidentale. Il y a entre elle & nous vn lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant François que Estrangers vont faire la pesche de moluë, comme à la terre ferme & isle d'icelle, qui s'y prend en partie de ces lieux en toute saison, même qui ne se peut estimer tant pour la France qu'autres Royaumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vniésme degré de latitude iusqu'au cinquante & vniésme sont quatre vingts dix lieuës, il est Nordest & Surrouest, suiuant le rapport des navigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieuës quelque peu plus ou moins, selon la hauteur : & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroitte, ainsi que le representét tous les mariniers du passé, par le nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluy comme le banc, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieuës en mer. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmètes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escore du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-

preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce que l'on paruienne à ceste escore, pour cognoistre quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ceste sonde se iettè de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2. en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloigné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur où il se treuerra, & estant sur ledit ban, il treuera 45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins selon la hauteur. A ce deffaut la sonde aux experimètez qui donne cognoissance où il est, & est certain que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban, qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime fust fautive, lequel ban est esloigné de la plus prochaine terre de 25. lieuës, qui est le Cap de Rase, sur la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande profondeur, qui donne cognoissance que l'on est passé l'escore du ban de l'Ouest, Norrouest. De plus qu'estant sur ce grand ban, on y voit des marques certaines, par le nombre infiny d'oyseaux, qui sont comme fauquests, maupoules, huans, mauues, taille vâpoingoins ou apois, & quelques autres qui la plus part suivent les vaisseaux pescheurs qui prennent la moulè, pour manger les testes & entrailles du poisson que l'on iette à la mer: tout cecy se faict cognoistre cōme dit est, où l'on est, qui donne vn grand contentement à vn chacun: Le marinier ayant pris sa hauteur, ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gaigner le lieu où il desire aller: & le nauigateur preuoiât par estime qu'il est proche de débâquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuve plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles sainct Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, oubien passerez par autres bans appelez les banquereaux, qui donnent parfaite cognoissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi assurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est assurée que par estime du ban, l'on tasche le mieux que l'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rase, sainte Marie, isles saint Pierre, ou autres caps, attenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & assurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuit: il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veuë des isles de saint Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun desire faire sa route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les isles de Canseau, l'Isle Verte, Sefambre, la Heue, Cap de Sable, Menafne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Capblan, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attréat, venant à la terre, marque que Dieu a donnée aux navigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes cesdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Bretó que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorouest.

De façon que la nauigation qui se fait en ces pais là est comme assurée sans courir beaucoup de risque, encores que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouvelle, comme si on partoit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouvelle Frâce, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se donner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Et pour les navigations qui se font de la Nouvelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde que l'on l'apporté de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, fuiuant la hauteur où l'on se treuve, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouvelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens navigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher fable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doiuent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers bié cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de saint George tres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre: d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre: le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la navigation, & par ainsi se recognoist la prouidèce de Dieu, & enseignements qu'il dōne aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

est qu'és costes d'Espagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peuvent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que selon que le navigateur desire il n'y a que la brune ou la nuit qui le pourroit endomager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort près, pour estre la coste saine, & euit le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit si aysement à vne terre basse où l'on seroit dessus premier que se pouuoir garantir, ce qui arriue par l'estime du pilote qui croyoit estre trop de l'arriere, au cōtraire il se faut toujours faire plus de l'auât. Or quoy que s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, herbiers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poissons, changement de temps, saisons, & plusieurs autres marques, desquelles les navigateurs ont cognoissance, qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes consolations: que si ces marques & enseignements n'estoient en la mer, la nauigation seroit beaucoup plus perilleuse & suiet aux risques qu'elle n'est, car en vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'est pourquoy quand on est entre des terres & proche des costes, il faut estre grandement soigneux de dormir plus le iour que la nuit, prendre garde aux transports des marées pour euit le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriuez au port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes
des nauiga-
teurs tres
necessaires
au mari-
nier.

Or voions les estimes des navigateurs tres necessaires au marinier, si on ne les a prises si iustement, au moins en approcher à peu près, à ce qu'il aye co-

gnoissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres assurees, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peult enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuât sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons monstré comme selon mon sentiment l'on se deuroit gouverner à dresser les papiers iournaux, & celuy de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celuy des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20. de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la hauteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieuës de Ourifant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoiët sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure journal des estimes doit estre particulier, comme il s'ensuit à la table cy deffous, qui n'apportera nulle confusion au navigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy deffous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour
au papier iournal.*



V dessus est le long de la premiere colomne, & le long d'icelle escriuez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier quarré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'un midy à autre, qu'assemblerez les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisieme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatriesme le rumb de vent qui fait cingler le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuera le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à côter les lieuës de chemin. Au deuxiesme quarré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuit, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut oublier d'estre soigneux à toutes les fois que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'un midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauroit estre trop exact & diligent.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, i'escris deux lieuës en la colomne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

lieuës lesquelles venuës ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuve 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colonne vis à vis de 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuve qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquerez sur la carte. Arrestez le point iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desires'en seruir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, meslant l'vn avec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éuiter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

Le 10. de May fortunés du Haure à 4. heures du matin.

Heures	Rumb pour la route.	Lieuës	Rumb pour le vent.	Degrés
2				
4	A Oueſt $\frac{1}{4}$ au Norroueſt.	2	Le vent Nort.	49. de.
6	A Oueſt.	2	Le vent Nort.	
8	A Oueſt $\frac{1}{4}$ au Surroueſt.	$1\frac{1}{2}$	Le vent Nort $\frac{1}{4}$ au Nordeſt.	
10	A Oueſt $\frac{1}{4}$ au Surroueſt.	$1\frac{1}{4}$	Le vent Norroueſt.	
12	Au Surroueſt $\frac{1}{4}$ à Oueſt.	2	Le vent Norroueſt $\frac{1}{4}$ au Nort	48. 50. minutes.
2	Au Surroueſt $\frac{1}{4}$ à Oueſt.	1	Au Norroueſt $\frac{1}{4}$ au Nort.	
4	Au Surroueſt.	$\frac{3}{4}$	Le à Oueſt Norroueſt.	
6	A Oueſt $\frac{1}{4}$ au Norroueſt.	$2\frac{1}{2}$	Le Nort.	
8	A Oueſt.	$2\frac{1}{2}$	Le Nortnordeſt.	
10	A Oueſt.	3	Le Nordeſt.	
12	A Oueſt.	3	Le Eſt Nordeſt.	

continuât la route de midy iusqu'à mi nuict, ie treuve auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'auz faict, & de mi nuict l'on continuera iusqu'au lendemain à midy, qu'arresterez l'estime & pointerez la carte, & ainsi tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus iusqu'à la fin du voyage.

S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.



vn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigeât par le rumb de l'Ouest Surouest, il faudroit sçauoir precisement l'heure qu'il sortiroit du port; & au prealable l'heure qu'il seroit quand il voudroit estimer le chemin qu'il auroit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons instruments ou horloge la difference de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinoctiale, qui seroit donner pour quatre minutes de tēps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contañt les lieuës des degrés suiuant le parallele ou se treuve le vaisseau, vous sçaurez s'il a déchû du rumb de vent de l'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest Surouest 91. lieuës, s'il a faict chemin, il se treuuera deux degrés plus aual, posé le cas que l'on ayt estimé

ce chemin, sçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il se peut faire qu'il sera plus ou moins sur ledit parallèle, selon le dechef que peut auoir fait le vaisseau. Le soleil estât à son meridien regardez aussi tost à l'instrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differéce qu'il y a du midy où l'on est party, & celuy où l'on se treuve, qui fait la distance du chemin qui sera d'un tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuiennent à 66. lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, sur le parallèle de 44. degrés de l'éléuation où se treuve le vaisseau, il se voit qu'il a déchû du rumb de vent Ouest Surouest, & a cinglé à vn autre, comme au Surouest vn quart d'Ouest, bien que selon la Boussolle il sembloit aller à Ouest Surouest, d'autant que si le vaisseau auoit nauigé ce que le pilote auoit estimé, il auroit treuue la differéce du midy d'où il est party, à celuy où il pensoit se treuer, qui eust esté demie heure, ne s'estant treuue qu'un tiers & se trouueroit 25. lieuës de l'arriere, moins que ce qu'il auoit estimé: par ce moyen se cognoist le dechet du vaisseau, & la certitude du lieu où il se treuve, mais il est difficile de treuer des instruments iustes, ou des horloges qui nes'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par succession de temps.

Quoy que s'en soit il est tres necessaire au nauigateur se seruir de l'estime pour le soulagement de la nauigation qui se fait en plusieurs manieres, mais aucun ne donne cognoissance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cōme fait Medigne, que la pluspart des nauigateurs fuiuent, qui est bōne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit cy dessous.

De pointer la carte.



VE l'on regarde d'où est party le vaisseau, où il se treuue, que l'on prene deux compas, mettant la pointe de l'un d'où est party le vaisseau, & l'autre sur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne pointe aux degrés de la hauteur que l'on a treuue, & l'autre pointe sur le plus proche vent d'Est, & s'ils viennent à rencontrer les deux compas sans s'esgarer, les deux pointes qui viennent sur les vents, l'un qui amene le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes de compas viennent à se ioindre, à sçauoir celle qui fut mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où il se treuue, considerant le point auquel il se rencontre, & mesurez cōbien de lieuës l'on cōte par degrés, & ayant veu combien de degrés il aura monté ou descendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se treuue, il contera les lieuës que montent les degrés, & si les lieuës des degrés correspondent aux lieuës du chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient la faute.

Deux choses sont à presupposer, en premier lieu que le nauigateur aye tousiours nauigé droictement sur le rumb de vêt qu'il a estimé sans s'esgarer, l'autre
que

que l'estime conuienne à la hauteur qu'il trouuerra, cela estant assurez il y aura apparence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuét.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglast par un mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoir fait 50. lieues, & considerant la hauteur suiuant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuerra demy degré moins au Sud, & l'on cognoist par là quel'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrez par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuve, il se voit vn tiers de differend, & si on recognoist qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, oùs'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrez, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabaterra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuve vn tiers plus au Sud que les deux degrez, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrez & vn tiers, le vaisseau ayant navigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier navigera en assurance d'un rumb sans deschoir, en prenant vne assurée hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du Nord que du Sud.

Ceste difficulté ostée, il s'en presente vne autre plus penible & difficile, où l'on se treuve bien empesché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui feroit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'vn rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorouest, l'on iugera le dechet selon la violence des vêts plus ou moins, c'est icy apres auoir fait plusieurs & longues bordées que l'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordes à autres. Au Sud Surrouest, & au Nornorouest, pour ne s'esgarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces cōtrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuier au Suest ou au Nordest si la violence des vents est si grāde, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail sous le vent, & bien saisir toutes les manoeures qui peuvent trauailler le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hune, & saisir les vergues, roidir quelques fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour euitier tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peuvent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela cognoistra ce qui est necessaire pour son vaisseau, estant quelques iours, en cet estat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieuses à la nauigation. Le vent venât à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise quelle estoit se calme, l'air deuient clair, & nettoyé de ne-
 bubbleuses & orages, le vaisseau se soulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les maneuvres n'endurent, le vaisseau fait son cinglage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, côme de ce qu'il aura decheu d'un bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime d'un navigateur grandement expérimenté, ne se trouuera en la mesme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu expérimentez, qui pour discourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens navigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduite d'un vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'euitét plustost par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouverner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne maniere de pointer la carte, qui m'a tousiours semblé bonne.

Faut bien
 regarder à
 qui on dô-
 ne la con-
 duite d'un
 vaisseau.

Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.

Renez vn carton ou papier blanc, sur lequel tracerez au costé des degrés de latitude, suivant le voyage que l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des lieues conforme à celle des degrés: au milieu du carton tracerez vne ou deux roses de compas, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en fera besoin. Les 32. rumb de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier iournal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous serez, ce qui se fera en ceste maniere: Sur le carton où seront tracez les rumb de vents & les degrés, confiderez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous deuez aller, & le rumb de vent qui est necessaire, avec celuy qui fait cingler le vaisseau, duquel deuez cognoistre l'assiette si pouuez, ou l'experience vous l'apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & suiuez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit que l'on aye nauigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui font deux degrés que j'ay montré plus au Nort: me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma routé pour y nauiger, ayant fait à Ouest Norrouest 91. lieuës, ie trace ceste route sur le carton, & d'autant que ie ne puis nauiger par ce rumb, ie vay par celuy du Norrouest, & y fais sur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieues pour paruenir du lieu d'ouï ie suis party, ie prend en vn autre rûb la terre où ie veulx aller, pres que à Ouest vn quart au Norrouest, de hauteur 49. degrés & 65. lieues de chemin à faire, ie fais l'Ouest vn quart au Norrouest, 45. lieues qui m'esleue demy degré, & me treuve de hauteur 49. degrés & demy, reste 23. lieuës à faire, le vent se leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norrouest vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norrouest, ie cingle sur iceluy 18. lieuës, qui fait que i'esleue demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où ie desire aller me demeure à Ouest Surrouest 19. lieuës, delà vient que le vent se trouue si contraire & violent que ie ne puis soustenir qu'avec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Suest, ayant demeuré 4. iours en ceste estat, ayant fait quelques 50 lieuës, ce qui m'a reculé de la route, ie treuve selon l'estime 48. degrés & demy: on veulx sçauoir le lieu ou l'on est, & ce que le vaisseau à fait de chemin, & où demeure la terre où lon desire aller, & quelle distance il y a, & du lieu où ie suis party, sçachez qu'à mesure que l'escriuerez au papier journal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites suiuant l'estime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'où vous estes party de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumbz de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieuës pour eleuer vn degré, suiuant que serôt lesdits deux rumbz, & si les lieuës du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bonne, ce que verrez sur le carton, & treuuez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'où vous estes party, demeure à l'Est Suest de distâce qu'auz fait 125. lieuës n'estant que cinq lieuës plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'auz fait en la nauigation, ceste demonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

*Autre maniere d'estimer que font beaucoup de
nauigateurs.*



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigēt au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rüb de vét au carton qui est Nort, 20. lieues s'ils nauigent au Nortnorrouest 30. lieues, ils les mettent

sur ce mesme rûb de vent, & ainsi consecutiuelement à tous les rûbs où ils nauigent, quand ils veulent pointer la tarte ils rapportent ce qui est des lieues suiuant les rûbs de leur rose à ceux de la carte.

Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.



Pres comme dit est, que vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rûmb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faite, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rûmb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour éleuer vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suiuant l'estime il y a quelque apparence de verité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'avez monté, l'estime sera bõne si auez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du poinct où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridien du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuuez demy degré moins que ce qu'avez estimé, tirez vne ligne paralelle du degré que aurez treuue, & où elle coupera la perpendiculaire fera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'auiez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auiez estimé, & s'il se treuue demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne paralelle, suiuant la hauteur que l'on aura treuue coupant la ligne diametrale, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme cy dessus est dit, vous verrez qu'auiez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auiez estimé, laquelle par consequent se treuue fautiue, c'est la où le defaut se treuue qui ne se peut amander parfaictement, que par le moyen des instrumets ou horloges qui seroyét iustes comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre quand l'on arriue sur l'ecore du Grád Ban, ou à la sonde des costes de France & d'Angleterre, & autres enseignements comme dit est, où le marinier se r'adressera pour refaire nouvelle estime, & amander les defauts: quand on nauige le courte largue avec bon vent, les estimates se rencontrent assez souuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort sur autre, avec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

Autre

Autre maniere d'estimer, que i'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.



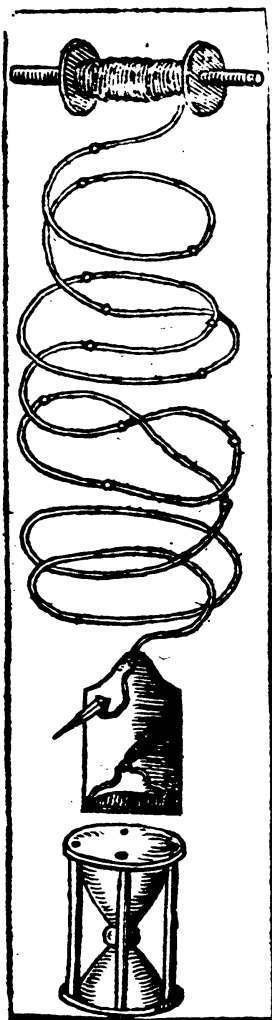
L faut avoir vne planchette de 3. pieds de hauteur sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 12. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quarré les heures, & les quarez suiuant iusques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarez comme voyez en la figure suiuate. Au second quarré ensuiuant, seront marquez le nombre des noeuds, au troisieme les brasses, & au quatrieme & cinquieme les rumb de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chesne d'environ vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'vne petite bande de plomb sur l'arriere, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite ficelle au deux costés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de fausset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier noeud qui pourra estre environ plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesme tēps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vistesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cōter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on faict 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple commel'on se doit comporter en ce conte, ie treuve qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirât supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adiouitez le tout sçauoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois-quarts & quelque peu d'auantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le papier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vaisseau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuue, & où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit sondé, ce qui fut treuue veritable.



Heures.	Nœuds.	Brasses.	Routes. Rumbs.
2	3	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
4	2	4	Cap au Nort- nordest.
6	4	2	Cap au Nor- dest.
8	5	3	Cap au Nor- dest.
10	2	3 $\frac{1}{2}$	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	5	Cap au Nort- nordest.
2	2	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ de l'Est.
4	2	4	Cap au Nor- dest.
6	6	1	Cap au Nort.
8	6	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest.
10	6	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	4	Cap au Nort- nordest.

*Autre maniere de ſçauoir le lieu ou ſe treuue vn vaiſſeau
cinglant par quelque vent que ce ſoit.*

Suppoſez qu'un vaiſſeau parte d'un port qui ſoit par les 44. degres de latitude, & nauigé ſur le rumb de vent Surroueſt, faites voſtre eſtime accouſtumée, & ſi vous croyez que le vent aye eſté ſi fauorable qu'il n'aye point fait de dechet, le pluſtoſt que l'on pourra prendre hauteur que l'on le faſſe, ce fait tirez vne ligne parallele ſur ceſte hauteur qui ſe treuuera en la carte de nauiger, tirez auſſi vne ligne meridienne du port d'où vous eſtes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura priſe: prenez vn compas & mettez vne pointe au port d'où l'on eſt party, & l'autre ſur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceſte pointe & leuant l'autre du lieu d'où vous eſtes party, la faiſant courir ſur les rumbſ de vent que croyriez auoir nauigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, ſera le point du lieu où doit eſtre le vaiſſeau: avec ceſte aſſurance que le vaiſſeau n'aura fait aucun dechet, autrement n'aurez ce que deſireriez que par eſtime.

Autre façon d'estimer par fantaisie.

Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre necessaire à la route, & pour voir ce qui est veritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieuës dudit rumb en faisant tant pour eleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne : mais si les lieuës de l'estime sont moins ou plus que celle du rûb, pour paruenir en la hauteur où l'on se treuue : il est tres certain & assure que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le poinct à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la navigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent : c'est pourquoy que les bons & vrais experimenterz nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de navigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en reçoient les Royaumes & contrées, pour proches ou esloignées qu'elles soient.

FIN.

DOCTRINE
CHRESTIENNE,
 DV R. P. LEDESME
 DE LA COMPAGNIE
 DE IESVS.

Traduiète en Langage Canadois, autre que celuy
 des Montagnars, pour la Conuerſion
 des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebœuf de la meſme Compagnie.

ACHRISTERRONON DV NOM CHRESTIEN,
 ochienda chë orrihoüaienſtécha. & de la doctrine Chreſtienne.

ESCAT AIENSTACOÜA.

Arrihoüaienſtechaens.

Eſta Acrifterronon chiont?
Arenſtechaens.
 Aau, daotan haatarat Aa-
 tio.

M. Sinen Atoüas Acrifterronon?

*D. Nihen de hotoain, chiachë ho-
 carrat arrihoüaienſtécha Achriſte-
 haan, ſtat onné atoüachoüa.*

*M. Tout aotau nondëe Achriſtehaan
 arrihoüaienſtecha.*

*D. Nen arrihoüaienſtechoutan de
 Aſſoüaenſtandi Oüaouândio, Ai-
 eſus Chriſt ſtat eë ihöndhec, chiachë
 d'afſoüaenſtan aor Ecankhucoüarë
 Aouëttrichaens, Apoſtrechaan, chë
 Arondcehaan.*

PREMIERE LEÇON.

Le Maître.

Eſtes vous Chreſtien.
Le Disciple.
 Ouy, par la grace de Dieu.

*M. Qui eſt celuy qu'on doit appel-
 ler Chreſtien?*

*D. Celuy, lequel ayant eſté bap-
 tizé croit, & fait profeſſion de la
 Doctrine Chreſtienne.*

*M. Qu'eſt-ce que la Doctrine
 Chreſtienne.*

*D. C'eſt celle que noſtre Sei-
 gneur Ieſus Chriſt nous a enſei-
 gnée, lors qu'il viuoit ſur terre,
 & que la ſaincte Eglife Catholi-
 que, Apoſtolique & Romaine
 nous enſeigne.*

A

*M. Tout chien, endoron darriboïa-
terè Achristehaan ecarriboïaïenstè-
chatè?*

*D. Aau, endoron achè, deticoü-
atoncoüandic atenguaens.*

Achrisferronon Oteracata.

Tendi Aienstacoïa.

*M. Tout eca ateracatontan A-
chrisferronon oteracata?*

*D. Nen ateracatout d'Ecaot eca-
ron:ac, dè te hanguiarront. aerhon
affonenguaendi Aiesus Christ stat
ahoiïatandionti de to.*

M. Tout ioti Især;

*D. Condi ioüaer, aconresson-
khrach anontsiraè chè andochia-
entoïe, che enéssæ fanguoüati oï-
ati, chiachè aienhoïiti oïati, chè
Ioüaen. On Ochienda Aïstan, chè
Aen, chè dat aot Esken. Ca sen ti
ioti.*

M. Tout Ec' ioti condi især?

*D. Araahieraha tendi tearrihoüaè
noïatoaincha dè dat oïattindo-
roncoïa, Escat dat aot Achinca-
cha st oïaen, on ochienda Aïstan,
chè Aen, chè dat aot Esken. Din-
dè scar, endi Oïaouandio honhe-
oncha chè ostaiouïancha, dè ahoï-
atonti arontæ stat oïoè ahoton.*

M. Tout ioti affon ec' især;

*D. Aerhon otorontonc enstan
iesta affoïinont Aiesus Christ Oï-
soüandio tonné stioti ioïaeren.*

M. Nahaïe ec' ierha.

*D. Affoïioraouïè stat iecas, re-
tentrèstar ietas, stat Aatio iendiri,
stat iech, stat ierha enstan, iesta,
chè stat iatonhontaïoïa, iake-
rons arza.*

*M. Est-il nécessaire de sçavoir la
doctrine Chrestienne.*

*D. Ouy, si nous voulons estre
sauuez.*

Du signe du Chrestien.

Leçon Seconde.

M. Qu'est le signe du Chrestien?

*D. C'est le signe de la saincte
Croix, pour ce que nostre Sei-
gneur nous a racherez en icelle.*

M. Comment le faites vous?

*D. Je le fais mettant la main à la
reste & à l'estomach, & puis à l'es-
paule senestre, & dextre, disant:
Au nom du Pere, & du Fils, & du
sainct Esprit. Ainsi soit-il.*

M. Pourquoi le faites vous ainsi?

*D. Premièrement pour me met-
tre en memoire les deux princi-
paux mysteres de nostre foy: l'vn
de la tressaincte Trinité, en pro-
nonçant ces parolles. Au nom du
Pere, & du Fils, & du S. Esprit: &
l'autre de la mort & Passion de no-
stre Sauueur lequel s'estant fait
homme, est mort pour nous en
vné Croix.*

M. Et pourquoy encore?

*D. Pour ce que nostre Seigneur
donne beaucoup de biens & gra-
ces en vertu de ce signe.*

M. Quand le faut-il faire?

*D. Le matin quand on se leue, le
soir quand on se couche, quand on
commence à prier Dieu, quand on
veut prendre la refection, au com-
mencement de nos ceuures, &*

Angoüa Noïoè.

Achinc Aienstacoüa.

*M. T*out ek ichiatahaciïi onde-
chae.

D. Nen ondée dè anonhoüè ché
dè arrôca Aatio stat affon iondhe,
chiachè agniactanhaïe Aonde-
chahan d'aefcouïandic to et attin-
darè aot Artisken.

*M. T*out e' ognianechoutan d'aosiân-
daeratti aronhiaonè?

D. Nen ondée oonè acacoüa Aa-
tio, aondechahan achè.

*M. To iona attiehoüas Attichriste-
ronon, chia esattingniaens, ché esat-
tion Aroshiaè?*

D. Dac, Atoüaincha, Andaera-
tic, Atatanonhoüecha, ché Ae-
rencouïasti.

Nen Attoüaincha.

Dac Aienstacoüa.

*M. T*out ichiatoüain cha Atoü-
aincha?

D. Aouïetti achè iatoüain dè ho-
toüain ché hocarratat Noïen-
doïie nè aot Ecâhucouïatè aouïet-
richaens, Apostrechaan ché Ar-
rondechaan, ché anderaçti dè
iouïat aon ne Credo.

M. Io chihan nè Credo.

D. 1. Iatoüain on Aatio aouïetti
Andaourachaens, dè saercendic-
hiaè Ecartonhiarè ché econde hatè.

2. Chè on Aïesus Christ anhoüa
hoen Oïaoüendio.

3. Dè hokriachiahichien statihon-
goüas dat aot Esken, ché d'afao-
couïeton Oïariêchen Aouïtsinon-

5
quand on se trouue en quelq; dan-
ger, ou bien saisi de quelq; crainte.

De la fin de l'homme.

Leçon Troisième.

*M. P*our quelle fin auez vous esté
mis au monde?

D. Pour aimer & seruir Dieu en
ceste vie, & par apres estre à iamais
bien-heureux en Paradis.

*M. En quoy gist ceste felicité que nous
esperons auoir en l'autre vie.*

D. A voir Dieu face à face, &
iouïr eternellement de luy.

*M. Combien de choses sont necessaires
au Chrestien pour son salut, & par-
uenir à sa fin?*

D. Quatre, Foy, Esperance, Cha-
rité, & bonnes œuures.

De la Foy.

Leçon quatrième.

*M. Q*ue croyez vous par la
Foy?

D. Tout ce que tient & croit
nostre Mere la saincte Eglise Ca-
tholique, Apostolique, & Ro-
maine, & nommément au Credo

M. Dites le Credo?

D. 1. Je croy en Dieu le Pere tout
puissant, Createur du Ciel & de
la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils v-
niquenostre Seigneur.

3. Qui a esté conçu du S. Esprit,
né de la Vierge Marie.

hachen.

4. Onsa hotonnhontaionati stat a-honandaeratinen nehen d'ahatsinen Ponce Pilate, Ahoiatonti, Aouïnehon, chë ahoianonhkrahouïi.

5. Ondechon onsa hatesten, Achinc eouantaë onsa hatonnhöti.

6. Aronhiaë onsa haouëcti, hoienhouïiti ahiakrandeen Aatio ne Aistan aouëtti Andaoürachaens.

7. To tout ehendionrrandë enon-dhechaens chë ondiheonchaens.

8. Iatouïain on dat aot Esken.

9. Ne aot Ecanhkucoüiate aouëttiehaan, artindeia noïie ondatanonhouëcha.

10. Ne Endionrhencha ottirihouïanderacha.

11. Ondiheonchaen ondatonnhö-tacoüia.

12. Ecannhoïate dë ta recoüannahoneïitas.

Ca sen ti ioti.

4. A souffert sous Ponce Pilate, a esté crucifié, mort & enseuely.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers iour est resuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant.

7. De là viendra iuger les viuans & les morts.

8. Je croy au saint Esprit.

9. La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

10. La remission des pechez.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie eternelle.

Ainsi soit-il.

Ouïch Aienstacoüia.

Leçon cinquième.

M. **I** Chiaton ca, Ichiatouïain on Aatio, tout aotan nondëe Aatio?

D. Nen haoran ondëe dë hoteendichiaë Ecaronhia të chë econdëcharë, chë dë aouëtti ahoïaouïandioffi.

M. Tandë ne aot Achincacha, sont aotan nondëe.

D. Ondëe haoran, Aistan, Hoen, chë nè dat aot Esken, achincia-taë, chë fatat Aatio.

M. Tout ichien Aistan Aatio ibout?

D. Aau.

M. Hoen Aatio tondi?

D. Aau.

M. Dat aot Esken Aatio tondi?

M. **V**ous dîtes que vous croyez en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

D. C'est le Createur du Ciel & de la terre, & le Seigneur Vniuersel de toutes choses.

M. Es la Sainte Trinité qu'est-ce?

D. C'est le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, trois personnes & vn seul Dieu.

M. Le Pere est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Fils est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Saint Esprit est-il Dieu?

D. Aau.

M. Achinc ichien ibenon Atactio?

D. Tasthan, aerhon Achinc ibenon iatac, oïecichien fatat ara Aztio.

M. Tout ichiatouïain anderacti dè nè Oïnaoïandio Aïesus Christ?

D. Iatouïain ca, ondeé Aatio ne Aïstan hoen, chia rehindaouranchaens d'Aïstan, chia rehindionrouïane, chia rehindeïa : ondeé d'oïnoè ahoton endindè affonânôhoïec, outonraon aot Aoiïtfinouhaehen Oïarriechen, chè ondeé sti ioti ihout dat atouïain oïnoè.

M. Tout aoran affon?

D. Iatouïain ca, affonâtontaoïa ondechon ottichiatorrecoïa, hôheoncha chè hotonnhontaïoïa cha, hè affonênhoïaïa ecannhoïatè dè ra recoïannhoïentas.

M. Tout aoran ondeé Ankhucouïa Aoiïttriehaan?

D. Ondée Ankhucouïa ecankhucouïatè aoiïerti Attichisteronên attiatouïainchaens.

M. Sinen ankhucouïandiont Ecankhucouïatè; sinen Aoiïandio?

D. Nen Oïnaoïandio Aïesus Christ, chia nè Pape, dè Aïesus Christ ihokhrihont cha ondechae.

M. Tout ericoïatouïain dè ne ecankhucouïate aoiïttriehaan?

D. 1. Nen ecoïatouïain ca, Escankhucouïat, ondeé aoiïaton, fatat ara escankhucouïat dat atouïain Ankhucouïa.

2. Tasthan tetsenguiæens oïatse.

3. Ondée ahonditeïoïa dat Aot Esken, chè ondeé stiioti tasthan teharrihoïanderach, teouïaton.

5

D. Ouy.

M. Sont-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce soyent trois personnes toutesfois ne sont qu'un seul Dieu.

M. Que croyez vous sommairement de nostre Seigneur Iesus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu le Pere, aussi puissant, aussi sage, aussi bon que le Pere: qu'il s'est fait homme pour nous au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & par ainsi qu'il est vray Dieu, & vray homme.

M. Quoy plus?

D. Que par sa mort & passion il nous a deliurez des peines d'Enfer, & acquis la vie eternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglise Catholique?

D. C'est la congregation de tous les fideles Chrestiens.

M. Qui en est le chef?

D. Nostre Seigneur Iesus Christ, & sous luy le Pape qui est son Vicaire en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglise?

D. 1. Qu'elle est vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de salut.

3. Qu'elle est gouvernée par le saint Esprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

Andaeratikoua.

Oüahia Aienstacoüa.

M. **I** Aoueron nondé tendiné, d'at-
tiehoüas Attichristerron?

D. Nen ondée Andaeratikoua.

M. Tout ichiendaerati cha Ecándaeraticoua.

D. Nen Ecannhoüatè dè ta tecou-
annhoüentas, de iaouïannhoüao-
üas Arrihoüae oïenhoüaoüata.

M. Tout eca arrihoutan dat arri-
hoüata Attirihoua aouett?

D. Ondée Pater noster:

M. To atti?

D. Nen atti horrihoüichiaè non-
dè Oüaüandio, anhoüa achè,
chè iendarè Arrihoüaoüè Ecari-
hoüatè akhiaondi nè aouëtti dè ia-
ouïachouüas chè iaouïanditi Aatio.

M. Jo chshon ne Pater noster?

D. Oüaüstan de Aronhiaè istarè.
Sa fen tehoüachien daterè sachien-
daouan.

Ont' aioton sa cheouïandioüta en-
dindè.

Ont' aioton senchien sarasta, oho-
üent soüè achè toti ioti Aron-
hiaouè.

Ataüdataia fen noüenda tara cha
Ecanatè aouiantchan.

Onta taouïandionrhens, fen ato-
narrihoüanderacouï, to chiennè
iوتي nendi onsa oïendionrhens dè
oua onkirrihoüanderai.

Enon chè chaha atakhioüindahas
d'oucaota.

Oüek ichien askiatontaouahè
d'oucaota.

Ça fen ti ioti.

Sontarrè Aierstacoüa.

M. **T** Ont ichien, atoüenenditi aot
Attisken?

De L'Esperance.

Leçon sixiesme.

M. **Q** Velle est la seconde chose ne-
cessaire au Chrestien?

D. L'esperance.

M. Qu'attendez vous par l'esperance.

D. La vie eternelle, laquelle en-
tr'autres moyens nous obtenons par
l'Oraison.

M. Quelle est la premiere & princi-
pale de toutes les Oraisons?

D. C'est le Pater noster.

M. Pourquoi?

D. Pource que nostre Seigneur
mesme la scit, & qu'il contient en
soy trespaiement tout ce que
nous deuons demander à Dieu.

M. Dites le Pater noster?

D. Nostre Pere qui es és Cieux,
Ton nom soit sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté soit faite en la terre,
comme au Ciel.

Donne nous aujourd'huy nostre
pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences,
comme nous pardonnons à ceux
qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tenta-
tion.

Mais deliures nous du mal Ainsí
soit-il.

Leçon septiesme.

M. **F** Aut-il prier les Saints?

D. Aau : Nen atti ihaononhoüe nondée Aatio, chë haoñingouias daotan

M. *Iaüeron dat iscoüaenditi d'attin. dela Attisken?*

D. Oñaoüandio , Oñarie, Esken deihaacarrarat, chia chë echa dë ioüaechiendaetar Ochiendaouian.

M. *Tout ichibancoüa Oñarie Aouit sinouha?*

D. Ne Auë Maria.

M. *Io chihon Auë Maria?*

D. Couay Oñarie onnonrroncoüagnon ichien dë ichien dhi d'anderaouatacoui, issadë erädarë d' Aoüandio, sonnoua dat khiessakhrëdotas ortindekien aouëtti, Ahoñakrendotas coüa chioutourraë ecochiatë.

Aot Oñarie Aatio Ondoüe, Io ichien Ataihet faroñouandihë onñendi d'icoüarrihouänderai, onhouadë, aouëtti heouia stat etecoüaenbondë.

Ca sen ti ioti.

M. *Tout ichihoncoüa st ichienditi de Chiesken?*

D. Aot Aesken dë iskiacarratas, st iharas Endeia Aatio, taarhatëta senchië cha ecantatë aouiantehàn, chë taacarratat chë taenditeñouia.

Atterre Aienstacoüa.

M. **T**out ichien atcñattindoroncoüas aot Attisken orioüanchaeben?

D. Aau.

M. *To'atti?*

D. Ondée atti dat Aot Esken ahaonratanon nondée, chë arachen etattirandeen ortindeiachaës Ortisken.

M. *Tandë aot Attisken ortionchia?*

D. Et senonrroncoüagnonch tondi

D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuuent beaucoup aider, par leurs prieres.

M. *Quels entre autres priez vous;*

D. Nostre Dame, mon Ange Gardien, & le Sainct duquel ie porte le nom.

M. *Quelle Oraison dites vous à nostre Dame?*

D. L' Au: Maria.

M. *Dites l' Aue Maria?*

D. Je vous saluë Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes, & benist est le fruiët de vostre ventre I B S V S.

Saincte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauures pecheurs, maintenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il,

M. *Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?*

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, illuminez moy, preseruez moy, & me gouvernez aujourd'huy.

Leçon sixiesme.

M. **F**aut il honorer les reliques des Saincts?

D. Ouy.

M. *Pourquoy?*

D. Pource qu'elles ont esté temples du sainct Esprit, & quelles doivent vn iour estre reunies à leurs ames glorieuses.

M. *Et leurs Images?*

D. Il les faut aussi honorer, pource

dècha, aèrhon attiennrata nondée
dè akichiendaen.

M. Sinen ichiehierahaft ichienditi?

*D. Endi achè anderacti, chè atae-
nohonc, chè echa dè ihonnon-
houë, chè hontarrat, chè ankhu-
coüa aouëtti Artichristerronon.*

*M. Stan tetseehieras Attisken d'ondi-
heom?*

*D. Taierhanto, Aèrhon akiaton-
taoüas nondée d'achonacoüa, stat
iaouënditi.*

M. Tout aotan Achonacoüa aatis?

*D. Ondée echa et attieriffen at
tindiachen Attisken, ne anda-
enrocha d'ottirihouïanderachae-
hen.*

Atatanonhouëcha.

Enkhon Aienstacoüa.

*M. Tout aotan achinc atont d'at-
tiehoüas Attichristerronon?*

D. Nè Atatanonhouëcha.

*M. Tout aotan ianïanonhouë Ata-
tanonhouëchae?*

*D. Aatio achè anderacti, chia chè
atti oüa, tiri ioti nendi onatanon-
houë.*

*M. Tout aotan ne ondée anonhouë
anderacti Aatio?*

*D. Nen ondée stonnè oerron ia-
ouïanonhouë noïaouïan, chè po-
ïanohonc, chè noïennhoïa-
ouïan, Aatio dè anderacti.*

*M. Tout ec'ioti chia techiononhouë
d'oüa titi ioti d'esfonhoïa?*

*D. Nen ioti, stonnè iheras chè
iherha aouëtti dè acanhouïa iaras
chè ierha endindè, Aatiochaan
chè endionrrachan.*

qu'elles representent ceux auxquels
nous devons honneur & reuerence.

M. Pour qui priez vous?

*D. Je prie non seulement pour
moy, mais aussi pour mes parens
& amis, & bienfaicteurs & pour
toute l'Eglise.*

*M. Ne faut-il pas aussi prier pour les
ames des Trespassez?*

*D. Ouy, d'autant que par nos
prieres nous les deliurons des peines
de Purgatoire.*

M. Qu'est-ce que Purgatoire?

*D. C'est le lieu où les ames de ceux
qui meurent en la garde de Dieu,
acheuent de payer les peines deuës
à leurs pechez.*

De la Charité.

Leçon neuuesme.

*M. Quelle est la troiesme chose
necessaire au Chrestien?*

D. La Charité.

M. Qu'aimons nous par la charité.

*D. Dieu sur toutes choses, & nostre
prochain comme nous mesmes.*

*M. Qu'est-ce aimer Dieu sur toutes
choses.*

*C'est l'aimer plus que nos biens, que
nos parens, que nostre vie.*

*M. En quelle façon aimez vous vostre
prochain comme vous mesme?*

*D. Luy desirant le mesme bien que
ie me desire selon Dieu & raison, &
luy procurant ce que ie ferois pour
moy mesme.*

Assan arre Aienstacouïa.

M. **I** Aouïeron ca dac atont de attia-
hoïas Attichristerronon?

D. Nen att Aerencoüalti, aethon
onnè d'etsatan ahondiontichien,
stan onnè teefata to ara Atoüain-
cha, de ta tehakhra Aerencoüasti.

M. Anè ihattieron Attierencouïasti?

D. Ocoüiendaenchaon Aatio ato-
coüendachaen.

M. Iochihan Atocouïendaçcha Aatio.

D. 1. Efcato chien hara ehechie-
chiendaen Aatio, couïa chechè
nondée chestonhouè dat aondi.

2. Stan endea tehechienguïatandè
Aatio Ochienda, ouïa arra ondi-
onhiaè.

3. Oüahia arra echientaouïa, chia
stan teechienguïaentakè escouïen-
tat.

4. Ehechieh'endaen de Hiaïstan
chè Sandoüe, detè chierhè a-
chiennhoïetfis.

5. Enon tehechio d'atoüain, stan
tondi tehechiendionrraentons
fescoüaon, aarrio.

9. Stan teechiakhroandè d'a-
toüain, stan tondi teessaens fes-
coüaon.

7. Stan teechiacouïanrraeha, stan
tondi teechiakheroncouïandè en-
stan iensta.

8. Stan teechiatendoton d'aïoi
ondionhiaè, stan heouïa teechi-
houghnahè endea.

9. Oouïe to achaha d'andacouïan-
detaïon stat onnè echienguïaè.

10. Stan tehechiatoncouïan d'aïoi
ottioüan de ta tehiras.

M. Tout aotan effouïattiontati de
essoncarrasat cha Ecoüiendaenchaè

Leçon dixiesme.

M. **Q** Velle est la quatriesme chose
nécessaire au Chrestien?

D. Les bonnes œuvres, car apres
que quelqu'un est paruenü à l'aage
de discretion, la foy ne luy suffit
plus sans les bonnes œuvres.

M. Où sont contenues les bonnes œuvres
qu'il nous faut faire?

D. Aux commandemens de Dieu.

M. Dites les commandemens de Dieu.

D. 1. Vn seul Dieu tu adoreras, &
aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ny
autre chose pareillement.

3. Les Dimanches tu garderas, en
seruant Dieu deuotement.

4. Pere & mere honoreras, afin que
viues longuement.

5. Homicide point ne seras, de fait,
ne volontairement.

6. Luxurieux point ne seras, de
corps ne de consentement.

7. L'auoir d'autruy tu n'emblas,
ne retiendras à ton escient.

8. Faux tesmoignage ne diras, ne
mentiras aucunement.

9. L'œurre de chair nedesireras,
qu'en mariage seulement.

10. Les biens d'autruy ne conuoite-
ras, pour les auoir iniustement.

M. Quelle recompense receuront
ceux, qui garderont les Commande-

d'Aatio?

D. Nen effoñatinnhoñon Ennhoñouane ecannhoñatè , dè ta te-coüannhoñentas , chède tatcha-oenterei aondi d'ochiatorrè , chède hanoñatè akioüacha aouëttri , chède aondechahan etannhoñäentaha.

M. Tandé dè attinoncontan tout ekhiosueren?

D. Ihaochienffeni nondée Aatio , chiachè ondechon ihaötti.

*Onditenrrenchaens Attierencoüasti.
Scat ichè Aienstacoüa.*

M. T Andé Atenrrencoüa , coüa tondi endoron?

D. Taierhanto , stan ichien Achristerronontè dè tehakerha nondée Atenrrenchaens aerencoüasti.

M. To atti ihenon Atenrrencoüaè?

D. Nen atti ihenon foutarrè Eskeñehaan , chiachè foutarrè tondi Erroneehaan.

M. Io chihon d'Es'ënehaan.

D. 1. Aienstan dè rehottindiont.

2. Arreoüa dè hottirrihoüäcrach.

3. Andionhierrita dè hottindionrachen.

4. Arrihouäienstan dè hottirrihoüachoüas.

5. Ooñè to akhrihote endandichoncoüagnon.

6. Endionrhens ne arrihouände-racoüa.

7. Enditi chède enonhdédè , chède Aiheondè , chède indè ne dè ha oñessata.

M. Io chihon ne Erroneehaan?

D. 1. Andataia ondacaota d'ondaronnicesta.

2. Aerrata dè hindachiaten.

3. Aennon dè hottirrihoüachon.

mens de Dieu?

D. La vie éternelle , qui est vne vie exempte de tous maux , & remplie de tous biens , & qui doit durer à iamais.

M. Quels maux encourent ceux qui les transgressent?

D. L'ire de Dieu , & la damnation éternelle.

Des œuvres de misericorde.

Leçon onzième.

M. NE faut-il pas aussi exercer les œuvres de misericorde?

D. Ouy , & celuy qui ne le fait , ne merite pas le nom de Chrestien.

M. Combien j a-il d'œuvres de misericorde?

D. Il y en a sept Spirituelles , & sept Corporelles.

M. Dites les Spirituelles?

D. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les defaillans.

3. Donner bon conseil à ceux qui en ont besoin.

4. Consoler les desolez.

5. Porter patiemment les iniures.

6. Pardonner les offences.

7. Prier pour les viuans & trespassez , & pour ceux qui nous persecutent.

M. Dites les corporelles.

D. Donner à manger aux pauures qui ont faim.

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

3. Vestir ceux qui sont nuds.

4. Aatontaouïa dè acoïattinda-
scoïaen.

5. Andatarè dè hiheons.

6. Oüat sechronon arata.

7. Anonkhra dè ondiheon.

Arrihoüanderacha.

Tendi tetchè Aicoïstacoïa.

M. O Nnè ichien baouaen dè
ecoïa' hier, tout aotan
nonhoïa ecoïateiensta?

D. Ne Oucaota dè ecoïachienffe-
ni chè ecoïateoïata.

M. Tout eca Oucaochontan d'ecoïa-
teoïata?

D. Ne Arrihoüanderacha.

M. Tout aotan nondée Arrihoüan-
deracha?

D. Ondée aat aouëtti, dè eaton-
coïan, chè dè isfeen chè dè ier-
ha, stat reharas Aatio.

M. To bioïa ioïarrihoüanderachaen;

D. Tendi, Adaïehaan, chè ne
oïionhoïaehaan.

M. Tout eca arrihoüanderachou-
tan, d'ichias, Adaïehaan?

D. Ondée d'icoïahouïa stat tek-
hioïatondi, chè dè Achoïacha
ihochoïas.

M. Tout aotan nondée Oïionhoïae-
haan arrihoüanderacha?

D. Ondée nondée arrihoüande-
rachoutan d'oïionhoïa icoïarri-
hoüandérach, stonnè oïendiönt
chè stat oïatechiahaasta.

*M. To atti bioïa ioïarrihoüande-
rachae oïionhoïaehaan?*

D. Tendi, scar arrihoüanderacha
arriotacoïa, chè scar ioïarri-
hoüande iassa.

*M. To atti i*arrihoüanderachae
d'attioch?

4. Racheter les prisonniers.

5. Visiter les malades.

6. Loger les pelerins.

7. Enseuelir les morts.

Des pechez.

Leçon douziesme.

M. A Pres auoir ven le bien qu'il
nous faut faire, que reste-il
maintenant à sçauoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir.

M. Quel mal devons nous fuir?

D. Le peché.

M. Qu'est-ce que peché?

D. Tout ce qui se dit, qui se desire,
ou qui se fait, contre la loy & vo-
lonté de Dieu.

M. Combien y a-il de sortes de pechez?

D. Deux, l'originel, & l'actuel.

M. Qu'est-ce que le peché originel?

D. C'est celui que nous apportons
avec nous, quand nous naissons, &
qui nous est pardonné par le Bap-
tesme.

M. Qu'est-ce que le peché actuel?

D. Celui que nous commettons
nous mesme apres l'usage de raison.

M. Combien y a-il de sortes de pechez
actuels?

*D. Il y en a deux sortes, l'vn est mor-
tel, & l'autre veniel.*

M. Combien y a-il de pechez mortels?

D. Soutarrè, Andetaioüacha, A-
ouïachara, Akhiechencha, Anon-
stecha, Anguiataesta, Andacoüa-
noüacha, Akiengracha.

M. Tout aotan affönendaouïerhaan
cha ecarrihouanderachatè d'ihoch?

D. Nen affönacoüas Aatio onde-
raouïatacoüa, chia ne achiendaen-
cha d'affönastacoüandinen Aron-
hiaonè.

M. Tout ec' ioti ec' ichias arriota-
coüa?

D. Ondée at d'affönachiah No-
niesken, aerhon afföiennhoüa-
coüan ennoüatè d'Onderaouïa-
tacoüi, chiachè affönatos anheon-
cha de ta teouïassach.

M. Tandè ioüarrihoüandeiassa tout
aotan nondée affönendaouïerhaan?

D. Tasthan atouïain teaffönacoüas
anderaouïatacoüa stan heouïa ta te-
affönati Ondechon, onekichien
ihondandousta Aatiode noüanon-
hoüecha, chè ondée ioti khioüir-
reouïata eca ondechaè, chè ondée
haotan affönagnions artihouïande-
rachaon ecarrihouïanderachatè d'i-
hoch.

Aot Ondateracata.

Achinc ichè Aienstacoüa.

M. **T**Out ichien, aouïaton atti
t'aouïateouïata ne arrihouï-
anderacha, chè t'aouïa'erha cha ecas-
sierencoüasti dat onïonhoüachon?

D. Stan aondi ta tecouïandaoura-
chè de ta tessöiïngouïascoüa Aatio
Onderaouïatacoüa.

M. Tout aotan dat ecoüakhier chia
ecoüaen Aatione Onderaouïatacoüa.

D. Endèia ecoüaerata aot Anku-
soüaè Aoteracata.

D. Sept, c'est assauoir Orgueil,
Ire, Enuie, Auarice, Gourmandise,
Luxure, Pareffe.

M. Quel mal nous apporte le peché
mortel.

D. Il nous fait perdre Dieu, la grace,
& la gloire qui nous estoit promise.

M. Pourquoi's appelle-il mortel?

D. Pour ce qu'il tuë nostre ame, luy
faisant perdre la vie de la grace, &
aussi pour ce qu'il nous rend dignes
de la mort eternelle.

M. Et le peché veniel, quel mal nous
fait-il?

D. Il ne nous fait pas perdre la
grace, ny meriter l'Enfer, mais il
nous refroidit en l'amour de Dieu,
& merite des peines temporelles,
& si nous meine au peché mortel.

Des Saints Sacremens.

Leçon treiziesme.

M. **P**ouons nous de nous mesme
fuir le peché, & faire les bon-
nes œures que nous auons dites?

D. Nous ne les pouons faire sans
l'aide de la grace de Dieu.

M. Par quels moyens entre autres ac-
querrons nous la grace de Dieu?

D. Par le bon vîage & digne recep-
tion des Saints Sacremens de l'E-
glise.

M. To Iouateracatac on Ankh-coüac?

D. Soutarrè.

M. Iauieron echa?

D. Achoüacha, Aherfaroncoüa, Endionrhencha, Atoüesta, Ondakhiachenta Orenoncoüa, Anerraesta, Anguiaécha.

M. Sinen nondée éca aberhon?

D. Aiefus Christ Oüaouüandio.

M. Tout atti nondée.

D. Nen atti atahaoüenguiæens, chiacè ti ioti attindeia ataionton Noïesken, chè atahaoüanontan Aiefus Christ Oütaioüancha ato-hiartè.

Dac ichè Aienstacoüa.

Achoüacha.

M. T Out aoran affoüierha endinde Ateracata d'Achoüacha aatsi.

D. Nen ihachonias Adaiëhaan ar-rihouüanderacha, dè icouahouüa stat tekhioüatondi, chè ondée ioti Aouüachristerronon aouüaton, chè affoüënaftas Aatio, aerhon affoüanontan Aatio Onderaouüatacoüa.

Aherfaroncoüa.

M. T Andé Aherfaroncoüa?

D. Nen affoüahetsaron ataiouüateiatè, chè ataiouüarrihouüateha Atoüaincha dè khioüatoüainchaoüi, stat tekhioüachouüi.

Endionrhencha.

M. T Andé Endionrhencha tout aoran eest nondée?

D. Ondée echa affoüachonias chane arrihouüanderacha d'icouüarri-

M. Combien y a-t-il de Sacremens en l'Eglise.

D. Sept.

M. Qui sont-ils?

D. Baptesme, Confirmation, Penitence, Eucharistie, Extreme Onction, Ordre, Mariage.

M. Qui les a instituez?

D. Iesus Christ nostre Seigneur.

M. Pourquoi?

D. Pour la guarison & sanctification de nos ames, & pour nous appliquer les fruiëts de sa Passion.

Leçon quatorziesme.

Baptesme.

M. Q Ve fait en nous le Sacrement de Baptesme?

D. Il efface le peché originel, avec lequel nous naissons & nous fait Chrestiens & enfans de Dieu, par le moyen de la grace qu'il nous confere.

Confirmation.

M. E T le Sacrement de Confirmation?

D. Il nous donne force pour confesser constamment la foy que nous auons receuë au Baptesme.

Penitence.

M. D Equoy nous sert le Sacrement de Penitence?

D. Nous receuons par iceluy la remission des pechez que nous auons

hoüanderai stat onné akhioüa-
choüi.

commis apres le Bapteſme.

Atoüesta.

Eucharistie.

*M. Tout ichierhè dè ne aot
Atoüesta?*

*D. Ierhè ca, stonnè Aouiane aho-
hachendi, to tohaüè Oüaouändio
Aiefus Christ dat aroüain ihen-
khon ecaot Endiscaraè chè Air-
rataè.*

*M. Tandè stonnè alobachendi d' A-
ouiane, orast ihandataront Endisca-
raè, che orast ihouchabenontan Air-
rataè?*

*D. Tasta, aethon stonnè ihaouü-
angnrakha, d'Aouiane, tohaüè
Ecandataratè aratendi, chè erronè
aouäton d'Aiefus Christ, chè E-
couchahendarè engon tondi d'A-
iefus Christ aouäron.*

*M. Tandè ne Oüesse tout aotan non-
dée?*

*D. Ahierasta haotan nondée, chè
iondhéchaens akhracouä d'Aiefus
Christ Noüenguaenchaens On-
heoncha chè Oütaiouäncha : chia-
chè affon haotan horrihoutan et
anhoüa Aiefus Christ hatestaan-
couäs dè aondhedè, chè de aiheon-
dè; ondée echa sti ioti endoron dat
eskenoüa to taouäkraicouäouëtti,*

Ondaühiachenta Orenoncoüa,

*M. Tout aotan cest d'ondaühi-
achenta Orenoncoüa.*

*D. Affonärrihouüäderachouäs d'o-
rast onärrihouänderachorè, chè
affonäkkeroncoüasta ataiouä-
houichegna chè noiakhriocha-
ens, chè noiachiatorrec, chè
Ondakiondatoatacouä.*

M. Tout aotan affon?

D. Oüaüst ichien affon t'ouüate-

*M. QVe croyez vous du tressair &
Sacrement de l'Autel?*

*D. Ie croy qu'apres la consecration
qu'a fait le Prestre, nostre Seigneur
Iefus Christ est reellement contenu
tant en la saincte Hostie qu'au
Calice.*

*M. Apres que le Prestre a consacré, ce
qui est en l'Hostie, est-ce du pain, & du
vin, ce qui est au Calice?*

*D. Nenny, d'autant qu'en vertu
des sacrées paroles que le Prestre
dit, le pain se change au corps de
nostre Seigneur, & le vin en son
sang.*

M. Qu'est-ce que la Messe?

*D. C'est vne memoire & viue re-
presentation de la mort & passion
de nostre Sauueur Iefus Christ, &
oultre cela vn Sacrifice, où il s'offre
foy-mesme pour le salut des viuans,
& des morts, & par ainsi nous de-
uons tous y assister avec grande
reuerence.*

Extreme Onction.

*M. A Quoy sert le Sacrement
d'extreme Onction?*

*D. Pour nettoyer des pechez que
nous pourrions auoir de reste, &
nous donner force pour résister aux
ennemis & douleurs de la maladie,
& aux tentations du diable.*

M. A quoy plus?

D. Il nous sert d'auantage pour

enguiens oïerroïedè dè terfo-
raoüan nondée.

Anguiaccha.

*M. Tout aoran echa Anguia-
echa ihaatfi?*

*D. Ateracata haotan nondée, ton-
nè Enguiahan chè Ondekien ak-
hiontatastacoüan chè akhiontata-
khieratan Ankhucouïaonè, d'A-
houïarsiraendè chè dè endèa arri-
houïaïenstandè orrihouïatsiraouïan,
chè de stan teakhroandè, chè stan
teandacouïandetaiondè ouïatsè.*

Anerracsta.

*M. Tandè Anerracsta tout aor-
tan?*

*D. Aor Akhucouïaè Oteracataouïa
nondée, dè st ottien Attioüanens,
onnè tondi attindaouras chè ak-
hrendorandè ne aot orroïè Aïefus
Christ Oïenguiachenchaens, chè
arrihouïanderachorefcaouïandè dè
hoïendacarratat, chè stan iesta
aerhadè aor Ankhucouïadè. Tandè
det attindeïachas Ecoüartioüanès,
oont ahoïendaronca nondée.*

²⁵ obtenir la santé du corps, si c'est le
meilleur pour nous.

Mariage.

M. Q V'est-ce que Mariage?

*D. C'est vn Sacrement auquel l'hom-
me & la femme se ioignent en-
semble par la foy & promesse mu-
tuelle en la face de l'Eglise, pour
auoir lignée, la bien instruire & se
garder de fornication.*

Ordre.

M. Q V'est-ce que l'Ordre?

*D. C'est vn Sacrement mis en l'E-
glise, par lequel les Prestres re-
çoïuent la puissance de consacrer le
precieux corps de nostre Sauueur,
absoudre ceux qui leur sont don-
nez en charge, & faire les autres
choses concernans la police de l'E-
glise. Enquoy il leur faut obeir,
ores qu'ils fussent de mauuaise vie.*

FIN.

A la plus grande gloire de Dieu.

L'ORAISON DOMINICALE, TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

*Par le R. P. Massé de la Compagnie
de IESVS.*



Notre Pere qui

OVTAOVYNAN ca
es és Cieux

tayen Ouascoupetz.

Ton Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassôuin sakitaga-
stine. Ainsi soit que nous soyons

niouîfit. 2. Pita ki-ouitapima-
auec toy en ton Royaume.

cou agoué Kit-outénats.
Ainsi soit que ton cōmandement soit

3. Pita Kikitoûin touta-
fait en la Terre, comme au

ganioûisit Assitz, ego Ou-
Ciel. Donne nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachi-
nostre nourriture, comme

gatz nimitchiminnan, ouechté
touffours. Et aye pitié de nous

teouch. 5. Gayez chouerimé-
si nous t'auons offensé,

ouinan ki maratirinisitâ agoué,

ainsi que nous auons pitié de ceux, qui
ouechté ni chouerimanant, ca
nous ont donné sujet de nous fâcher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permets

6. Gayeu ega pemitauouinan
t'offenser, lors que nous

machicaouintan, espich neki-
y ferons induits. Mais

rakinaganiouiacou. 7. Miatau
conferue nous touffours. Ainsi soit.

canoueriminnan eapech. Pita.

LA SALVATION Angelique.

H Salut Marie, route bon-
ô hô M A R I E, missit ca-
té vous accompagne,

touatichôuin kit-ouitchecou,
Dieu est avec vous. Vous estes

Dieu kit-ouitapimuc: Ki-ca-

la meilleure de tant qu'il y a
 touachichiriou missit è tachi-
 de femmes, & est en grand
 tau Iscoueout, Gayez sakita-
 estime le Fils de
 ganiouiou k'oucouchich kit-
 vostre ventre IESVS.
 touascatamitz IESVS.
 O bonne Marie
 O ca catouachichien MARIE
 Mere de DIEU, priez le
 Oucaouymau DIEU, ahiemia-
 pour nous, qui sommes pecheurs
 ouinan, ca maratiriniouitsiatz
 maintenât, & lors q; nous mourrôs. Ainsi f.
 anøch, mac espich nipiatz, Pita.

LE SYMBOLE des Apostres.

N Je croy en Dieu
 E-TAPOVITAQVAV DIEU
 le Pere, qui est tout
 Outaouymau, ca misit Nit-
 puissant, qui a fait le
 taouitat ca Kichiat, Ouaf-
 Ciel & la Terre.
 coupniouy, mac Assiriony.
 Aussi ie croy en
 2. Gayez ne tapouitaouau,
 IESVS-CHRIST son Fils
 IESVS-CHRIST Oucouchichi-
 vniqne nostre Seigneur.
 mau, tipan N'okimaminan.
 qui (l'Esprit tres-
 3. Ca (Irinisouymau catoua-

bon cooperant,) s'est
 chichiriou espich outchiat,) Iri-
 fait homme au ventre de la
 nicassour ouascatamitz Iscoue-
 Vierge Marie, qui l'enfanta.
 chichay MARIE, ca ki penet.
 Il a souffert, durant le gouvernement
 4. Chibinat, espich okimaoutay
 de Ponce Pilate, a esté cloué en vn
 Ponce Pilate, ki kichtascoua-
 bois fait mourrir,
 ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,
 & enterré.
 mac ouaspitaganiouyou.
 Est descendu aux Enfers,
 5. Courafetet adamiscamigoutz,
 & apres trois iours
 mac cabits nichtou kichiganich
 reprenant son corps, a derechef vescu.
 minahiaouassour, caou iriniouit.
 Est monté és Cieux, & est
 6. Isparit Ouascoupetz, gayeu
 assis à la dextre de Dieu
 apit outisponesnitamitz DIEU
 son pere, tout puissant.
 outaouyé, ca nitaouitat missit.
 Derechef il apparoitra au
 7. Caou ke nougoufist Ouaf-
 Ciel, és nuées, &
 couptz, kticheastametz, gayez
 là il recevra les hom-
 ecouta cata-opineouet Iriniti-
 mes, qui auront bien vescu:
 cou, ca ki-catouachichitouau:
 aussi il precipitera les mes-
 gayeu cata-ouebineouet ochista-

chans / és enfers
 ouistouau adamiscamigoutz
 dans le feu. Je croy

escouteoutz. 8. **NETAPOVI-**
 pareillement au tres-

TOVA V ego, ca catouachichi-
 bon **ESPRIT.** Aussi

riou **IRINISSOVIMAV** 9. Gayez
 une assemblée d'hommes, qui

peiocour Ahiamitouin, ca ca-
 est bonne, en tout le monde bien

touachichit, missimitz sakita-
 aymée, l'entrefoulagemét de

ganiouyou, Outichiouin oui-
 ceux qui sont bons.

rouau, ca catouachichitouau.
 La remission des pechez.

10. Outicheouaticiniouin.
 Le retout au corps de nos

11. Il Minahiauouin netchipa-
 ames. La vie, qui ne

minanet. 12. Iriniouin, ca nama
 peut mourrir iamais. Amen.

nittanipin eapech. Pita.

LA CONFESSION generale.

N Je confesse à **DIEU,**
NE-OVITEM OVAV DIEV,
 qui est tout-puissant, à la tres-
 ca missit nitaouitat, Catoua-
 bonne Marie, toujours

chichiriou **MARIE,** teouch
 Vierge, Michel l'Ange,

Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon; pareillement à

tou, ca catouachichiat, ego Iean
 Iean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous

Baptiste, Pierre, Paul, gayeu mis-
 tant qu'ils sont, qui sont bons

sit e tachitau, ca catouati chitou-
 au Ciel, aussi ô mon Pere ie

au, Ouascouptz, gayez ô Nouta
 vous confesse que j'ay peché

ki-ouytematin ne-ki-maratirinio-
 Je suis meschant, Je suis meschât,

uitsin Machicaouian, Machicaou-
 Je d'ordinaire meschant. Pour ce ie

uian Machicaouissian. Ouay net-
 prie la tres-bonne Ma-

ahiemiau catouachichiriou **MA-**
 rie, toujours Vierge,

RIE, teouch Iscouechichay,
 tous tant qu'il y a de bons

missit e tachitau catouachichitau
 au Ciel, & vous ô mon Pere que

Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-
 vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye

tahiemiaouinan Dieu, oua cho-
 pitié de moy. Ainsi soit.

uerimic. Pita.

LES COMMANDE- mens de Dieu.

P Un seul Dieu tu
PEIOCOV tipan Dieu kigaa-
 prieras, & aymeras.

hiemiau, mac kigalakihiau.
 Son Nom tu ne pro-

2. Outichenicassouin nama ki-

nonceras sans dire la verité.
caouyau ega tapouien agoue.
Tu ne travailleras és jours

3. Nama ke-atofcaien kichigatz,
de commandement, mais feu-

kitoutaganiouytou, miatau mi-
lement tu prieras. Ton Pere,

couke ahimiec. 4. K'outtaouy,
aussi à ta Mere tu croyras,

gayez Oucaouy kiga tapouetou-
afin que tu viues long temps.

au, ouay ke iriniouien kinouer.
Autruy tu ne tueras.

5. Aouhiez ega-kiga-nipahau.
Tu ne seras Luxurieux.

6. Ega ke machoueffien.
Tu ne seras Larron. Tu ne

7. Ega ke kimoutiffien. 8. Egake-
seras Menteur pour nuire à autruy.

kirassien outamirouien aouhiez.
De ta femme, vniqne, seulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau
desireras cognoissance.

kigaouy maratchihau.
D'autruy les moyens tu ne

10. Aouhiez out aouyouin ega
desireras raur. Ainsi soit-il.

kigaouy mamau. Pira.

SOMMAIRE DES Commandemens de la Loy.

S Virillement & de tout ton pouuoir,
SOVSTISSI gayeu epischian,
tu aymeras Dieu.

ki-ga-fakihihau DIEU.

Et autruy tu cheriras comme
2. Gayes aouhiez ki-ga-episterti-
toy-mesme.

mau ego ki-hiau.

SOMMAIRE DES Commandemens de Nature.

N Tu ne feras chose à au-
truy laquelle ne veuille au-

hiez ca ega meroueritamen aou-
truy te faire. Comme tu

hiez ketoutisc. 2. Ouechte ke
voudras qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagouin
de mesme feras à autruy.

ego ketoutec aouhiez.

LE SIGNE DV CHRESTIEN,

N Je croy au
NE-TAPOVITAOVAV OU-
Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau,
& au tres bon Esprit,

mac catouachichiriou Irmiffoui-
qui sont vn seul

mau, ca peocouchouet tipan
Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitié de moy.

DIEU. Pita chouetimic agoué.

POVR SE RECOM- mander à Dieu.

N Mon Seigneur entre vos mains le
NOKIMAVatamitz kitichiet

vous donne mon ame: secourez

ki miritin nitchipay: ouitchihimoy vous auez terrané ce meschant me. Ki-ouebinau ou machica-Diable, qui me hayt. ouen Manitou, ca ouitcherimic.

POVR DEMANDER pardon de ses pechez.

PVueille auoir pitié de nous, **P**ITA chouerimiecou agoue, ô Dieu tout puissant donne ô Dieu ca missit nitaouitat, mirinous le pardon de nos pechez, cou n'outiche ouaticiniouinan, & nous retire au Ciel, la où mac opiaicou ouascouptz ecouta nous viuions a iamais. Ainsi soit. iriniouiacou eapch. **FIN.**

ORAISON A L'ANGE gardien.

MEsprit qui estes bon, **M**ANITOU ca catouatichi- ainsi que vous en'oinct Dieu, mi- en, ouechté kitotisc Dieu, ca- sericordieux, aujourd'huy enfei- chiouatessit, ou cachigats kisho- gnez moy, secourez moy, & me hime, ouitchihime mac cano- conferuez. Ainsi soit-il. herime. Pita.

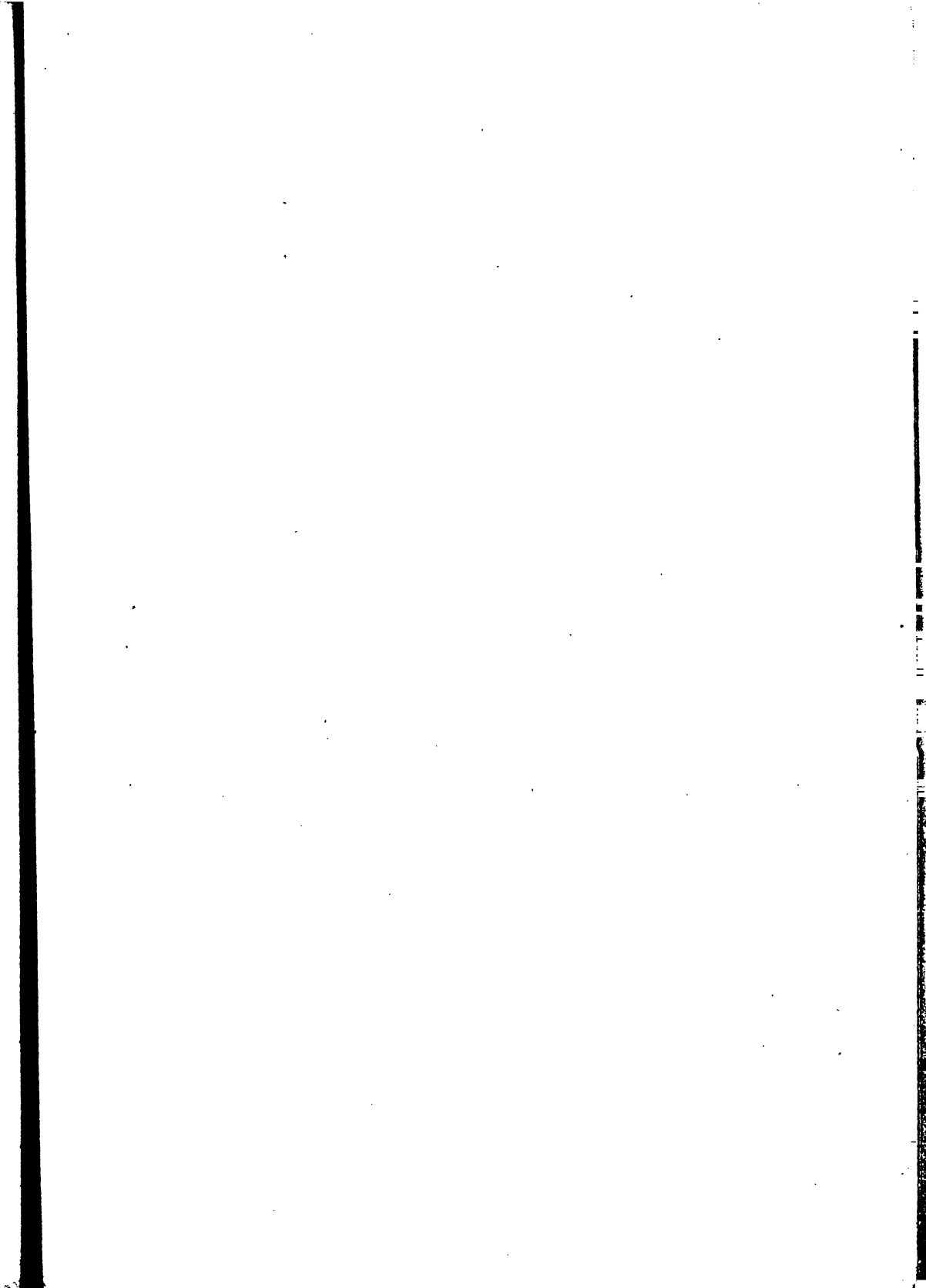
LABENEDICTION de table.

O Pere, Fils, **O** V T A G V Y M A V; Oucouchi- & tres-bon chiman, mac catouachichiriou Esprit, seul Dieu, au- Irinissouimau, tipan **DIEU**, ouca- jourd'huy, misericordieux, doane chigatz, chiouatesiatz, achemi- nous nostre viure. it. nan ne-mitchimanan. **FIN.**

LES GRACES APRES le repas.

O Dieu nous vous remercions, qui **O** **DIEU**! kinascomitan, ca pouuez tout, qui nous auez nitaouitaen missit, ca ki-ki-mi- donné nostre aliment. ô Dieu rinan nemitchimanan. ô **DIEU** vueille auoir pitié des pita chouerimiecou agoue tchi- ames de feu, nos ancestres: payet Nouraouynaufebanit : & quand nous mourrons des nostres. mac espich nipiâcou netchipa- **O** Dieu! Ainsi soit aussi minanet. **O** Dieu! Pita gayeu que nous viuions, & soyons irimouiacou agoue, gayez oui- en paix a iamais. Ainsi soit. tassitouiacou eapch. Pita.

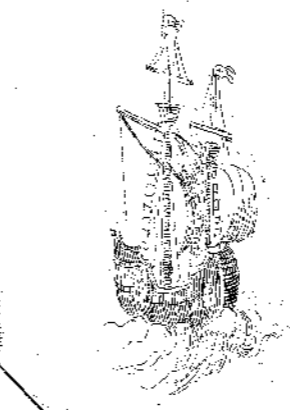
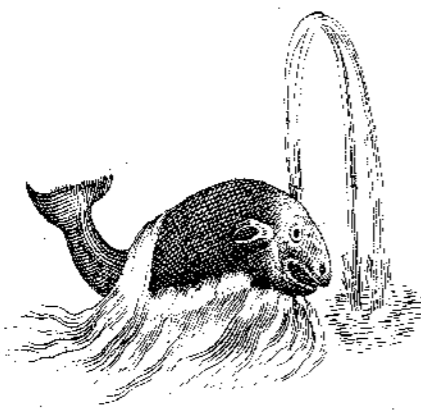
FIN.



261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311

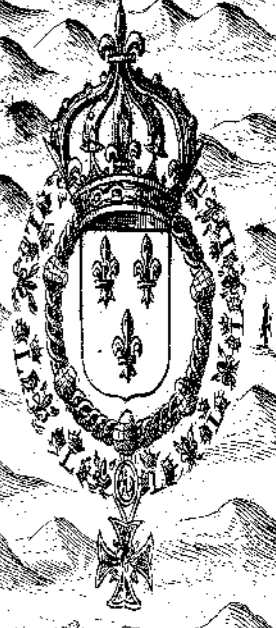
63
62
61
60
59
58
57
56
55
54
53
52

MER DV NORT GLACIALE .



C. Worsnam

C. Harles.



312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361

Quineannes fort landt

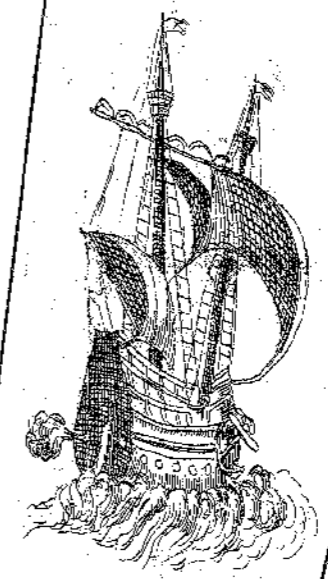
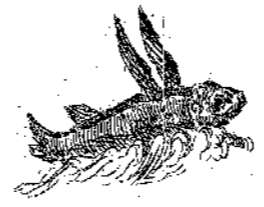
C. Elizabeth

Groen landia

Hol de Wittheop

Lomle Inlet

Terres de la Brador



Esquimaux

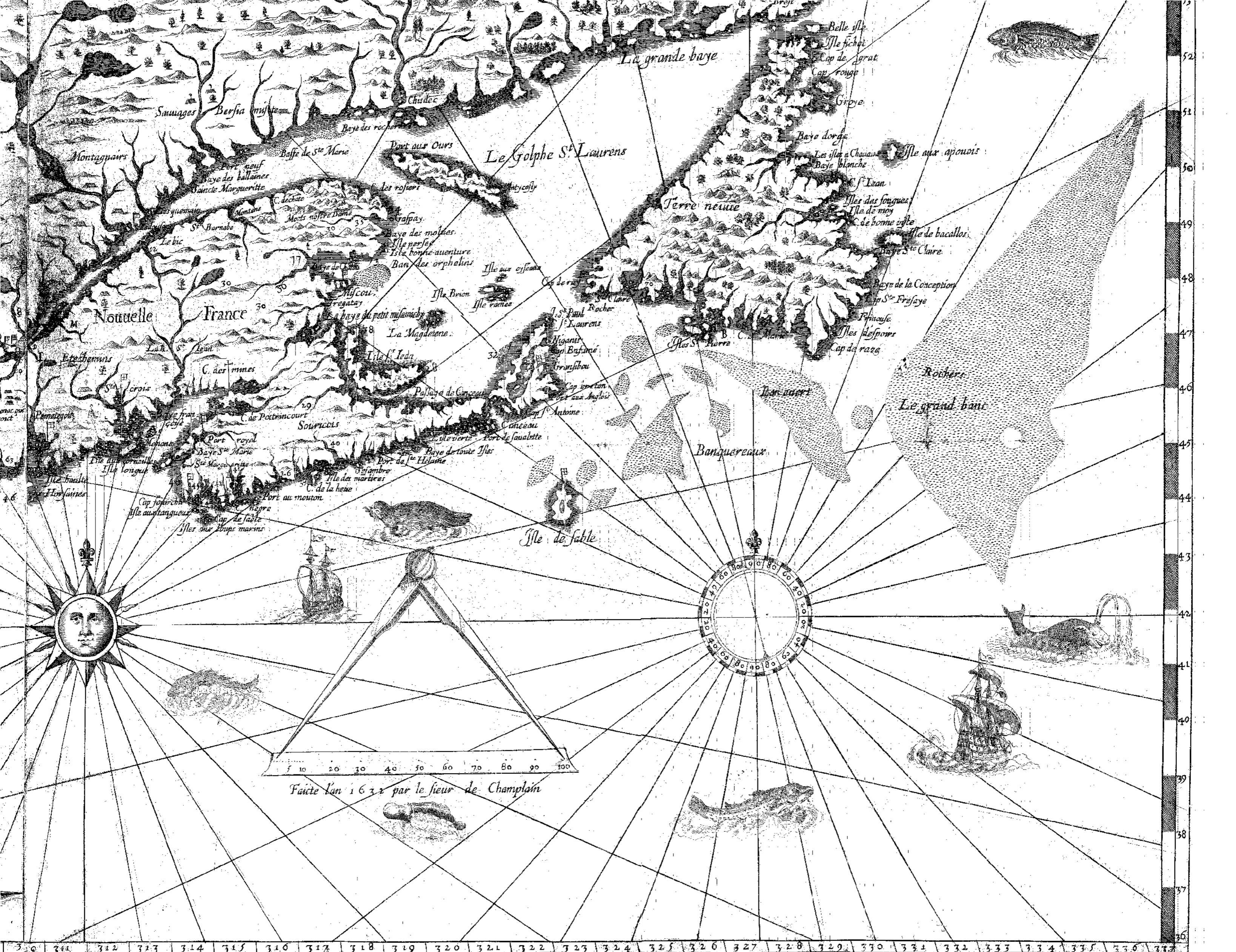
Brest

Croix blanche

Belle isle
Me fichot



63
62
61
60
59
58
57
56
55
54
53



Faite l'an 1632 par le sieur de Champlain